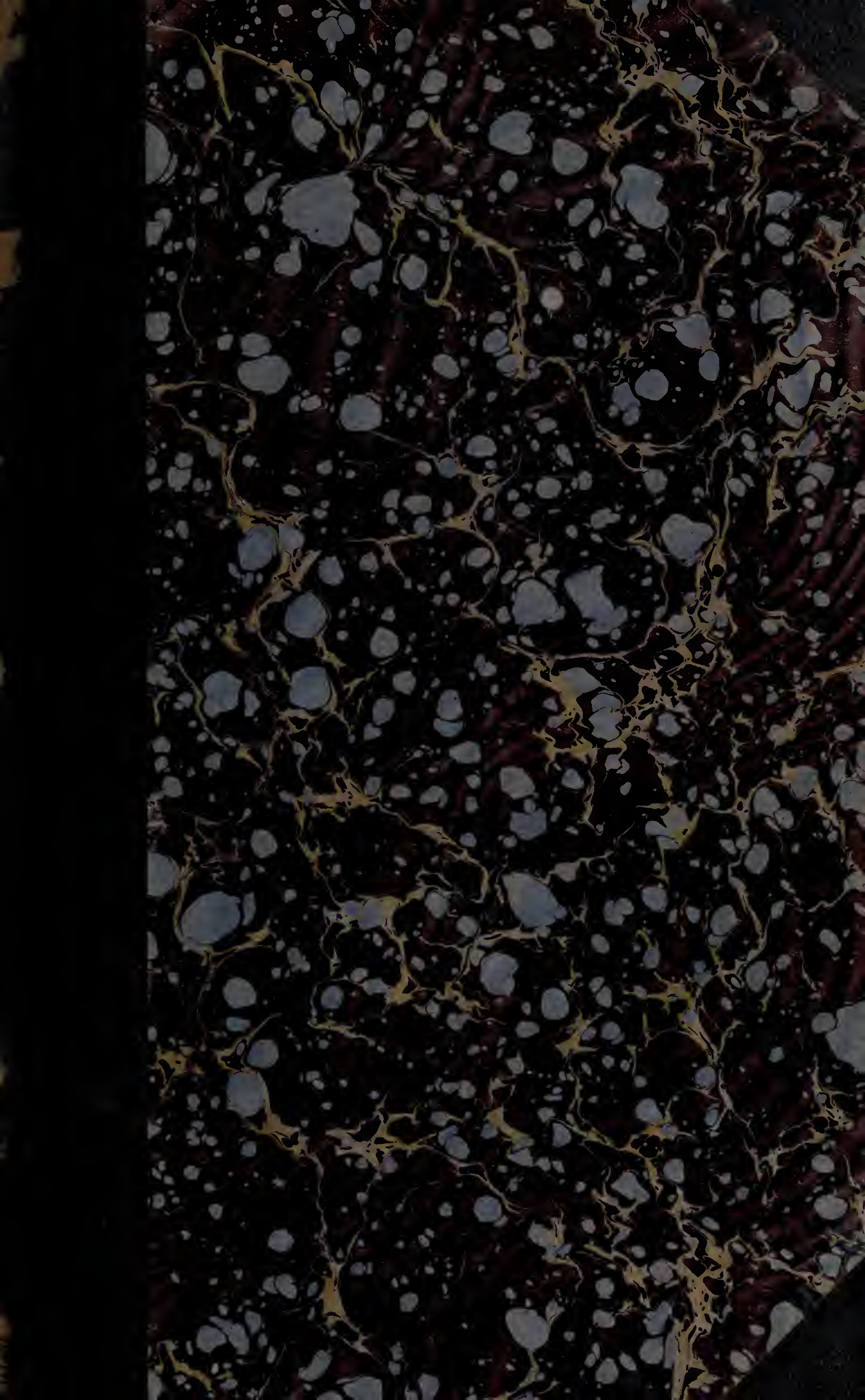








ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

2166. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1873



A PARIS

CHEZ MME V^E^ JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

—

1873

T. X.

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

Art. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789 ;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile ;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation ;

4° Un annuaire.

Art. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

Art. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens ; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de trente francs.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à a publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur payement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de payement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui ; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

Art. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

MARS 1873.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leur changement d'adresse à l'agent de la Société, M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

MM.

Abric-Encontre, [1428], pasteur de l'Église réformée de Paris, rue de Passy, n° 56, Paris-Passy.

Aguillon (Gabriel), [1489], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Verneuil, n° 34.

Aguillon (Louis), [1490], rue de Verneuil, n° 34.

Aix (*Bibliothèque de la ville d'*), [687], représentée par M. Rouard, ✵; correspondant, M. Techener, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

Allaire (E.), [1366], rue de Bercy, n° 50.

Allard (Paul), [1341], avocat, rue du Beffroi, à Rouen; correspondant, M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Alviset (Henri), [1317], ✵, président à la Cour d'appel de Besançon; correspondant, M. O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

Ancelon (Dr), [1410], faubourg Saint-Georges, à Nancy (Meurthe); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

André (Alfred), [1170], ✵, député à l'Assemblée nationale, rue de Londres, n° 27.

Andrieux (Jules), [878], rue Joubert, n° 35.

Ansart (Edmond), [1292], membre du Conseil général du Pas-de-Calais, rue Taranne, n° 27.

Arbaumont (Jules d'), [1154], rue Berbizey, à Dijon.

Archives nationales (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Alfred Maury, C. ✵, directeur général des Archives, membre de l'Institut; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Armingaud, [1550], professeur au collége Rollin, rue Cassette, n° 17.

Arnal (Albert), [1500], avocat à la Cour d'appel, rue Saint-Lazare, n° 66.

Arsenal (*Bibliothèque de l'*), [1650], à Paris, représentée par M. Éd. Thierry, O. ✵, conservateur-administrateur.

Arth (Louis), [519], avocat, à Nancy, quai Claude-Lorrain, n° 58; correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Aubert (Édouard), [1390], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Aubert (l'abbé), [1642], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes); correspondant, M. Palmé, libraire, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 25.

Aubilly (Georges, baron d'), [1427], rue de Condé, n° 12.

Aubry (Auguste), [1175], libraire, rue Séguier, n° 18.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue du Rocher, n° 12.

Aucoc (Léon), [1030], O. ✵, président de section au conseil d'État, rue Sainte-Anne, n° 51.

Audenet, [310], banquier, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 25.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [3], député à l'Assemblée nationale, rue de Bassano, n° 47.

Auger, [1480], juge d'instruction à Bourg; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Aumale (duc d'), [961], membre de l'Académie française, député à l'Assemblée nationale, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 129.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645]; correspondant, M. A. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), [720], représentée par M. Templier, au Palais de Justice.

Bachod, [1107], président du tribunal de Lons-le-Saunier; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Baer (Hermann-Joseph), [1610], libraire, à Francfort; à Paris, rue du Quatre-Septembre, n° 2.

Baillon (comte de), [857], quai d'Orsay, n° 45.

Bandini-Giustiniani (marquis de), [1235], à Rome; correspondant, M. A. Manin, rue d'Hauteville, n° 55.

Barante (baron Prosper de), [1482], député à l'Assemblée nationale, boulevard Haussmann, n° 182.

Barberey (Maurice de), [751], place François Ier, rue Jean-Goujon, n° 17.

Barbié du Bocage, [893], rue Joubert, n° 21.

Barbier (Pierre), [1662], à Bourg (Ain).

Bardon (Alfred), [1461], négociant, rue Bertin-Poirée, n° 13.

Barré, [1140], directeur des contributions indirectes, à Châteauroux (Indre); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Barthélemy (Anatole de), [1384], ✵, membre du Comité des travaux historiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Barthélemy (Édouard de), [848], ✵, membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, n° 80.

Barthès (Pierre) et Cie, [526], libraires, à Londres; à Paris, chez M. Jung Treuttel, rue de Lille, n° 19.

Bartholony (Fernand), ☼, [1013], ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue de la Rochefoucauld, n° 12.

Baschet (Armand), [1357], rue d'Albe, n° 5.

Bassot, [1339], avocat, rue de Bondy, n° 58.

Bastard (Arthur de), [1601], rue de Marignan, n° 14.

Bataillard (Charles), [339], avocat, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 65.

Batbie, [1092], ☼, professeur à la Faculté de Droit, député à l'Assemblée nationale, rue Jacob, n° 20.

Bauffremont (duc de), [1015], avenue Percier, n° 11.

Baulny (de), [1332], ☼, maître des requêtes au conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Bayard (Eugène), [849], ☼, ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue d'Aumale, n° 8.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407]; correspondant, M. Didron, libraire, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 23.

Beaucourt (G. du Fresne de), [921], au château de Morainville, par Blangy (Calvados); à Paris, rue de Sèvres, n° 85.

Beaune (Henri), [992], avocat général à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Beautemps-Beaupré, [749], juge au tribunal de première instance de la Seine, rue de Vaugirard, n° 22.

Beauvillé (Victor de), [1011], à Montdidier; correspondant, M. de Beauvillé, rue Cambacérès, n° 4.

Béchet (Émile), [1530], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard de Strasbourg, n° 19.

Bégouen (comte), [1597], trésorier-payeur général à Toulouse; correspondant, M. Aubert, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Béhic (Armand), [1240], G. ☼, ancien ministre, rue de Poitiers, n° 12.

Bellaguet, [316], O. ☼, chef de division honoraire au ministère de l'Instruction publique, rue Bonaparte, n° 68.

Bellanger (Charles), [861], rue de la Victoire, n° 58.

Belleval (Réné, comte de), [1182], rue de la Victoire, n° 90.

Bénard (Gustave), [1386], rue Castellane, n° 18.

Bérard (Paul), [1544], secrétaire d'ambassade, rue Pigalle, n° 20.

Bérenger (marquis de), [820], à Sassenage (Isère); à Paris, rue Jean-Goujon, 49.

Berge, [1085], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 240.

Berger (Amédée), [998], O. ☼, conseiller maître à la Cour des comptes, rue Caumartin, n° 2.

Berger (Élie), [1645], rue de Vaugirard, n° 52.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse); correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

Béthizy (marquis de), ✻, [846], rue de l'Université, n° 53.

Beugnot (comte A.), [1421], rue François Ier, n° 52.

Bianchi (Marius), [1171], boulevard des Capucines, n° 21.

Bidoire, [1499], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Boissy-d'Anglas, n° 4 *bis*.

Bienaymé [1674], sous-chef au ministère des Finances, rue des Saints-Pères, n° 16.

Bienvenu [1501], membre du Conseil général de la Vendée, à Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée).

Bigle (Jules), [1468], architecte de la préfecture de la Seine, expert au tribunal de première instance de Paris, rue de la Victoire, n° 96.

Biollay (Paul), [1338], conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 74.

Blacas (comte de), [1120], rue de Varenne, n° 52 *bis*.

Blaise (Félix), [1306], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de la Victoire, n° 31.

Blanchard, [1113], notaire, à Condé-sur-Noireau; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Blanche (Alfred), [936], C. ✻, ancien conseiller d'État, boulevard Malesherbes, n° 75.

Blanche (Antoine), [1062], O. ✻, premier avocat général à la Cour de cassation, rue de Laval, cité Malesherbes, n° 12.

Blanche (le dr Émile), [1044], O. ✻, rue Berton, n° 1, Paris-Passy.

Blosseville (marquis de), [213], ✻, ancien député, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

Boislisle (Arthur de), [1651], sous-chef au ministère des Finances, rue Vanneau, n° 30.

Bondy (Émile, comte de Taillepied de), [462], C. ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, au château de Chassay, à Sainte-Luce, près Nantes; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Boniteau (Albert de), [1560], rue Laffitte, n° 44.

Bonne (de), [311], avocat à Bruxelles; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

Bordet, [1298], ✻, ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue de Monceaux, n° 71.

Bordier (Henri), [381], rue de Rivoli, n° 182.

Bossut (l'abbé), [1596], professeur à Vuillafans (Doubs).

Boucheret, [977], avoué, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Boudet, [1284], G. ✻, ancien ministre, à Louvernet (Mayenne).

Bouillé (comte de), [1404], rue de Courcelles, n° 52.

Bouis (de), [760], rue du Faubourg-St-Honoré, n° 168.
Boulatignier, [904], C. ✻, ancien président de section au conseil d'État, rue de Clichy, n° 45.
Boulay de la Meurthe (Alfred), [1656], rue de Condé, n° 10.
Boulenger, [762], à Neufchâtel (Seine-Inférieure).
Bourcier de Villers (Aimé de), [1458], au château de Gircourt (Vosges).
Bourg (*Société d'émulation de*), [1665].
Bourge (de), [1609], secrétaire du Conseil de la Société générale, passage Sainte-Marie, n° 11 bis, rue du Bac, n° 62.
Bourges (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1483]; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.
Bourguignon, [706], architecte du département de l'Eure, à Évreux; correspondant, M. Dauvin, libraire, passage du Havre.
Bournet de Verron (Paul), [1538], rue Saint-Honoré, n° 83.
Boutaric (Edgard), [1509], ✻, chef de la Section administrative aux Archives nationales, professeur à l'École des Chartes, rue Saint-Jacques, n° 161.
Bouvier (Amédée), [260], rue Crussol, n° 5.
Bouyer (Adolphe), [1430], archiviste-paléographe, rue Milton, n° 4.
Braun, [1372], ✻, maître des requêtes au conseil d'État, rue Miroménil, n° 71.
Bréhier, [1247], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue d'Alger, n° 11.
Brice (René), [1432], avocat à la Cour d'appel de Rennes, député à l'Assemblée nationale; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.
Brissaut, [1322], ✻, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, rue de Rivoli, n° 18.
Broglie (duc Albert de), [1614], ✻, membre de l'Académie française, député à l'Assemblée nationale, ancien ambassadeur, rue de Solférino, n° 10.
Broin (Amédée de), [1259], à Dijon; corresp., M. Durand, rue Cujas, n° 7.
Brolemann (Georges), [1187], boulevard Haussmann, n° 10.
Brunet (Charles), [1273], ✻, ancien chef de bureau au ministère de l'Intérieur, rue Soufflot, n° 24.
Brunet de Presles (Wladimir), [781], ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des langues orientales, rue des Saints-Pères, n° 17.
Buffet (Aimé), [1115], ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Conti, n° 15.
Bure (Charles-Philippe-Albert de), [668], adjoint au maire de la ville de Moulins (Allier); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.
Burin-Desroziers, [1105], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 266.
Busserolles (Charles Camusat), [581], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue de Lisbonne, n° 10.

Bussierre (Edmond, baron de), [607], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.

Bussierre (Léon, baron de), [1021], C. ✻, ancien conseiller d'État, rue Cambacérès, n° 8.

Caboche, [1634], ✻, inspecteur général de l'instruction publique, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 14.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1014], représentée par M. le maire de Caen; correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Caillebotte (l'abbé), [1162], rue Bagnolet, à l'église de Charonne.

Cailleux (Alphonse de), [464], O. ✻, membre de l'Institut, rue Laffitte, n° 49.

Callard d'Azu, [1307], avocat, à Beaune (Côte-d'Or); correspondant, M. Léonce Vessillier, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 190.

Calluaud. [1519], à Abbeville (Somme); correspondant, M. le comte Treilhard, rue Louis-le-Grand, n° 18.

Calonne (baron de), [1673], à Amiens, boulevard Saint-Michel, n° 33.

Campan (C. A.), [1000], secrétaire de la Société pour la publication des Mémoires relatifs à l'histoire de la Belgique, à Bruxelles, place de l'Industrie, n° 20, quartier Léopold; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire.

Canel (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure); correspondant, M. Lebrument, libraire, chez Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Carmes (*École des*), [802], représentée par M. l'abbé Demimuid, directeur de l'École, rue de Vaugirard, n° 72.

Caron (Charles), [1517], docteur en médecine, à Caen, rue des Capucines, n° 59.

Carsignol, [1552], avocat, place Bellecour, n° 26, à Lyon.

Cartwright (William), [951], à Londres; correspondant, M. Michelant, à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

Casenave, [666], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Bellechasse, n° 11.

Cauchy (Eugène), [794], O. ✻, ancien garde des Archives de la Chambre des pairs, membre de l'Institut, rue de Tournon, n° 12.

Caumels (comte de), [1185], rue du Pré-aux-Clercs, n° 10.

Cazenove (Raoul de), [1438], à Lyon, rue Sala, n° 8; correspondant, M. de Seynes, rue Saint-Guillaume, n° 29.

Cercle (le) de la rue Neuve, [969], à Grenoble (Isère); correspondant, M. Gustave Réal, rue de la Pépinière, n° 73.

Chabaud la Tour (Arthur de), [1559], boulevard Malesherbes, n° 29.

Chabaud la Tour (baron de), [1624], général du génie, G. O. ✻, député à l'Assemblée nationale, boulevard Malesherbes, n° 29.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [356], avenue Montaigne, n° 30.

Chabrillan (Hippolyte-Camille-Fortuné Guigues, comte de Moreton de), [1311], rue Christophe-Colomb, n° 8.

CHAMBELLAN (Alphonse), [1381], ✻, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue Chanoinesse, n° 2.

CHAMBORD (comte DE), [1385], représenté par M. le comte Fernand de la Ferronays, Cours-la-Reine, n° 34.

CHAMPAGNY (Franz, comte DE), ✻, [691], membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 46.

CHAMPLOUIS (baron NAU DE), [1231], ✻, ancien capitaine au corps d'état-major, avenue de la Tour-Maubourg, n° 8.

CHANTÉRAC (marquis DE), [908], rue de Bellechasse, n° 17.

CHAPTAL (*Collége*), [1041], représenté par M. Monjean, ✻, rue Blanche, n° 29.

CHARDIN (Paul), [1542], rue Duperré, n° 7.

CHARENTENAY (René DE), [1258], à Dijon; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte DE), [919], ✻, ancien député, rue de Lille, n° 119, à Paris; au château de Feugerolles, par Chambon (Loire); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHARTRES (*Bibliothèque de la ville de*), [1516]; correspondant, M. Bourcelet, libraire, rue Guénegaud.

CHASSIGNET, [1463], ✻, sous-intendant militaire, à Nancy.

CHAUCHAT, [1222], ✻, maître des requêtes au conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 121.

CHAUFFOUR (Ignace), [374], avocat, à Colmar, rue des Blés.

CHAULIEU (baron DE), [1128], ancien membre de l'Assemblée législative, à Vire (Calvados); correspondant, M. de Beaucourt, rue de Sèvres, n° 85.

CHAZELLES (Léon DE), [197], ✻, ancien député, au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme); correspondant, M. Léon Laguerre, rue de Copenhague, n° 10.

CHENET (D^r), [1321], à Châtel-et-Chéhéry (Ardennes).

CHÉRUEL (A.), [786], O. ✻, inspecteur général honoraire de l'enseignement secondaire, recteur de l'Académie de Poitiers, à Poitiers; correspondant, M. de la Villegille, rue de Beaune, n° 7.

CHEVALIER (Léon), [1226], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

CHEVALIER (l'abbé C. Ulysse), [1491], à Romans (Drôme); correspondant, M. l'abbé Duplessis, rue de Sèvres, n° 31.

CHEVALLIER, [1513], agrégé d'histoire, rue du Cardinal-Lemoine, n° 63.

CHEVILLARD (Léon), [1106], ancien magistrat, à Lons-le-Saunier; correspondant, M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 45.

CHEVREUL (Henri), [819], ancien magistrat, à Dijon; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHOISEUL (Mme la comtesse DE), [888], rue de l'Université, n° 59.

CHOPPIN (Albert), [1156], préfet de l'Oise, à Beauvais.

CHOTARD, [1638], professeu d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon.

Christophle, [1104], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, député à l'Assemblée nationale, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 9.

Cistria (prince de), [1191], rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 104.

Clamecy (baron de), [1363], ✳, ancien sous-préfet, au château de Semur, par Charost (Cher); correspondant, M. Redron, rue Tronchet, n° 5.

Claveau, [1200], O. ✳, inspecteur général des établissements de bienfaisance, rue Bonaparte, n° 5.

Clermont (de), [1266], rue du Bac, n° 108.

Colas (l'abbé), [1262], chanoine titulaire de la métropole de Rouen; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Collard (Alfred), [1215], O. ✳, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à la Grange-Rouge, par Arquian (Nièvre).

Colmet d'Aage (Henri), [1158], ✳, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 44.

Combette du Luc (Louis), [1303], à Rabasteins-sur-Tarn (Tarn); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Conseil d'État (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Gustave Wattier, ✳, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 101.

Cornudet (Alfred, vicomte), [837], O. ✳, ancien député, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 88.

Corps législatif (*Bibliothèque du*), [1660], représentée par M. Miller, O. ✳, membre de l'Institut, conservateur.

Cosnac (Jules, comte de), [717], ✳, au château du Pin, près Masseret (Corrèze); à Paris, rue Vanneau, n° 37.

Costel, [1383], avocat, à Troyes; correspondant, M. Marescq aîné, libraire, rue Soufflot, n° 17.

Cottin, [1291], ✳, ancien conseiller d'État, rue de la Baume, n° 15.

Courcel (Valentin Chodron de), [1068], boulevard Saint-Michel, n° 81.

Courtillier, [1628], au château de Précigné (Sarthe); correspondant, M. Andrieux.

Coussemaker (de), [867], ✳, juge au tribunal de première instance de Lille, membre du Conseil général du département du Nord, correspondant de l'Institut, à Lille; correspondant, M. Carlier, rue des Martyrs, n° 47.

Coutant (Ernest), [1607], licencié ès lettres, chez M. Lecointe, rue Mongenot, n° 7, à Saint-Mandé.

Crapelet (Charles), [399], boulevard Maillot, n° 74, à Neuilly-sur-Seine.

Cresson, [1299], avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien préfet de police, rue du Sentier, n° 41.

Croze (Charles de), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Cunin-Gridaine (Charles), [154], G. O. ✳, manufacturier, à Sedan (Ardennes).

Daiguson, [1375], juge au tribunal de Châteauroux.

Danglard (l'abbé), [1644], docteur ès lettres, au petit séminaire Saint-Nicolas, rue de Pontoise, n° 30.

Daras, [1314], officier de marine, à Angoulême.

Dard (baron), [653], O. ✻, ancien chef de division adjoint au ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Lazare, n° 108.

Dareste, [1098], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.

David (Edmond), [983], ✻, maître des requêtes au conseil d'État, rue Montalivet, n° 11.

Daviel (Ernest), [1132], avocat à la Cour d'appel de Rouen; correspondants, MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.

Defay [1593], place des Victoires, n° 3; correspondant, M. le baron O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

Defrémery (Ch.), [866], ✻, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue du Bac, n° 42.

Dehaisnes (l'abbé), [1632], conservateur des archives du département du Nord, à Lille.

Delaborde, [1096], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Tronchet, n° 31.

Delacour, [1361], chef d'institution, rue du Cardinal-Lemoine, n° 49.

Delaistre (Gustave), [974], propriétaire, rue Beauvoisine, à Rouen; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Delalain (Jules), [702], ✻, imprimeur-libraire de l'Université, rue Du-Sommerard, n° 5.

Delaroque, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.

elaroque (Eugène), [1471], libraire, quai Voltaire, n° 9.

Delisle (Léopold), [816], ✻, membre de l'Institut, conservateur sous-directeur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue d'Hauteville, n° 13.

Delpit (Jules), [1399], à Bordeaux.

Demarsy (Arthur), [1378], conservateur du musée de Compiègne; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Demay (Ernest), [1103], ancien avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Léonie, n° 1.

Denière, [1035], C. ✻, président de la Chambre de commerce de Paris, boulevard Malesherbes, n° 29.

Denis, [1061], avocat, à Saint-Lô (Manche); correspondant, M. Henri, libraire, Palais-Royal, péristyle Valois, n° 182.

Denjoy (Henri), [845], membre du Conseil général du Gers, à Fleurance; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Des Chapelles, [1116], boulevard de la Madeleine, n° 17.

Des Méloizes (Eugène), [638], O. ✻, conservateur des eaux et forêts à Bourges (Cher); correspondant, M. de la Villegille, rue de Seine, n° 12.

Desnoyers (Jules), [23], ✻, membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin des plantes, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, n° 36.

Desnoyers, [1633], vérificateur des domaines, rue du Bac, n° 103.

DESPONTS (Édouard), [1563], docteur-médecin, à Fleurance (Gers).

DESPREZ fils (Henri), [1277], directeur de la compagnie d'assurances *le Comptoir maritime*, place de la Bourse, n° 6.

DES ROYS (Ernest, vicomte), [1186], rue de La Tour-Maubourg, n° 11.

DES SORBIERS DE LA TOURRASSE (Amédée), [1590], à Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne); correspondants, MM. Hachette et Cie, libraires, boulevard Saint-Germain, n° 79.

DEUDON (Charles), [1255], rue Godot-de-Mauroy, n° 6.

DEULLIN (Eugène), [1173], banquier, à Épernay (Marne).

DEVAUX (Beauvois), [1278], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, quai Voltaire, n° 1.

DIEPPE (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Morin; correspondant, M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

DIJON (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Guignard; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

DOAZAN (Anatole), [1647], à Bellechasse (Indre); correspondant, M. de Longuerue, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 96.

DORIA (comte Armand), [818]; correspondant, M. Bourcelet, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

DOUBLET (Gustave), [1591], juge suppléant au tribunal de Versailles, rue de Provence, n° 10, à Versailles.

DREYFUS (Ferdinand), [1670], avocat, rue Saint-Lazare, n° 94.

DREYSS (Ch.), [852], ✱, recteur de l'Académie de Chambéry.

DUBOIS (Mme la comtesse), [1020], au château de Vitry, près Paris.

DUBOIS, [777], professeur au collége Rollin, rue du Faubourg-Montmartre, n° 61.

DUBOIS DE L'ESTANG (Gustave), [1066], ✱, conseiller maître à la Cour des comptes, rue Saint-Honoré, n° 366.

DU CHATEL (vicomte), [1202], ✱, rue des Écuries-d'Artois, n° 9.

DUCHATEL (comte Tanneguy), [1540], député à l'Assemblée nationale, rue de Varenne, n° 69.

DUCOUDRAY (Gustave), [1469], rue d'Assas, n° 33.

DUFAURE (J.), [840], ✱, ministre de la justice, membre de l'Académie française, boulevard Haussmann, n° 127.

DUFOUR (l'abbé Valentin), [1353], aumônier à Mazas.

DU LAC (Jules), [1561], juge suppléant au tribunal de Compiègne.

DU LONG DE ROSNAY (vicomte), [1547], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 43.

DU MESNIL (Armand), [1401], O. ✱, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Georges, n° 28.

DUMOULIN, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.

DU PARC (Charles, comte), [1257], à Dijon; correspondant, M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.

DUPLÈS-AGIER (Henri), [698], archiviste-paléographe, rue Saint-Louis, n° 16, à Versailles.

Dupont (Edmond), [817], ✻, chef de la Section du secrétariat aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Durand (Auguste), [689], libraire, rue Cujas, n° 7.

Durand de Lançon (Alphonse), [826], à Bois-Dabert, par le Château (Cher); correspondant, M. Durand de Lançon, à Paris-Auteuil.

Duriez de Verninac, [927], secrétaire d'ambassade, rue Boissy-d'Anglas, n° 23; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

Duruy (Victor), [1081], G. O. ✻, ancien ministre, rue Médicis, n° 5.

Dutens (Alfred), [1502], rue d'Argenson, n° 4.

Dutreil, [1141], ancien député, à Laval (Mayenne); correspondant, M. Germain Tribert, rue Matignon, n° 14.

Duval (Jacques-François), [1282], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rue d'Herbouville, n° 3; correspondant, M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Duverdy (Charles), [748], avocat à la Cour d'appel, place Boïeldieu, n° 1.

Duvergier de Hauranne, [1126], membre de l'Académie française, rue de Tivoli, n° 5.

École normale supérieure, [1617], représentée par M. le Directeur de l'École, rue d'Ulm; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Egger, [586], O. ✻, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue Madame, n° 48.

Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Delaitre, bibliothécaire; correspondant, M. l'Écureux, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 3.

Estaintot (Robert, vicomte d'), [975], avocat, rue des Arsins, n° 9, à Rouen; correspondant, M. Vattelier, rue de Sèvres, n° 60.

Fabre (Adolphe), [939], ✻, président du tribunal de Saint-Étienne (Loire); correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

Fallières, [1534], avocat, au Passage-d'Agen (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Pittet, libraire, rue Monsieur-le-Prince, n° 48.

Fanjoux, [1636], O. ✻, directeur de l'exploitation de la Société nouvelle des forges et chantiers de la Méditerranée, à Marseille.

Ferlet de Bourbonne (Paul), [1572], conseiller de préfecture à Lons-le-Saunier; correspondant, M. Roger Portalis, rue Lavoisier, n° 12.

Ferrère (Raoul), [1527], avenue Montaigne, n° 37.

Feuillet de Conches, [466], C. ✻, directeur au ministère des Affaires étrangères, rue Neuve-des-Mathurins, n° 73.

Flandin, [930], C. ✻, ancien conseiller d'État, rue de la Michodière, n° 8.

Flavigny (Mme la vicomtesse de), [1449], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.

Floquet, [622], ✻, avocat, correspondant de l'Institut, rue de l'Arcade, n° 25.

Fontenilles (marquis de), [1436], rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 11.

Fouché (Lucien), [224], à Évreux (Eure); correspondant, M. Dutertre, libraire, passage Bourg-l'Abbé.

Fouché-Lepeltier, [1228], ✱, ancien député, rue Royale, n° 1.

Fourchy, [1394], boulevard Saint-Germain, n° 266.

Fournier, [858], notaire à Tours; correspondants, MM. Rey et Belhatte, libraires, quai des Augustins, n° 45.

Frappier, [1682], à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Fremaux, [1668], avocat, à Béthune (Pas-de-Calais).

Frémy, [722], G. O. ✱, gouverneur du Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 17.

Fresne (Marcellin de), [388], rue de Bellechasse, n° 15.

Fréteau de Pény (Hérode-René-Jean-Baptiste-Emmanuel, baron de), [709], ✱, ancien conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Verneuil, n° 47.

Friès (Charles-Albert), [1648], à Fontainebleau, rue de France, n° 109.

Frottier de la Coste (marquis), [1304], attaché d'ambassade; boulevard Saint-Germain, n° 246.

Gadoin, [1422], ✱, président du tribunal de Cosne (Nièvre); correspondant, M. Masson, rue de Bourgogne, n° 63.

Gaffarel (Paul), [1475], professeur agrégé d'histoire à Angers, rue du Bellet; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Gaillard (Léopold de), [1507], conseiller d'État, rue des Saints-Pères, n° 3.

Galopin (Auguste), [1095], ancien avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, aux Raveaux, près Buxy (Saône-et-Loire); correspondant, M. L. Vessillier, rue de l'Arbalète, n° 35.

Gaspaillart (Émile), [1245], employé au ministère des Finances, rue de Clichy, n° 59.

Gaultry (Paul), [1606], notaire, à Fontainebleau; correspondant, M. O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

Gautier (Alphonse), [1676], G. O. ✱, ancien conseiller d'État, rue Saint-Honoré, n° 334.

Gavet (Gabriel), [1677], rue Caumartin, n° 16.

Geoffroy-Chateau (Paul), [1578], attaché au ministère des Affaires étrangères, rue Boudreau, n° 1.

Gérard (Charles), [1148], ancien représentant, avocat, à Nancy.

Gérardin (Alfred), ✱, [902], professeur agrégé d'histoire au lycée Saint-Louis, rue de Vaugirard, n° 21.

Gerbidon (Émile-Victor), [810], rue Dumont-d'Urville, n° 2.

Gervais (Ernest), [1545], avocat, rue de la Victoire, n° 52.

Ginot, [1270], avocat, à Pau; correspondants, MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.

Giraud (Paul-Émile), [569], ✱, à Romans (Drôme).

Glandaz (Albert), [1324], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard de la Madeleine, n° 9.

GODEFROY-MÉNILGLAISE (marquis DE), [223], ✻, à Lille; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.

GOMEL, [1025], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue des Moulins, n° 12.

GONSE (Raphaël), [1310], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 107.

GOUGET (Eugène), [1518], artiste dramatique, secrétaire de l'Association de secours des artistes dramatiques, rue du Château-d'Eau, n° 34.

GOUPIL (Édouard), [57], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Laffitte, n° 47.

GOUPIL DE PRÉFELN (Anatole), [923], rue Taitbout, n° 34.

GRAFENRIED-VILLARS (baronne DE), [870], rue du Colisée, n° 39.

GRANDEAU, [1671], ✻, professeur à la Faculté des sciences de Nancy; correspondant, M. Louis Grandeau, rue Saint-Placide, n° 29.

GRANDIDIER (Ernest), [1094], ✻, rue de la Victoire, n° 98.

GRANGIER DE LA MARINIÈRE (L.), [798], préfet de la Haute-Marne; à Paris, rue d'Amsterdam, n° 46.

GRASSET (Ernest), [591], ✻, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or); corresp., M. Delagrave, libraire, rue des Écoles, n° 58.

GRAVIER, [1635], rue de Seine, n° 5, à Rouen.

GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Gariel; correspondant, M. Delion, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

GROUALLE, [1232], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Mont-Thabor, n° 8.

GRUYER (Julien), [1688], rue Sainte-Apolline, n° 2.

GUADET, [228], ✻, ancien chef de l'enseignement à l'Institution nationale des Jeunes Aveugles, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 83 *bis*.

GUÉRARD (Mme veuve François), [967], à Amiens, rue Saint-Denis, n° 26; correspondant, Mme la vicomtesse de Saint-Martin, avenue de Villars, n° 5.

GUESSARD (François), [349], ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, à Paris-Passy, Grande-Rue, n° 87.

GUIGNÉ (DE), [1225], ✻, ancien préfet, boulevard Saint-Germain, n° 235.

GUILLAUME (Eugène), [1087], ✻, docteur en droit, chef au bureau du contentieux des communes au ministère de l'Intérieur, rue Magnan, n° 31.

GUILLEMIN (Jules), [1576], secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

GUIZOT, [1], G. ✻, membre de l'Institut, rue Billault, n° 10.

HALPHEN (Eugène), [900], avenue de l'Empereur, n° 111, à Paris-Passy.

HAMBOURG (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Petersen; correspondant, M. E. Jung-Treuttel, rue de Lille, n° 19.

HAMELIN D'ECTOT (Hilaire), [1060], docteur en droit, à Saint-Vaast-la-Hougue (Manche); correspondant, M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

HANQUEZ (Rodolphe), [990], procureur de la République à Vervins (Aisne).

HARCOURT (comte Jean D'), [1577], ✻, rue de l'Université, n° 89.

HAUTPOUL (comte D'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

HAVRE (*Bibliothèque du*), [1193], représentée par M. Morlent; correspondant, M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

HÉBERT, [1281], C. ✻, ancien garde des sceaux, place Vendôme, n° 14.

HELLOT (Alexandre), [1362], ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue de Boulogne, n° 1.

HELLOT (Jules), [1395], rue Royale, n° 13.

HENNET DE BERNOVILLE, [1369], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue du Bac, n° 21.

HÉRAULT (Alfred), [1479], à Châtellerault (Vienne).

HIMLY, [1007], ✻, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, n° 90.

HOMO (Émile), [1586], rue du Cardinal-Fesch, n° 54.

HORDAING (Émile D'), [1599], notaire, à Longjumeau (Seine-et-Oise).

HOUSSAYE (l'abbé), [1600], vicaire de l'église de la Madeleine, rue de la Ville-l'Évêque, n° 18.

HUNOLSTEIN (baron D'), [1456], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 81.

IZAMBERT, [1276], membre du Conseil de préfecture du département de la Savoie; correspondant, M. Moranvillé, rotonde de la Villette, n° 204.

IZARN [1457], à Évreux; à Paris, rue Chauveau-Lagarde, n° 18.

JAMESON [1167], boulevard Malesherbes, n° 121 (avenue de Valois, n° 5).

JAYR (Camille), [1523], à Bourg; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

JOINVILLE (baron DE), [1689], ✻, inspecteur général des établissements pénitentiaires, rue de Clichy, n° 6.

JOLY DE BAMMEVILLE, [1224]; corresp., M. de Bussierre, rue Cambacérès, n° 8.

JOUBAIRE, [1433], juge au tribunal de Guingamp; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

JOUBERT (André), [1678], à Angers, rue des Arènes, n° 24.

JOURDAIN, [834], O. ✻, inspecteur général de l'enseignement supérieur, membre de l'Institut, rue de Luxembourg, n° 21.

KERDREL (AUDREN DE), [340], député à l'Assemblée nationale, rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes; à Paris, chez M. de Courcy, rue Richelieu, n° 85.

KERGORLAY (comte HERVÉ DE), [1241], O. ✻, ancien député, rue de Varenne, n° 48.

KERSAINT (vicomte DE), [892]; rue de la Ville-l'Évêque, n° 26.

KERVYN DE LETTENHOVE (baron), [199], ✻, correspondant de l'Institut, membre de la chambre des députés de Belgique, ancien ministre, à Bruges (Belgique).

KOB (Georges), [1583], attaché au ministère des Affaires étrangères, rue Jacob, n° 29.

LABANOW DE ROSTOW (Mme la princesse DE), [1626]; correspondant, M. Bérenger, rue des Saints-Pères, n° 36.

LABITTE (Ad.), [1329], libraire, rue de Lille, n° 4.

LABORDE (Joseph, marquis DE), [1360], archiviste aux Archives nationales, rue Billault, n° 5.

La Borderie (Arthur de), [1198], député à l'Assemblée nationale, à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Léopold Delisle, rue d'Hauteville, nº 13.

Laboulaye (Édouard), [445], ✻, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue Taitbout, nº 34.

Lacabane (Léon), [64], O. ✻, professeur-directeur honoraire de l'École des Chartes, rne des Acacias, nº 47, aux Ternes.

Lacave-Laplagne, [1251], député à l'Assemblée nationale, chez M. Durieu, rue de la Chaussée-d'Antin, nº 66.

La Caze (Pèdre, baron), [839], ✻, ancien pair de France, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, nº 93.

Lacaze (Louis), [1494], député à l'Assemblée nationale, rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 107.

La Chaumelle (de), [1330], quai d'Orsay, nº 1.

La Chère (Jules de), [1326], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, avenue des Champs-Élysées, nº 116.

Lacombe (H. de), [1508], rue de Croix-de-Malte, nº 1, à Orléans.

Lacordaire, [981], ancien directeur de la manufacture des Gobelins, rue Cujas, nº 21.

La Cour (E. de), [724], C. ✻, ministre plénipotentiaire, ancien conseiller d'État; correspondant, M. de la Cour, rue Jacob, nº 46.

Lacroix (Paul), O. ✻, [65], conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, nº 1.

Lacuisine (de), [1160], O. ✻, président honoraire à la Cour d'appel de Dijon ; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, nº 7.

Lafargue (Ch.), [1409], chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne, à Agen; correspondant, M. Pittet, rue Saint-Jacques, nº 67.

La Faulotte (Louis Étignard de), [1680], auditeur au conseil d'État, rue Caumartin, nº 60.

La Ferrière-Percy (comte de), [1080], ✻, au château de Ronfeugerai, près Athis (Orne); à Paris, rue du Helder, nº 8; correspondant, M. d'Estreilles, rue d'Albe, nº 5.

La Ferronays (Mme la comtesse de), [1358], membre de la Société des Bibliophiles, Cours-la-Reine, nº 34.

La Ferté-Meun (Mme la marquise de), [907], rue du Bac, nº 46.

Lafond (Edmond), [1581], rue de Grenelle-Saint-Germain, nº 75.

La Grange (Édouard, marquis de), [331], G. O. ✻, membre de l'Institut, rue Barbet-de-Jouy, nº 29.

Laguerre (Léon), [790], docteur en droit, rue de Copenhague, nº 10.

Lahuré (Charles), [279], ✻, rue de Fleurus, nº 9.

L'Aigle (vicomte de), [1289], rue de Luxembourg, nº 19.

Lair (Jules), [1283], avocat, place de l'Ourcq, rotonde de la Villette, nº 204.

Laisné (Henri), [1520], substitut du procureur de la République, à Yvetot (Seine-Inférieure).

Lalanne (Ludovic), [822], membre du Comité des travaux historiques, rue de Condé, n° 20.

Laloy (Louis-Henri), [827], ✻, docteur en médecine, rue de Paris, n° 169, à Paris-Belleville.

Lance (Adolphe), [1622], ✻, architecte du gouvernement, membre du Comité des travaux historiques, rue Treilhard, n° 15.

Langle (Augustin de), [742], à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lanjuinais (vicomte), [1653], rue Moncey, n° 14.

La Panouse (Arthus, vicomte de), [1526], rue des Saussaies, n° 9.

Larnac (Julien), [1529], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Cirque, n° 8.

La Rochefoucauld (Mme la duchesse de), [843], rue de Varenne, n° 72; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lascoux (Jean-Baptiste), [130], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 88.

Lassus (Marc, baron de), [1195], boulevard Malesherbes, n° 57.

La Trémoille (duc de), [1196], rue de Varenne, n° 69.

Launay (Alphonse de), [1290], avocat, rue La Bruyère, n° 36.

Laurencel, [1426], à Fontainebleau; correspondant, M. O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

Laurent-Pichat (L.), [1356], député à l'Assemblée nationale, rue de l'Université, n° 39.

Lavau (Gaston de), [1294], au château de Moncé, par Pezou (Loir-et-Cher); correspondant, M. de Beaucourt, rue de Sèvres, n° 85.

La Villegille (Arthur de), [239], ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Dangi, par Reuilly (Indre); à Paris, rue de Beaune, n° 7.

Lavisse, [1582], professeur d'histoire au lycée Corneille, rue Médicis, n° 5.

Lebigre-Beaurepaire, [714], notaire, à Lille (Nord), rue Nationale; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Leblanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Lebouteiller (Georges), [1613], au Mont-Saint-Aignan, près Rouen, rue Malatiré, n° 32.

Lebrument, [637], libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Leclerc (Alexandre), [809], O. ✻, à Paris-Auteuil, rue d'Auteuil, n° 12.

Lecointe, [1163], chef d'institution, rue Mongenot, n°s 5 et 7, à Saint-Mandé.

Lecointre (Pierre), [1498], rue Cambacérès, n° 29.

L'Écureux, [1629], libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

Ledain (Bélisaire), [1537], à Parthenay (Deux-Sèvres); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Lefebvre de Viefville (Paul), [1554], substitut du procureur de la République au tribunal de la Seine, rue Taitbout, n° 51.

Lefebvre de Viefville (Louis), [1555], rue Taitbout, n° 51.

Lefort, [1263], ※, chef de bureau au ministère des Travaux publics, rue de Condé, n° 5.

Legros (Charles), [1445], receveur des hospices de la ville de Rouen, rue Ernest-Leroy, n° 3 *bis*, à Rouen.

Leloup de Sancy, [1373], ※, ancien auditeur au conseil d'État, rue Godot-de-Mauroy, n° 31.

Lemaire (P.-Aug.), [75], ※, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis-le-Grand et Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16.

Lemarchant (Fernand), [1199], avocat, rue de Marignan, n° 16.

Le Marois (Alphonse), [1594], au château du Lude, à Saint-Sauveur-le-Vicomte; correspondant, M. L. Delisle, rue d'Hauteville, n° 13.

Le Mennicier, [1100], propriétaire, à Saint-Lô (Manche); correspondant M. Rousseau, chez M. Henri, Palais-Royal, galerie d'Orléans, n° 12.

Lemercier (Anatole, vicomte), [756], ancien député, rue de l'Université, n° 8.

Lemire (Paul), [1679], à Pont-de-Poitte (Jura).

Lemonnier (Henri), [1388], archiviste-paléographe, docteur en droit, licencié ès lettres, rue Malher, n° 15.

Lenormant (Fr.), [1063], ancien sous-bibliothécaire de l'Institut, rue de Seine, n° 1.

Léotard (S.), [1349], sous-bibliothécaire du musée Favre, rue Bosquet, n° 5, à Montpellier; corresp., Mme veuve Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Lepesant, [1605], membre du Conseil général de la Manche, rue Geoffroy-de-Montbray, n° 89, à Coutances; correspondant, M. des Moutis, rue Montmartre, n° 56.

Lépinois (É. de), [1612], conservateur des hypothèques, président de la Société de l'histoire de Normandie, boulevard Beauvoisine, n° 33, à Rouen.

Le Proux (Fernand), [1450], archiviste-paléographe, rue Royale, à Saint-Quentin (Aisne).

Le Roy-Beaulieu (Anatole), [1637], rue Pigalle, n° 69.

Lesieur, [1567], boulevard de Magenta, n° 116.

Lespinasse (Réné de), [1447], archiviste-paléographe, rue de Varenne, n° 80.

Le Tellier de la Fosse, [972], ※, secrétaire général du Crédit foncier, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Levasseur (Émile), [1364], ※, membre de l'Institut, professeur au Collége de France et au lycée Henri IV, rue Monsieur-le-Prince, n° 26.

Lévesque, [752], ancien notaire, à Mantes (Seine-et-Oise).

Leviez, [982], ※, ancien maître des requêtes au conseil d'État, sous-gouverneur du Crédit foncier, rue Duphot, n° 18.

L'Héraule (Tristan de), [1557], receveur des finances, rue Las-Cases, n° 7.

L'Hopital, [1028], O. ※, ancien conseiller d'État, rue Louis-le-Grand, n° 18.

LIAIS (Adrien), [1350], substitut du procureur de la République à Pont-l'Évêque; à Paris, rue de Provence, n° 49.

LIEUTAUD, [1684], bibliothécaire de la ville de Marseille.

LILLE (*Bibliothèque de la ville de*), [1525]; correspondant, M. Dauchez, avocat, rue Perronet, n° 12.

LIMBOURG, [1418], préfet des Bouches-du-Rhône; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LOCKART (James-Andrew), [1442], négociant, au Havre; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LOISY (Albert DE), [1419], à Arceau, près Mirebeau (Côte-d'Or); correspondant, M. d'Espard, rue des Capucines, n° 16.

LONGNON, [1347], archiviste aux Archives nationales, rue Jacob, n° 46.

LONGUERUE (Roger DE), [1558], rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 96.

LOONES, [1686], libraire de la Société de l'Histoire de France, rue de Tournon, n° 6.

LORAY (marquis DE), [1658], au château de Cléron, près Ornant (Doubs); à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 23.

LORMIER (Charles), [1340], avocat, rue de Socrate, n° 13, à Rouen.

LOT (Henri-Ernest), [1189], archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Florentin, n° 14.

LOUCHET (Aug.), [1462], substitut du procureur de la République, boulevard de la Reine, n° 71 *bis*, à Versailles.

LOUVAIN (*Université de*), [812], représentée par M. Reusens, bibliothécaire; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

LOUVANCOUR, [894], ancien notaire, à Chartres (Eure-et-Loir); correspondant, M. Albert Huet, rue Blanche, n° 8.

LOUVIERS (*Bibliothèque de la ville de*), [1630].

LOUVRIER DE LAJOLAIS (A.), [859], quai Bourbon, n° 19.

LOYER (Paul), [1575], étudiant en droit, rue Bonaparte, n° 6.

LOYSEL, [1040], ✻, président du Conseil de préfecture du département de la Seine, rue Pergolèse, n° 48, cité Dupont, n° 7.

LUCAS (Charles), [1556], architecte, attaché aux travaux de la ville de Paris, boulevard de Denain, n° 8.

LUÇAY (vicomte DE), [1308], ✻, ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue de Varenne, n° 90.

LUCE (Siméon), [1511], archiviste aux Archives nationales, rue Chanoinesse, n° 14

LUXEMBOURG (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Étienne Gallois, ✻; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

MACÉ (Antonin), ✻, [712], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble (Isère).

MACKENSIE (John-Whiteford), [332], esq., à Édimbourg, 19, Scotland-street; correspondant, M. Jung-Treuttel, libraire, rue de Lille, n° 19.

Macon (*Académie de*), [1155], représentée par M. Saulnier, son secrétaire perpétuel.

Magen (Ad.), [1397], secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, à Agen.

Magne, [1618], ✻, ancien trésorier-payeur général, avenue Montaigne, n° 26.

Maigre (Louis), [1616], rue du Colisée, n° 43.

Maillé (duc de), [914], rue de Lille, n° 119.

Mailly (comte de), [500], rue de l'Université, n° 53; correspondant, M. Dosseur, rue Taranne, n° 21.

Maître (Léon), [1380], archiviste du département de la Loire-Inférieure, à Nantes; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Maleville (Léon de), [492], ✻, député à l'Assemblée nationale, à Saint-Maurin, par Grenade (Landes); correspondant, M. Caritan, boulevard Magenta, n° 127.

Mallet (Édouard), [1234], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 35.

Manceaux, [1229], C. ✻, ancien conseiller d'État, boulevard Malesherbes, n° 9.

Manchon (Léon), [1589], notaire, au Havre; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Mannier, [1531], ancien notaire, rue de l'Université, n° 8.

Mantes (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le maire de Mantes; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Marcel (Eugène), [1209], notaire au Havre; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Marcel (Léopold), [964], ✻, notaire honoraire, à Louviers (Eure).

Marcère (Émile de), [1434], conseiller à la Cour d'appel de Douai; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Marchegay (Paul), [448], ✻, aux Roches-Baritaud, par Chantonnay (Vendée); correspondant, M. Porquet, libraire, quai Voltaire.

Marcilly (Charles), [1472], à Bar-sur-Aube (Aube).

Marguerie (René), [1664], auditeur au conseil d'État, rue des Saints-Pères, n° 74.

Marguerin, [1042], ✻, directeur de l'École municipale Turgot, rue du Vert-bois, n° 17.

Marin-Darbel, [265], à Fontainebleau, rue du Chemin-de-Fer, n° 28.

Marine (*Bibliothèque centrale de la*), [1102], représentée par M. Renard, bibliothécaire du ministère de la Marine, rue Royale, n° 2; correspondant, M. Dumaine, libraire, rue Dauphine, n° 30.

Marion (Jules), [456], ✻, membre du Comité des travaux historiques, place de la Madeleine, n° 17.

Marmier (G.), [1312], rue de l'Odéon, n° 12.

Martin (Henri), [457], député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut, rue du Ranelagh, n° 54, Paris-Passy.

Martin (William), [1627], avenue de la Reine-Hortense, n° 13.

Martroy (vicomte du), [1023], O. ✻, conseiller d'État, quai Voltaire, n° 25.

Marty-Laveaux (Charles), [780], ✻, membre du Comité des travaux historiques, rue Gay-Lussac, n° 1.

Mas-Latrie (Louis de), [289], O. ✻, chef de la Section judiciaire aux Archives nationales, quai Voltaire, n° 3.

Masquelier fils (Émile), [1210], au Havre; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Masséna d'Essling (prince André), [1286], rue Jean-Goujon, n° 8.

Masséna, duc de Rivoli (Victorin), [1131], ✻, ancien député, rue Jean-Goujon, n° 8.

Masson (Georges), [1520], libraire-éditeur, place de l'École-de-Médecine, n° 17.

Masson (Gustave), [1343], professeur de littérature française au collége de Harrow-on-the-hill (Angleterre); correspondants, MM. Barthès et Cie, libraires, rue de Verneuil, n° 41.

Matagrin (René), [1595], conseiller de préfecture, à Épinal (Vosges).

Matharel (Victor de), [1675], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue d'Amsterdam, n° 67.

Mathéus (Frédéric), [1633], auditeur de première classe au conseil d'État, rue Beaujon, n° 18.

Mathieu-Bodet, [1137], ✻, député à l'Assemblée nationale, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Sèze, n° 4.

Maurin (Charles), [1687], manufacturier, rue Gay-Lussac, n° 36.

Maury (Alfred), [1553], C. ✻, membre de l'Institut, directeur général des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Mavidal, [1174], ✻, sous-bibliothécaire de l'Assemblée nationale, rue de l'Université, n°s 126 et 128.

Mazarine (*Bibliothèque*), [33], représentée par M. de Sacy, membre de l'Académie française, quai Conti, n° 21.

Maze (Alph.), [1535], avenue des Champs-Élysées, n° 95.

Meaux (vicomte de), [1623], député à l'Assemblée nationale, à Montbrison (Loire).

Méliot (Jules), [903], professeur au lycée Louis-le-Grand, rue d'Assas, n° 116.

Mérilhou (Francis), [833]; corresp., M. Cotillon, libraire, rue Soufflot, n° 24.

Merlemont (comte de), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise); à Paris, rue de Verneuil, n° 47.

Métivier (D^r), [1334], rue de la Mare, 15, à Paris-Belleville.

Meunier (Alfred), [1657], à Chantilly (Oise).

Meunier du Houssoy, [1639], attaché d'ambassade, à Paris, rue Blanche, n° 30.

Mévil (Mme veuve), [651], rue de Varenne, n° 10.

Meyer (Paul), [1446], secrétaire de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue de la Tour, n° 99, à Paris-Passy.

Mignet, [16], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue d'Aumale, n° 14.

Milcent, [1587], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 29.

MILLOT (Albert), [1440], avenue des Champs-Élysées, n° 117.

MOIGNON (Alix-Jérôme), [821], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue des Pyramides, n° 3.

MOINERY, [708], ✻, ancien président du tribunal de commerce, cloître Saint-Merry, n° 18.

MOLAND, [1551], homme de lettres, boulevard du Montparnasse, n° 157.

MONIN-JAPY, [1221], O. ✻, ancien membre du Conseil municipal de Paris, rue du Château-d'Eau, n° 11.

MONOD (Gabriel), [1566], répétiteur à l'École des hautes études, rue de Vaugirard, n° 62.

MONTAIGLON (Anatole DE), ✻, [1478], professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques, place Royale, n° 9.

MONTALIVET (comte DE), [1204], G. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, à Montalivet-Lagrange, par Sancerre (Cher); à Paris, chez M. Picot, rue Pigalle, n° 54.

MONTBRISON (Georges DE), [1439], boulevard Haussmann, n° 71.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (duc DE), [1549], rue de la Baume, n° 5.

MONTRICHARD (vicomte DE), [1466], au château de Chassaigne, par Magny-Cours (Nièvre).

MORAND (François), ✻, [1569], juge au tribunal de Boulogne-sur-Mer.

MORANVILLÉ, [1047], directeur des magasins et entrepôts de Paris, rotonde de la Villette.

MORIN (Ernest), [1328], professeur d'histoire au collége Chaptal et à l'École Turgot, rue de la Rochefoucauld, n° 14.

MORNAY SOULT DE DALMATIE (comte DE), [1267], avenue Montaigne, n° 77.

MOUCHY (duc DE), [1539], ✻, ancien député, boulevard de Courcelles, n° 33.

MOULINS (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. le maire de Moulins.

MOULINS (*Ordre des avocats de*), [1504], représenté par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Auguste Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

MOURIER (Athanase), [1400], O. ✻, directeur au ministère de l'Instruction publique, passage Sainte-Marie (rue du Bac), n° 2 *bis*.

MUTEAU (Charles), [906], conseiller à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. V. Collin, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Mondovi, n° 7.

NADAILLAC (marquis DE), [864], préfet des Basses-Pyrénées, à Pau.

NANCY (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Soyer-Willemet; correspondant, M. Émile Mellier, libraire, rue Séguier, n° 17.

NAUDET, [486], C. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Lazare, n° 74.

NETTANCOURT-VAUBECOURT (vicomte René DE), [1406], ✻, rue de Varenne, n° 72.

NEUFLIZE (Mme la baronne DE), [1152], rue Caumartin, n° 22.

NEY (Napoléon-Jules), [1640], ✵, lieutenant au 46e régiment de ligne, à Saint-Cyr; rue des Écoles, n° 1, à Paris; correspondant, M. Gouget.

NICARD (Pol), [288], rue de Sèvres, n° 38.

NIGON DE BERTY, [150], ✵, chef de division honoraire au ministère des Cultes, rue Mazarine, n° 19.

NISARD (Désiré), [459], C. ✵, membre de l'Académie française, rue Casimir-Delavigne, n° 2.

NIVARD, [1681], juge d'instruction au tribunal civil de Cosne (Nièvre); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

NOAILLES (Paul, duc DE), [343], membre de l'Académie française, rue de l'Université, n° 43.

NOAILLES (marquis DE), [1506], rue de Lille, n° 66.

NOEL (Octave), [1562], attaché au secrétariat du Conseil général de la Banque de France, à Poissy (Seine-et-Oise).

NOULENS, [1415], rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom (Gers); à Paris, rue du Cherche-Midi, n° 83.

NUGENT (vicomte DE), [371], rue du Regard, n° 5.

OBERKAMPF (Émile), [1398], receveur particulier des finances, à Ruffec.

ODIOT (Ernest), [1178], avenue de Marigny, n° 29.

OGER (F.), [1412], professeur d'histoire au collége Sainte-Barbe, rue de Fleurus, n° 21.

OGIER DE BAULNY (Gaston), [1004], rue de Verneuil, n° 52.

OHNET (Léon), [1016], architecte, avenue Trudaine, n° 4; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

OLIVIER (Joseph), [1611], archiviste de la ville de Montpellier.

ORFORD (comte D'), [1417], Wolterton park, Aylsham, Norfolk; correspondant, M. Buchmeyer, hôtel Bristol, place Vendôme.

PAILLET (Eugène), [928], juge suppléant au tribunal de première instance de Paris, rue Moncey, n° 20.

PANNIER (Léopold), [1486], archiviste-paléographe, rue d'Hauteville, n° 94.

PARAVEY (Charles), [588], O. ✵, ancien conseiller d'État, rue des Petites-Écuries, n° 44.

PARENT DE ROSAN (Charles-Félix), [815], à Paris-Auteuil, route de Versailles, n° 122, villa de la Réunion, n° 3.

PARIS (Gaston), [1667], professeur au Collége de France, rue du Regard, n° 17.

PARIS (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Cousin, au musée Carnavalet; corresp., M. Détaille, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 10.

PASCAL (Alfred), [1134], chef de bureau au Crédit foncier, rue Paradis-Poissonnière, n° 9.

PASCALIS [1026], O. ✵, ancien conseiller d'État, rue de l'Université, n° 18.

PASQUIER (Louis), [915], ✵, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Jacob, n° 48.

Passy (Antoine), [238], O. ✻, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, membre de l'Institut, rue Pigalle, n° 69.

Passy (Edgar), [1536], secrétaire d'ambassade, boulevard Haussmann, n° 116.

Patin (Henri), [533], C. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris, à l'Institut.

Pau (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Soulice, bibliothécaire; correspondant, M. Derache, rue Montmartre, n° 48.

Paulin (le colonel Charles), [955], C. ✻, rue Victor-Dumay, n° 17, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Galette, libraire, rue de Nesle, n° 10.

Paulmier (Charles), [483], O. ✻, avocat à la Cour d'appel, ancien député, boulevard Poissonnière, n° 25.

Paumier (le pasteur), [1625], rue Saint-Guillaume, n° 27.

Pécoul (Auguste), [1217], au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise); correspondant, M. Dumoulin, quai des Augustins, n° 13.

Pelay (Éd.), [1453], rue de Crosne, n° 74, à Rouen; correspondant, M. Audley, rue Madame, n° 40.

Pelletier (Jules), [1117], C. ✻, président de chambre à la Cour des comptes, membre de l'Académie des beaux-arts, avenue Gabrielle, n° 46.

Pellot (Charles), [1441], à Sainte-Adresse (Havre); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Pépin Le Halleur (Émile), [787], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières de Paris, rue de Castiglione, n° 14.

Percy (Lord Henry), [1602], major général au service de S. M. Britannique, à Londres; correspondant, M. Schlesinger, rue de Seine, n° 12.

Périgot (Charles), [1532], professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel, n° 44.

Perreau, [1615], ancien notaire, à Dijon; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Perret, [1094], ✻, ancien maître des requêtes au conseil d'État, rue François Ier, n° 6.

Perrin (docteur Maurice), [1672], O. ✻, médecin principal, professeur au Val-de-Grâce, rue Saint-Placide, n° 45.

Perrochel (vicomte Fernand de), [1460], rue de Bellechasse, n° 56.

Perrot de Chazelle (comte), [643], à Maisonneuve (Côte-d'Or); à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

Perrot d'Estivareilles, [772], ✻, ancien inspecteur général des lignes télégraphiques, rue de Bourgogne, n° 50.

Perroud (Jean-Louis), [1505], notaire à Chartres; correspondant, Mme Moynat, rue d'Amsterdam, n° 96.

Petau de Maulette, [1351], rue Raynouard, n° 67, Paris-Passy.

Petit (Edmond), [1172], rue Jean-Goujon, n° 14.

Piat (Albert), [1655], fondeur-mécanicien, rue Saint-Maur-Popincourt, n° 49.

Picard (Alexandre), [924], chef de bureau à l'administration des contributions indirectes, rue du Marché-Saint-Honoré, n° 5.

Pichon (Étienne), [1467], sous-préfet à Vervins; à Paris, quai d'Anjou, n° 17.

Picot (Georges), [1435], juge au tribunal de la Seine, rue Pigalle, n° 54.

Pigeonneau, [1654], professeur au lycée Descartes, boulevard Saint-Michel, n° 105.

Pillet-Will (comte), [1151], rue Moncey, n° 14.

Pingaud (Léonce), [1565], professeur agrégé d'histoire au lycée de Nancy, rue de la Monnaie, n° 4, à Nancy; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Pisançon (Claude-Henri de La Croix de Chevrières, marquis de), [566], au château de Pisançon, par Bourg-de-Péage (Drôme).

Pistoye (de), [1046], O. ✱, chef de division au ministère des Travaux publics, rue Oudinot, n° 22.

Poinsier (Edmond), [1424], avoué, à Neufchâtel-en-Bray; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

Poisson (baron Charles), [1359], O. ✱, rue de Rome, n° 53.

Portal (Frédéric de), [284], ✱, impasse du Coq (rue Saint-Lazare), n° 3.

Portalis (Roger), [1459], rue Lavoisier, n° 12.

Pougny (Ernest), [1621], avenue des Champs-Élysées, n° 144.

Poumeau de Lafforest (Louis), [1564], rue Boussairolles, n° 7, à Montpellier.

Pradel (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Puy-Laurens (Tarn); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Prarond (Ernest), [1608], président de la Société d'émulation d'Abbeville; à Paris, rue de Tournon, n° 14.

Prieur de la Comble (Antonin), [1533], rue du Louvre, n° 8.

Pron (baron), [1230], C. ✱, ancien préfet, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 52.

Prost (Auguste), [1497], membre de la Société des Antiquaires de France, à Metz; correspondant, M. Anatole de Barthélemy, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Puymaigre (Théodore, comte de), [587], rue du Regard, n° 3.

Quesney (Édouard), [1143], ancien négociant, au Havre, rue de Tourneville, n° 93; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Quicherat (Jules), [443], ✱, directeur de l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Casimir-Delavigne, n° 9.

Quiquerez (Éd.), [1413], rue Nollet, n° 8.

Quiquerez (Auguste), [1493], ingénieur des mines, membre de la Société des Antiquaires de France; correspondant, M. Éd. Quiquerez, rue Nollet, n° 8.

Raineville (comte de), [1083], rue de la Ville-l'Évêque, n° 42.

Rambaud, [1604], à Nancy, place de l'Académie, n° 4.

RASILLY (marquis DE), [1161], rue Taranne, n° 9.

RATHERY (Edme-Jacques-Benoît), [546], ✻, conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, rue des Saints-Pères, n° 12.

RATTIER (Léon), [1274], au château de Jand'heurs (Meuse); correspondant, M. Coccoz, libraire, rue de l'École-de-Médecine, n° 32.

RAVENEL, [124], O. ✻, conservateur sous-directeur au département des imprimés, cartes, etc. de la Bibliothèque nationale, rue Crussol, n° 5.

RAYMOND (Paul), [1382], archiviste du département des Basses-Pyrénées, à Pau; correspondant, M. Aug. Cornillaud, rue Saint-Placide, n° 18.

READ (Charles), [877], ✻, ancien chef de la Section des travaux historiques, archives et bibliothèque de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 2.

RÉAL (Gustave), [1008], ✻, ancien préfet, secrétaire général de l'Administration centrale du chemin de fer de Lyon, rue de la Pépinière, n° 73.

RÉALLIER-DUMAS, [986], ✻, rue Saint-Lazare, n° 61.

REEVE (Henri), [1367], esq., secrétaire du Conseil privé de S. M. Britannique, rédacteur principal de l'*Edimburgh Review*, n° 62, Rutland-Gate, Hyde-Park, à Londres; corresp., M. Xavier Raymond, rue de Bellechasse, n° 44.

REISET (comte DE), [655], O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue de la Baume, n° 3.

RENARD (B.), [424], général-major au corps d'état-major de l'armée belge, aide de camp du roi des Belges, à Bruxelles; correspondant, Mme Duport, boulevard de Magenta, n° 80.

RENNES (*Bibliothèque de l'Académie de*), [1346], représentée par M. Rondil d'Ajoux; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

REVERCHON [1027], ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue de Poitiers, n° 9.

REY (E. Guillaume), [1319], membre de la Société des Antiquaires de France, rue Billault, n° 35.

RIANT (comte Paul), [1492], membre du Conseil général de Seine-et-Oise, rue de Vienne, n° 10.

RICHÉ, [1323], C. ✻, ancien président de la section de législation au conseil d'État, rue de Rivoli, n° 214.

RICHEMONT (comte DE), [965], député à l'Assemblée nationale, rue Saint-Dominique, n° 23.

RIGAUD (Amédée), [1598], agent de change honoraire, rue Fortin, n° 12.

RIGNY (Mme DE), née BASSOMPIERRE, [1631), rue du Bac, n° 40; correspondant, M. le marquis de Chantérac, rue de Bellechasse, n° 17.

RIOCOUR (comte DE), [1403], au château d'Aulnay-sur-Seille; correspondant, M. O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

RIS (comte CLÉMENT DE), [1348], rue Saint-Dominique, n° 101.

RISTELHUBER (Paul), [1451], quai Saint-Nicolas, n° 3, à Strasbourg.

ROBIN (Armand), [1646]; correspondant, M. Keller, rue de Chevreuse, n° 4.

Rochambeau (marquis de), [1685], membre de la Société des Antiquaires de France, boulevard Malesherbes, n° 43.

Rocquain (Félix), [1652], archiviste aux Archives nationales, rue Vanneau, n° 15.

Roissy (Henri de), [1649], rue de l'Université, n° 5.

Romance (Fernand de), [1659], rue Mézières, n° 10.

Rothschild (Mme la baronne James de), [949], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rothschild (Alphonse, baron de), [1214], rue Saint-Florentin, n° 2; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rothschild (Edmond, baron de), [1183], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rothschild (Gustave, baron de), [1213], rue Laffitte, n° 23; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rothschild (James-Nathaniel, baron de), [1002], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 33; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 19.

Rougeot, [1264], chef de bureau au ministère de l'Agriculture et du Commerce, avenue Trudaine, n° 31.

Roussel (Jules), [590], rue du Faubourg-Poissonnière, n° 52.

Roussigné, [1033], ✳, avenue du Coq, n° 3.

Royer (de), [1052], G. ✳, premier président de la Cour des comptes, rue de Vaugirard, n° 56.

Ruble (Alphonse de), [1190], rue de Luxembourg, n° 43.

Saillard (Jean-Théodore), [1641], ✳, conseiller à la Cour de cassation, rue Tronchet, n° 35.

Saint-Alery (Armand de), [1242]; correspondant, M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 45.

Saint-Priest (Georges, comte de), [841], rue Basse-du-Rempart, n° 56.

Saint-René Taillandier, [1548], O. ✳, membre de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres de Paris, ancien secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Benoît, n° 20.

Sainte-Aulaire (marquis de), [1580], O. ✳, ancien député, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 122.

Sainte-Foy (de), [1032], ✳, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de l'Université, n° 47.

Saivet (Mgr), [1429], évêque de Mende; correspondant, M. Demichelis, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 33.

Salel de Chastanet, [1062], ✳, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Provence, n° 62.

Salin [1392], chef de bureau au conseil d'État, rue Servandoni, n° 20.

Sallé (Charles), [1571], avocat, à Pau, rue Trau, n° 7; correspondant, M. Sorel, boulevard Saint-Michel, n° 51.

Salvert-Bellenave (de), [1541], ingénieur de la marine, place du Palais-Bourbon, n° 2.

Sanné (Albert), [1370], place Vendôme, n° 22.

Sarcus (vicomte Félix de), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

Say (Léon), [1075], député à l'Assemblée nationale, ministre des Finances, rue La Bruyère, n° 45.

Sazerac de Forge, [1588], préfet du département de l'Ardèche, à Privas.

Schefer (Charles), [1405], C. ✼, professeur de persan à l'École nationale des langues orientales vivantes, boulevard Ingres, n° 6, à Paris-Passy.

Scheler (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Schickler (Fernand), [1236], place Vendôme, n° 17.

Schweitzer (baron de), [896], ancien ministre plénipotentiaire de Bade, rue Blanche, n° 62.

Sécbehaye (Charles), [1244], docteur en droit, ancien conseiller de préfecture, boulevard Saint-Michel, n° 83.

Seillière (Frédéric), [1620], avenue de l'Alma, n° 61.

Sellier [1316], administrateur du Sous-comptoir des entrepreneurs, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 41.

Semichon (Ernest), [426], avocat, à Rouen, rue de la Valasse, n° 16; correspondant, Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Sénard, [1058], avocat, ancien président de l'Assemblée constituante, ancien ministre de l'Intérieur, rue des Moulins, n° 15.

Serveux [1389], C. ✼, conseiller maître à la Cour des comptes, rue du Mont-Thabor, n° 32.

Servois (Gustave), [1136], membre du Comité des travaux historiques, préfet du département du Lot; à Paris, rue de Marignan, n° 24.

Simonnet (Jules), [898], conseiller à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Singer (Alexandre), [978], ancien agent de change, quai Malaquais, n° 17.

Sohier, [657], à Mantes (Seine-et-Oise).

Solesmes (*Abbaye des Bénédictins de*), [1661], représentée par le R. P. Abbé, dom Guéranger; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Sorel (Alexandre), [942], juge au tribunal civil de Compiègne (Oise); correspondant, Mme veuve Sorel, rue des Écoles, n° 16.

Soultrait (comte Georges de), [525], ✼, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Napoléon, n° 10, à Lyon; correspondant, M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

Souquet (Ernest), [1522], juge d'instruction, à Campagne-lès-Hesdin (Pas-de-Calais).

Steenakers (Frédéric), [1477], ancien député, au château d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

Suchet (l'abbé), [1603], supérieur du petit séminaire d'Ornans (Doubs); correspondant, M. J. Bulle, rue de Fleurus, n° 42.

Talabot (Paulin), [1146], C. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de Lyon à la Méditerranée, rue Saint-Arnaud, n 10.

Talhouët-Roy (marquis de), [1220], C. ✻, député à l'Assemblée nationale, rue du Faubourg Saint-Honoré, n° 137.

Tamizey de Larroque (Ph.), [1345], à Gontaut, par Marmande (Lot-et-Garonne); correspondant, M. G. Pittet, libraire, rue Monsieur-le-Prince, n° 48.

Tandeau de Marsac, [1176], notaire, place Dauphine, n° 23.

Tardif, [225], ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Bourgogne, n° 19.

Tassin, [1285], O. ✻, ancien directeur de l'administration de l'Octroi de Paris, rue Saint-Georges, n° 39.

Techener fils (Léon), [1573], libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

Teulet (Auguste), [354], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Tournon, n° 27.

Thiers (A.), [2], G. ✻, membre de l'Institut, Président de la République.

Thion de la Chaume (Léon-André), [1574], étudiant en droit, boulevard Malesherbes, n° 7.

Thirion-Montauban (Albert), [1660], secrétaire d'ambassade, rue François Ier, n° 21.

Touchebeuf [1454], avocat, à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Toulmon (Eugène de), [776], rue des Saints-Pères, n° 7 *bis*.

Tourtoulon (Charles de), [1452], à Montpellier, enclos Tessier-Sarrus; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Travers, [1055], professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, bibliothécaire de la ville, secrétaire de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres, rue des Chanoines, n° 10; correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Treilhard (le comte Achille), [1481], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Louis-le-Grand, n° 18.

Treyve de Saint-Sauveur (vicomte du), [1473], à Melun (Seine-et-Marne).

Tribert (Germain), [1049], député à l'Assemblée nationale, rue Matignon, n° 14.

Tripier (général de division), [966], C. ✻, membre du Comité des fortifications, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.

Trubestkoy (prince), [1077], à Bellefontaine, près Fontainebleau.

Truchi de Lays (vicomte de), [1512], ✻, ancien officier de cavalerie, rue Proudhon, à Dijon; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Tuetey (Alexandre), [1301], archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Tuvache (Aristide), [352], avocat, à Beuzeville (Eure); correspondant, M. Foulon, rue Madame, n° 46.

Université de France (*Bibliothèque de l'*), [767], représentée par M. L. Renier, conservateur de la bibliothèque, membre de l'Institut; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

Valençay (Mme la duchesse de), [855], rue Fortin, n° 14.

Vallentin (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal de Montélimar (Drôme); correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vallin, [1528], professeur d'histoire au lycée du Havre; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vandewalle [1663], avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine, rue Basse-du-Rempart, n° 52.

Vaney (A. E.), [775], avocat, rue de Luxembourg, n° 47; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

Varin, [1038], C. ✻, ancien membre du Conseil municipal de Paris, rue des Bourdonnais, n° 20.

Vatimesnil (Albert de), [1254], attaché au ministère des Affaires étrangères, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

Vatry (Alphée de), [480], ✻, ancien député, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 20.

Vaucelles (Boulard de), [860], rue de Lille, n° 55.

Vaufreland (Ludovic, vicomte de), [434], ✻, rue de Marignan, n° 16.

Vellaud (Alfred), [1006], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Friant, n° 34.

Vendeuvre (Gabriel de), [452], rue de Penthièvre, n° 4.

Vessillier (Léonce), [1287], ancien attaché d'ambassade, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 190.

Vibraye (Paul, marquis de), [471], correspondant de l'Institut, à Cheverny (Loir-et-Cher); à Paris, rue de Varenne, n° 56; correspondant, M. Cherrier, avocat, rue du Cherche-Midi, n° 11.

Viel-Castel (baron Louis de), [656], C. ✻, ancien sous-directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, rue de Bourgogne, n° 19.

Villard (Henri), [1202], avocat à Langres (Haute-Marne); correspondant, M. Verconsin, rue Neuve-des-Capucines, n° 6.

Villepreux (Louis de), [1579], avocat, à Marmande (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Pittet, libraire, rue Monsieur-le-Prince, n° 48.

Vitet (Ludovic), [20], O. ✻, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut, rue Barbet-de-Jouy, n° 9.

Vuitry (Adolphe), [1643], G. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, rue de Téhéran, n° 11 bis.

Wailly (N. de), [243], O. ✻, membre de l'Institut, conservateur honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, n° 30, à Paris-Passy.

Walckenaer (Charles), [987], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, boulevard Haussmann, n° 135.

WALLON, [1669], O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, député à l'Assemblée nationale, boulevard Saint-Michel, n° 95.

WATTEVILLE (O. baron DE), [830], ✻, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, boulevard Malesherbes, n° 63.

WERLÉ (Alfred), [1619], boulevard du Temple, à Reims.

WILHELM, [1393], avoué, à Colmar.

WITTE (Jean, baron DE), [461], ✻, associé étranger de l'Institut, rue Fortin, n° 5.

ZAMOYSKI (comte Thomas), [1543], à Varsovie; à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, n° 39.

ZELLER, [1411], ✻, maître de conférences à l'École normale supérieure, rue du Cherche-Midi, n° 83.

BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

BIBLIOTHÈQUES DES CHATEAUX DE : *Compiègne*, *Fontainebleau* et *Versailles* [M. BARBIER, n°s 595-599].

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'AIX, [M. ROUARD, n° 687].
— des ARCHIVES NATIONALES, [M. A. MAURY, n° 1147].
— de l'ARSENAL, [M. Éd. THIERRY, n° 1650].
— de la ville d'AVIGNON, [M. ALLOUARD, n° 64].
— de l'ordre des AVOCATS de PARIS, [M. TEMPLIER, n° 720].
— de l'ordre des AVOCATS de MOULINS, [M. SEULLIER, n° 1504].
— de la ville de BAYONNE, [M. DIDRON, n° 140].
— de la ville de BESANÇON, [M. ALLOUARD, n° 1371].
— de la Cour d'appel de BOURGES [n° 1484].
— de la ville de CAEN, [M. le maire de Caen, n° 1015].
— de l'ÉCOLE des CARMES, [M. l'abbé HUGONIN, n° 802].
— du CERCLE DE LA RUE NEUVE à GRENOBLE, [M. RÉAL, n° 969].
— de la ville de CHARTRES, [M. le bibliothécaire, n° 1516].
— du COLLÉGE CHAPTAL, [M. MONJEAN, n° 1042].
— du CONSEIL D'ÉTAT, [M. Gustave WATTIER, n° 934].
— du CORPS LÉGISLATIF, [M. MILLER, n° 1660].
— de la ville de DIEPPE, [M. MORIN, n° 1054].
— de la ville de DIJON, [M. GUIGNARD, n° 1279].
— de l'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la ville d'ÉPERNAY, [M. DELAITRE, n° 1474].
— de la ville de GRENOBLE, [M. GARIEL, n° 948].
— de la ville du HAVRE, [M. MORLENT, n° 1193].
— de la ville de LILLE, [M. le bibliothécaire, n° 1525].
— du LUXEMBOURG, [M. Étienne GALLOIS, n° 956].
— de l'Académie de MACON [M. SAULNIER, n° 1155].
— de la ville de MANTES, [M. DUMOULIN, n° 1295].
— MAZARINE, [M. Silvestre DE SACY, n° 33].
— centrale du MINISTÈRE DE LA MARINE, [M. RENARD, n° 1102].
— de la ville de MOULINS, [M. le maire de Moulins, n° 1365].

Bibliothèque de la ville de Nancy, [M. Soyer-Willemet, n° 850].
— Nationale, rue Richelieu, [M. l'Administrateur].
— de la ville de Paris, [M. J. Cousin, n° 135].
— de la ville de Pau, [M. Soulice, n° 1592].
— de l'Académie de Rennes, [M. Rondil d'Ajoux, n° 1346].
— des Bénédictins de Solesmes, [le R. P. Abbé, n° 1661].
— de l'Université de France, [M. L. Renier, n° 767].
— du roi des Belges, [M. Scheler, n° 543].
— de la ville de Hambourg, [M. Petersen, n° 873].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie d'Arras.
Académie de Macon.
Académie de Rennes.
Académie des Sciences de Caen.
Académie des Sciences de Dijon.
Académie de Reims.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Athénée de Beauvaisis, à Beauvais.
Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
Société académique du Puy.
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Touraine, à Tours.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société d'émulation de la Vendée.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.

Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société dunkerquoise, à Dunkerque.
Société académique et industrielle d'Angers.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-Janeiro, Brésil.
Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société de géographie et de statistique du Mexique.
Société de l'Histoire de Belgique.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Bamberg.
Société historique du Massachusets.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournai.
Université de Kiel.
Université de Lund.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

Gachard, directeur général des Archives de Belgique.
Pertz, conservateur de la Bibliothèque royale, à Berlin.
Raumer (de), professeur à l'Université de Berlin.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1873.

MM. BEAUCOURT (DE).
BELLAGUET.
BORDIER.
BOUIS (DE).
BROGLIE (DE).
DELISLE.
EGGER.
GUESSARD.
JOURDAIN.
LA TRÉMOILLE (DE).

1874.

MM. BOUTARIC.
DESNOYERS (J.).
DUPONT (Edm.).
LACABANE.
LALOY.
LASCOUX.
MARION.
MAS-LATRIE (DE).
MIGNET.
THIERS.

1875.

MM. BARTHÉLEMY (A. DE).
BOUVIER.
FLOQUET.
GODEFROY-MÉNILGLAISE (DE).
GUIZOT.
LALANNE (Lud.).
NAUDET.
QUICHERAT.
SERVOIS.
VITET.

1876.

MM. BOISLISLE (A. DE).
BOULATIGNIER.
GUADET.
LA VILLEGILLE (DE).
MARTIN (Henrl).
MAURY (Alfred).
PASSY (Antoine).
RATHERY.
RAVENEL.
RUBLE (DE).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1872.

Président honoraire. MM.............
Président........... GUIZOT.
Vice-Présidents..... Alfred MAURY, EGGER.
Secrétaire........... Jules DESNOYERS.
Secrétaire adjoint... A. DE BOISLISLE.
Archiviste-Trésorier. / *Bibliothécaire*....... Edmond DUPONT.
Censeurs........... E. AUBERT, O. DE WATTEVILLE.

COMITE DE PUBLICATION.

MM.

L. DELISLE, *président*.
LALANNE.
MARION.

MM.

A. MAURY.
J. QUICHERAT.
RAVENEL.

COMITE DES FONDS.

MM.

DE LA VILLEGILLE, *président*.
BELLAGUET.

MM.

DE BOUIS.
JOURDAIN.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1873.

7 Janvier.
4 Février.
4 Mars.
1, 29 Avril.
6 Mai.
3 Juin.
1 Juillet.
5 Août.
4 Novembre.
2 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives nationales, à trois heures et demie, le premier mardi de chaque mois (septembre et octobre exceptés). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance extraordinaire du 29 avril est destinée à fixer l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La séance du 6 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle de l'École des Chartes, rue des Francs-Bourgeois, n° 58.

Agent de la Société : M. Fr. MARTIN, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ Mme Ve RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, No 6.

Les lettres, affranchies, peuvent être adressées à l'archiviste-trésorier ou à l'agent de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

N. B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouvrages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix est de 12 fr. le volume.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863, in-18; chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847, 1853, 1861 et 1862 sont épuisées.
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8......... 18 fr.
— *Idem*, in-8, années 1836 à 1862, *chaque année*.................. 3 fr.
Il manque plusieurs années.
TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856, gr. in-8................. 3 fr.
ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1863 à 1868, 1re et 2e parties, gr. in-8, *chaque année*. . . . . 9 fr.
ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, année 1869, année 1870-1871, gr. in-8, *chaque année*.................... 4 fr. 50
L'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).
HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, par Grégoire de Tours; avec des notes, par MM. GUADET et TARANNE, 1836 à 1838, *texte et traduction;* 4 vol. in-8 (*épuisés*).
Le même, *texte latin seul;* 2 vol. gr. in-8..................... 18 fr.
Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*).
LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 1651, publiées par M. RAVENEL; 1 vol. in-8 (*épuisé*).
MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, publiés par Mlle DUPONT; 1837, 1 vol. in-8. 9 fr.
LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE, par Villehardouin; publiée par M. PAULIN PARIS, 1838, 1 vol. grand in-8............................ 9 fr.
ORDERICI VITALIS HISTORIA ECCLESIASTICA, publiée par M. Aug. LE PRÉVOST; 5 vol.; 1838-1855, gr. in-8. .... 45 fr.
CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SA FILLE MARGUERITE, publiée par M. LE GLAY, 1839; 2 vol. grand in-8................ 18 fr.
HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée par M. Francisque MICHEL; 1840, 1 vol. grand in-8.................. 9 fr.
ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD, publiées par M. Al. TEULET; 1840 et 1843, 2 vol. grand in-8... 18 fr.

Mémoires de Philippe de Commynes, publiés par Mlle Dupont; 1840, 1843, 1847, 3 vol. gr. in-8 .... 27 fr.
Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. Génin; 1841, 1 vol. grand in-8 .... 9 fr.
Nouvelles Lettres de la Reine de Navarre, publiées par M. F. Génin; 1842, 1 vol. grand in-8 .... 9 fr.
Procès de Jeanne d'Arc, publiés par M. J. Quicherat; 1841-1849, 5 vol. grand in-8 .... 45 fr.
Les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, publiées par M. Beugnot; 1842, 2 vol. grand in-8 .... 18 fr.
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois, publiés par M. F. Guessard; 1842, 1 vol. gr. in-8 .... 9 fr.
Chronique de Guillaume de Nangis, publiée par M. Géraud; 1843, 2 vol. gr. in-8 .... 18 fr.
Mémoires de Coligny et du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué; 1844, 1 vol. gr. in-8 .... 9 fr.
Richer. Histoire de son temps, publiée et traduite par M. Guadet; 1845, 2 vol. gr. in-8 .... 18 fr.
Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douet d'Arcq; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8 .... 27 fr.
Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier, publié par M. de La Villegille; tomes III et IV; 1851-56, grand in-8. (*Les tomes I et II sont épuisés.*) .... 18 fr.
Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, publiée par M. de Gaulle; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8 .... 54 fr.
Bibliographie des Mazarinades, par M. Moreau; 1850-1851, 3 vol. grand in-8 .... 27 fr.
Extraits des Comptes de l'Argenterie des rois de France, par M. Douët-d'Arcq; 1851, 1 vol. grand in-8 (*épuisé*).
Mémoires de Daniel de Cosnac, publiés par M. le comte Jules de Cosnac; 1852, 2 vol. in-8 (*épuisés*).
Choix de Mazarinades, par M. Moreau; 1853, 2 vol. gr. in-8 .... 18 fr.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, publié par L. Lalanne; 1853, 1 vol. (*épuisé*).
Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. Aimé Champollion-Figeac; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8 .... 36 fr.
Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, publiée par M. Jules Quicherat; 1855-1859, 4 vol. gr. in-8. .... 36 fr.
Chroniques des comtes d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et André Salmon (tome I des Chroniques d'Anjou); 1855, 1 vol. grand in-8.. 9 fr.
Chroniques des églises d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et E. Mabille (t. II des Chroniques d'Anjou); 1869, 1 vol. gr. in-8. 9 fr.
Œuvres diverses de Grégoire de Tours, publiées par M. Henri Bordier; 1856-1864, 4 vol. gr. in-8 .... 36 fr.
Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douët-d'Arcq; 1857-1862, 6 vol. gr. in-8 .... 54 fr.
Anchiennes Cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wawrin, publiées par Mlle Dupont; 1858-1862, 3 vol. gr. in-8 .... 27 fr.
Les Miracles de saint Benoît, publiés par M. E. de Certain; 1858, 1 vol. 9 fr.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par M. Rathery; 1859-1867, 9 vol. gr. in-8 .... 81 fr.

Chronique des Valois, publiée par M. Luce; 1861, 1 vol. gr. in-8........ 9 fr.
Mémoires de Beauvais-Nangis, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier, 1862, 1 vol. gr. in-8.. 9 fr.
Chronique de Mathieu d'Escouchy, publiée par M. G. du Fresne de Beaucourt; 1863-1864; 3 vol. gr. in-8.................................. 27 fr.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publié par M. Douët-d'Arcq; 1863-1864, 2 vol. gr. in-8..................... 18 fr.
Comptes de l'Hôtel des rois de France aux xive et xve siècles, publiés par M. Douët-d'Arcq; 1865, 1 vol. gr. in-8.......................... 9 fr.
Rouleaux des morts, publiés par M. L. Delisle; 1866, 1 vol. gr. in-8. 9 fr.
Œuvres complètes de Suger, publiées par M. A. Lecoy de la Marche, 1 vol. gr. in-8.. 9 fr.
Histoire de Saint Louis par Joinville, publiée par M. N. de Wailly; 1868, 1 vol. gr. in-8.. 9 fr.
Mémoires de Mme du Plessis-Mornay, publiés par Mme Cornélis de Witt, avec une introduction de M. Guizot; 1868 et 1869, 2 vol. gr. in-8.. 18 fr
Œuvres de Brantôme, publiées par M. Lud. Lalanne, t. I-V........ 45 fr.
Commentaires et lettres de Monluc, publiés par M. A. de Ruble; 1865-1872, 5 vol. grand in-8.. 45 fr.
Chroniques de J. Froissart, publiées par M. S. Luce, tomes I, 1re et 2e parties, II et III.. 27 fr.
Mémoires de Bassompierre, publiés par M. de Chantérac, tome I.... 9 fr.
Annales de saint Bertin et de saint Waast d'Arras, publiées par M. l'abbé Dehaisnes; 1872, 1 vol. grand in-8.......................... ... 9 fr.
Introduction aux Chroniques des comtes d'Anjou, par M. Mabille; 1872, 1 vol. grand in-8.. 9 fr.
Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée par M. L. de Mas-Latrie; 1872, 1 vol. gr. in-8............................... 9 fr.

Ouvrages sous presse :

Chroniques de Froissart, tome IV.
Mémoires de Bassompierre, tome II.
Œuvres de Brantôme, tome VI.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges.
Histoire de Navarre et de Béarn, par Nicolas de Bordenave.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1855.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 80 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'à l'année* 1855, *soit l'un des Annuaires postérieurs à* 1855, *soit les Annuaires-Bulletins de* 1863 *et* 1864.)

1855.

81. HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, par THOMAS BASIN, t. I.............. } 7 août 1855.
82. MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, t. II.............. } 7 août 1855.
83. ANNUAIRE HISTORIQUE POUR 1856.................. } 7 août 1855.
84. CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU (t. I des CHRONIQUES D'ANJOU).............................. 25 janv. 1856.

1856.

85. HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, par THOMAS BASIN, t. II.............. 20 juin 1856.
86. MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, t. III.............. 15 juill. 1856.
87. ANNUAIRE HISTORIQUE POUR 1857.................. nov. 1856.
88. ŒUVRES DIVERSES DE GRÉGOIRE DE TOURS, t. I... 20 janv. 1857.

1857.

89. HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, par THOMAS BASIN, t. III...................... } 17 août 1857.
90. MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, t. IV.............. } 17 août 1857.
TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN (1834-1856)......... } 17 août 1857.
91. CHRONIQUE DE MONSTRELET, t. I................. } 10 nov. 1857.
92. ANNUAIRE POUR 1858.......................... } 10 nov. 1857.

1858.

93. CHRONIQUE DE MONSTRELET, t. II.................. } 25 mai 1858.
94. CHRONIQUES DE JEAN DE WAVRIN, t. I............. } 25 mai 1858.
95. ANNUAIRE POUR 1854.
96. LES MIRACLES DE SAINT BENOÎT.................... } 20 sept. 1858.
97. ANNUAIRE POUR 1859............................. } 20 sept. 1858.

1859.

98. HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, t. IV.. 25 juill. 1859.
99. CHRONIQUE DE MONSTRELET, t. III................ } 5 mai 1859.
100. JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, t. I. } 5 mai 1859.
101. ANNUAIRE POUR 1860............................ 7 déc. 1859.

1860.

102. Chroniques de Jean de Wavrin, t. II...........
103. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. II....
104. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. II.....

15 fév. 1860.

105. Chronique de Monstrelet, t. IV..... ....
106. Annuaire pour 1861..........................

15 déc. 1861.

1861.

107. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. III...
108. Chronique de Monstrelet, t. V................

15 mai 1861.

109. Chronique des Valois.........................
110. Annuaire pour 1862...........................

20 déc. 1861.

1862.

111. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. IV..... 25 avril 1862.
112. Mémoires de Beauvais-Nangis.................. 5 juin 1862.
113. Chronique de Monstrelet, t. VI................
114. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. III....
115. Chroniques de Jean de Wavrin, t. III ....
116. Annuaire pour 1863...........................

20 déc. 1862.

1863.

117. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. V.......
118. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. I...........

15 avril 1863.

119. Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, t. I...........................
120. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. II..........

10 nov. 1863.

123. Annuaire-Bulletin, t. I. Année 1863.

1864.

121. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VI.....
122. Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, t. II............. ....

15 mai 1864.

124. Annuaire-Bulletin, t. II. Année 1864.
125. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. IV..
126. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. III.......

15 déc. 1864.

1865.

127. Œuvres de Brantôme, t. I.....................
128. Commentaires et lettres de Monluc, t. I........

25 janv. 1865.

129. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VII....
130. Comptes de l'hôtel des rois de France aux xive et xve siècles...............................

15 avril 1865.

133. Annuaire-Bulletin, t. III. Année 1865.

1866.

131. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VIII....
132. Œuvres de Brantôme, t. II.....................

1er mars 1866.

134. Commentaires et lettres de Monluc, t. II.......
135. Rouleaux des morts, du ixe au xve siècle.......

15 juin 1866.

137. Annuaire-Bulletin, t. IV. Année 1866.

1867.

136. Œuvres de Brantôme, t. III.....................
138. Journ. et mém. du marquis d'Argenson, t. IX et dern. — 15 mai 1867.
139. Œuvres complètes de Suger....................
140. Commentaires et lettres de Monluc, t. III. .....
141. Annuaire-Bulletin, t. V. Année 1867............ — 15 déc. 1867.

1868.

142. Mémoires de Mme du Plessis-Mornay, t. I........ 15 juil. 1868.
143. Œuvres de Brantôme, t. IV.....................
144. Histoire de Saint Louis, par Joinville........... — 15 déc. 1868.
145. Annuaire-Bulletin, t. VI. Année 1868.
146. Chron. des églises d'Anjou (t. II des Chron. d'Anjou) 15 juin 1869.

1869.

147. Chroniques de J. Froissart, t. I, 1re partie........
148. Chroniques de J. Froissart, t. I, 2e partie.........
149. Œuvres de Brantôme, t. V..................... — 1er août 1869.
150. Mémoires de Mme du Plessis-Mornay, t. II....... 1er déc. 1869.
151. Annuaire-Bulletin, t. VII. Année 1869.

1870-1871.

152. Commentaires et Lettres de Monluc, t. IV......
153. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. I..... — 15 mars 1870.
154. Chroniques de Froissart, t. II.................. 1er mai 1870.
155. Chroniques des comtes d'Anjou, *Introduction*.... 11 juin 1871.
156. Annuaire-Bulletin, t. VIII. Année 1870 réunie à l'année 1871.

1872.

157. Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 18 oct. 1871.
158. Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast..... 29 nov. 1871.
159. Chroniques de J. Froissart, t. III............... 5 fév. 1872.
160. Commentaires et Lettres de Monluc, t. V et dernier. 1er mai 1872.
161. Annuaire-Bulletin, t. IX. Année 1872.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 JANVIER 1873,

aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MAURY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du Conseil du 4 février 1873.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1673. M. le baron de Calonne, boulevard Saint-Michel, n° 34, à Amiens; présenté par MM. Luce et J. Desnoyers.
1674. M. Bienaymé, sous-chef au ministère des Finances, rue des Saints-Pères, n° 16; présenté par MM. Boutaric et de Boislisle.
1675. M. Victor de Matharel, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue d'Amsterdam, n° 73; présenté par MM. A. de Barthélemy et Aubert.
1676. M. Alphonse Gautier, grand officier de la Légion d'honneur, ancien secrétaire général du ministère de la

Maison de Napoléon III, rue Saint-Honoré, n° 334; présenté par MM. Maury et Walckenaër.

1677. M. Gabriel Gavet, rue Caumartin, n° 16; présenté par MM. Walckenaër et Ed. Dupont.

1678. M. André Joubert, rue des Arènes, n° 24, à Angers; présenté par M. le vicomte Dulong de Rosnay et M. Georges Picot.

1679. M. Paul Noël le Mire, à Pont-de-Poette, par Clairvaux (Jura); présenté par MM. Jules Quicherat et F. Marion. — M. Marion sera son correspondant à Paris.

La Bibliothèque de la Ville de Paris, aujourd'hui établie à l'hôtel Carnavalet, rue Sévigné, n° 23, continuera à faire partie de la Société et restera inscrite sous le n° 135, au nom de M. Jules Cousin, bibliothécaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France. Tome IX, 6e et 7e livraisons, 1870-1871. — *Id.* Tome X, 1re et 2e livraisons, 1870-1872. Paris et Toulouse. In-8.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. N° 11, 1869-1870. In-4 à 2 colonnes, avec figures.

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, 2e série, 7e année, n° 12. 15 décembre 1872. In-8.

Bulletin de la Société bibliographique. Séance du 14 novembre 1872. Paris. In-8.

Œuvres de Froissart, publiées avec les variantes des divers manuscrits, pour l'Académie des sciences de Belgique, par M. le baron Kervyn de Lettenhove. — Tome XV, Chroniques (1392-1396); et tome XVII, Chroniques abrégées (1322-1378). Bruxelles, 1872. 2 volumes in-8. Le tome XVI sera publié ultérieurement.

Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale, au moyen âge, publiés, avec une introduction historique, par M. L. de Mas-Latrie. Supplément et tables. Paris, 1872. In-4.

Les Errata historiques militaires. — I. *Le Dépôt de la*

guerre, ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il peut être, par M. Th. Iung, officier d'état-major. Paris, 1872. Brochure in-8, de 26 pages.

Idem. III. — *Rocroy, Thionville, Sierck, le passage du Rhin*, 1643. Paris, 1869. Brochure in-8, de 52 pages.

Idem. IV. — *Désastre de Tuttlingen*, 1643. Paris, 1870. Brochure in-8, de 32 pages.

La vérité sur le masque de fer (les Empoisonneurs), d'après des documents inédits des Archives de la guerre et autres dépôts publics (1664-1703), par M. Th. Iung. Paris, 1872. 1 vol. in-8.

Sénatus-consulte romain contre les industriels qui spéculent sur la démolition des édifices, suivi de *Notes sur les bandes noires*, par M. Egger. Extrait du tome XXXIII des Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Brochure in-8.

War department Weather Map. — Signal-service, U. S. Army. Cartes météorologiques. — Observations prises à la même heure du temps réel, Washington, 30 novembre 1872. 3 feuilles in-fol. publiées par le ministère de la guerre des États-Unis.

Correspondance.

MM. Walckenaër et Dulong de Rosnay proposent l'admission de nouveaux sociétaires.

M. Maurice Perrin remercie le Conseil de sa nomination.

MM. de Sainte-Foy, de Nettancourt, Hannoye et de Caumont adressent leur démission de membres de la Société. M. de Caumont, paralysé depuis six mois et ne quittant presque pas son lit, ne peut plus se livrer à aucune application soutenue. M. le président exprime, au nom du Conseil, les regrets que partagent tous ceux qui ont pu apprécier les nombreux services rendus par M. de Caumont aux études sur l'archéologie du moyen âge.

M. Émile Cartailhac, secrétaire de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, fait hommage des publications de cette compagnie ci-dessus indiquées. Il demande si la Société de l'Histoire de France pourrait disposer en sa faveur de tous les ouvrages qu'elle a publiés, en échange

de la collection des Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, qui se compose de neuf volumes in-4, publiés en un grand nombre de livraisons. — Renvoi au Comité des fonds.

M. Patrice Salin remercie le Conseil des volumes qu'il a bien voulu généreusement lui accorder, pour remplacer, en partie, ceux qui ont été détruits dans sa bibliothèque, lors de l'incendie du Conseil d'État.

M. l'abbé Valentin Dufour propose la publication d'une édition nouvelle du *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII*, plus exacte, plus correcte et plus complète que les précédentes. Si le Conseil adoptait, en principe, cette publication pour un exercice ultérieur, 1874 ou 1875, M. V. Dufour se chargerait volontiers d'en être l'éditeur, et il irait à Rome prendre au Vatican une copie exacte du manuscrit original de cet ouvrage, provenant de la bibliothèque de la reine Christine de Suède. La demande de M. V. Dufour est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

M. Duplès-Agier donne des explications, par lettre, au sujet des corrections nombreuses et des remaniements de plusieurs feuilles du volume des *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, dont M. Gouverneur avait entretenu le Conseil dans sa précédente séance. Il expose comment il ne peut être seul responsable de ces irrégularités ; il n'a rien plus à cœur que de terminer promptement une publication qui lui a demandé plusieurs années de laborieuses recherches. Après les observations de quelques membres, le Conseil invite M. Duplès-Agier à continuer son travail d'éditeur avec tout le soin et toute l'activité possibles.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome IV, feuilles 1 à 7, placards 14 à 21 chez l'auteur; pas de copie.

Brantôme. Tome IV, la feuille 1, les placards 4 et 5 chez l'auteur; 6 à 16 à mettre en pages, quand on aura rendu les placards 4 et 5 ; pas de copie.

Annuaire-Bulletin de 1872, feuilles 1 à 16 tirées; 2 placards composés. La distribution des 11 feuilles arriérées dépend uniquement du brocheur et du libraire, qui seront invités à faire cet envoi le plus promptement possible.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Bassompierre. Tome II. 22 feuilles sont tirées ; la fin de la copie du texte est à l'imprimerie. Il ne reste plus à recevoir que le manuscrit de l'appendice et de la table.

M. de Chanterac, présent à la séance, confirme cette indication, et fait espérer que le volume pourra être achevé et distribué en mars prochain.

Chroniques de Saint-Martial. La feuille 15 a été tirée ; les feuilles 16 et 17 sont en épreuves composées sur la copie reconstituée par l'auteur. La copie manque pour la continuation.

Dès que le manuscrit de l'*Histoire de Bordenave* aura été remis à M. Gouverneur, l'impression en sera commencée et poursuivie très-activement.

M. Bordier, désigné dans la précédente séance pour commissaire responsable de cet ouvrage, est invité par le Conseil à en déposer promptement le manuscrit et à l'envoyer à l'imprimerie, après la formalité habituelle de *visa* du président du Comité des fonds.

M. Boutaric est choisi par le Conseil pour commissaire responsable de la *Chronique de la Guerre des Albigeois*, dont l'éditeur est M. Paul Meyer, précédemment désigné.

M. de Boislisle soumet au Conseil différents plans suivant lesquels pourrait être rédigée la table décennale de l'*Annuaire-Bulletin* proposée dans la dernière séance. Il demande s'il ne conviendrait pas de prendre une détermination plus précise à cet égard.

Après une délibération à laquelle prennent part plusieurs membres, et sur l'observation du président du Comité des fonds que la dépense à laquelle donnerait lieu cette impression n'est point suffisamment connue, et que déjà les frais de l'*Annuaire-Bulletin* de 1872 paraissent devoir être élevés, le Conseil surseoit à cette publication, et renvoie l'examen de la question au Comité des fonds.

La séance est levée à cinq heures.

II

VARIÉTÉS.

DU QUESNE ET LA MARINE FRANÇAISE.

L'histoire de notre marine est, sans contredit, une des parties les moins connues de nos annales; à ce titre déjà, une des plus récentes publications historiques, *Abraham Du Quesne et la marine de son temps*[1], mériterait une place à part, si elle ne lui était due encore, soit pour l'importance des faits nouveaux et des documents qu'elle produit au jour, soit pour le remarquable exemple de constance et d'ardeur infatigable que nous donne l'auteur, M. Jal.

Dans la marine ou dans les lettres, M. Jal compte plus de soixante années de travaux assidus, et depuis que son esprit, inspiré des deux professions qu'il avait traversées, a abordé l'étude des arts et celle de notre histoire maritime, il n'a point connu le repos. Après l'*Archéologie navale* (1840), le *Glossaire nautique* (1847), le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (1867), voici enfin le *Du Quesne* depuis longtemps promis et attendu.

La nature des deux premiers ouvrages, qui demande des connaissances spéciales pour qu'on en apprécie l'importance, les laissa, pour ainsi dire, ignorer de cette partie du public qui avait aimé à lire les productions littéraires de M. Jal. Quelques hommes éminents de notre marine, tels que le vice-amiral Paris, furent seuls, avec des érudits étrangers, à distinguer ce qu'il apportait de lumière dans l'étude de l'histoire navale, et notre Académie des inscriptions et belles-lettres sut remarquer dans l'*Archéologie* le mémoire relatif aux marchés pour le passage en Terre-Sainte. Mais beaucoup de courage était nécessaire à M. Jal pour persévérer dans cette voie, c'est-à-dire pour se résigner pendant de longues années à une silencieuse obscurité ou à quelques suffrages vivement disputés, tandis qu'en un autre temps le travail d'un ou deux jours valait à ses articles des éloges dont Gustave Planche

1. *Abraham Du Quesne et la marine de son temps*, par A. Jal, officier de la Légion d'honneur, ancien historiographe et archiviste de la marine, etc. 2 vol. in-8, xv-1207 p. Paris, H. Plon.

se montra plus d'une fois jaloux. M. Jal a poursuivi patiemment son œuvre, et le public éclairé revient à lui et à son *Abraham Du Quesne*, comme il lui était revenu lors de la publication de ce *Dictionnaire critique* qui, cité à chaque instant et à tout propos, honoré des suffrages d'une partie de l'Académie, nous semble être, depuis la destruction des archives de l'Hôtel de Ville, un des monuments les plus importants et les plus utiles de l'érudition contemporaine.

M. Jal a cela de commun avec son Du Quesne, que les succès qui recommanderont pour toujours son nom, lui arrivent tard. Lorsqu'en août 1675, Du Quesne, commandant fortuitement l'armée navale, prit Agosta, il y avait cinquante ans qu'une action d'éclat lui avait fait obtenir le grade de capitaine de vaisseau. Bien que lieutenant général depuis 1669, il restait en disgrâce pour avoir eu des querelles avec M. d'Estrées, et, quelques jours avant sa victoire, Colbert manifestait encore la crainte de voir Du Quesne, en l'absence de M. de Vivonne, se mesurer avec la flotte hollandaise et espagnole, « *ne trouvant*, disait-il, *aucune comparaison entre la tête et le cœur de Du Quesne et celles* (sic) *de Ruyter.* »

Mais enfin le succès éclatant du marin dieppois ouvrit les yeux à Colbert et arracha à l'*homme de marbre* des éloges pleins de chaleur. Ils me touchent moins qu'une simple annotation mise en marge du rapport sur le combat d'Agosta, dans lequel Du Quesne montrait l'armée navale battue par lui, quoique beaucoup plus forte, et risquant tout « pour entrer dans une embouchure de port fort étroite et *se tapir là dedans.* »

Colbert écrit de sa main, en marge : « Cela est très-beau! » Trois mots seulement; mais qu'ils sont éloquents, venant neuf mois après la lettre de juillet 1675, où il n'avait pas mieux compris le plus grand homme d'action de son département, que les vaudevilles contemporains ne savaient voir en lui-même le créateur de notre puissance maritime[1]!

Pour juger les services rendus par M. Jal à l'histoire de notre marine, pour apprécier cette science et cette patience qui rappellent les anciens Bénédictins, il suffit de comparer ses travaux avec les publications faites antérieurement sur les mêmes sujets, et de voir à quelles sources ses prédécesseurs et lui ont puisé. Ce sera vite fait, même pour Eugène Sue et M. Léon Guérin, bien

1. « Si chacun faisoit son métier,
Les vaches seroient mieux gardées;
Colbert seroit un gros drapier,
Si chacun faisoit son métier.
Colbert seroit un gros drapier,
Et la flotte seroit sauvée, etc. »

que ces deux auteurs, non sans mérite, aient poussé leurs investigations plus loin que les Boismeslé, les Graincourt, les Hennequin, ou que d'Hamecourt. Mais lisez le *Du Quesne*, et vous verrez M. Jal fouillant partout, à Rouen, à Dieppe, à Blangy, à Montpellier, les archives particulières ou publiques, les greffes et les études. A Paris, il interroge tous nos dépôts : Affaires étrangères, Guerre, Marine, Bibliothèque nationale, Archives, Etat civil, Papiers des notaires. Il poursuit la vérité jusqu'en Suisse, en Espagne, en Hollande, en Suède. Que sais-je encore?

Par l'apport de ces éléments nouveaux, les époques, les choses et les hommes prennent une tout autre physionomie. Les personnages avec lesquels le lecteur se croyait familier se transforment, le sang de la vie colore des masques pâles et froids, des noms ignorés surgissent, et l'on retrouve au héros populaire de ce livre des années entières d'action que l'histoire passait sous silence.

Mais aussi, pour sortir des ébauches vagues, erronées, pleines de lacunes, et dès que l'on ne se contente plus de ce qui s'offre pour ainsi dire à la main, quel labeur formidable! M. Jal seul pourrait nous dire ce que lui a coûté ce travail de restitution de la marine militaire du dix-septième siècle. Encore ne croit-il pas avoir tout trouvé : loin de là, et, en se bornant au simple et modeste titre d'*Étude*, il a tenu surtout à publier beaucoup de documents, dont chacun puisse tirer parti. Cette abondance de pièces et la disposition des faits par ordre chronologique, que préfère M. Jal, à l'exemple du président Hénault, ne permettent pas toujours de suivre sans un redoublement d'attention l'enchaînement des faits, trop fréquemment interrompu. On le regrette, car la manière de dire de l'auteur, vive et ferme en beaucoup de pages, eût gagné à avoir plus de suite; mais si le lecteur, le travailleur ne reculent pas devant un léger effort, ils dégageront de ces deux volumes un tableau qui, peut-être, se gravera mieux dans leur esprit qu'un récit ménagé avec plus d'art et de précaution.

La marine du cardinal de Richelieu, à peine sortie de l'état rudimentaire où l'avaient laissée les anciennes amirautés, nous apparaît avec ses chevaliers de Malte. Le commandeur Isaac de Razilly, le bailli de Forbin, Amador de la Porte, Vincheguerre, Des Gouttes (que le grand maître de la navigation appelle le *Père de la mer*), le chevalier Paul et d'autres encore sont les initiateurs de l'armée navale. Nous voyons Richelieu en choisir les chefs, soit dans sa famille, comme les Pontcourlay ou les Brézé, soit dans le clergé, comme l'évêque de Nantes ou l'archevêque de Bordeaux, Beauvau de Rivarennes ou Escoubleau de Sourdis. Si le génie du cardinal éclate dans les nouvelles institutions et dans la création des ports et des arsenaux, M. Jal fait encore mieux con-

naître l'inquiète ambition et l'orgueil ombrageux du ministre tout-puissant. Il lui fallait, auprès de ses principaux agents, des espions, que, par euphémisme, il nommait des « conseillers. » Cette espèce de surveillants, toute semblable aux représentants délégués par la Convention, environnait Sourdis, et nous voyons le prélat guerrier tomber en disgrâce, moins pour n'avoir pas été heureux en Catalogne, que pour avoir librement parlé. Les documents produits par M. Jal mettent en relief cette belle et intelligente figure, ainsi que celle de Henri d'Harcourt, héros de roman, qui se présentait au combat en pourpoint, et avait hâte de vaincre pour retourner aux pieds de Mme de Puylaurens.

On pressent déjà la marine de Louis XIV, car plusieurs documents nous montrent l'escadre espagnole composée en grande partie de Français, et c'est là que les ordonnances de Colbert, continuant l'œuvre de Richelieu, iront reprendre pour la France les équipages empruntés par l'étranger. Mais avant que ce temps arrive, la marine devra passer par les mains inhabiles ou négligentes des Mazarin et des Vendôme, et Du Quesne, pour occuper son activité, songera plus d'une fois à retourner en Suède, où il a déjà servi trois années, comme amiral-major, et fait merveilles contre les Danois. Il rêvera aussi d'user de cette clause verbale du traité de Vervins qui permettait à la France et à l'Espagne de se combattre au delà du méridien des Açores sans que cela tirât à conséquence pour la paix en Europe. Mais tous ces projets s'évanouiront, et c'est seulement à partir de 1669 que Du Quesne, créé lieutenant général par le nouveau maître de la marine, aura toutes les occasions de faire connaître et son énergie et ses talents.

Chaque période de notre marine offre un homme en qui elle semble se personnifier : l'amirauté de France, après Henri IV, a le commandeur de Razilly ; sous Richelieu, grand maître de la navigation, ce sont Des Gouttes et Sourdis ; l'amiralat des Vendôme a le commandeur de Neuchèze et le chevalier Paul ; Du Quesne, lui, est le représentant de la marine de Colbert à l'époque culminante de notre histoire. C'est alors qu'il gagne, contre les Hollandais et les Espagnols réunis, les batailles de Stromboli, d'Agosta et de Palerme (1676) ; en 1680, il bloque et canonne Scio ; en 1682 et 1683, il bombarde Alger ; l'année suivante, Gênes. Et, à côté de ces victoires, quelle habileté consommée pour préparer ses moyens d'action, hommes et vaisseaux ! quels soins pour communiquer son expérience à tous les officiers, par l'exercice des manœuvres, par l'étude des constructions, par l'établissement des écoles d'artillerie et d'hydrographie, par le relèvement des côtes et la connaissance de nos ports ou des mers les plus lointaines ! « C'est un *janséniste en marine !* » dit un intendant impatienté de ses exigences ; et M. d'Estrées fait fi de lui, parce qu'il passe sa vie dans les chan-

tiers ou sur la rade, et que, en un mot, il est *trop matelot*. Mais Colbert n'écoute plus les accusations du vice-amiral depuis que Du Quesne est victorieux, tandis que d'Estrées perd ses vaisseaux par incapacité; et si Arnoul, le jeune intendant de Toulon, s'avise de critiquer notre grand homme de mer, le ministre saura maintenant répondre à ce petit administrateur que, « quand il étudieroit encore vingt ans sous Du Quesne, il ne seroit pas aussi habile qu'il croit l'être. » En effet, tous les documents que M. Jal analyse ou résume, tous ceux que j'ai lus dans nos archives, témoignent que le marin dieppois, après avoir eu le mérite de dominer ses contemporains et de former ses subordonnés, a, plus que tout autre, aidé Colbert à établir la marine française sur une double base de science et de discipline. Sous ce dernier point de vue, son histoire est un véritable enseignement, dont l'importance a fait adopter le livre de M. Jal par la Réunion des Officiers.

La gloire, une gloire presque nouvelle pour la France, que Du Quesne avait répandue sur le règne de Louis XIV, méritait assurément une récompense : M. Jal nous montre comment les trois victoires de Sicile, suivies de bien d'autres actions d'éclat, ne purent faire donner au lieutenant général le titre de vice-amiral du Levant dont se devaient parer plus tard des hommes inconnus, ou célèbres seulement par leurs désastres. Les âpretés de caractère de l'illustre marin, si fréquemment indiquées par M. Jal, paraîtraient avoir été pour quelque chose dans ce traitement; en effet, Colbert écrivait à Du Quesne que, sans gâter la valeur de ses services, ses façons d'agir en toutes choses faisaient beaucoup de peine au roi et donnaient lieu de craindre que, « plus avancé dans les dignités de la marine, ses difficultés n'augmentassent à proportion. » Mais ce motif arrêtait moins le roi que la question de religion. Louis XIV ne voulait pas mettre un protestant en si haute position, et si Turenne se laissa ramener à la doctrine catholique, en refusant la dignité de connétable, qui eût été considérée comme le prix d'une faiblesse, Du Quesne, sourd aux observations de Bossuet, eut le même désintéressement à rester calviniste: il mit le respect de sa foi au-dessus des jouissances momentanées d'une situation qu'il désirait vivement, et qui l'eût élevé et enrichi[1].

1. Il faut lire la lettre qu'il écrivit à Colbert le 20 février 1680 : « Monseigneur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois, où vous me dites que, sans les exclusions que je me donne, je recevrois des grâces du roi au delà de mes prétentions. Je croyois que, puisqu'après avoir exposé les principaux articles de ma religion à M. l'évêque de Condom, il les a approuvés, comme étant d'une doctrine chrétienne et conforme aux bonnes mœurs, et que le seul défaut qu'il y trouve est seulement que je n'en crois pas assez, cela ne devroit pas, ce me semble, m'avoir attiré ces exclusions; et, sans blesser

Louis XIV, pénétré aussi bien que Colbert du sentiment de sa dette envers Du Quesne, voulut s'acquitter sans manquer aux principes dont il s'était fait une loi. Il donna au lieutenant général une somme de 300 000 livres pour acheter la terre du Bouchet, qui fut érigée en marquisat, avec la réserve que ni Du Quesne ni ses descendants ne feraient exercice de la R. P. R. dans son domaine.

Cette réserve, symptôme de bien mauvaises dispositions pour les protestants, et la lenteur du Trésor à payer la somme promise menaçaient Du Quesne d'une fin douloureuse; elle fut cruelle. Au malaise, à la véritable gêne que produisirent l'acquisition du Bouchet et l'exécution trop tardive des promesses du roi, s'ajoutèrent des tristesses bien plus graves. La révocation de l'édit de Nantes, les persécutions qui frappèrent, sous les yeux de Du Quesne, ses coreligionnaires; l'exil volontaire des plus grands, tels que Schonberg et Ruvigny, aimés personnellement du roi; l'émigration forcée des autres, et la perspective horrible des galères pour ceux qui se laissaient prendre; l'espionnage permanent qu'il sentait autour de lui et chez lui, car le commissaire Delamarre l'indiquait, avec M. de Roye, comme un des principaux protecteurs des réformés; les violences qu'on faisait subir à ses amis, à ses neveux, à ses enfants mêmes, pour les obliger d'abjurer, et auxquelles céda Du Quesne-Moros, malgré la crainte que lui inspirait son père à cet égard, — tout cela faisait à une vie glorieuse une bien triste fin, et peut-être est-ce sous le coup d'une de ces émotions trop pénibles pour une santé chancelante qu'une attaque d'apoplexie enleva Du Quesne, le 1er février 1688. Lui mort, on mit garnison chez sa veuve, Gabrielle de Bernières, pour l'obliger à se refaire catholique, et ses enfants furent à leur tour forcés de fuir une terre fière de leur nom.

Tous ces souvenirs reviennent à l'esprit devant le portrait du grand marin que possède son petit-neveu, le général d'Hugues, l'un des brillants officiers de cette conquête d'Alger dont le bombardement de 1683 avait été comme le prélude.

le respect que je vous dois, l'on pourroit dire qu'il y a aussi bien scandale pris que donné; et, puisque c'est le commandement du Seigneur de rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu, César, sans doute, ne trouvera pas mauvais qu'en lui rendant religieusement ce qui lui est dû, l'on rende aussi à Dieu ce qui lui appartient. Et vous, Monseigneur, qui êtes zélé pour la gloire du Roi, considérez, s'il vous plaît, que rien n'est plus capable de l'augmenter et faire connoître sa générosité à toute la terre, que le surcroît de grâces que Sa Majesté fait à ceux qui la servent bien; et cela même fortifie le zèle que ses sujets ont pour son service. Je suis, avec beaucoup de respect, etc.»

Ce que j'ajouterais à ce rapide examen des deux volumes de M. Jal, ne saurait en remplacer la lecture, tant les documents et les nouveautés y abondent, non-seulement sur Du Quesne, mais sur tous ses contemporains. Le succès de ces recherches sur la marine du dix-septième siècle excitera peut-être quelque esprit studieux à se porter dans la direction des époques antérieures et à combler une lacune regrettable : mais, en attendant, si l'on rapproche le dernier ouvrage de M. Jal de son *Archéologie navale* et de son *Glossaire nautique*, il y a justice à reconnaître en lui le premier auteur qui ait retracé, avec toute l'autorité de l'érudition, l'histoire du Vaisseau, celle de la Langue Maritime et enfin les origines de la Marine royale ; c'est-à-dire que M. Jal a atteint en 1872 le but qu'il s'était marqué en 1831.

PIERRE MARGRY.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — HUGUES. Antoine Court. Histoire de la restauration du protestantisme en France au dix-huitième siècle, d'après des documents inédits. 2 vol. in-8, xx-1014 p. Paris, Michel Lévy ; Librairie Nouvelle.

Le sous-titre de cet ouvrage laisse peut-être à désirer comme exactitude : à vrai dire, ce n'est pas une histoire de la Restauration du protestantisme en France, mais plutôt une monographie locale des travaux d'Antoine Court et de ses émules du séminaire de Lausanne dans le Midi de la France. Il est regrettable que le tableau ne soit pas complet, et que nous ne voyions pas dans toute la France les effets bienfaisants d'un retour tardif sur la révocation de l'édit de Nantes. On peut faire encore à l'auteur le reproche de s'être trop exclusivement confiné dans les papiers de Court, une des plus précieuses mines d'ailleurs que la Bibliothèque de Genève possède pour l'histoire du protestantisme français, et d'avoir trop sobrement usé des autres documents que lui offraient les dépôts de province, les fonds de la Bibliothèque nationale ou la série spéciale que les Archives ont recueillie des épaves du ministère de la Maison du

roi. Mais je me hâte d'ajouter que les lecteurs de M. Hugues s'accordent unanimement à lui reconnaître autant de modération, d'impartialité, de respect pour les documents authentiques, que de ferveur et d'enthousiasme pour les modestes restaurateurs du protestantisme languedocien; et ces qualités, peu communes dans les écrits qui touchent à la polémique religieuse, expliquent comment le livre est arrivé, en quelques jours, à sa seconde édition.

Il se recommande d'ailleurs, outre la nouveauté du sujet et des documents, par une méthode extrêmement régulière, subordonnée partout à l'ordre chronologique des événements, depuis la naissance et les débuts d'Antoine Court (1715), jusqu'à sa mort (1760). Une partie de chacun des deux volumes est consacrée à des pièces justificatives, dont le texte est reproduit avec une excessive exactitude, et cet ouvrage sera indispensable désormais à quiconque voudra étudier sérieusement l'histoire du dix-huitième siècle.

2. — Janet. Rapport fait au nom de la section de philosophie sur le concours relatif à la question de philosophie de Malebranche; lu dans la séance du 12 décembre 1868. Institut de France. In-4, 35 p. Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie.

(Extrait du T. XIII des Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques.)

3. — Laincel (de). Avignon, le comtat et la principauté d'Orange. Histoire, légendes, archéologie, biographie, excursions, etc. In-18 jésus, VII-423 p. Paris, Hachette et Cie.

4. — La Marche (de). Traités du duel judiciaire, relations de pas d'armes et tournois; par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de La Jaille, Antoine de La Salle, etc. Publiés par Bernard Prost, archiviste du Jura. In-8, xx-263 p. Paris, L. Willem.

5. — Lambert (l'abbé). Notice historique sur l'église de Notre-Dame des Victoires et sur l'archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie. In-8, 58 p. Paris, Curot.

6. — Lazare. La France et Paris. Études historiques et municipales. In-8, 264 p. Paris, bureaux de la Bibliothèque municipale.

7. — Le Cerf. Étude sur le domaine congéable ou bail à convenant. In-8, 339 p. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.

8. — Lecoy de La Marche. Vie de Jésus-Christ,

composée au quinzième siècle d'après Ludolphe le Chartreux. Texte rapproché du français moderne. Miniatures en camaïeu chromolithographiées, d'après le manuscrit original, par G. Hurtrel. In-4, 243 p. et 20 pl. Paris, Hurtrel.

9. — Leroy (l'abbé). Histoire d'une chrétienté depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. In-8, xv-618 p. Arras, Planque et Fréchon.

10. — Loiseleur. La mort de Gabrielle d'Estrées, d'après une relation contemporaine inédite. In-8, 40 p. Paris, Palmé.

(Extrait de la Revue des questions historiques.)

11. — Mahul. Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne. Villes, villages, églises, abbayes, prieurés, châteaux, seigneuries, fiefs, généalogies, blasons, métairies, lieux bâtis, quartiers ruraux, notes statistiques. T. VI, 1re partie. In-4, 518 p. et 6 pl. Paris, Dumoulin.

12. — Mazon. Petites notes ardéchoises. In-8, 166 p. Privas, Roure.

13. — Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. T. XXXIV de la collection. T. VII, 3e série. Année 1870. In-8, 390 p. et 4 pl. Troyes, Dufour-Bouquot.

14 — Mémoires de la Société archéologique de Touraine. T. XXI. I. Origines de l'Église de Tours, d'après l'histoire ; par M. l'abbé C. Chevalier. II. Saint Gatien, époque de sa mission dans les Gaules; par M. Jéhan (de Saint-Clavien). In-8, xii-757 p. Tours, Guilland-Verger ; Georget-Joubert.

15. — Mémoires de la Société éduenne. Nouvelle série. T. I. In-8, xvi-565 p. Autun, Dejussieu ; Paris, Durand.

16. — Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Années 1870-1871. In-8, lxviii-236 p. et 3 pl. Lyon, Vintrinier.

17. — Morin. Saliens et Ripuaires. Formation de la monarchie des Francs. In-8, 61 p. Maisonneuve et Cie.

18. — Morley (John). Voltaire. In-8. London, Chapman and Hall.

19. — Noelas. Dictionnaire géographique ancien et moderne du canton de Saint-Haon-le-Châtel. In-8, 223 p. Saint-Étienne, Ve Théolier et Cie.

20. — Pannier. Histoire de Saint-Ouen-sur-Seine. — Première partie : Moyen âge. La Noble-Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, d'après les documents originaux. In-8, vi-204-138 p. Paris, Franck et Aubry.

Les principaux points traités dans ce volume, qui ne mène l'histoire de Saint-Ouen que jusqu'à Louis XII, sont : l'identité de la villa Clippiacum, séjour royal de Dagobert et des derniers Mérovingiens, avec le village de Saint-Ouen, formé du neuvième au treizième siècle, sous la censive de l'abbaye de Saint-Denis ; les origines de la Noble-Maison et l'institution de l'ordre de l'Étoile, établi dans ce château par le roi Jean ; l'histoire du village, des divers hôtels de Charles VI, d'Isabeau de Bavière, du duc de Guyenne, et de la Noble-Maison elle-même, depuis le quatorzième siècle jusqu'à leur réunion entre les mains des moines de Saint-Denis ; la foire du Lendit dans la plaine de Saint-Ouen, etc.

M. Pannier est parvenu, avec le secours des nombreuses pièces justificatives que lui a fournies le Trésor des chartes, à élucider une partie des questions controversées de l'emplacement de la villa Clippiacum et de l'institution de l'ordre de l'Étoile ; si, dans quelques autres chapitres, il n'a pu recueillir tous les documents d'un intérêt relativement secondaire, soit pour expliquer certains faits, certains usages, soit pour retracer la physionomie de divers personnages historiques, ces lacunes doivent être surtout imputées aux conditions spéciales et à la destination primitive de ce travail, ainsi qu'aux circonstances dans lesquelles il a été préparé et terminé. Le début de M. Pannier donne l'espoir qu'il sera digne des deux enseignements auxquels il appartient, et, soit qu'il persévère dans la voie de l'histoire, ou qu'il cède aux attraits de la science philologique (il a été le second de M. G. Paris pour l'édition critique du *Saint-Alexis* que l'Académie des inscriptions vient de couronner), la Société de l'Histoire de France, dont M. Pannier fait partie depuis plusieurs années, doit entrevoir en lui, pour un prochain avenir, un de ses membres actifs et un utile collaborateur.

21. — Peyrat. Histoire des Albigeois. Les Albigeois et l'Inquisition. T. III. In-8, 495 p. Paris, Libr. internationale.

22. — Picot (Georges). Histoire des États généraux, considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France, de 1355 à 1614. 4 vol. in-8, xi-2155 p. Paris, Hachette et C^i.

(Ouvrage couronné en 1870 par l'Académie des sciences morales et politiques.)

L'Académie des sciences morales et politiques avait proposé, en 1866,

ce sujet de concours : « Rechercher, à partir des États de 1355 jusqu'aux derniers États de 1614, quels furent les vœux du pays exprimés, soit dans les cahiers dressés par les divers ordres du royaume, soit dans les mandats donnés, soit dans les délibérations survenues, et ce qui, de ces vœux, est passé dans les ordonnances des rois et les actes du gouvernement. Les concurrents auront à indiquer, à caractériser, à apprécier surtout les effets que les principaux États généraux ont eus sur la législation et l'organisation de la France. » C'est le mémoire récompensé d'un premier prix par l'Académie, et rigoureusement revisé pour la publication, qui forme aujourd'hui la matière des quatre volumes de l'*Histoire des États généraux*.

M. Picot a adopté un plan nouveau : après un résumé historique de chaque session des États généraux, il entre dans l'examen approfondi des cahiers de remontrances, et étudie méthodiquement les rapports de ces remontrances avec les ordonnances qui ont suivi la session et qui en représentent les résultats plus ou moins directs. Sous une forme synoptique, il rapproche les vœux de chaque ordre en matières d'administration, de justice, de finances, de législation, de commerce, d'organisation militaire, de priviléges, etc. Grâce à une classification très-simple, tous ces cahiers, dont la lecture est peu facile, peu profitable, quand on en trouve des exemplaires isolés, sont mis ici à la portée du lecteur; il suffit d'un coup d'œil pour saisir le sens et la valeur de chaque article.

M. Picot n'hésite pas plus à montrer dans leur nudité les plaies et les misères de chaque époque, qu'à faire ressortir les progrès, les réformes de tout genre dont le mérite ne peut plus être contesté sans injustice aux temps passés. C'est donc là un travail établi sur les bases les plus sûres; cette exactitude scrupuleuse et cette impartialité font ressortir toute une suite d'enseignements non moins profitables qu'intéressants.

Mais un programme aussi vaste ne comportait guère la recherche des documents inédits qui pourraient combler bien des lacunes dans l'histoire des États généraux. M. Picot avait déjà fort à faire de condenser dans les limites fixées par l'Académie des matériaux déjà réunis, mais mal connus. Aux reproches d'un lecteur avide de nouveautés, l'auteur répond en promettant, comme complément de ses quatre volumes, la publication des cahiers de doléances. Ce sera cette fois de l'inédit, et du meilleur; tous les amis de l'histoire accueilleront certainement avec empressement ce nouveau fruit des laborieuses études du magistrat.

2166. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 FÉVRIER 1873,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 mars 1873.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire adjoint, M. de Boislisle ; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1680. M. Étignard de Lafaulotte (Louis), auditeur au conseil d'État, rue Caumartin, n° 50 ; présenté par MM. Boulatignier et de Bouis. — En remplacement de M. de Lafaulotte, son père.

1681. M. Nivard, juge d'instruction au tribunal de Cosne (Nièvre) ; présenté par MM. Boulatignier et A. Collard ; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

1682. M. Frappier, propriétaire à Niort ; présenté par les mêmes membres ; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

1683. M. Mathéus (Frédéric), auditeur de première

classe au Conseil d'État, rue Beaujon, n° 18 ; présenté par MM. Servois et Marion.

1684. M. Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille ; présenté par MM. Ed. Dupont et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie. 20e année, 77e et 78e livraisons ; 21e année, 81e et 82e livraisons. Saint-Omer, 1872. Brochures in-8.

Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise. Tome VIII. Versailles, 1870. In-8.

Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, suivie du catalogue de cinquante manuscrits de la Bibliothèque Nationale (par M. Léopold Delisle.) Janvier 1873. Brochure de 33 pages in-8.

Correspondance.

M. le président lit une lettre par laquelle M. J. Desnoyers, secrétaire de la Société, s'excuse, en raison d'un nouveau deuil de famille, de ne pouvoir assister à la séance.

Le Conseil s'empresse de témoigner sa sympathie affectueuse pour son secrétaire et charge le secrétaire adjoint de lui exprimer la part prise par tous les membres, en général comme en particulier, au malheur qui vient de le frapper si cruellement.

MM. André Joubert, Paul Noël Le Mire, Gustave Bienaymé et le baron de Calonne remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Louis de Neuville adresse sa démission de membre de la Société.

MM. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris ; Léon Aucoc, au nom du conseil d'État ; Templier, au nom de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris ; Rod. Reuss, au nom de la Bibliothéque municipale de la ville de Strasbourg, remercient le Conseil des dons d'ouvrages ou d'annuaires faits pour la reconstitution des bibliothèques incendiées en 1870 et 1871.

M. Patrice Salin, chef de bureau au conseil d'État, offre ses remerciements personnels pour le don des volumes qui lui ont été également accordés.

M. Léopold Delisle, présent à la séance, fait hommage de la brochure ci-dessus indiquée.

Travaux de la Société.

Le secrétaire adjoint présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome IV, feuille 12 tirée.—L'éditeur, M. Luce, annonce qu'il pourra livrer les variantes dans le courant du mois.

Brantôme. Tome VI.—L'éditeur, M. Lalanne, est absent.

Annuaire-Bulletin de 1872. Feuille 17 et dernière en épreuve.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Bassompierre. Tome II, feuille 23 tirée ; feuille 25 et dernière chez l'éditeur. L'imprimeur attend les appendices et la table.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges. La suite du manuscrit, revisée, a été remise par le commissaire responsable; la feuille 17 a été revisée et corrigée; feuille 18 en placards. La composition continue.

Bordenave. Feuille première en composition.

M. de la Villegille, président du Comité des fonds, entretient le Conseil d'un détail de l'impression du cinquième et dernier volume de *Monluc.*

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Conseil, l'affaire est renvoyée au Comité des fonds pour fixer les conditions dans lesquelles elle pourra être réglée.

La séance est levée à cinq heures.

II

BIBLIOGRAPHIE.

23. — ADAM DE LA HALLE. OEuvres complètes du trouvère Adam de la Halle (poésies et musique), publiées sous les auspices de la Société des sciences, des lettres et des arts de Lille, par E. de Coussemaker, correspondant de l'Institut. Gr. in-8, LXXIV-442 p. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.

24. — ALOÏSS HEISS. Description générale des monnaies des rois visigots d'Espagne. In-4, VIII-189 p. et 13 pl. Paris, Imprimerie nationale.

25. — Ancienne baronnie de Hierges. Esquisses historiques. In-8, 16 p. Givet, Choppin.

(Extrait de l'Écho de Givet.)

26. — ASSELINEAU. Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, 1628-1694. Gr. in-18, 129 p. Paris, Techener.

27. — AUBER (L'abbé). Des sculptures symboliques des XIe et XIIe siècles. Réponse adressée à M. de Caumont. In-8, 36 p., avec fig. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental.)

28. — AUBRET. Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes; par Louis Aubret, conseiller au Parlement de Dombes (1695-1748). Publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de Trévoux, avec des notes et des documents inédits, par M. C. Guigue, ancien élève de l'École des chartes. Texte. Livraisons 37e à 42e. In-4, 284 p. Trévoux, Damour.

29. — AUDIERNE (L'abbé). Oraison funèbre de Mgr de Lostanges Sainte-Alvère, illustrissime et révérendissime évêque de Périgueux. In-8, 44 p. Paris, Florez.

30. — BARBIER DE MONTAULT (Mgr). Catalogue des

pierres et marbres employés depuis le XVIe siècle à Rome. In-8, 28 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental.)

31. — BARBIER DE MONTAULT (Mgr). La commune de Buxerolle (Vienne). In-8, 28 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental.)

32. — BARTHÉLEMY (An. de). Les Libertés gauloises sous la domination romaine, de l'an 50 à l'an 27 av. J. C. In-8, 35 p. Paris, Palmé.

(Extrait de la Revue des questions historiques.)

33. — BARTHÉLEMY (Éd. de). La Princesse de Condé, Charlotte-Catherine de La Trémoille, d'après des lettres inédites conservées dans les archives de Thouars. In-12, VII-243 p. Paris, Didier et Cie.

34. — BAYE (de). Communication sur les grottes préhistoriques de la Marne, faite au congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Bruxelles. In-8, 37 p. Paris, Claye.

35. — BEAUNE. Le Palais de justice et l'ancien parlement de Dijon. In-18, 132 p. Dijon, Lamarche.

36. — BECKMANN. Forschungen über die Quellen zur Geschichte der Jungfrau von Orléans. Gr. in-8, 96 p. Paderborn, Junfermann.

37. — BÉROALDE DE VERVILLE. Le Moyen de parvenir, œuvre contenant la raison de ce qui a esté, est et sera, avec démonstrations certaines selon la rencontre des effects de vertu; par Béroalde de Verville. *Nouvelle édition*, collationnée sur les textes anciens, avec notes, variantes, index, glossaire et notice bibliographique, par un bibliophile campagnard. T. III. Notes et accessoires : Préface de l'éditeur. Liste des éditions du Moyen de parvenir. Sommaire analytique des chapitres. Variantes à intercaler dans les deux vol. de texte, et index. In-8, LXIII-137 p. Paris, Willem.

38. — Bibliographie molièresque, contenant : 1° la description de toutes les éditions des œuvres et des pièces de Molière; 2° les imitations et traductions desdites pièces; 3° les ballets, fêtes de cour, poésies de Molière, etc.; 4° l'indication des ouvrages en tout genre concernant Molière, sa troupe et son théâtre, avec notes et commentaires, par le

bibliophile Jacob (Paul Lacroix). In-8, 242 p. Turin, G. Gay et fils.

39. — BOILEAU. OEuvres poétiques de Boileau Despréaux. *Nouvelle édition*, collationnée sur les meilleurs textes, et renfermant une annotation générale d'après tous les commentateurs, un nouveau commentaire littéraire et grammatical, des sommaires historiques et analytiques, et une Vie de l'auteur; par M. Ch. Aubertin, docteur ès lettres. In-12, XIX-292 p. Paris, Belin.

40. — BOUILLÉ (de). Les Drapeaux français de 507 à 1872. Recherches historiques, accompagnées de 50 drapeaux. In-8, 84 p. et 12 pl. Paris, J. Dumaine.

41. — BOUTARIC. Clément V, Philippe le Bel et les Templiers. In-8, 78 p. Paris, Palmé.

(Extrait de la Revue des questions historiques.)

42. — BRASSART. Mémoire sur un point important de l'histoire de Douai. Établissement de la collégiale de Saint-Amé dans cette ville. In-8, 104 p. Douai, Crépin.

43. — BRÖCKER. Geschichte von Frankreich, t. 1. Frankreich in den Kämpfen der Romanen, der Germanen und der Christenthums. Gr. in-8, 271 p. Hamburg, Grüning.

44. — CAMP. Discours et allocutions, suivis d'une appréciation du Prœdium rusticum de Vanière, d'une notice sur des lettres inédites de Mairan, et d'une conférence littéraire. In-8, 286 p. Perpignan, Latrobe.

45. — CANAT DE CHISY. Note sur deux inscriptions romanes mentionnant des architectes de l'église abbatiale de Tournus. In-8, 11 p. avec fig. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental.)

46. — CESSAC (de). L'Homme préhistorique dans la Creuse. Le Souterrain-refuge de Langlard, commune du Grand-Bourg (Creuse). In-8, 12 p. avec fig. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin monumental.)

47. — CHARPILLON et CARESME. Notice sur la commune de Condé-sur-Iton. In-8, 8 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure.)

48. — Chéruel. Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère. T. Ier. Décembre 1642-juin 1644. In-4, cxxxii-975 p. Paris, Imp. nationale.

(Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.)

Ce volume contient : 1° une préface; 2° une introduction (cxxxii pages), comprenant un résumé rapide de la biographie de Mazarin jusqu'à son entrée au ministère, ainsi que le tableau général des affaires de l'Europe et de la dernière partie de la guerre de Trente ans; 3° 563 lettres du cardinal, presque toutes tirées d'un recueil de copies de la Bibliothèque Mazarine ; 4° une table chronologique des lettres imprimées dans le volume ; 5° une table analytique par noms de lieux et de personnes.

L'introduction, après avoir retracé rapidement les commencements de Mazarin jusqu'à son avénement au ministère, passe en revue les différentes phases de la période française de la guerre de Trente ans, de 1635 à 1644 : campagnes du Rhin, des Pays-Bas, d'Italie et de Catalogne; enfin, elle indique succinctement le début des négociations de Munster et leur corrélation avec les menées du parti protestant en France.

Sous le rapport de la diplomatie et des événements militaires, cette Introduction est très-importante, surtout par le grand nombre de lettres que l'éditeur a préféré placer en cet endroit plutôt que dans le corps du volume; mais il est regrettable que l'administration et la politique intérieure n'aient pu y être traitées à leur tour.

49. — Chevalier (L'abbé). Colombier. Vie de saint Patrocle, fondateur de Colombier. Actions de la journée sanctifiées. In-18, 400 p. Moulins, Ducroux et Gourjon-Dulac.

50. — Cochet (L'abbé). Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, rédigé sous les auspices de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. In-4 à 2 col., xvi-330 p. Paris, Imp. nationale.

51. — Coffinet (L'abbé). Inscriptions dans l'église de Saint-Louis des Français, à Rome. In-8, 19 p. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Aube.)

52. — Colomb. Une gloire provençale : le B. André Abellon, dominicain. Notice sur sa vie et dissertation sur son culte. In-8, 105 p. Aix, Makaire.

53. — Comte (le) de Vergennes. Souvenirs de famille. In-8, 46 p. Paris, Albanel.

54. — Congrès archéologique de France. 38e session. Séances générales tenues à Angers, en 1871, par la Société

française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. In-8, LIX-385 p., avec vignettes et 16 pl. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau; Paris, Derache; Caen, Le Blanc-Hardel.

55. — Delayant. Histoire du département de la Charente-Inférieure. In-12, 400 p. La Rochelle, H. Petit.

56. — Delorme. Étude sur Moisant de Brieux (1614-1674). In-8, 87 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, etc. de Caen.)

57. — Desbarreaux-Bernard. Étude biographique sur l'édition du *Speculum quadruplex* de Vincent de Beauvais, attribuée à Jean Mentel ou Mentelin, de Strasbourg. In-8, 25 p. et 4 pl. Paris, Techener.

58. — Description du département du Bas-Rhin, publiée avec le concours du conseil général. T. III. In-8, 563 p. Paris, Berger-Levrault.

59. — Desplanque. Étude sur un poëme inédit de Milon, moine de Saint-Amand d'Elnon, au IXe siècle. In-8, 214 p. Lille, Danel.

(Extrait des Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.)

60. — Dévastation de l'Albigeois par les compagnies de Montluc en 1537. Chroniques tirées des archives communales de la ville d'Albi, publiées et annotées par Émile Jolibois, archiviste du Tarn. In-8, 30 p. Albi, Desrue.

61. — Éloges (les) de la ville de Rouen, en vers latins et français, par Antoine de Lamarre de Chesnevarin, Pierre de Lamarre de Dureseu son fils, et Pierre Grognet; publiés d'après des imprimés du XVIe et du XVIIe siècle, avec une introduction, par Édouard Frère. Petit in-4, XIX-71 p. Rouen, Boissel.

(Publié par la Société des Bibliophiles normands.)

62. — Etchecopar. L'Église de Tordettes (Basses-Pyrénées) et son premier fondateur. In-8, 7 p. Bordeaux, Pérey.

63. — Études druidiques et des temps primitifs et d'intuition des races humaines. Nouvelle disposition des triades du Mystère des bardes de l'île de Bretagne (Cyvrinach beirdd

ynys Prydain), et observations sur ce monument; par A. C. G. In-8, 16 p. Saumur, Roland.

64. — Ferry (de). Le Mâconnais préhistorique. Mémoire sur les âges primitifs de la pierre, du bronze et du fer en Mâconnais et dans quelques contrées limitrophes. Ouvrage posthume, avec notes, additions et appendice, par A. Arcelin, ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Académie de Mâcon. Accompagné d'un supplément anthropologique, par le docteur Pruner-Bey. In-4, VIII-199 p., 48 pl. et 1 tableau. Mâcon, Durand; Paris, Reinwald.

65. — Fleury. Les Villages souterrains dans le département de l'Aisne. In-8, 40 p. Laon, De Coquet et Cie.

66. — Forestié. Un chapitre de l'histoire de l'imprimerie à Montauban. Louis Rabier, imprimeur du roi de Navarre à Montauban. In-8, 28 p. Montauban, Forestié neveu.

67. — Frédéric (Le P.). Vie de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, baronne de Silly, tertiaire de Saint-François (1331-1414). In-18, 147 p. Bordeaux, Bissei et fils; Revue franciscaine.

68. — Gilles. Marius et Jules César. Leurs monuments dans la Gaule. Vercingétorix prisonnier. La Gaule et la Grande-Bretagne captives. Gr. in-8, 79 p. et 13 pl. Marseille, Camoin.

69. — Goiffon (L'abbé). Notice historique sur la paroisse Saint-Charles, de Nîmes, d'après Ménard et les documents originaux. In-8, 79 p. Nîmes, Grimaud, Bedot.

70. — Gourdon de Genouillac. Histoire de l'abbaye de Fécamp et de ses abbés. In-8, 294 p. et 1 pl. Fécamp, Marinier; Paris, Dentu.

71. — Granier de Cassagnac. Histoire des origines de la langue française. In-18, XVI-554 p. Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie.

72. — Gravier. Relation du voyage des dames religieuses ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans, avec une introduction et des notes. In-8 carré, LIX-122 p. Paris, Maisonneuve et Cie.

73. — Guigard. Armorial du bibliophile, avec illustrations dans le texte. 3e partie. In-8 à 2 col., 144 p. Paris, Bachelin-Deflorenne.

74. — Guigue. Obituarium ecclesiæ Sancti Pauli Lugdunensis, ou Nécrologe des bienfaiteurs de l'église Saint-Paul de Lyon, du xie au xiiie siècle, publié pour la première fois, d'après le manuscrit original, avec notes et documents inédits. In-8, vii-126 p. Bourg-en-Bresse, Gromier.

75. — Halléguen. Armorique et Bretagne, origines armorico-bretonnes. Ouvrage accompagné de documents rares et inédits. T. II. Histoire politique et religieuse. In-8, xii-282 p. Paris, Didier et Cie.

76. — Harangue de Pons de Gentil au duc de Mayenne, faisant son entrée à Tallard, le 21 septembre 1581. In-16, 31 p. Paris, Jouaust.

(Pièces rares et curieuses relatives à l'histoire du Dauphiné, publiées sur les originaux, avec des éclaircissements et des notes, par trois bibliophiles dauphinois. No 1.)

77. — Hézecques (de France d'). Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI, par Félix, comte de France d'Hézecques, baron de Mailly; publiés par M. le comte d'Hézecques, ancien député. In-12, viii-864 p. Paris, Didier et Cie.

78. — Hommages d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis. État du domaine royal en Poitou (1260), publié d'après un manuscrit des Archives nationales, par A. Bardonnet. In-8, viii-144 p. Niort, Clouzot.

79. — Houssaye (L'abbé). M. de Bérulle et les Carmélites de France, 1575-1611. In-8, 571 p., 1 grav. et 1 portrait. Paris, Plon.

80. — Hucher. Compte rendu des travaux de la commission d'archéologie de la Sarthe. In-8, 11 p. et planche. Le Mans, Monnoyer.

(Extrait du Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.)

81. — Huguenin. Le lieutenant général de Vault et ses mémoires. In-8, 15 p. Paris, Dumaine.

(Extrait du Journal des sciences militaires.)

82. — Hulst (L'abbé d'). Vie de la Mère Marie-Thé-

rèse, fondatrice de la congrégation de l'Adoration réparatrice. In-8, 464 p. Paris, Poussielgue.

83. — HUREL (L'abbé). Les orateurs sacrés à la cour de Louis XIV. 2 vol. in-8, CIV-664 p. Paris, Didier et Cie.

84. — HUYNES (Dom J.). Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, par Dom Jean Huynes. Publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par E. de Robillard de Beaurepaire. T. I. In-8, LV-283 p. Rouen, Le Brument.

(Publication de la Société de l'histoire de Normandie.)

85. — IMBERT. Première partie des sonnets exotériques de Gérard-Marie Imbert, publiée avec une préface et des notes, par Philippe Tamizey de Larroque. In-8, 105 p. Paris, Claudin.

86. — IUNG. Le Dépôt de la guerre, ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il peut être. In-8, 24 p. Paris, J. Dumaine.

(Les Errata historiques militaires. — Extrait du Journal des sciences militaires.)

87. — IUNG. La Vérité sur le Masque de Fer (les Empoisonneurs), d'après des documents inédits des archives de la guerre et autres dépôts publics (1664-1703). Ouvrage accompagné de 5 grav. et plans inédits du temps. In-8, 466 pages. Paris, Plon.

(Publications de la Réunion des officiers.)

La légende du Masque de fer est encore une fois remise en question : l'échafaudage sur lequel M. Marius Topin semblait avoir solidement établi l'identification du prisonnier de Saint-Mars avec Mattioli, est battu en brèche par un nouveau concurrent, soutenu de plusieurs milliers de pièces inédites; le ministre italien et les dix ou douze autres héros successivement adoptés s'effacent pour faire place à l'un des chefs secondaires de la bande des *Empoisonneurs*. La polémique déjà angagée entre M. Iung et l'un de ses plus savants prédécesseurs ne permet pas encore de juger définitivement la valeur de son système synthétique; mais, en attendant que la lumière se fasse plus complétement, ce qui ne peut tarder, constatons les résultats acquis. M. Iung nous révèle tout un côté inconnu du règne de Louis XIV. A côté du Louvois policier, geôlier et bourreau que les historiens de ce ministre avaient à peine connu, à côté d'un Saint-Mars peint avec un effrayant réalisme, les documents empruntés pour la plupart aux archives de la Guerre nous font saisir une sinistre corrélation entre toutes ces morts mystérieuses qui coïncident avec la première lutte de Louis XIV contre l'Europe coalisée : Madame, Lionne, le comte de Soissons, la reine de Pologne, le duc de Savoie, Mlle de Fontanges, la

reine d'Espagne, les familiers de Louvois ou les victimes de la Brinvilliers, nous apparaissent entre les anneaux d'une même chaîne invisible qui se resserre chaque jour autour de Versailles. Nous pouvons suivre jour par jour, pas par pas, tous les affiliés d'une ligue ténébreuse, ici versant le poison, là soulevant les provinces. Audijos en Béarn, le chevalier de Rohan et La Tréaumont en Normandie, les Chasteuil, les Gonnor, les Sardan ne sont que les agents des chefs véritables disséminés à Londres, à Bruxelles, à Turin, à Rome, à Madrid; et tout en haut, que voyons-nous? Monterey, Molina, Lisola, Van Beuningen, et bien d'autres hommes d'État, dirigeant les aventuriers de toute catégorie et favorisant (ceci ne paraît plus douteux) les complots tramés contre la vie de Louis XIV. Il y a des ramifications sur toutes nos frontières, jusque dans le *tout Paris* d'alors. Quelles figures étranges! Ce Roux de Marcilly, plus fanatique que criminel; ce Galaup, marquis de Chasteuil, fils de famille, que les Empoisonneurs ses amis arrachent des mains du bourreau et qui meurt empoisonné lui-même, après les plus extraordinaires *avatars;* ce Sardan, que l'on voit tour à tour aux quatre coins de l'Europe, sous tous les noms, signant avec M. de Castel-Rodrigo un traité d'alliance, ou pratiquant la science des poisons avec Pennautier et Sainte-Croix; ce Vanens, qui aurait empoisonné le duc de Savoie pour le compte et sous la direction de Chasteuil; ce portugais Castel-Major, muni de tous les pouvoirs d'un envoyé extraordinaire; ce misérable Eustache Dauger, l'objet des *contes jaunes* de Saint-Mars; et tant d'autres! Nous en connaissions quelques-uns, rencontrés isolément et indiqués au passage par M. Pierre Clément ou par M. Ravaisson; mais il était réservé à M. Iung de nous montrer les véritables physionomies et le lien commun.

Entre tous ces personnages, celui qui répond, selon l'auteur, à toutes les conditions d'identité requises avec le prisonnier de Pignerol, des îles Sainte-Marguerite et de la Bastille, c'est un simple officier lorrain, dont les antécédents se ressentent des agitations de la Fronde et des suites de la guerre civile. Appelé tour à tour par la police de Louvois le chevalier de Kiffenbach, le chevalier des Harmoises, Louis de Oldendorff, le Froid, etc., son nom véritable serait *Marcheuil,* dont du Junca aurait fait *Marchiel,* et le registre de l'église Saint-Paul *Marchiali.* Son arrestation, au début de la campagne de 1673, fit tomber entre les mains du ministre une partie des preuves de la « détestable conspiration; » il disparut tout aussitôt, et cette mort anticipée dura trente ans, sept mois et dix-neuf jours, « sans que nulle âme au monde puisse se vanter de l'avoir vu et d'avoir causé avec lui. »

Tout en applaudissant aux découvertes et aux divulgations dont l'histoire doit savoir le plus grand gré à M. Iung, tout en rendant justice à la passion et à l'ardeur infatigable qui seules ont pu le soutenir dans ses longs travaux de recherche et de coordination, nous souhaitons qu'il puisse revenir promptement d'un épisode secondaire au but primitif et bien autrement intéressant qu'il s'était proposé, à son personnage de prédilection, Michel le Tellier, l'un des plus grands ministres que la France ait possédés, et l'un de ceux qu'elle ignore le plus.

88. — Jubien. L'abbesse Marie de Bretagne et la ré-

forme de l'ordre de Fontevrault, d'après les documents inédits. In-18 jésus, 197 p. Paris, Didier et Cie.

89. — Kervyn de Lettenhove. Une relation inédite de l'attentat d'Anagni, tirée du manuscrit reg. XIV, ch. I, du British Museum. In-8, 12 p. Paris, Palmé.

(Extrait de la Revue des questions historiques.)

90. — Labat. Les organistes français du XVIIIe siècle. In-8, 23 p. Montauban, Forestié.

91. — Labeyrie. Mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche; lieu et date de la célébration. Notes rectificatives. In-8, 15 p. Aire, Dehez.

(Extrait de la Petite Revue catholique du diocèse d'Aire et dé Dax.)

92. — Labourasse. Le Camp de la Woëvre (Castrum Vabrense). In-8, 8 p. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

(Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.)

93. — Lagrèze-Fossat. Études historiques sur Moissac. T. II. In-8, 550 p. Paris, Dumoulin.

94. — Lagrolet. Éloge de Vauban. Discours qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 8 août 1872. In-4, 41 p. Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie.

95. — Lalanne. Dictionnaire historique de la France, contenant l'histoire civile, politique et littéraire, l'histoire militaire, l'histoire religieuse, la géographie historique. Gr. in-8 à 2 col., III-1847 p. Paris, Hachette et Cie.

96. — Latour (L'abbé). Histoire des hommes illustres de la famille Latour, de Noé. In-8, 116 p. Toulouse, Rouget frères et Delahaut.

97. — Lecoy de la Marche. Extraits des comptes et mémoriaux du roi René, pour servir à l'histoire des arts au quinzième siècle, publiés d'après les originaux de la Chambre des comptes. In-8, XVI-368 pages. Paris, Picard.

(Documents historiques publiés par la Société de l'École des chartes.)

Depuis sa fondation, la Société de l'École des chartes avait restreint ses travaux à l'impression d'un recueil trimestriel, classé depuis longtemps parmi les principaux organes de l'érudition, mais inaccessible aux études un peu étendues. Le jour où elle a résolu de publier des séries de documents historiques, concurremment avec la *Bibliothèque*, ses érudits adhérents ne lui ont pas fait défaut. Notre savant colla-

borateur, l'éditeur des *OEuvres de Suger*, a obtenu la première place pour les *Comptes du roi Réné;* la seconde est réservée pour le *Cartulaire de Longpont*, que publiera notre collègue, M. Marion. Avec de pareils éléments de succès, on peut espérer que la Société de l'École des chartes persévérera dans une voie que tous ceux qui s'intéressent à elle l'invitaient à suivre, et où elle peut, plus facilement qu'aucune autre compagnie, bien mériter de l'histoire.

M. Lecoy de la Marche a eu la bonne fortune de découvrir (le mot est parfaitement exact) tout un Trésor des chartes du duc d'Anjou, dont les titres originaux étaient dissimulés, depuis des siècles, dans les énormes portefeuilles du dépôt des fiefs de la Chambre des comptes de Paris. Avec l'habileté et la patience de l'archiviste, il a redonné un ensemble et un corps à tous ces documents épars, lettres patentes ou missives, ordonnances ou mandements, devis, marchés, comptes, correspondances, etc. Tantôt reproduisant les textes *in extenso*, et tantôt les analysant plus brièvement, par un travail de sélection que le lecteur eût exécuté péniblement, il a fait ressortir tous les côtés artistiques de cette sympathique figure de René, non pas du roi de Provence que MM. de Villeneuve-Bargemont et de Quatrebarbes ont si heureusement mis en relief, mais du prince angevin, moins connu jusqu'ici, malgré les recherches de Bodin ou les savantes publications de MM. Godard-Faultrier, Marchegay et C. Port. Ce volume n'est composé que des pièces pouvant servir à l'histoire des arts : presque toutes étaient inédites, très-peu ont trait aux travaux de Provence. Les documents politiques ou administratifs ont été réservés pour une autre occasion.

Voici les divisions adoptées par M. Lecoy de la Marche : 1° édifices d'Angers, le château, une des plus imposantes masses de l'architecture féodale, la Chambre des comptes, la Ménagerie, les sépultures de Saint-Maurille et de Saint-Bernardin, les bâtiments municipaux; 2° bâtiments et domaines d'Anjou, toute une série de châteaux : Saumur, les Ponts-de-Cé, Beaufort-en-Vallée, Baugé; ou de maisons de plaisance : Chanzé, la Ménitré, Reculé, la Baumette, dont les restes charmants ou les souvenirs embellissent encore l'Anjou; 3° travaux publics, ponts et levées de la Loire, pavages et barrages; 4° objets d'art, peintures, livres, tapisseries, joyaux, orfévrerie, armures et costumes; 5° mobilier; 6° cérémonies, musique, représentations théâtrales, processions, etc.

En tête du volume, une préface, beaucoup trop courte, puisqu'elle ne dit pas un mot du roi René, explique le plan, ses divisions et subdivisions. Les sept ou huit cents articles que comprend le volume sont suivis d'une table alphabétique; mais l'éditeur n'a pas cru nécessaire de donner un répertoire philologique, quoique bien des termes techniques ou locaux fussent nouveaux et peu intelligibles.

98. — Legrix. Notes pour servir à une géographie historique du Calvados. In-8, 67 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

99. — Lemoine. Note sur les origines historiques des églises dans les Gaules, et spécialement sur la mission de saint Julien. In-8, 32 p. Le Mans, Leguicheux-Gallienne.

100. — Lepage. L'ancien diocèse de Metz, et pouillés de ce diocèse. In-8, 178 p. Nancy, L. Wiener.

101. — Lepage. Sur des cyrographes conservés aux Archives de la Meurthe. In-8, 20 p. Nancy.

102. — Les savants Godefroy, mémoires d'une famille pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles (par le marquis de Godefroy-Ménilglaise). In-8, 420 pages. Paris, Didier et Cie.

Est-il besoin de rappeler les titres des savants Godefroy et d'énumérer leurs services incomparables? Voici en quelques lignes les principaux travaux des six générations qui ont accru successivement la gloire d'un nom cher aux lettres et à l'histoire.

Denis Godefroy (1549-1622), professeur, magistrat et diplomate tout à la fois, « le plus docte et le plus profond entre tous les interprètes des lois civiles, » se présente le premier, avec le *Corpus juris civilis*, la *Pratique civile*, les *Consuetudines*, les *Authores linguæ latinæ* et les éditions de Cicéron, Sénèque, etc.—Jacques Godefroy, l'un des fils de Denis, adopté par la république génevoise comme le premier de ses administrateurs et le plus actif de ses représentants à l'étranger, a publié le *Codex theodosianus*, le *Manuale juris* et vingt autres ouvrages d'érudition, presque tous écrits en latin. — Théodore, l'autre fils, revenu à la France et à la religion catholique, nommé historiographe royal dès les premiers temps du règne de Louis XIII, et mort à Munster dans les fonctions de secrétaire au Congrès et de ministre plénipotentiaire, a laissé dix-huit volumes imprimés : les *Histoires de Charles VI*, de *Charles VIII*, de *Louis XII*, du *maréchal Boucicaut*, du *chevalier Bayard*, le *Cérémonial françois*, les généalogies des maisons de *Portugal*, de *Lorraine*, de *Bar* et d'*Autriche*, le *Traicté des droits du roy* (en collaboration avec P. Dupuy), etc. La nomenclature de ceux de ses travaux qui sont restés inédits est désespérante ; outre les inventaires du Trésor des chartes et du chartrier de Lorraine, elle comprend ces monceaux de mémoires et de documents originaux ou de copies dont se devaient enrichir plus tard les deux bibliothèques du Roi et de la Ville. Les portefeuilles de l'Institut dont M. L. Lalanne a fait le dépouillement dans cet *Annuaire*, viennent aussi de Théodore. — Denis II, historiographe comme son père, et pourvu par Colbert d'une charge créée pour lui, celle de directeur des dépôts de la Chambre des comptes de Lille, réédite le *Cérémonial*, le *Juvénal des Ursins*, le *Charles VIII*, publie le *Commines*, l'*Histoire de Charles VII*, les *Connétables*, *chanceliers*, etc., et prépare une collection des historiens français destinée à continuer le recueil de Duchesne et à devenir la base d'une histoire générale de la France. — Denis III, fils aîné du précédent, termine l'*Histoire de Charles VIII* et fait diverses publications historiques. — Jean, qui hérite, après Denis II, de la direction de Lille, réédite le *Commines* de son père, la *Satyre Ménippée*, les *Mémoires de Marguerite de Valois*, le *Journal de P. de l'Estoile*, les *Mémoires de Castelnau*, le *Fœneste;* il publie les *Lettres de Louis XII et du cardinal d'Amboise*, etc. — Le dernier conservateur des riches dépôts de Lille, D.-J. Godefroy de Maillart, resta fidèle à ces traditions ; il avait

déjà préparé cinq volumes de l'inventaire des titres de Flandre et deux volumes de celui des titres d'Artois, quand la Révolution, proscrivant archives et archiviste, le força d'émigrer. Le ministre Garat eût volontiers remplacé les archives par la Déclaration des Droits de l'homme, sans la résistance courageuse d'un ancien commis du directeur, rallié à la cause républicaine. Plus tard, quand D.-J. Godefroy rentra en France comme simple particulier, il n'usa de l'influence de son nom et du souvenir des services rendus par sa famille que pour attirer l'attention des gouvernants sur la conservation des archives et sur l'organisation des études paléographiques.

Tels sont les principaux personnages que leur digne héritier, notre collègue et ancien vice-président, M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, a réunis dans un cadre trop modeste. Plus apte que personne à remplir ce pieux devoir et à raconter l'existence toute laborieuse de ses ancêtres, il a craint sans doute de céder à un trop vif attrait et s'est imposé des limites qui semblent bien étroites pour le sujet : « Je passerai en revue, dit-il, pour chacun, ses ouvrages, ses emplois, sa vie publique et privée, et donnerai volontiers un coup d'œil aux intérieurs domestiques. Écrivant des annales de famille, je consignerai ce que je sais des individus de chaque génération et aussi des alliés; je ne négligerai point les renseignements de fortune, les détails intimes; je dirai tout, avec simplicité et sincérité, sans panégyrique, sans dissimulation de ce qui peut donner prise à la critique ou au blâme. Et il me sera permis d'arborer le mot de Montaigne : « *Cecy est œuvre de bonne foy.* » Ce plan était excellent, mais à condition de recevoir tous les développements nécessaires, et l'auteur n'a pu, en quelques lignes, en quelques courts chapitres, que nous esquisser ces figures dont chacune mérite et exige un volume entier. M. de Godefroy a su pourtant, en termes simples et émus, faire ressortir les merveilles produites, grâce à un labeur de tous les instants et à une longévité remarquable, par des hommes qui ne vivaient que pour l'histoire. Le travail représentait pour eux toutes les jouissances humaines; il leur valut en outre l'admiration des contemporains et leur a assuré la reconnaissance de la postérité.

103. — LIÈVRE. Notes sur Couhé et ses environs. 2e partie. In-8, 161-292 p. et 18 pl. Poitiers, Bernard.

104. — LOUÏSE et AUGER. La ville franche et prévôté d'Haspres (692-1794). In-8, 129 p. Douai, Crépin.

2166. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 MARS 1873,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MAURY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er avril 1873.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par M. de Boislisle, secrétaire adjoint; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1685. M. le marquis A. de Rochambeau, officier d'Académie, correspondant du ministère de l'Instruction publique, boulevard Malesherbes, n° 43; présenté par MM. Paul Lacroix et J. Desnoyers.

1686. M. Loones, libraire de la Société, successeur de Mme Renouard, rue de Tournon, n° 6.

1687. M. Maurin (Charles), manufacturier, rue Gay-Lussac, n° 36.

1688. M. Gruyer (Julien), négociant, rue Sainte-Apolline, n° 2.

Ces trois nouveaux sociétaires sont présentés par MM. Ed. Dupont et J. Desnoyers.

1689. M. le baron DE JOINVILLE (Maurice), inspecteur général des établissements pénitentiaires, rue de Clichy, nº 6; présenté par MM. Boulatignier et Gaspaillart.

Ouvrages offerts.

Revue des Sociétés savantes, etc., publiée par le ministère de l'Instruction publique. 5e série. T. IV. Juillet-août 1872. In-8.

Revue des questions historiques. 7e année, 25e livraison, 1er janvier 1873. Paris, Palmé. In-8.

Société de l'histoire du protestantisme français. — Bulletin historique et littéraire. 2e série, 8e année. Nº 1, 1er janvier 1873. — Nº 2, 15 février 1873. Paris. In-8.

Revue bibliographique universelle. Tome IV. Janvier-février 1873. In-8.

Les savants Godefroy. Mémoires d'une famille pendant les seizième, dix-septième et dix-huitième siècles (par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France). Paris, Didier, 1873. 1 vol. in-8.

Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec le choix de ses poésies, par MM. Rathery, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, et Boutron. Paris, Techener, 1873. 1 vol. in-8.

Résumé historique sur l'instruction primaire considérée au point de vue religieux, par M. Nigon de Berty, chef de division honoraire au ministère de l'Instruction publique et des cultes. Paris, 1872. Broch. in-8 de 10 pages.

La manière de langage, qui enseigne à parler et à écrire le français. Modèles de conversation composés en Angleterre, à la fin du XIVe siècle, et publiés d'après le manuscrit du Musée britannique, par M. Meyer. Paris, 1873. Broch. in-8. de 40 p. (Extrait de la *Revue critique d'histoire et de littérature.*)

L'église et le monastère de Moutier-Grandval, par M. A. Quiquerez, ancien préfet de Delémont (Suisse). Besançon, 1870. Broch. in-8 de 45 p., avec plan.

Monuments de l'ancien évêché de Bâle. — Ville et château de Porrentruy, par le même. 1870. In-8.

Id. — *Delémont, le Vorbourg et la Vallée*, par le même. (Extrait des Mémoires de la Société jurassienne d'émulation). Delémont, 1872. Broch. in-8 de 130 pages.

Id.— *Ville et château de Porrentruy*, par le même. Delémont, 1870. 1 vol. in-4, avec planches.

Ces quatre volumes sont offerts de la part de l'auteur, M. A. Quiquerez, membre de la Société.

Correspondance. — Travaux de la Société.

MM. Gaston Paris, Frédéric Mathêus et Lieutaud remercient le Conseil de les avoir admis au nombre des membres de la Société.

M. Salandre fait connaître la mort de M. Vandermarq, banquier, membre de la Société.

M. Francisque Michel propose de publier dans la collection de la Société de l'Histoire de France le poëme de Guillaume de Machaut sur la dernière croisade, concernant surtout l'histoire de la prise d'Alexandrie et la vie de Pierre de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem. Le comte de Caylus n'avait donné qu'une analyse de ce poëme : M. Francisque Michel en possède une copie qu'il a exécutée depuis plusieurs années d'après le meilleur manuscrit de la Bibliothèque nationale.

M. Pingaud, docteur ès lettres, fait connaître son désir de publier pour la Société les *Mémoires et Lettres des Saulx-Tavannes*. Aux Mémoires déjà édités du maréchal de Tavannes, écrits par le vicomte Jean, son fils, à ceux de son autre fils Guillaume, et à ceux de Jacques de Tavannes, connu par le rôle qu'il a joué sous la Fronde, M. Pingaud ajouterait les lettres de ces différents membres de la même famille, dont il a déjà réuni plusieurs centaines.

Les propositions de MM. Francisque Michel et Pingaud sont renvoyées à l'examen du Comité de publication.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome IV, feuilles 1 à 12 tirées.

Brantôme. Tome V, feuilles 1 à 9, et placards 17 à 23 chez l'auteur.

Annuaire-Bulletin. T. X, 1873, feuilles 1, 2 et 3 tirées; feuille 4 en pages.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Bassompierre. Tome II. — L'impression est terminée, moins la table. Ce volume portera le n° 162 des publications de la Société et pourra être distribué le mois prochain.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges (n° 163). 19 feuilles sont tirées; la 20e est en bon à tirer.

Bordenave. 4 feuilles sont composées et envoyées à M. Raymond, éditeur. Les feuilles 1 et 2 sont rendues corrigées par l'éditeur et par le commissaire responsable, M. Bordier.

Sur la proposition du Comité des fonds, le Conseil fixe à 900 exemplaires le tirage du volume de l'*Histoire de Bordenave.*

Ayant égard à la demande de la Société archéologique du Midi de la France, il autorise l'échange de la collection de l'*Annuaire-Bulletin*, ainsi que des volumes encore disponibles de l'ancien *Bulletin* et de l'*Annuaire historique*, contre les publications de cette compagnie savante.

La séance est levée à cinq heures.

II

BIBLIOGRAPHIE.

105. — Maffre. Établissements agricoles du Midi sous la domination romaine. Étude accompagnée de nombreux rapprochements entre cette époque et la nôtre, et suivie de

recherches sur l'origine de plusieurs communes, hameaux et domaines de l'Hérault, du Gard et de l'Aude. In-8, 80 p. Béziers, Malinas.

106. — MANNIER. Ordre de Malte. Les commanderies du grand prieuré de France, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales, à Paris. Gr. in-8, XXXVI-808 p. Paris, Aubry; Dumoulin.

C'est au double point de vue de la topographie et de l'histoire que M. Mannier, notre confrère, a recherché l'origine et les titres de fondation des biens qui composaient, dans le grand-prieuré de France, l'immense domaine de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Chapelles, églises, maisons religieuses, propriétés féodales ou exploitations agricoles, il s'est appliqué partout à déterminer : 1° la nature, la situation et l'emplacement des établissements; 2° les causes qui, pendant sept siècles, ont accru ou diminué leur importance; 3° les revenus à diverses époques; 4° le ressort des commanderies; 5° les noms des commandeurs ou chevaliers chargés de l'administration.

Le sujet n'avait jamais été traité, et ses proportions étaient presque décourageantes; mais M. Mannier, préparé à cet immense labeur par son excellente étude sur le département du Nord, a consacré de longues années à dépouiller, pièce par pièce, page par page, les quatre cents cartons et les huit cents registres qui représentent les archives du grand prieuré de France. Or, ce grand-prieuré s'étendait sur l'Ile-de-France, la Beauce, le Pays Chartrain, l'Orléanais, la Brie, la Champagne et l'Auxerrois, la Normandie, la Picardie, les Flandres et la Belgique; il comprenait jusqu'à vingt-six diocèses, deux cents commanderies et un nombre prodigieux de fiefs, seigneuries, églises paroissiales, etc. On conçoit ce que peut être devenue une œuvre pareille entre les mains d'un travailleur patient, résolu et sagace. Faute d'espace pour les documents, ce volume abonde en indications et en détails précieux. L'agriculture, l'économie financière, la vie intérieure du moyen âge, l'organisation des communes et des campagnes ont leur place tour à tour sur chaque plan. L'archéologue y trouve un ample butin; l'historien local y recueille l'analyse des matériaux qui lui seraient probablement restés inconnus et inabordables; l'annaliste parisien y puise les renseignements les plus nouveaux sur tout ce quartier dont le nom rappelle encore l'antique juridiction des Templiers, ou sur la maison hospitalière de Saint-Jean de Latran et ses dépendances de la rive gauche de la Seine. Enfin, l'attribution des dépouilles de l'ordre des Templiers aux héritiers que leur assigna la volonté de Philippe le Bel amène M. Mannier à faire l'historique des commanderies du Temple et à nous révéler une foule de faits curieux sur la trop célèbre société dont le siége à Paris recélait des trésors fabuleux.

Quoique l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem fût bien connu, il était nécessaire d'expliquer l'organisation temporelle des grands prieurés et des commanderies. C'est ce que l'auteur a fait dans une notice préliminaire, où il établit tout d'abord, par titres, l'existence de la confrérie hospitalière dès le milieu du onzième siècle. Puis, il montre la formation et l'accroissement de la puissance territoriale se manifestant

par ces milliers d'édifices qui couvrent encore nos provinces. Hiérarchie et organisation des commanderies, centralisation d'une partie des revenus, administration et exploitation des biens, inspection et surveillance du grand prieur, confection régulière des terriers, remaniement des territoires, — tout cela est traité sobrement, mais clairement, dans cette notice. On regrette toutefois de ne rien trouver sur l'existence privée des chevaliers, sur leur participation à la vie du pays, leur rôle glorieux dans la marine ou les armées françaises. Il y avait là un complément nécessaire, et l'auteur ne saurait arguer du manque de matériaux. Il pourra encore combler cette lacune, si quelque jour il donne pour pendants au grand prieuré de France ceux d'Aquitaine, de Champagne, de Saint-Gilles, ou s'il aborde les archives de la langue de Provence.

107. — Martin. La Saint-Barthélemy devant le sénat de Venise. Relations des ambassadeurs Giovanni Michel et Sigismond Cavalli, traduites et annotées. Gr. in-16, xv-99 p. Paris, Sandoz et Fischbacher.

108. — Mas-Latrie (L. de). Traités de paix et de commerce, et documents divers concernant les relations des Chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge. Supplément et tables. In-4, ij-119 pages. Paris, Baur et Détaille.

M. de Mas-Latrie avait publié, en 1866, les deux premières parties de cet important recueil, comprenant : 1° une introduction historique, véritable monument de science et d'érudition, que l'historien du royaume de Chypre était seul capable d'élever sur des bases aussi solides et dans des proportions aussi parfaites; 2° une série de documents sur les relations de l'Italie, de l'Espagne et de la France avec les États barbaresques.

Le supplément contient non-seulement des documents additionnels recueillis à Venise ou à Barcelone, mais plusieurs appendices de grande utilité : une table chronologique des Pièces, du Recueil et du Supplément, un glossaire latin, un glossaire roman, et enfin une table alphabétique des matières.

Parmi les documents additionnels, il faut signaler ceux qui font connaître la gestion des consulats chrétiens dans l'Afrique berbère et l'introduction dans les armées musulmanes du Magreb de milices recrutées en Europe, avec l'assentiment du Saint-Siége. Les priviléges commerciaux concédés à la république vénitienne par l'Égypte nous révèlent comment le négoce put, dès le treizième siècle, détourner sur Constantinople ou sur Tunis ces croisades dont le but primitif et l'intérêt réel étaient en Égypte. « La puissance des sultans du Caire une fois détruite, si un tel résultat pouvait être atteint, le Saint-Sépulcre appartenait pour toujours aux chrétiens. »

109. — Mellier. Essai sur l'histoire de la ville et du comté de Nantes, par Gérard Mellier, maire de Nantes, trésorier de France, général des finances, etc.; manuscrit

publié pour la première fois par Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. In-8, XVIII-145 p. Nantes, Forest et Grimaud.

110. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens. 2e série. T. IX. In-8, 374 p. Amiens, Yvert.

111. — Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. 2e série. T. IV. In-8, 312 p. Arras, Courtin.

112. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. 2e série. T. XII. In-8, CCLVI-368 p. Chambéry, Puthod.

113. — Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. T. VIII, 1re partie. In-8, 256 p. et 4 pl. Beauvais, Père.

114. — Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Années 1870-1871. In-8, 237 p. Châlons-sur-Marne, Le Roy.

115. — Mémoires de la Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. 2e vol. 1870. In-8, 319 p. Cannes, Vidal.

116. — Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres. 2e série. T. XII. 1871. In-8, XXXV-290 p. Niort, Clouzot.

117. — MICHEL (Francisque). Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise. T. II. In-8, 574 p. Bordeaux, Féret et fils.

(Ouvrage publié sous les auspices de la Chambre de commerce et du Conseil municipal de Bordeaux.)

118. — Miscellanées champenoises. 2 brochures in-8, ensemble 26 p. Épernay, Fiévet et Cie.

119. — MONTAIGLON (de). Notice sur une figurine gallo-romaine en bronze, du musée de Soissons. In-8, 7 p. et 1 pl. Paris, Jouaust.

(Extrait du Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.)

120. — MORLEY (Henry). Clement Marot, and other

studies. 2 vol. in-8, v-316 et 314 p. London, Chapman and Hall.

121. — Muller (Jos.). Remarques sur la langue des classiques français au xviie siècle. Thèse. In-8. Leipzig, Dürr.

122. — Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, documents recueillis par Giuseppe Canestrini, et publiés par Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai. T. IV. In-4, 896 p. Paris, Imp. nationale.

(Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.)

123. — Notice sur l'église de Nozinghem. In-12, 8 p. Arras, Schoutheer.

(Extrait de l'Annuaire du diocèse d'Arras.)

124. — Notice historique et militaire sur MM. de Lur-Saluce, pendant les guerres de Louis XVI, pour être remise à leurs petits-enfants, faite par l'auteur des Mémoires pour servir à la vie de S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre. In-8, 88 p. Paris, Goupy.

125. — Notice sur saint Alpinien, patron de la ville de Castelsarrasin, diocèse de Montauban. In-18, 30 p. Montauban, Forestié neveu.

126. — Panégyrique de la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, prononcé dans la cathédrale de Tours, le 9 avril 1872, par Mgr l'évêque d'Angers. In-8, 23 p. Angers, Barassé.

127. — Pannier (Léopold). Le manuscrit des *Vies des poëtes françois* de Guillaume Colletet, brûlé dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre. Essai de restitution. In-8, 19 p. Paris, Franck-Vieweg.

(Extrait de la Revue critique d'histoire et de littérature.)

128. — Paris (Paulin). Les Romans de la Table ronde mis en nouveau langage et accompagnés de recherches sur l'origine et le caractère de ces grandes compositions. T. III. Lancelot du Lac. In-18 jésus, 391 p. Paris, Techener.

129. — Périer. Le Château de Bourbon-l'Archambault. Notice historique. In-8, 32 p. et 4 pl. Paris, Delahaye.

130. — Pingaud. La politique de saint Grégoire le Grand. In-8, 314 p. Paris, Thorin.

131. — Port. Les artistes peintres angevins, d'après es archives angevines. In-8, 79 p. Paris, Imp. nationale.

(Extrait de la Revue des sociétés savantes.)

132. — Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1870-71. In-8, 316 p. Rouen, Boissel; Paris, Derache.

133. — Puyol (l'abbé). Louis XIII et le Béarn, ou rétablissement du catholicisme en Béarn et réunion du Béarn et de la Navarre à la France. In-8, 587 p. Paris, Soye et fils.

134. — Rabelais. Œuvres de Rabelais. Édition conforme aux derniers textes revus par l'auteur, avec les variantes de toutes les éditions originales, des notes et un glossaire. T. II. In-16, 542 p. Paris, Daffis.

Ce volume contient : le 4e et le 5e livre, texte et variantes, et divers opuscules. Le 3e et dernier vol. de cette édition comprendra des pièces qui n'ont pas encore été réunies, une notice sur Rabelais et un glossaire. — (Collection de la Bibliothèque elzévirienne.)

135. — Racine-Braud. Tablettes historiques du protestantisme français, contenant une statistique générale. 1re année. In-8, 394 p. Paris, Grassart.

136. — Rathery et Boutron. Mademoiselle de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec un choix de ses poésies. In-8, 531 p., fac-simile. Paris, Techener.

MM. Rathery et Boutron ont pris pour sujet de l'étude que M. V. Cousin appelait d'avance un « volume agréable, » l'un des types les plus *précieux* de la société littéraire du dix-septième siècle. Mais, en nous présentant Mlle Scudéry, ils ont eu soin d'écarter ses romans, qui lui nuiront toujours, en dépit des tentatives de réhabilitation, et d'y substituer une correspondance et des poésies légères plus propres à ramener les lecteurs. La plupart des lettres étaient inédites, beaucoup même avaient échappé jusqu'ici aux recherches des curieux dans nos grandes collections de manuscrits ou dans les cabinets d'amateurs; avec celles qui se trouvaient déjà dispersées dans diverses publications, l'ensemble embrasse à peu près toutes les phases de l'existence de Mlle de Scudéry, son séjour en Provence, la période romantique et mondaine, les *samedis* littéraires, les relations avec Pellisson, les succès académiques et les illustres amitiés, la vieillesse enfin. Les principaux correspondants (une partie des lettres écrites par eux sont publiées séparément) s'appellent : Chapelain, Conrart, Godeau, Pellisson, Huet, l'abbé Boisot, Balzac, Sarasin, Ménage, Charpentier, Brébeuf, la Calprenède, Corbinelli,

Saint-Aignan, Bossuet, Leibniz, tous les orateurs de la chaire sacrée, etc.; les correspondantes : Mlles Dumoulin, Robineau, Paulet et de Chalais, la marquise de Montausier et la comtesse de Maure, Mmes de Chandiot, Deshoulières et Dacier, Mlles Bordey et Descartes, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon. — Un bon nombre de ces lettres, surtout celles qui sont destinées à Besançon, contiennent des détails journaliers, des bruits de cour, des nouvelles de la ville et de l'armée; mais la plupart sont des correspondances de beaux esprits, avec une pointe de légèreté familière; le côté purement littéraire y prend le pas sur l'anecdote ou l'histoire.

M. V. Cousin n'avait mis en lumière que cette partie de la vie de Mlle de Scudéry qui correspond à la publication du *Grand Cyrus*, laissant dans l'ombre les dernières années comme les premières. M. Rathery, au contraire, nous retrace, dans une Introduction savante et substantielle, toute la longue existence de *la divine*, *l'universelle Sapho*, en groupant autour d'elle sa famille, ses amis, tous les membres des sociétés qu'elle forma successivement et du parti littéraire dont elle fut un des chefs. Nécessairement, le frère, ses œuvres et son gouvernement tiennent la première place. M. Rathery raconte le séjour des deux inséparables à N.-D. de la Garde, et dépeint, à l'aide du *Grand Cyrus*, la société marseillaise de 1650. Il ne fallait rien moins que sa profonde connaissance du dix-septième siècle pour soulever les masques et dire les noms.

Au retour du Midi, l'hôtel de Rambouillet a disparu : c'est alors que les auteurs du *Cyrus* et de la *Clélie* organisent un nouveau cénacle, moins aristocratique que celui de la rue Saint-Thomas, et instituent les *samedis* dans leur modeste demeure du quartier du Temple. Alors aussi commence entre Pellisson et Mlle de Scudéry un de ces attachements « où l'amour et l'amitié, » selon l'expression de Madeleine elle-même, « se mêlent comme deux fleuves dont le plus célèbre fait perdre le nom à l'autre. » Pellisson devient l'*Apollon des samedis;* toutefois il trouve un rival redoutable dans le bel Isarn, et un troisième concurrent dans le galant et généreux Conrart. La disgrâce de Fouquet et l'emprisonnement de son fidèle secrétaire coupent court à cette liaison qui, d'ailleurs, ne pouvait aboutir : sauf la beauté physique, Madeleine possédait tous les agréments de son sexe, mais elle n'en avait pas les faiblesses, et, quant au mariage, elle le considérait comme « la chose du monde la plus difficile à bien faire à propos. » L'amitié seule survécut, et elle inspira à Mlle de Scudéry toute « une série de démarches, d'écrits, de sollicitations, de ruses précieuses. » Pellisson, du fond de sa prison, répondait par des centaines de lettres et par un poëme de treize cent quatre-vingt-onze vers.

M. Rathery a consacré plusieurs pages intéressantes à la défense de son héroïne contre Boileau, les *Précieuses ridicules*, les satires et les épigrammes (quelques-unes aussi injustes que grossières), ou contre le parti dévot qui ne considérait le roman que comme un « empoisonnement public. » Il indique ensuite la part honorable qui revient à Mlle de Scudéry dans certaines réformes des habitudes sociales, de la langue, de l'orthographe, et dans le progrès de la « galanterie quintessenciée » ou des « amours à la platonique » sur le dévergondage généralement admis pendant plus d'un siècle.

Avec l'âge, le roman fait place aux « conversations morales, » bréviaire des *honnêtes gens*, et les amitiés changent de forme : peu s'en faut qu'elles ne réussissent à ouvrir à Mlle de Scudéry les portes de l'Académie. D'ailleurs, la vogue n'abandonne point ses romans, qui se traduisent partout, en anglais, en italien, en allemand, et même en arabe ou en latin. Son sympathique biographe nous la montre enfin terminant doucement ses jours au milieu de tels témoignages d'attachement et de respect, qu'ils suffiraient à réhabiliter une personnalité défigurée à plaisir. Sourde et infirme, semblable à une sibylle qui n'aurait plus que la parole, Mlle de Scudéry ne manifestait qu'un seul regret aux approches de la mort, c'était d'abandonner ses amis.

137. — Raverat. Haute-Savoie, promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Sémine, Faucigny et Chablais. In-8, 676 p. Lyon, Bellon et Cie.

138. — Raymon. Études sur les biens communaux du département de la Creuse. In-8, 19 p. Montluçon, Prot.

139. — Recueil des lettres missives d'Henri IV. T. VIII, 1566-1610 : Supplément publié par J. Guadet. In-4, xvi-979 p. Paris, Imp. nationale.

(Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.)

140. — Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. 15e vol. de la collection, 5e vol. de la 2e série. 1871-1872. In-8, xxi-428 p. Constantine, Arnolet; Alger, Bastide; Paris, Challamel aîné.

141. — Recueil général et complet des fabliaux des xiiie et xive siècles, imprimés ou inédits, publiés d'après les manuscrits. par M. Anatole de Montaiglon. T. I. In-8, xxi-332 p. Paris, lib. des Bibliophiles.

142. — Renceval. Édition critique du texte d'Oxford de la Chanson de Roland, par E. Boehmer. In-8, Halle, Lippert.

143. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, publié sous la direction de M. Alfred Saurel, vice-secrétaire. T. XXXIII et XXXIV (3e de la 7e série et 4e de la 8e série). In-8, 344 et 548 p. Marseille, Cayer et Cie.

144. — Richemond (L. de). Le siége de la Rochelle, journal contemporain, du 20 juillet 1627 au 4 juillet 1630, avec planche et fac-simile, publié d'après le manuscrit appartenant à M. E. Racaud. In-8, 92 p. La Rochelle, Thoreux; Paris, Dumoulin.

145. — ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (de). Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789. 3 vol. in-8, VIII-937 p. Caen, Le Blanc-Hardel; Évreux, Huet.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.)

146. — ROUCHIER (l'abbé). Le chanoine Jacques de Banne. In-8, 36 p. Privas, Roure.

147. — ROUCHIER (l'abbé). L'abbaye de Maugouvert. In-8, 24 p. Privas, Roure.

148. — ROUGEYRON (L'abbé). Histoire et légendes de l'abbaye de Menat. In-12, 298 p. Clermont-Ferrand, Ducros-Paris.

149. — ROUSSET. Dictionnaire général des forêts, 1re partie. Législation et administration; recueil complet, comprenant : le résumé et l'analyse des lois, règlements, ordonnances, arrêts, décrets, décisions, arrêtés, circulaires, etc. en vigueur, concernant les forêts, depuis 1672 jusqu'en 1871. In-8 à 2 col., VIII-1177 p. Nice, Cauvin et Cie.

150.—SAINT-ALEXIS (le R. P. de). La Vie de saint Jean de la Croix, premier carme déchaussé et coadjuteur de sainte Thérèse, avec une histoire abrégée de ce qui s'est passé de plus considérable dans la réforme du Carmel; par le R. P. Dosithée de Saint-Alexis, carme déchaussé. Revue par la R. M. Marie-Élisabeth de la Croix, carmélite déchaussée, prieure du Carmel de Pie IX (Meaux). 3 vol. In-18 jésus, XXI-1158 p. Paris, Poussielgue frères.

151. — SEMELAIGNÉ. Robert de Floques, bailli d'Évreux et capitaine de Conches, ou l'Expulsion des Anglais de la Normandie. In-12, 156 p. et pl. Paris, lib. des Bibliophiles.

152. — Siége (le) d'Amiens, épisode du règne de Henri IV et de la fin du seizième siècle. In-fol. à 4 col., 59 p. Amiens, Alfred Caron fils.

153. — SIMON (Clément). Le testament du maréchal Blaise de Monluc, publié en entier pour la première fois, avec un codicille inédit. In-8, 70 p. Agen.

(Extrait des Travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.)

154. — SUGENHEIM. Aufsätze und biographische Skizzen

zur franzosischen Geschichte. Gr. in-8, VII-338 p. Berlin, Oppenheim.

155. — TAMIZEY DE LARROQUE. Les récents travaux sur Massillon. In-8, 24 p. Le Mans, Monnoyer; Paris, Palmé.

(Extrait de la Revue des questions historiques.)

156. — TAMIZEY DE LARROQUE. Notice sur la ville de Marmande. In-8, 136 p. Villeneuve-sur-Lot, Duteis.

Cette notice, qui fait partie d'une suite de monographies historiques publiées sous les auspices du Conseil général de Lot-et-Garonne, est entièrement établie sur les titres originaux ou les chroniques contemporaines. On y trouve, entre autres textes intéressants, ceux des coutumes de la ville.

157. — TARDIEU. Histoire de la ville de Clermont-Ferrand depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec lithographies, plans, blasons, portraits, sceaux, chartes, pièces justificatives, liste des ouvrages consultés, table générale des noms de famille, etc. T. I. Gr. in-4, VIII-726 p. Moulins, Desrosiers.

158. — TEISSIER. Les rues de Toulon. 6e à 11e livraisons. In-8, 109-252 p. Draguignan, Latil; Toulon, tous les libraires.

159. — THEILLIÈRE (L'abbé). Notes historiques sur les monastères de la Séauve, Belcombe, Clavas et Montfaucon. 1re livraison : Monastère de la Séauve-Bénite. In-8, VII-157 p. Saint-Étienne, Freydier.

160. — THOLIN. Le siége du château de Madaillan par le maréchal Blaise de Monluc (1572-1575). In-8, 20 p. Agen.

(Extrait des Travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.)

161. — TISSERAND (L'abbé). Chronique de Provence. Études historiques sur quelques personnages célèbres du Midi sous Charles VIII, Louis XII et François Ier; suivies de : Éphémérides cannoises, ou Cannes pendant vingt ans (1850-1870), par A. Macé. In-8, 216 p. Cannes, Vidal.

(Extrait des Mémoires de la Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.)

162. — TOURTOULON (de). Une session des États de Languedoc. In-8, 81 p. et 2 tableaux. Montpellier, Boehm et fils.

163. — Tremaudan (de). Études celto-bretonnes. Noms des communes et rivières (Ille-et-Vilaine). Étymologies et observations philologiques établissant l'existence, au XIIe siècle, de la langue celto-bretonne en Haute-Bretagne. In-8, 71 p. Rennes, Hauvespre.

164. — Trémault (de). Biographie de Louis Servin. In-8, 45 p. Vendôme, Lemercier et fils.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique, etc. du Vendômois.)

165. — Vachez. Étude historique sur le canton de Mornant (Rhône). 1re partie. La baronnie de Riverie. In-8, 191 p. et 4 grav. Lyon, Brun, Cathabard.

166. — Valbonnais (de). Correspondance politique et littéraire du marquis de Valbonnais, président de la Chambre des comptes et historien du Dauphiné; publiée et annotée par C. U. J. Chevalier, prêtre. In-8, IV-84 p. Grenoble, Drevet.

(Extrait du journal le Dauphiné.)

167. — Valori Rustichelli (de). Congrès de l'alliance universelle de l'ordre et de la civilisation. Des organisations ouvrières aux diverses époques et dans les divers États de l'Europe. 3e séance, 5 juin 1872. Rapport sur les sociétés ouvrières avant 1789. In-8, 16 p. Paris, Pougin.

168. — Varax (de). Notice sur le château de Rochefort, en Beaujolais. In-8, 24 p. Lyon, Vingtrinier.

169. — Vauquelin. OEuvres diverses en prose et en vers de Jean Vauquelin, sieur de Lafresnaie; précédées d'un essai sur l'auteur et suivies d'un glossaire, par Julien Travers. Avec portrait à l'eau-forte par M. Louis de Marval. In-8, XCII-344 p. et portr. Caen, Le Blanc-Hardel.

170. — Vauzelles (de). Notice sur Jean de Vauzelles, prieur de Montrottier, littérateur et poëte lyonnais du XVIe siècle. In-8, 24 p. Lyon, Vingtrinier.

171. — Vavasseur. Étienne Marcel et Jean Caboche, épisodes des XIVe et XVe siècles. In-8, 21 p. Paris, Cosse, Marchal et Billard.

172. — Vayssière. Renaut de Louens, poëte franc-comtois du XIVe siècle. In-8, 16 p. Paris, Goupy.

173. — Verdillon. Dissertation sur l'ancienne topographie de Marseille à son origine et au temps du siége de cette ville par Jules César, avec cartes et plans. In-8, 56 p. Marseille, Cayer et Cie.

174. — Vian. Montesquieu. Bibliographie de ses œuvres. In-8, 32 p. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.

175. — Vigo (de). Le Mal français, 1514; par Jean de Vigo. Traduction et commentaires par Alfred Fournier, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris. Gr. in-18, 139 p. Paris, G. Masson.

176. — Ville-Hardouin (Geoffroi de). La conquête de Constantinople, avec la continuation de Henri de Valenciennes, texte original, accompagné d'une traduction, par M. Natalis de Wailly. In-8, xxvi-511 p. et carte. Paris, Firmin-Didot et Cie.

On sait avec quel dévouement M. Natalis de Wailly s'est consacré durant plusieurs années à la vulgarisation de l'œuvre de Jean de Joinville, et comment, tour à tour, le savant académicien a publié une traduction littérale du texte de l'*Histoire de saint Louis*, puis une seconde édition du texte original, avec « un texte rapproché du français moderne, » et enfin, pour la Société de l'Histoire de France, un texte définitif rétabli d'après les meilleurs manuscrits et ramené à l'orthographe des chartes de la chancellerie de Joinville. (Voy. *Annuaire-Bulletin*, 1re partie, 1865, p. 159; 1867, p. 31, et 1868, p. 198.)

Aujourd'hui, M. de Wailly veut faire connaître à cette partie du public qui se contente trop souvent d'admirer sur parole, « le plus ancien monument de la prose historique et le récit le plus populaire qui ait propagé dans la chrétienté la gloire du nom français. »

Le récit de Geoffroy de Ville-Hardouin n'avait pas, jusqu'ici, retrouvé toute la juste popularité dont il jouissait au moyen âge, car Du Cange, Dom Brial, M. P. Paris (éditeur du volume publié en 1838 pour la Société de l'Histoire de France) et Buchon n'avaient guère travaillé que pour les érudits ou les lecteurs capables de goûter savamment un texte du douzième siècle. Mais, en même temps que le nouvel éditeur nous rend ce texte, corrigé et complété d'après les six manuscrits de la Bibliothèque nationale, il donne en regard ce qu'il appelle une demi-traduction. La valeur de ce genre d'éditions était déjà établie par le succès du *Joinville*. L'accueil fait à la *Conquête de Constantinople* permet d'espérer que M. de Wailly fera école, et que son système, adopté pour certains de nos vieux historiens, produira les résultats les plus désirables.

Le magnifique volume du *Ville-Hardouin*, publié avec ce luxe savant qui caractérise la maison Firmin-Didot, n'est précédé que d'un simple avertissement, M. de Wailly s'étant réservé de traiter ailleurs, dans la collection académique des *Notices*, les importantes questions de la classification des manuscrits en quatre familles, de leur valeur respective, des différences de texte, de l'orthographe, etc. Mais on regrette l'ab-

sence d'une Introduction ou d'un Commentaire historique; personne n'était plus apte que M. de Wailly à compléter ainsi une œuvre remarquable dans tous ses autres détails, tels que le vocabulaire, qui sera apprécié des philologues aussi bien que des lecteurs moins familiarisés avec les commencements de la langue nationale, les deux tables, et enfin la carte habilement dressée par notre confrère, M. Aug. Longnon.

177. — Villemain. Histoire de Grégoire VII, précédée d'un discours sur l'histoire de la papauté jusqu'au ixe siècle. 2 vol. in-8, viii-864 p. Paris, Didier et Cie.

178. — Viollet-le-Duc. Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance. 3e vol. Vêtements, bijoux de corps, objets de toilette; 4e et 5e vol. Vêtements civils et religieux; armes offensives et défensives. In-8, 336 et 320 p. Paris, A. Morel.

179. — Viollet-le-Duc. Monographie de l'ancienne église abbatiale de Vézelay. In-folio, 35 p. et 12 pl. Paris, Baur et Détaille.

180. — Wailly (Natalis de). Notice sur six manuscrits de la Bibliothèque nationale contenant le texte de Geoffroi de Ville-Hardouin. In-4, 144 p. Paris, Imp. nationale.

(Extrait des Notices des manuscrits de la Bibliothèque nationale.)

181. — Wiarmé. Histoire de Balagny-sur-Thérain, arrondissement de Senlis (Oise). In-12, viii-72 p. Beauvais, Père.

182. — Wille. Les Canons géants du moyen âge et des temps modernes; par R. Wille, lieutenant de l'artillerie prussienne. Traduit de l'allemand par MM. R. Colard et S. Bouché, lieutenants d'artillerie. In-8, vi-128 p. Paris, Tanera.

(Publications de la Réunion des officiers. Encyclopédie militaire. I.)

183. — Witt (Mme de). Scènes historiques et religieuses. i^{er}, xvie, xviie et xviiie siècles. In-18 jésus, 323 p. Paris, Grassart.

2166. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er AVRIL 1873,

aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. MAURY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 29 avril 1873.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire ; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1690. M. Adrien DE MONTEBELLO, rue de la Baume, n° 21; présenté par MM. Dupont et Loones.
1691. M. Albert VANDAL, rue Jean-Goujon, n° 9; présenté par MM. J. Desnoyers et Loones.
1692. M. Hippolyte MOREL, auditeur au conseil d'État, rue Cambacérès, n° 9 ; présenté par MM. Boulatignier et Gaspaillart.
1693. M. le baron DE CONDÉ, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 52; présenté par M. le marquis de Chantérac et M. le vicomte de Luçay.
1694. M. Pierre MARGRY, conservateur-adjoint aux

Archives de la Marine, rue du Mont-Thabor, n° 11 ; présenté par MM. Désiré Nisard et de Boislisle.

1695. M. Drème, premier président de la Cour d'appel d'Agen ; présenté par MM. Bellaguet et Egger ; correspondant, M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Ouvrages offerts.

De la part de Sociétés savantes :

Bulletin de la Société bibliographique. Mars 1873. In-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Feuilles 31 à 36. Poitiers, 1872. In-8.

Bulletin historique et littéraire, publié par la *Société de l'Histoire du protestantisme français.* 2e série, 8e année, n° 3. Mars 1873. Paris, in-8.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 3e série, 8e volume (18e de la collection). Séance publique du 21 décembre 1871. Caen, 1872. In-4.

Bulletin de la même Société. Années 1870 et 1871. Tome VI, 1er fascicule. — Année 1872. Tome VI, 2e fascicule. Caen, 2 cahiers in-8.

Table générale alphabétique et analytique des cinq premiers volumes du *Bulletin* publié par la même Société, comprenant les années 1860 à 1869, par M. Renault. Caen, 1872. 1 vol. in-8.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. T. XI, 3e et 4e livr. Moulins, 1870. In-8.

Annales de la Société d'émulation de la Vendée. 18e année, 1871. La Roche-sur-Yon, 1872. In-8.

Mémoires et Documents publiés par la *Société d'Histoire de la Suisse romande.* T. XXVII (Chartes communales du pays de Vaud, 1214-1527, par M. Fr. Forel, président de la Société). Lausanne, 1872. In-8.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : Centième anniversaire de sa fondation (1772-1872). Bruxelles, 1872. 2 vol. gr. in-8.

Id. *Bulletin de l'Académie.* 40e année, 2e série. T. XXXII, 1871. T. XXXIII et XXXIV, 1872. Bruxelles, 3 vol. in-8.

Id. *Comptes-rendus des séances de la Commission royale d'histoire.* 3e série. T. XIII, 1er, 2e et 3e Bulletins. — T. XIV, 1er Bulletin. 1871-1872. 4 cahiers in-8.

Id. *Table chronologique des documents* que contiennent les 17 séries des *Analectes historiques* publiés par M. Gachard. Bruxelles, 1871. In-8.

Id. *Annuaires de l'Académie.* 1872 et 1873. 2 vol. in-12.

Id. *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de Belgique*, par M. Alph. Wauters. T. III (1191-1225). Bruxelles, 1871. 1 vol. in-4.

Id. *Biographie nationale.* T. III, 2e partie (Charles-Quint). — T. IV, 1re partie (Charles II — Cotty). Bruxelles, 1872. 2 vol. in-8.

Id. *Ouddietsche fragmenten van den Parthenopeus van Bloys*, grootendeels bijenverzameld door Vylen professor Ferdinandus Veycks en serder in orde geschikt en kritish Uitgegeven, etc., door J.-H. Bormans. Bruxelles, 1871. 1 vol. in-8.

Id. *Speghel der Wüsheit, or Leeringhe der Zolichede van Jan Praet*, Westlaemschen Dichter van't emde der XIII ceuw (le Miroir de la Sagesse), édité par M. Boormans. Bruxelles, 1872. 1 vol. in-8.

De la part de M. Quetelet, secrétaire perpétuel :

Premier Siècle de l'Académie (1772-1872). Bruxelles, 1872. In-8.

Académie des Sciences de Bavière :

Abhandlungen, etc. — Mémoires de la classe de philosophie et de philologie. T. XII, 2e et 3e parties. Munich, 1870 et 1871. 2 vol. in-4.

Id. *Mémoires de la classe d'histoire.* T. XI, 3e partie. Munich, 1871. 1 vol. in-4.

Id. *Mémoires de la classe de mathématiques et de physique.* T. XI, 1. Munich, 1871. 1 vol. in-4.

Id. *Sitzungsberichte*, der phil. phil. classe. 1871, heft V et VI. 1872. 1, 2 et 3. 5 vol. in-8.

Id. Table de 1860 à 1870. 1872, in-8.

Id. Deux discours académiques, de MM. Erlenmeyer et Ed. Friedrich. 1871-1872. In-4.

Id. *Monumenta Boica* (publiés par l'Académie). 40e vol.

Coll. nova. Vol. XIII (1336-1343). Munich, 1870. 1 vol. in-4.

Ouvrages offerts de la part des auteurs :

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, par MM. Reusens, Kuyl, de Ridder et Barbier. T. IX, 1872. 2[e], 3[e] et 4[e] livr. Louvain. 2 vol. in-8.

Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu en Argonne, par M. F.-A. Lemaire, ancien professeur de rhétorique à Paris. Bar-le-Duc, 1873. In-8.

Lettres inédites de Guillaume du Vair, publiées avec avant-propos, notes et appendice, par M. Ph. Tamizey de Larroque. Paris, 1873. In-8.

L'Ane glorifié, *l'Oie réhabilitée*, *les Trois Pigeons*, *l'École de Village* et l'*Ane savant*, par M. Charles Bataillard. Paris, 1873. 1 vol. in-8.

Notice sur M. Brière, président du tribunal de commerce de Condé-sur-Noireau, par M. Boulatignier. Caen, 1872. Br. in-8.

Frédéric Marguerie. — Étude biographique et Souvenirs, par le même. Valognes, 1872. Br. in-8.

M. L. Delisle offre à la Société, au nom de M. Louis Passy et au sien, les 2[e] et 3[e] parties du tome III et dernier des *Mémoires et Notes* de M. Auguste Le Prévost *sur le département de l'Eure;* ouvrage complété, après la mort de l'auteur, par ses deux continuateurs. 2 vol. in-8.

Correspondance et travaux de la Société.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Belgique; M. Aumer, bibliothécaire de l'Académie des Sciences de Bavière; M. Charles Bataillard et M. F.-A. Lemaire font hommage à la Société des ouvrages indiqués ci-dessus.

M. Garnier, secrétaire de l'Académie des Sciences de Dijon, demande à quel volume s'arrête la collection des *Mémoires* de cette compagnie savante reçue par la Société de l'Histoire de France, une longue maladie du secrétaire, M. Brullé, n'ayant pas permis d'en faire régulièrement les envois.

M. le préfet de police de la Seine remercie la Société des volumes et des *Annuaires-Bulletins* qu'elle a bien voulu mettre à sa disposition et qu'il a reçus, pour concourir à la reconstitution de la bibliothèque de la Préfecture.

M. de Rochambeau remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. le marquis de Chantérac propose l'admission de M. le baron de Condé, qui s'occupe de recherches historiques, principalement sur son château de Montataire (Oise), ancienne seigneurie des Madaillan de Lassay.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome IV, feuilles 1 à 12, tirées; le 1er placard des variantes chez l'éditeur.

Brantôme. Tome VI, feuilles 1 à 9, sous presse; feuilles 10 à 15, chez l'éditeur, ainsi que les placards 27 à 39. Toute la copie est livrée par M. L. Lalanne.

Annuaire-Bulletin 1873. 4 feuilles tirées.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Bassompierre. Tome II terminé. Les exemplaires sont déposés chez le libraire de la Société. Le Conseil décide que la distribution en sera faite dans le courant de ce mois, avant l'assemblée générale, sans attendre les autres volumes de 1873, dont la lettre d'envoi annoncera l'achèvement prochain.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges. L'impression du texte est terminée en 22 feuilles et quelques pages; les tables et la préface devront former au moins 4 à 5 feuilles. Il en faudrait autant pour la 3e partie des Documents, ce qui dépasserait l'étendue ordinaire des volumes.

M. L. Delisle, commissaire responsable, consulté à ce sujet par le Conseil, est d'avis d'abréger le plus possible cette 3e partie, consistant surtout en inventaires de la bibliothèque et du trésor de l'abbaye, qui ont déjà été publiés, pour la plupart, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

M. Duplès-Agier proposerait de composer en petit texte cette partie; mais le Conseil décide qu'elle ne sera point imprimée dans le volume.

M. le président du Comité des fonds commence la lec-

ture du rapport général sur l'état de la caisse et sur le mouvement financier et personnel de la Société pendant le dernier exercice. Ce rapport sera complété dans la prochaine séance.

Le Conseil s'occupe du choix d'une lecture à ajouter au discours et aux rapports ordinaires de l'assemblée générale. M. de Boislisle, sur la demande qui lui en est faite, veut bien lire une note sur les Mémoires dressés par les intendants des provinces en 1697-1698, pour l'instruction du duc de Bourgogne.

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 29 AVRIL 1873,

aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. MAURY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du Conseil du 10 juin 1873.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette nomination à l'approbation du Conseil :

1696. La Bibliothèque de la ville du Mans, représentée par M. F. Guérin, conservateur de cette bibliothèque, sur la proposition de MM. A. Maury et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

Revue des questions historiques. 7e année, 26e livraison, avril 1873. Paris, in-8.

Bulletin historique et littéraire publié par la *Société de l'histoire du protestantisme français.* 2e série, 8e année, no 4. Avril 1873. Paris, in-8.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. T. XII, 3e livraison. Moulins, 1873. In-8.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, année 1873. In-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1872, nº 4. Amiens, 1873. In-8.

École nationale des Chartes. — Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion 1872-1873, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe. Paris, in-8.

M. de Bérulle et les Carmélites de France (1575-1611), par M. l'abbé Houssaye. Paris, 1872. 1 vol. in-8.

Note sur Mme d'Hallot, pour servir de supplément à une historiette de Tallemant des Réaux; par M. Ph. Tamizey de Larroque. Paris, br. in-8. (Extrait du *Cabinet historique*.)

Correspondance et travaux de la Société.

M. Guizot exprime ses regrets de ne pouvoir présider, cette année, l'assemblée générale de la Société. Il prend toujours un vif intérêt à ses travaux. Ses publications lui servent beaucoup pour son *Histoire de France racontée à ses petits-enfants*, qui est devenue un assez grand travail. Il approuve complétement la décision récente du Conseil, de donner une nouvelle édition de la *Chronique des Albigeois*.

M. le baron de Condé remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. Guérin, conservateur de la bibliothèque de la ville du Mans, demande, au nom de MM. les membres de la Commission de surveillance, l'admission de cette bibliothèque au nombre des établissements littéraires associés à la Société de l'Histoire de France.

M. l'abbé Houssaye fait hommage du volume ci-dessus indiqué.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome IV, 12 feuilles tirées; feuilles 13 à 17 et plusieurs placards chez l'éditeur.

Brantôme. Tome VI, 17 feuilles tirées; feuilles 22 à 32 chez l'éditeur.

Annuaire-Bulletin de 1873. Feuilles 5 et 6 composées.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 22 feuilles sont tirées; on attend la copie de la Préface et des Tables.

Bordenave. 9 feuilles sont tirées, les feuilles 10 et 11 en épreuves, les feuilles 12 et 13 en placards.

M. Bellaguet, en l'absence de M. de la Villegille, présente, au nom du Comité des fonds, le rapport annuel sur l'état des finances, le nombre des volumes existant en magasin et le mouvement des sociétaires pendant l'exercice 1872. Ce compte rendu servira de base au rapport que présenteront MM. les censeurs à l'assemblée générale et qui sera publié dans le procès-verbal de cette réunion.

Le même Comité propose, et le Conseil adopte, la liste des volumes suivants pour former le prix d'histoire au concours universitaire de 1873 :

Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier.	1	vol.
Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast.	1	
Histoire de saint Louis par Joinville.	1	
Chroniques de Mathieu d'Escouchy.	3	
Mémoires de Mathieu Molé.	4	
	10	vol.

Le Conseil est informé que les souscriptions du conseil d'État et du ministère de l'Instruction publique sont continuées à la Société, dans les mêmes conditions que précédemment.

La radiation proposée de plusieurs membres retardataires est différée jusqu'à plus complète information.

M. L. Delisle, président du Comité de publication, fait connaître au Conseil que différentes propositions nouvelles renvoyées à ce Comité n'ont pu être encore examinées, par suite de l'absence de plusieurs de ses membres, mais qu'elles paraissent avoir peu de chances d'être adoptées, au moins immédiatement, eu égard surtout aux nombreuses publications déjà décidées. Ce sont : le *Journal de*

Paris sous Charles VI et Charles VII, proposé par M. l'abbé Dufour; — les *Mémoires et lettres de la famille de Saulx-Tavannes*, par M. Pingaud; — la *Chronique de Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre* (XIVe siècle), *par Guillaume de Machaut*, proposée par M. Fr. Michel.

M. de Mas-Latrie soumet au Conseil quelques réflexions à l'appui de cette dernière proposition. La chronique de Machaut lui est très-connue; il en a publié quelques courts extraits dans le second volume de son histoire de Chypre. Le titre de la *Prise d'Alexandrie* que lui a donné Machaut, parce que cet événement est le plus considérable du règne de Pierre Ier, ne donne qu'une idée insuffisante et incomplète de l'ouvrage. Le récit commence au règne d'Hugues IV, père de Pierre Ier, vers 1350, et s'arrête au meurtre de ce dernier prince en 1369. L'auteur de la chronique ne se renferme pas dans les annales de Chypre, puisqu'elle s'étend à beaucoup d'événements de France et d'Italie, et que Machaut raconte longuement les voyages de Pierre de Lusignan en France, où il assista au sacre de Charles V, et en Europe, en 1360 et 1361. Il parle aussi de ses expéditions en Syrie et en Égypte, expéditions auxquelles prirent part beaucoup de chevaliers français. La chronique de Machaut est inédite, et l'analyse de Caylus, insérée dans le tome XX des anciens Mémoires de l'Académie des inscriptions, en donne l'idée la plus favorable.

Le Conseil fixe l'ordre du jour de l'assemblée générale.

La séance est levée à cinq heures.

II

VARIÉTÉS.

JEAN DU TILLET ET LE TRÉSOR DES CHARTES.

Les monographies, singulièrement incomplètes, du Trésor des chartes répètent toutes que l'érudit greffier du parlement Jean du Tillet fut le premier à donner l'exemple des dilapidations pratiquées dans le dépôt royal au nom de la science; mais aucune, je crois, n'a indiqué dans quelles circonstances du Tillet obtint le privilége « inouï » dont il abusa d'une si étrange manière pour détruire les anciens classements et déplacer, ou même soustraire, les pièces utiles à ses travaux personnels. C'est précisément ce que nous révèlent les lettres patentes dont je vais reproduire le texte inédit d'après un Protocole de secrétaire d'État[1].

François Ier choisit le greffier pour entreprendre une œuvre gigantesque, celle de la transcription et de l'enregistrement de toutes les « chartes, titres, papiers et enseignemens » que le désordre du dépôt, la déplorable installation des layettes dans la sacristie de la Sainte-Chapelle, et enfin l'altération des écritures ou la difficulté des déchiffrements rendaient chaque jour plus inabordables. Dès 1539, il avait tenté de remédier à cet état de choses, en adjoignant quatre commissaires du parlement et de la Chambre des comptes au garde des chartes nouvellement nommé, Sébastien le Roullyé, pour remettre en ordre les documents, refaire les inventaires, etc[2]. Mais il ne paraît pas que ce comité soit entré en fonctions, et la

1. Bib. Nat., ms Fr. 5503, fol. ccxix. Ce protocole a été compilé sous Henri II, d'après les registres d'expédition des secrétaires du règne précédent et de ceux qui étaient en exercice depuis 1547.

2. Lettres patentes du 12 juin 1539, reproduites par M. Dessales dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *Mémoires de divers savants*, t. Ier (1844), p. 450 et suiv. Cf. Bordier, *les Archives de la France*, p. 128.

nullité de S. le Roullyé, qui resta trésorier jusqu'en 1560 sans rendre aucun service au dépôt, explique évidemment comment le roi alla chercher au dehors du Trésor un travailleur plus actif, déjà connu pour sa passion scientifique et son habileté à manier les anciens documents.

La date de la commission donnée à Jean du Tillet manque dans le Protocole où ce texte a été conservé, et c'est en vain que j'ai cherché dans les livres du greffier une allusion à cette origine de son travail. Il semblerait même, par ses dédicaces à Henri II et à Charles IX, que ce fut seulement le premier de ces deux princes qui lui donna la haute main sur le Trésor des chartes ; mais ceci peut très-bien se concilier avec la préexistence des lettres patentes de François I[er], si l'on songe qu'elles sont nécessairement postérieures à la commission de 1539, et doivent avoir été dressées dans les derniers temps du règne, trop tard pour que du Tillet commençât ses opérations. Il fut donc nécessaire d'obtenir de Henri II de nouvelles lettres analogues à celles-ci :

Commission pour visiter et enregistrer par ordre pour plus grande seureté les chartres, tiltres, papiers et enseignemens importans estans au Trésor des chartres à Paris.

Françoys, etc. A nostre amé et féal prothonotaire, secrétaire et greffier civil en nostre court de parlement de Paris, maistre Jehan du Tillet, salut et dilection. Comme nous aions esté bien et deuement advertiz que les chartres, tiltres, enseignemens et aultres papiers d'importance estans au Trésor de noz chartres sont en telle confusion que, quant l'on en a affaire d'aucuns, selon que les occurrances et occasions se présentent de les veoir et visiter, à grand peine et difficulté les peut-on trouver ; quoy qu'il en soit, il y va de la longueur, que aucune fois peult grandement préjudicier en noz affaires et ceux que nous voulons gratiffier de la communication d'aucuns d'iceulx. Davantaige, il y a la plupart desdictes chartres, tiltres et papiers quasy tous effacez, ou que très-difficillement on peut lire, pour l'ancienneté de l'escripture, et est à craindre que, par le temps qui consume tout, ilz soient et demeurent par cy après inutilles, n'y povant plus riens congnoistre, qui seroit à nous et à noz successeurs telle perte, intérest et dommaige que l'on peult penser. Par quoy, pour à ce pourveoir de bonne heure, comme il est très-requis, nous avons advisé de les faire tous enregistrer fidellement en beaulx registres, avec répertoire par bon ordre et division, pour plus aisée-

ment et à propoz, quant besoing sera, trouver èsdictz registres ce dont l'on aura à besongner. Et d'autant qu'il nous a semblé et semble qu'en cest endroit vous serez pour bien nous servir et sur ce ensuivre diligemment et exactement noz vouloir et intencion, confians à plain de voz sens, suffisance, intégrité, loyauté, expériance et grande diligence, vous avons commis, ordonné et depputé, commettons, ordonnons et députons par ces présentes pour, appelez et assistans avecques vous nostre amé et féal conseiller et maistre ordinaire de noz comptes, maistre , et le trésorier de noz chartres, que pareillement nous commectons en ceste partie, aller et entrer audict Trésor, duquel nous voullons, entendons et nous plaist vous estre faict ouverture toutes et quantes fois que bon vous semblera et verrez estre requis ; pour par vous veoir et visiter lesdictes chartres ; tiltres, papiers et enseignemens, et les prendre les ungs après les aultres, par inventaires deuement signez et certifiez de vous trois, contenant les délivrances et réception d'iceulx à mesure que vous les prendrez et emporterez en vostre maison pour les enregistrer, d'autant que telz registres ne se pourroient bonnement et commodément faire ne dresser audict Trésor, ouquel vous les repporterez quant ilz seront enregistrez. En quoy faisant, vous sera rendu l'inventaire par lequel vous vous serez chargé de les reporter, et en reprendrez d'aultres par semblables inventaires, qui vous seront rendus en rapportant ce que vous en aurez prins, et jusques à la perfection entière d'iceulx registres, lesquelz seront par vous deuement collationnez et signez, miz et délivrez, avecques leurs répertoires, en icelluy Trésor, avec tel ordre que vous adviserez pour le meilleur et le plus convenable. Et pour ce qu'il est plus que raisonnable de paier et satisfaire les clercs qui par vous seront emploiés à escripre, grossoier et mectre au net lesdictz registres, nous avons commis et député, commectons et députons par ces mesmes présentes les premier et second présidens de nostre Chambre des comptes, et chacun d'eulx en l'absence de l'aultre, avec plein pouvoir et mandement spécial pour veoir et visiter iceulx registres, ainsi qu'ilz leur seront présentez, et sur ce faire, en leur loiaulté et conscience, ausdictz clercs telles taxations pour leurs sallaires des escriptures et grosse desdictz registres qu'ilz verront estre affaire par raison. Lesquelles tauxations nous avons dès à présent auctorisées et auctorisons comme si par nous avoient esté faictes, et voullons que les sommes à quoy elles se monteront soient paiées, baillées et délivrées ausdictz clercs par le receveur des exploitz et amendes de nostre Court de parlement à Paris et des deniers provenans de sa recepte desdictz exploitz et amendes, sans ce qu'il soit besoing en lever aultre acquict ne mandement que cesdictes présentes, signées de nostre

main. En rapportant lesquelles ou vidimus d'icelles faict soubz scel royal, pour une fois, ensemble lesdictes tauxations et ordonnances desdictz premier et second présidens de noz comptes ou de l'ung d'eulx en l'absence de l'aultre, nous voullons les sommes contenues par icelles estre passées et allouées ès comptes et rabatues de la recepte dudict receveur de noz exploictz et amendes par noz amez et féaulz les gens de nozdictz comptes, leur mandant ainsi le faire sans difficulté. Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelzconques ordonnances, tant anciennes que modernes, sur le faict de noz finances, ausquelles, ensemble à la derrogatoire y contenue, nous derrogeons, et à quelzconques aultres ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires; vous donnant, quant à faire et accomplir ce qu'il vous est par nous mandé et commis cy-dessus, ensemble ausdictz et trésorier de noz chartres, pour vous assister, signer, arrester et restituer lesdictz inventaires, selon et ainsi que dict est, plain pouvoir, auctorité, commission et mandement spécial. Mandons et commandons à tous noz justiciers, officier et subjectz que à vous, en ce faisant, soit obéy. Donné à, etc.

Il est assez probable que Jean du Tillet avait brigué cette commission, et qu'il en sollicita le renouvellement de Henri II, avec l'intention d'en profiter plutôt pour lui-même que pour le bien du Trésor des chartes et de l'État. Au lieu de suivre le système tout élémentaire indiqué par les lettres patentes de François Ier, il se borna (c'est lui qui nous l'apprend[1]) à compiler quatre volumes des « querelles de la troisième lignée, » un cinquième volume des ordonnances et un sixième concernant la personne et la maison royale. Ce sont les matériaux dont il se servit pour composer successivement le *Mémoire sur les libertez de l'Église gallicane*, le *Recueil des guerres d'entre les roys de France et d'Angleterre*, ceux des *Rangs des grands de France*, des *Roys de France*, etc., c'est-à-dire les premiers livres qui eussent été écrits sur des documents originaux et authentiques, les premiers produits d'une méthode vraiment historique.

Pour l'entreprise que François Ier avait eue en vue, il faut avouer qu'elle était singulièrement lourde : les mille trente-un cartons qui nous restent aujourd'hui du Trésor des

1. Dédicace du *Recueil des Roys de France*.

chartes, et qui ne dépassent guère le règne de Henri II[1], contiennent encore, dit-on, 16 945 pièces, quoiqu'ils aient subi beaucoup de pertes. Dans l'état où se trouvaient alors les layettes, Jean du Tillet pouvait-il sérieusement songer à reclasser et à transcrire ces monceaux de documents épars, pour l'usage des générations à venir ? Il prétend avoir poursuivi cette opération jusqu'au jour où les ressources lui manquèrent pour retenir les nombreux collaborateurs « qu'il avoit longtemps entretenus, partie du sien, partie d'espérance de récompense. » Henri II et Catherine de Médicis lui avaient promis en effet de pourvoir à cette récompense ; mais le trésorier de l'Épargne était moins facile à séduire que ses maîtres, et du Tillet resta seul au milieu des layettes. « Il m'advint, dit-il, ce que maistre Girard de Montagu, secrétaire et thrésorier des chartres du roy Charles cinquiesme, escrit en l'épistre liminaire de son répertoire général et registre dudit Thrésor cotté par A. A., qu'aucuns ses antécesseurs audit office avoient laissé l'œuvre par eux commencé audit Thrésor imparfait, pour estre surchargez de frais. » C'est alors sans doute que se commirent les détournements, ou, si l'on veut, les déplacements que les Dupuy signalèrent quatre-vingts ans plus tard[2], et qui ne paraissent pas douteux, vu les facilités accordées par la commission de François Ier[3]. De tout le magnifique butin

1. C'est le temps où commencèrent à se former beaucoup d'archives secondaires, et du Tillet le dit lui-même, dans une dédicace à Henri II : « Les instructions, missives et autres lettres concernant les affaires communément se perdent, sans estre gardées pour le service des princes, comme il appartiendroit. Mais les héritiers, amis ou serviteurs de ceux qui en ont charge, s'emparent après leur décès de ce qu'ils peuvent, *combien que la moindre pièce en son temps serviroit.* » Voilà bien nettement posé, dès le seizième siècle, ce principe essentiel des archives administratives, qui devait triompher au dix-huitième, mais que notre temps méconnaît trop souvent. Les historiens à venir s'en apercevront.

2. *Traictez touchant les droits du Roy*, p. 1011.

3. L'académicien Bonamy, dans son mémoire sur le Trésor des chartes (*Mémoires de littérature de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXX, p. 719), cite deux récépissés de du Tillet restés au Trésor à la place des deux cartulaires de Philippe-Auguste qui se devaient retrouver plus tard dans la bibliothèque Colbertine. Il y eut donc là plus de négligence que d'indélicatesse ou de prévarication. Un procès-verbal de récolement de l'année 1583 (mss. Dupuy, nº 233, fol. 121) constate que, sur trois cent vingt-une layettes, il en manque cinquante-huit, tandis qu'il n'en manquait que quinze ou seize en 1482. Il y est

de Jean du Tillet, il ne nous est resté ni un répertoire, ni une transcription; mais on doit reconnaître que les ouvrages cités plus haut ont souvent tous les mérites de l'inventaire le plus exact, et que la science a pu s'en servir pour faire d'importantes identifications. Quant à reprocher au greffier de n'avoir pas plus exactement rempli sa mission primitive, n'y songeons point. L'histoire du Trésor des chartes, depuis sa reconstitution au treizième siècle jusqu'à la Révolution, n'est remplie que de tentatives analogues. Mais, pour faire le seul inventaire des layettes que nous possédions, il n'a rien moins fallu que le zèle d'un Pierre Dupuy et d'un Théodore Godefroy, soutenu par le crédit de Mathieu Molé et l'autorité du cardinal de Richelieu. Aujourd'hui que la publication des actes des layettes est entreprise avec toutes les ressources dont la science moderne dispose, et poursuivie courageusement par nos plus savants archivistes, nous pouvons apprécier en connaissance de cause l'étendue de la tâche assumée par Jean du Tillet aussi imprudemment que s'il se fût agi du Trésor des chartes primitif et d'une transcription analogue à celles des premiers gardes, les Gautier de Nemours, les Guérin de Senlis, les Jean de Calet.

A. B.

III

BIBLIOGRAPHIE.

184. — Albanès (l'abbé J.-H.). Abrégé de la vie et des miracles du bienheureux Urbain V, dont le culte a été approuvé par N. S. P. le pape Pie IX, le 10 mars 1870, et dont les reliques reposent à Marseille, dans l'église de Saint-Victor. In-8, 214 p. Paris, Repos.

185. — Albert. L'industrie des chaises à porteurs à

dit que Jean du Tillet a renvoyé un bahut plein de titres, mais qu'on n'en a pas vérifié le contenu, et que son fils, le nouveau greffier, détient encore les registres X (saint Louis), XXVI (Guérin de Senlis), XXVII (1100), LI (Louis le Hutin), et IX^{xx} XIII, enlevés depuis 1568.

Rennes au dix-huitième siècle. In-8, 32 p. Nantes, Forest et Grimaud.

(Extrait de la Revue de Bretagne et de Vendée.)

186. — ARAGON. Un poëte roussillonnais : Pierre Batlle. In-8, 23 p. Montpellier, Boehm et fils.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.)

187. — AUBER (l'abbé). Mémoire sur la chronologie des signes lapidaires du moyen-âge et sur leurs formes générales. In-8, 8 p. Chartres, Garnier.

188.— AUBER (l'abbé). Mémoire sur l'origine, le développement et les progrès du symbolisme des monuments religieux des premiers temps de l'ère chrétienne au douzième siècle, et sur les causes qui, à cette dernière époque, en modifièrent si puissamment l'iconographie. In-8, 16 p. Chartres, Garnier.

189. — AUBERTIN. L'esprit public au dix-huitième siècle. Étude sur les mémoires et les correspondances politiques des contemporains, 1715 à 1789. In-8, 504 p. Paris, Didier et Cie.

190. — AUBIGNÉ (d'). Les Tragiques; par Agrippa d'Aubigné. *Nouvelle édition*, publiée d'après le manuscrit conservé parmi les papiers de l'auteur, avec des additions et des notes, par M. Charles Read. In-8, XLVII-360 p. Paris, Lib. des Bibliophiles.

191. — AZAÏS (l'abbé). S. Baudile et son culte. In-18, XI-215 p. Nîmes, Lafare et Ve Attenoux.

192. — BARTHÉLEMY (An. de). Étude sur les monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray de 1867 à 1872. In-8, 30 p. et 1 pl. Autun, Dejussieu.

193. — BARTHÉLEMY (Éd. de). Mademoiselle de Choin, 1694-1744. In-8, 48 p. Paris, Techener.

194. — BELLEVAL (de). La Panoplie du quinzième au seizième siècle. In-8, XV-176 p. Paris, tous les libraires.

195. — BENOIT. Enseignes et insignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine. In-8, 26 p. et 4 pl. Nancy, Crépin-Leblond.

(Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.)

2166. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 MAI 1873,

aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ALFRED MAURY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS, EN L'ABSENCE DE M. GUIZOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 9 juin 1873.)

Discours de M. A. Maury, remplissant les fonctions de président (voir p. 114).

Rapport de M. J. Desnoyers, secrétaire, sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale, en mai 1872 (voir p. 128).

Rapport de MM. Aubert et de Watteville, censeurs, sur les comptes des recettes et dépenses de la Société pendant l'exercice de 1872 (voir p. 143).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. le trésorier pendant ledit exercice, sont mises aux voix et adoptées par l'assemblée.

L'heure avancée ne permet pas d'entendre une lecture de

M. de Boislisle sur les Mémoires dressés par les intendants des provinces en 1697 et 1698, pour l'instruction du duc de Bourgogne (voir p. 147).

Élections.

Sont élus, à la majorité des suffrages, membres du Conseil :

MM.	de Beaucourt,	de Chantérac,
	Bellaguet,	de Cosnac,
	Bordier,	L. Delisle,
	de Bouis,	Egger,
	de Broglie,	Jourdain.

Sont réélus censeurs : MM. Aubert et de Watteville.

La séance est levée à six heures.

Discours de M. Alfred Maury, l'un des deux vice-présidents, remplissant les fonctions de président.

Messieurs,

Appelé pour la seconde fois à présider votre réunion annuelle, je n'accepte cet honneur qu'avec un profond regret. J'avais espéré que le grand écrivain, l'éminent homme d'État dont le nom demeure depuis longtemps inscrit en tête de notre liste, et qui est le représentant le plus illustre de nos études, consacrerait cette solennité par sa présence et l'animerait de sa parole. J'aurais été déjà suffisamment honoré de siéger à ses côtés, habitué que je suis dès ma jeunesse à me guider par ses ouvrages et à m'éclairer par ses leçons. M. Guizot ne cesse de porter à notre Société un intérêt sérieux et sincère; mais, retenu pendant les courts instants qu'il passe à Paris, par des devoirs impérieux, il ne peut être partout où il le désire, et, si l'âge n'a en rien ralenti son ardeur au travail, il est pourtant contraint de limiter ses occupations et d'imposer des bornes à son activité.

Telle est la cause de l'absence de notre vénéré président, que vous aimiez surtout à voir parmi vous le jour où votre Conseil d'administration rend compte de sa gestion et vous donne par l'organe de votre secrétaire un aperçu de ses travaux. M. Guizot nous eût apporté ici l'autorité de sa longue expérience; aucune voix n'aurait pu avec autant d'éloquence vous entretenir de ceux que vous avez perdus.

Quant à moi, Messieurs, qui, pendant la première période de ma vie, me suis plus occupé de l'histoire de l'antiquité que de celle du moyen âge, qui n'ai que rarement écrit sur des sujets ayant trait à notre histoire nationale, qui ne la professe au Collége de France ni avec l'éclat ni avec la science qu'avait l'enseignement du maître dont je tiens ici la place, je n'ai point qualité pour vous donner des conseils et vous adresser des encouragements. J'aperçois dans cette enceinte des collègues dont j'aurais, au contraire, à recevoir les leçons, et qui se sont fait, dans la branche d'études que nous cultivons, un nom près duquel le mien pâlit et s'efface.

Je n'ai d'autre titre à siéger sur ce fauteuil que l'intérêt que je porte à l'histoire de notre pays, le zèle avec lequel je tâche de travailler à son avancement, le soin que je mets à m'instruire des publications dont elle est l'objet, et peut-être aussi la préoccupation qui fut celle de toute ma vie, de chercher le vrai sans parti pris et sans idées préconçues. L'impartialité est un besoin de mon esprit; elle est la règle que je me suis imposée avec le plus de rigueur. Or, l'impartialité dont le devoir nous incombe à tous, forme le lien qui nous unit. Nous ne faisons profession d'aucune doctrine historique particulière; nous ne sommes les champions d'aucun système, les disciples exclusifs d'aucune école. Nous ne songeons qu'à rendre plus facilement accessibles les monuments qui permettent de connaître les faits et de les contrôler. Non-seulement nous voulons que les données de l'histoire de France soient de plus en plus abondantes et de mieux en mieux établies, mais nous nous efforçons de reproduire de plus en plus fidèlement les témoignages. Nous publions des éditions plus correctes et plus conformes aux manuscrits, des chroniques, des mémoires, des relations et des documents de tout genre, auxquels il faut puiser pour composer notre histoire. Nous sommes à la recherche et

comme aux aguets de tous les écrits demeurés inédits et qu'il importe de mettre au jour pour compléter le tableau, déjà tracé et pourtant toujours à refaire, d'une époque ou d'un événement. En sorte qu'en répondant à la curiosité des gens éclairés, insatiable d'informations nouvelles, nous l'habituons à une critique plus sévère des textes, à une discussion plus attentive des sources. La solidité de nos travaux, loin d'éloigner le public, ne fait que nous rehausser dans son estime. Le nombre des membres de la Société demeure considérable; il s'est accru dans ces derniers mois d'une foule de noms honorés, dont plusieurs ne peuvent qu'ajouter par leur notoriété au crédit scientifique que s'est depuis longtemps acquis notre Compagnie.

Il est vrai que la Société de l'Histoire de France perd d'autre part, chaque année, quelques-uns des siens. La mort, bien plus que les démissions, éclaircit pour un instant nos rangs, que viennent promptement resserrer de jeunes et vaillants remplaçants. L'an dernier, je vous lisais un lamentable obituaire où nous rencontrions quelques-uns des noms qui ont fait le plus d'honneur aux lettres françaises. Notre nécrologe n'est pas cette fois aussi étendu, mais il l'est, hélas! encore beaucoup trop. L'homme ne s'habituera jamais à la douloureuse nécessité de se séparer éternellement de ceux qu'il estime et qu'il aime. Quelque tard que vienne le jour suprême, il nous paraît toujours se lever avant l'heure, et quelque prévue que soit la fin d'un collègue, elle n'en demeure pas moins cruelle. Combien d'ailleurs de ceux que la mort efface de notre tableau, ont quitté la vie, leur carrière à peine commencée! combien se sont éteints quand leur intelligence était encore dans toute sa force, leur corps en apparence dans toute sa vigueur!

Entre ceux qui nous été enlevés ainsi prématurément, je citerai d'abord M. le comte Achmet d'Héricourt. Il était né à Hébecourt (Somme), le 19 août 1819, et n'avait conséquemment dépassé que de peu sa cinquantième année, quand la mort l'a frappé. De bonne heure il manifesta un goût vif pour l'étude, un penchant décidé pour celle de l'histoire. Admis à l'Académie d'Arras, il en devint bientôt l'un des membres les plus assidus; il s'occupa spécialement de l'histoire de la province qu'il habitait. Nous lui devons une

Notice sur l'abbaye d'Etrun, une *Histoire des siéges d'Arras*, qu'il fit paraître en 1845, une *Notice sur Carenci et ses seigneurs*, des recherches sur les livres imprimés à Arras et une *Histoire des rues* de cette ville, une multitude de rapports, d'articles et de mémoires, imprimés dans divers recueils. M. le comte Achmet d'Héricourt s'essaya dans une composition d'un caractère plus général et donna en 1846 un *Manuel d'histoire de France*. Il avait en vue, dans ce résumé, de faciliter la connaissance de notre histoire; il l'écrivit pour les débutants, et quelque peu en homme qui débute lui-même; il avait consulté plus son ardeur que ses forces. Si son livre a été d'une utilité médiocre à l'enseignement, il eut du moins l'avantage d'apprendre l'histoire à son auteur. Ce manuel une fois achevé, M. le comte Achmet d'Héricourt comprit comment il lui fallait étudier ce qu'il avait pensé enseigner aux autres. N'interprétez pas malicieusement, Messieurs, cette réflexion. Que de choses il nous faut apprendre pour nous convaincre, après les avoir étudiées, que nous n'en savons presque rien! Notre collègue s'intéressait à tous les travaux des Sociétés scientifiques et littéraires qui ont tant contribué, depuis un siècle surtout, à entretenir le goût des études sérieuses. Il en fit connaître l'organisation dans un ouvrage intitulé : *Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*, publié en deux volumes, de 1863 à 1865, et qui est un précieux indicateur pour les personnes qui s'occupent de l'histoire des sciences. Il est à regretter que cet ouvrage, le plus utile peut-être de ceux qu'on doit à M. le comte Achmet d'Héricourt, n'ait pas été le point de départ d'une publication périodique que le titre semblait annoncer. Elle eût certainement contribué à rapprocher les diverses associations scientifiques et littéraires de l'Europe et à entretenir entre elles une louable émulation. Membre lui-même d'un grand nombre de ces Sociétés, M. le comte Achmet d'Héricourt avait la noble ambition de travailler efficacement aux progrès de l'histoire de France et de l'archéologie. Devenu secrétaire perpétuel de son académie, il s'était mis en rapport avec plusieurs d'entre nous; il recherchait nos avis et notre amitié. Si les ressources intellectuelles qu'il avait à sa disposition dans le département où il résidait, eussent égalé son zèle, s'il avait pu se former de bonne heure à plus forte école, il aurait pris la place

à laquelle il pouvait prétendre et laissé une trace plus durable de ses persévérants efforts.

M. le docteur Michel Lévy, que la mort a atteint moins jeune que le collègue dont je viens de vous rappeler les œuvres, mais cependant encore dans toute la vigueur du talent, s'était fait une grande réputation dans une science étrangère à l'objet de cette Société. Né le 28 septembre 1809, il avait embrassé la carrière médicale, et, grâce à son mérite, à des services signalés dans la campagne de Morée, au siége d'Anvers et en diverses autres expéditions, il était parvenu aux plus hauts grades du corps médical de l'armée. Inspecteur général du service de santé, directeur du Val-de-Grâce, grand officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de médecine, il jouissait d'une autorité et d'une réputation de savoir que d'autres plus compétents ont appréciées. On lui doit, sur différentes branches de son art, des écrits justement estimés, et notamment un *Traité d'hygiène* remarquable par l'étendue de l'érudition et la profonde connaissance qui s'y révèle de tout ce qui touche à la physiologie. C'est ce penchant pour l'érudition qui attira M. le docteur Michel Lévy dans notre Société; son esprit curieux suivait attentivement nos publications, et, tout en se consacrant à la médecine, il ne négligeait pas l'histoire de son pays, car M. le docteur Michel Lévy était animé du plus chaud patriotisme, et ce fut avec une profonde douleur qu'il vit arracher à la France la ville de Strasbourg, où il était né. Lui qui avait pansé tant de plaies, relevé tant de blessés sur les champs de bataille, a expiré portant au cœur une de ces blessures que la main qui prétend les cicatriser ne fait que rendre plus saignantes, la blessure que chaque enfant de l'Alsace a reçue du vainqueur qui lui ravissait sa patrie. De telles plaies, Messieurs, l'histoire, pas plus que la chirurgie, ne saurait les guérir ; la connaissance de nos annales peut du moins nous apprendre comment on les évite, et comment on s'expose à les envenimer !

La vie a été mesurée un peu plus longue à M. Arcisse de Caumont, décédé le 16 avril dernier, dans sa soixante-douzième année. Les études historiques et surtout archéologiques ne furent pas pour lui une pure distraction intellectuelle, un moyen d'occuper agréablement les loisirs d'une existence indépendante. Il en a fait sa profession, et je dirai

volontiers son apostolat. M. de Caumont ne voulait pas seulement acquérir une science approfondie des monuments, il était possédé du désir de la répandre et s'efforçait d'en universaliser le goût. Plein d'ardeur pour les progrès de l'archéologie française, il fut fécond en ressources pour les assurer, et cependant il n'était pas placé au centre du mouvement scientifique. Il vivait dans sa province, loin de Paris, d'où rayonne la lumière et où viennent se réfléchir les éclairs qui jaillissent çà et là hors de cet actif foyer. Né à Bayeux le 28 août 1802, M. de Caumont eut toujours sa résidence officielle dans le département du Calvados, dont il habita le chef-lieu. Il parvint à faire de Caen un centre de propagande archéologique, où aboutirent des travaux auparavant dispersés et par cela même quelque peu languissants. Très-jeune encore, puisqu'il n'avait guère que vingt-deux ans, son attention fut vivement attirée par les monuments architectoniques de la contrée qu'il habitait. L'archéologie du moyen âge trouvait alors en Normandie ses plus zélés interprètes, entre lesquels deux érudits d'un savoir aussi consciencieux que pénétrant, M. de Gerville et M. Auguste Le Prévost, occupaient la première place. Leur exemple stimula l'ardeur du jeune de Caumont, et, dans un *Essai sur l'architecture du moyen âge, principalement en Normandie*, publié en 1825, il apporta quelques-unes des pierres qui servirent au grand édifice dont ses deux éminents compatriotes et lui ont posé les fondements. En 1830, il ouvrait à Caen un cours d'antiquités monumentales qui charma un auditoire d'élite par l'intérêt et la nouveauté du sujet. Continué durant plusieurs années, ce cours obtint un succès croissant. Les leçons du professeur improvisé parurent successivement en volumes, de 1831 à 1843, et formèrent un ouvrage qui ne tarda pas à obtenir une véritable popularité. Bien des gens qui n'avaient auparavant jeté qu'un œil indifférent ou distrait sur nos églises romanes ou ogivales, sur nos vieux manoirs féodaux, voire même sur nos antiquités romaines, apprirent, en lisant le *Cours d'antiquités monumentales*, à les étudier, à en discerner les styles, à en saisir les caractères essentiels. Avant M. de Caumont, nul n'avait présenté avec autant de méthode et sous une forme vraiment didactique les données sur lesquelles repose l'histoire de l'architecture au moyen âge. L'habile antiquaire définit nettement les signes aux-

quels se reconnaissent les diverses époques des arts en France jusqu'à la Renaissance, et formula des principes là où régnait, un siècle auparavant, la fantaisie. Partant des plus anciens monuments, de ceux qu'on appelle aujourd'hui mégalithiques et dont l'âge demeure contesté, il redescendit le cours des siècles, assignant à chaque genre de construction sa physionomie propre et sa destination. Ces leçons si bien faites pour captiver un esprit curieux ont été interrompues avant que l'auteur eût pu traiter toutes les parties d'un si vaste sujet. Mais les cinq volumes publiés forment un tout complet et constituent un excellent résumé de la science des antiquités monumentales, telle qu'elle était comprise il y a quarante ans. Sans doute, le cours de M. de Caumont a un peu vieilli. Depuis sa publication, nos connaissances ont marché. Telle est, Messieurs, la destinée de tous les livres scientifiques. Des observations et des découvertes nouvelles modifient incessamment les résultats obtenus; même les meilleurs traités sont vite distancés. L'auteur ne possédait pas d'ailleurs au début tous les matériaux qu'il amassa par la suite. Son coup d'œil s'exerça, son érudition devint plus sûre et plus expérimentée. C'est par degrés qu'il arriva à embrasser le champ entier qu'il lui fallait cultiver et à élargir son horizon. Il fut un des premiers à ouvrir la voie, celui qui contribua le plus peut-être à la rendre praticable; d'autres plus jeunes l'y ont suivi et l'ont dépassé. Il y a certes, comme sûreté de méthode, comme justesse d'appréciation, comme puissance de savoir, loin des aperçus nécessairement imparfaits de M. de Caumont aux excellents articles du *Dictionnaire d'architecture du moyen âge* de M. E. Viollet-Leduc, aux lumineuses et pénétrantes leçons que M. J. Quicherat fait à l'École des chartes; mais, si ces archéologues éminents et d'autres encore estimables à plus d'un titre ont trouvé des appréciateurs éclairés et un public en état de comprendre leurs découvertes, ils le doivent à notre regretté confrère. On peut corriger, redresser, compléter les ouvrages de M. de Caumont, il ne lui en restera pas moins l'honneur d'avoir surmonté les premières difficultés d'une science qui n'existait pas un quart de siècle avant lui. Non-seulement il a rendu aux études archéologiques d'immenses services, il a encore contribué à nous conserver les chefs-d'œuvre et les intéressantes créations

de l'art sur lesquelles se portait sa curiosité passionnée. Il fut le plus ardent promoteur des soins pieux et intelligents de notre génération pour réparer et entretenir les antiques édifices qui couvrent notre sol. C'est à son impulsion et à celle de quelques autres antiquaires zélés qu'est due l'intervention de l'État en faveur de la résistance opposée par les amis de l'histoire et de l'art aux destructions poursuivies par l'ignorance et la cupidité. Et, pour préserver tant de précieux témoins du passé, qu'y avait-il de mieux que de répandre les notions de la science qui en explique l'intérêt et la valeur ? Dans ce but, M. de Caumont publiait en 1837 une *Histoire sommaire de l'architecture religieuse, militaire et civile au moyen âge*. Trois ans après, il faisait paraître les *Synchronismes des différents genres d'architecture dans les provinces de France*, destinés à mettre en garde les observateurs inexpérimentés contre les inductions chronologiques trop hâtivement tirées de la similitude des styles. En 1850, il réunissait sous le titre de *Rudiments d'archéologie* les principes élémentaires de cette science, pour les mettre à la portée de tous.

M. de Caumont ne pouvait composer de semblables traités, qui veulent être appuyés sur l'observation comparative des monuments, sans explorer par lui-même tout notre sol archéologique. Il s'attacha d'abord aux monuments de sa province, les étudiant minutieusement après d'autres qui les avaient bien vus, descendant dans les moindres détails et relevant les plus légères particularités. Il écrivit, de ceux que renferme le département du Calvados, une *Statistique* intéressante, qui signala aux archéologues des monuments qu'on avait à tort passés sous silence. M. de Caumont rencontrait dans sa province, où l'histoire et les antiquités sont depuis longtemps en honneur, un concours des plus empressés. Il trouvait dans les Sociétés savantes de Normandie une sympathie et une communauté de vues qui lui donnaient confiance en l'avenir de ses études de prédilection. Il s'en reposait souvent sur le zèle de ses collègues, comprenant que sa seule activité ne pouvait suffire à la tâche qu'il s'était tracée. Il avait fait dans toute la France de nombreux disciples, encore plus par ses exemples que par ses leçons. Une légion d'archéologues s'enrôla sous sa bannière. On décrivit, on commenta, on admira surtout les édifices ecclésias-

tiques et civils du moyen âge, tout ce qui se rapporte à la décoration architectonique de cette époque, où l'art de construire était soutenu tour à tour par le sentiment religieux, l'esprit d'indépendance locale et le dévouement au seigneur. M. de Caumont créa pour la publication de ces travaux de détail un recueil spécial; cette Revue, d'une périodicité un peu irrégulière, répertoire des plus riches, véritable mine d'informations, prit le titre de *Bulletin monumental*. Sans doute, dans cette longue série de volumes, tout n'est pas excellent, car dans le filon la gangue est toujours à côté du métal: mais on y trouve les renseignements les plus précieux. C'est par ce recueil que l'on peut surtout juger de l'infatigable ardeur de M. de Caumont. Une foule de notices sont dues à sa plume; elles nous montrent avec quelle persévérance il s'efforçait d'établir entre les archéologues de nos départements un commerce d'informations et d'idées propre à hâter les progrès de la science des antiquités. Il ne se borna pas à se mettre en rapport avec tous les hommes de bonne volonté qui pouvaient lui fournir d'utiles matériaux, il veilla aussi par lui-même à la conservation des monuments dont il décrivait les beautés ou analysait les particularités curieuses. De là, la pensée qu'il conçut de fonder une société pour la conservation des monuments, généreux exemple proposé aux autres provinces et qui porta ses fruits. La vaste correspondance qu'il entretenait avec tous les travailleurs de nos départements lui avait fait sentir la nécessité d'organiser en commun leurs efforts, de façon à stimuler leur zèle. Frappé des avantages qu'avaient en Allemagne les congrès scientifiques, il eut l'idée de naturaliser cette institution parmi nous, et en 1833 il convoqua à Caen une de ces diètes de l'empire intellectuel où les opinions se discutent, les doctrines rivales se mesurent, les hommes d'étude se rapprochent et apprennent à se connaître. Deux cents personnes y assistèrent. Le succès de cette réunion fit convoquer de nouvelles sessions, les années suivantes, en différentes villes de France, à Poitiers, à Douai, à Blois, à Metz, etc., et jusqu'en 1870 ces assises se renouvelèrent annuellement, sans interruption. M. de Caumont en fut toujours l'âme et le principal organisateur. Aussi, à la 36ᵉ session, au congrès tenu à Chartres en octobre 1869, l'assemblée lui décernait-elle le titre de président d'honneur. Ces réu-

nions ont beaucoup contribué à soutenir les travaux scientifiques de nos départements, à établir entre eux une louable émulation. Elles perdirent cependant un peu de leur importance, quand le gouvernement prit sous son patronage, et presque sous sa direction, les différentes académies et sociétés départementales dont il voulut convoquer tous les ans à Paris les représentants. La solennité officielle de la Sorbonne, où des récompenses sont décernées aux travaux les plus méritants, apporte un stimulant plus puissant, sans enlever à la science ces libres allures et cette indépendance désintéressée dont trop peu de gens connaissent le prix. Elle contribue à discipliner des efforts qui, livrés à eux-mêmes, n'aboutissent souvent qu'à des œuvres médiocres et à des systèmes arriérés. D'ailleurs, la facilité des communications remédie aujourd'hui aux excès de la centralisation intellectuelle, et la capitale est toujours heureuse de rendre hommage aux maîtres qu'elle aperçoit dans les départements; elle leur tend la main, et, quand elle ne peut les appeler dans ses murs, elle sait au besoin leur aller demander des avis et leur porter des couronnes.

M. de Caumont n'avait pas à sa disposition des encouragements aussi efficaces; il comptait sur un enthousiasme qu'il savait communiquer à autrui et s'ingéniait à réchauffer. Il essaya d'unir d'une manière plus étroite et plus permanente les travaux de ceux qu'il avait rapprochés à diverses reprises, en fondant une société destinée à renfermer toutes les sommités de la science de nos départements. Il supposa que l'heureuse émulation provoquée chez les savants de la capitale par le désir d'arriver un jour à l'Institut, il la ferait naître chez les savants des provinces, en leur montrant, pour la récompense réservée aux plus vaillants l'admission dans un corps non moins honoré et qu'il espérait être un jour non moins illustre. Ce corps, il l'appela l'*Institut des provinces*, et, sous le titre de *Directeur*, il en fut le véritable secrétaire perpétuel. C'était là, il faut en convenir, un projet bien ambitieux, pour ne pas dire téméraire. Le nouvel Institut ne parvint pas à se recruter de manière à justifier son nom; s'il compta des membres estimables, s'il renferme à cette heure quelques savants distingués, il ne put cependant lutter d'influence, encore moins d'autorité, avec l'Institut de France, où M. de Caumont s'obstinait à voir

l'*Institut de Paris*. La création de l'Institut des provinces fut la moins heureuse des conceptions de notre confrère, et, si la pensée en fut inspirée par un louable désir de réveiller fortement la vie intellectuelle dans les différentes parties du territoire, l'exécution n'y répondit que faiblement. M. de Caumont montra au reste que, tout en cherchant à élever hors Paris un sénat scientifique, rival de celui auquel il reprochait d'être un instrument de centralisation, il ne dédaignait pas l'honneur d'appartenir à ce dernier. Paris aura toujours des avantages dont on peut être jaloux, mais qu'on ne saurait remplacer, et, au lieu de créer l'antagonisme entre la capitale et ses sœurs moins bien dotées, ne vaut-il pas mieux resserrer le lien qui unit les départements à la métropole, afin qu'en même temps que Paris recueille les richesses intellectuelles des provinces, il renvoie à celles-ci, agrandis et fécondés, les trésors qu'elles lui ont apportés?

M. de Caumont, qui repoussait la centralisation, en faisait pourtant un peu à Caen; il prouvait ainsi qu'il n'y a pas d'œuvre collective possible et d'organisation puissante sans un centre d'où parte l'impulsion et qui, recevant le contrecoup des mouvements partiels, les régularise, les discipline et les coordonne. Hors cela, il ne peut y avoir qu'anarchie, car, même dans la république des lettres, il est bon quelquefois d'établir une autorité directrice. N'allez pas croire, Messieurs, que je réclame un comité de salut public; je n'entends parler que d'un pouvoir bienveillant et persuasif, n'ayant d'autre force à sa discrétion que le savoir et le bon sens. Cette haute cour des sciences, des lettres et des arts, il faut qu'elle siége quelque part, et vous conviendrez que, résidence pour résidence, Paris vaut bien toute autre ville de France, fût-elle même habitée par un savant aussi distingué que M. de Caumont. Au reste, notre respectable collègue avait exactement compris la nature des travaux qui peuvent se poursuivre loin de Paris. C'est de ceux-là qu'il a été un instigateur intelligent et un promoteur heureusement inspiré. Il réchauffa ce que je nommerai volontiers le patriotisme provincial, dans ce qu'il a de plus respectable et de plus touchant, l'attachement aux souvenirs locaux, l'intérêt pour tout ce qui se rapporte à la science des choses dont on est environné. En révélant à chaque studieux habitant de nos départements l'importance des plus chétifs

monuments existant sur son sol, il lui a fait un chez soi intellectuel qui lui manquait, il a embelli, ennobli sa demeure, en y signalant un aliment à sa curiosité et lui montrant qu'il y a jusque dans la retraite la plus éloignée matière à étudier et occasion de découvrir.

Vous le voyez, Messieurs, M. de Caumont a attaché son nom à l'avénement d'une science nouvelle, dont il fut tout ensemble l'interprète et le pourvoyeur. Il lui voua tout ce qu'il y avait en lui de volonté, de ressources, de pénétration et de savoir. Si son ardeur parut à quelques-uns indiscrète ou présomptueuse, si on a pu lui reprocher de trop faire, chacun conviendra du moins qu'il était poussé par l'amour de la science le plus sincère et le plus désintéressé. La maladie a pu seule, aux derniers mois de son existence, paralyser ce zèle si actif et si entreprenant qui s'était répandu dans une foule d'autres écrits dont je ne puis ici vous entretenir, car M. de Caumont s'occupait aussi des sciences naturelles; membre de la *Société linnéenne de Normandie*, il a donné quelques mémoires sur la géologie de certains cantons de sa province.

En possession d'une autorité méritée, d'une réputation devenue européenne, M. de Caumont eût été en droit d'aspirer aux plus hautes fonctions de l'administration et de la politique. Il préféra rester exclusivement un savant, et ne brigua d'autres récompenses que celles que la science confère. Élu en 1833 correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il aurait certainement, comme son compatriote M. l'abbé Delarue, pris place parmi les membres de cette Académie, s'il n'eût longtemps préféré l'honneur plus enviable à ses yeux de représenter la science libre de toute attache du gouvernement. Officier de la Légion d'honneur, il reçut d'une foule de souverains les décorations les plus flatteuses, et son nom a été inscrit sur la liste de bien des académies françaises et étrangères.

M. de Caumont n'a point été un historien dans le sens étroit du mot, mais il a apporté à l'histoire de France un puissant secours, en nous décrivant les édifices qui marquent ses différentes époques. Les monuments, Messieurs, sont des témoins parfois aussi éloquents, assurément plus sincères, de la vie et de la pensée de nos pères, que bien des écrits. Ils ne sont pas, comme tant de livres, l'œuvre de l'es-

prit de parti, le produit des calculs intéressés de la vanité personnelle. Impassibles devant les événements dont ils attestent la réalité et transmettent la mémoire, ils ne disent rien au-delà du fait accompli. On peut les dégrader, les mutiler, les détruire, on ne saurait les faire mentir. Ils déposent froidement, mais fermement des intentions et des sentiments, des tendances et du goût de ceux qui les ont élevés. Respectons donc les monuments comme les gardiens de notre histoire. Ceux qui les renversent ou les dénaturent, parce qu'ils y voient le souvenir d'une époque détestée ou le trophée d'une gloire qui leur est insupportable, au lieu d'arracher une page de nos annales, inscrivent dans le livre des générations la preuve de leurs aveugles colères et de leur barbare fanatisme.

Les noms qu'il me reste à vous rappeler, Messieurs, ne s'attachent pas à des publications scientifiques ou littéraires, à des travaux spéciaux dans l'ordre de nos études; ce sont ceux d'administrateurs et de magistrats distingués qui s'intéressaient à l'histoire de leur pays et tenaient à honneur d'appartenir à notre compagnie, de particuliers auxquels leur fortune avait fait une heureuse indépendance et qui charmaient leurs loisirs en lisant ces relations, ces chroniques, ces mémoires qu'ils nous aidaient à faire imprimer. Je citerai d'abord trois membres de l'ancien conseil d'État, de ce corps qui renferma, à toutes les époques, des hommes de talent, des esprits supérieurs, et dont nous voyons parmi nous d'anciennes et légitimes réputations : M. le baron de Roujoux, pour lequel le goût et l'étude de l'histoire était un héritage de famille; M. Bréhier, qui appartint comme conseiller d'État à la section de l'intérieur; M. Edgar Cordier, naguère entré au conseil d'État comme auditeur, et qui nous a été enlevé bien jeune encore. Dans la magistrature, où nous comptons tant d'auxiliaires empressés, je dois citer parmi les morts M. Darralde, procureur de la République à Argentan. La carrière de l'administration et des affaires nous avait donné quelques autres membres, décédés depuis notre dernière réunion : M. Vandermarcq, l'un des agents de change les plus estimés et les plus anciens de Paris, que la confiance de ses confrères appela au syndicat de leur compagnie; M. Amédée de Montdésir, directeur de la compa-

gnie des eaux du Havre; M. Bosvieux, archiviste de la ville d'Agen. J'achèverai ce funèbre inventaire en vous citant encore les noms de M. le marquis de Bellenave, M. le comte de Podenas, M. Ernest de Lafaulotte, M. Grandeau-Lacretelle et de Mme André Haussmann.

Des noms appartenant à des situations si diverses attestent l'intérêt que prennent à notre œuvre toutes les classes éclairées du pays. C'est que l'histoire de France, Messieurs, est notre histoire à tous; elle est celle de toutes nos familles, illustres ou obscures, les unes ayant marqué dans les événements et dont les membres ont occupé de grands emplois, rendu de grands services, les autres modestes, n'ayant pour annales que celles de la nation même. S'intéresser à notre histoire, c'est s'intéresser à la patrie, car ce qui fait la patrie, ce ne sont pas seulement des intérêts communs, un sol commun, une langue commune, c'est encore la communauté de souvenirs et de gloire. Rester indifférent au passé, ce serait presque se montrer indifférent au présent et à l'avenir, le présent et l'avenir étant les enfants du passé.

Un peuple ne se refait pas à nouveau, même en des jours de bouleversement général et de destructions soudaines. Dans l'édifice qui s'élève, il y a bien des pierres qui avaient servi à l'édifice renversé. Pour régénérer une nation, ce n'est pas son passé qn'on doit lui faire oublier, c'est son histoire qu'il faut lui apprendre à mieux connaître. Elle trouvera là des exemples et des leçons qui peuvent éclairer sa marche et la préserver de bien des erreurs et des illusions. D'ailleurs, c'est en vain qu'on penserait avoir brisé la chaîne des temps et rompu radicalement avec un passé qui nous enserre de toutes parts; elle se renouerait malgré nous. Plus nous nous imaginerions avoir effacé toute trace de notre état antérieur, avoir supprimé, anéanti ce qui est de nature à rappeler notre origine, notre enfance et conséquemment notre barbarie, plus nous chercherions à détourner le souvenir de nos faiblesses, de nos fautes et de nos servitudes, plus il nous faudrait ensuite reconnaître que nous demeurons les héritiers nécessaires de ce qui s'est fait avant nous. Le vieil homme reparaîtrait à notre insu, alors même que nous prétendrions l'avoir dépouillé. Ce retour en arrière serait d'autant plus à redouter, que, n'en ayant pas alors conscience, nous croirions marcher dans la voie du progrès,

quand nous ne ferions que revenir à des institutions condamnées par l'expérience, nous exposer aux épreuves dont nos pères ne sortirent qu'après des luttes sanglantes et des misères prolongées.

Au lieu de déchirer les pages de notre histoire ou de les laisser avec indifférence emporter par le vent des révolutions, recueillons-les avec un soin jaloux; restaurons celles que le temps a endommagées; rassemblons laborieusement tout ce qui peut nous initier plus complétement à la vie des générations écoulées; établissons enfin entre celles-ci et nous un commerce de pensées et de sentiments qui nous permette de nous retremper dans la contemplation de ce qu'elles avaient de grand, de généreux et de fort. Le mal, les défaillances, les turpitudes et les crimes, ne les relatons que pour rechercher les moyens de nous en défendre ou de les conjurer. Défions-nous autant des admirations passionnées que des dénigrements systématiques, et, critiques pour nos textes, soyons aussi critiques pour nos jugements. Cette contemplation impartiale et sereine des époques trop distantes de nous pour soulever nos colères et nos ressentiments est propre à faire rentrer dans nos âmes, souvent agitées par les dissensions et les malheurs du pays, un calme dont nos études ont grand besoin. Persévérons donc dans le culte de la vieille France, non ce culte idolâtrique et superstitieux qui n'admire que ce qui n'est plus, mais ce culte de respect et de reconnaissance que l'homme doit aux auteurs de ses jours. La race à laquelle appartenaient nos ancêtres, les Celtes et les Romains, ne séparait pas l'adition d'hérédité de l'obligation d'offrir des sacrifices journaliers aux mânes des aïeux. Imitons leur piété! Héritiers des œuvres des Français d'autrefois, ne cessons d'honorer leur mémoire et de rappeler leur nom.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN MAI 1872, PAR M. J. DESNOYERS, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Au milieu des douleurs, des inquiétudes et des espérances de la patrie, au milieu des agitations des partis si souvent

aveugles et imprudents, la Société de l'Histoire de France poursuit, avec persévérance et impartialité, le cours de ses paisibles travaux. Elle continue d'offrir aux amis des recherches historiques d'intéressantes, d'utiles, d'agréables distractions, aux historiens de nos jours et à leurs successeurs des sources de documents originaux consciencieusement édités. Par l'étude des temps passés, envisagés sous leurs différents aspects, elle reproduit des enseignements plus généralement profitables, il est vrai, aux réflexions philosophiques qu'à l'expérience politique. Par la variété de ses publications, dont elle emprunte les éléments à toutes les périodes de nos annales, elle nous fait passer successivement en revue les modifications diverses du pouvoir à ses différents degrés, les erreurs fatales, les ambitions rivales, les dévouements généreux de ceux qui en ont été les dépositaires passagers. Elle nous retrace les progrès continus des améliorations dans l'état général de la société, momentanément interrompus par de funestes et d'imprudents excès, les conditions et les mœurs des différentes classes se modifiant par les formes extérieures plutôt que par les mobiles qui en sont la source et la base; et surtout, et toujours, elle nous montre la solution des ambitions de conquêtes territoriales soumise aux hasards et aux horreurs de la guerre bien plutôt qu'à l'impartialité de conseils indépendants. A toutes les époques, nous rencontrons, sous des aspects plus variables par l'apparence que par la réalité, les mêmes intérêts, les mêmes passions, les mêmes mobiles, et, le plus souvent, les mêmes résultats.

C'est ainsi que, dans trois des volumes qui représenteront l'exercice courant, ouvrages dont la physionomie et le caractère général sont si essentiellement différents, *Froissart* pour le quatorzième siècle, *Brantôme* pour le seizième, *Bassompierre* pour les premières années du dix-septième, on voit les récits de guerres intestines ou étrangères, les rivalités fatales des dépositaires ou des instruments du pouvoir, mais aussi les dévouements généreux et les inspirations patriotiques. Si les mobiles sont semblables, combien sont différentes les scènes où les passions s'animent, combien sont diverses les méthodes des narrateurs! Ces trois historiens, ou chroniqueurs, ou conteurs, sont tellement connus, leurs méthodes et les événements qu'ils retracent ont si bien pris leur place dans le tableau des périodes histori-

ques auxquelles ils se rapportent, qu'il serait tout à fait superflu d'essayer ici de les caractériser de nouveau. Ces trois volumes, d'ailleurs, sont des suites d'ouvrages dont les commencements sont entre vos mains depuis plusieurs années. Il suffit de vous rappeler la période qu'ont atteinte les récits de chacun d'eux.

Le quatrième volume de *Froissart* continue la narration des événements de la fatale guerre de Cent ans, il en retrace l'une des périodes les plus douloureuses. Compris entre les années 1346 et 1356, il poursuit le tableau de l'accroissement des conquêtes anglaises en France, depuis la bataille de Crécy jusqu'à la bataille de Poitiers, plus désastreuse encore par ses conséquences et par la captivité du roi Jean. La domination anglaise s'étend et se consolide en Guyenne, en Languedoc, en Saintonge, en Poitou, en Normandie, en Artois; la Bretagne et la Flandre continuent de prêter au vainqueur l'appui de leur alliance.

Froissart, par ses tableaux animés et vivants, sait distraire le lecteur de ces lugubres souvenirs. Il retrace (1350) avec son indifférence, mais avec son talent habituels, une bataille navale entre la flotte anglaise et la flotte espagnole; le combat des trente français et des trente anglais près du château de Josselin (1351), célèbre dans les fastes de la chevalerie bretonne; la création et l'existence éphémère de ce curieux ordre de l'Étoile fondé en 1350 par le roi Jean, « sur la manière de la Table Ronde qui fut jadis au temps du roi Artus. » Dans ses récits toujours attachants, Froissart fait revivre pour la postérité cette foule de personnages dont l'antiquaire étudiera plus tard les effigies, les sceaux, les chartes, les tombeaux où reposent depuis des siècles leurs froids ossements.

A côté des tristes souvenirs de la domination étrangère, le patriotisme français trouvera dans ce même volume le récit à jamais célèbre de l'héroïsme des habitants de Calais, qui tinrent tête pendant onze mois à une armée anglaise tout entière, et l'héroïsme chrétien, plus sublime encore, d'Eustache de Saint-Pierre et des cinq autres bourgeois qui n'hésitèrent pas à se dévouer pour le salut de leurs concitoyens réduits à la dernière extrémité, et à se présenter, la corde au cou, les pieds nus, devant leur terrible vainqueur, le roi

Édouard III, qui sut leur faire grâce. Un érudit français du dernier siècle, dont les travaux sont justement estimés, Bréquigny, a pu élever des doutes sur la réalité de ce dévouement, dans deux mémoires académiques bien connus, mais déjà plusieurs fois discutés par les historiens modernes de Calais et par d'autres éditeurs de Froissart. M. Luce n'a pas manqué, dans les notes du Sommaire de ce quatrième volume, de contrôler et de compléter le récit du chroniqueur, dont il démontre invinciblement l'authenticité, par la discussion des mêmes documents qu'invoquait Bréquigny à l'appui de sa thèse.

Comme les volumes précédents, celui-ci contiendra un Sommaire très-détaillé, formant une véritable histoire du quatorzième siècle fondée sur les récits de Froissart élucidés, et un choix des variantes les plus importantes extraites des autres manuscrits de Rome, d'Amiens, de Paris, d'Angleterre, etc. Le seul regret qu'on puisse exprimer, en recevant chacun des volumes de ce grand ouvrage, c'est la lenteur de son achèvement; mais elle était inévitable dans les conditions de publication de notre Société. Plus heureux, M. le baron Kervyn de Lettenhove a pu arriver en peu d'années, grâce au concours de l'Académie royale de Belgique, au quinzième volume de son édition des Chroniques, travail considérable et très-méritoire, dont j'ai déjà eu occasion de vous rappeler l'importance dans des rapports précédents. Conçue sur un plan presque entièrement différent, quoique non moins complet que celui de l'édition de M. Luce, elle laissera à celle-ci toute sa valeur propre et son caractère original.

Le sixième volume de *Brantôme* continue et termine l'histoire des grands capitaines français, qu'il désigne sous le titre de *Discours sur les Couronnels*. A côté des nombreux récits de combats et d'intrigues que l'auteur sait, avec tant d'agrément, entremêler et confondre, il présente l'histoire de l'organisation des armées françaises au seizième siècle et de l'armement des troupes, avec des détails qu'on chercherait vainement ailleurs, et que les voyages de Brantôme en France et à l'étranger, ses campagnes et ses relations intimes avec les plus hauts personnages de l'époque lui avaient permis de recueillir.

Le *Discours sur les Duels*, qui complète ce même volume,

est particulièrement intéressant au point de vue des mœurs. M. Lalanne a pu retrouver un assez grand nombre de pièces manuscrites ou imprimées qui confirment pleinement les récits de l'auteur. Quatre tomes paraissent encore nécessaires pour compléter cette édition de Brantôme. Les septième, huitième, neuvième et dixième comprendront les *Rodomontades espagnoles*, les *Serments et Jurements espagnols*, les *Retraites de guerre*, les *Vies d'Anne de Bretagne*, *de Catherine de Médicis*, *de Marie Stuart*. Une table générale très-détaillée formera le dixième et dernier volume. Vous voyez, messieurs, que, malgré l'activité et la régularité du savant éditeur, malgré sa connaissance parfaite de l'époque dont il retrace l'histoire, nous devons attendre encore quatre ou cinq années avant le terme de son édition, qu'on pourra considérer, à juste titre, comme une piquante et intéressante histoire du seizième siècle.

Ces lenteurs, inévitables pour des ouvrages d'aussi longue haleine, ne sont compensées que par la variété des autres volumes qui paraissent simultanément chaque année.

C'est ainsi que vous venez de recevoir le deuxième volume des *Mémoires de Bassompierre*. Ce volume s'étend de l'année 1615 à l'année 1621 inclusivement. La composition vous en fut indiquée, en partie, dans mon rapport de l'an dernier. La lecture que vous avez déjà pu en faire, du moins partiellement, vous aura témoigné du même soin exact et consciencieux de l'éditeur, M. le marquis de Chantérac, à éclaircir tous les passages tant soit peu obscurs ou incertains du narrateur par des notes fort instructives et par de nombreux documents. Ces documents, inédits la plupart, ont été obligeamment communiqués par l'un de nos collègues, M. le duc de Mouchy, ou bien ont été recueillis par M. de Chantérac dans d'autres dépôts publics et particuliers. Bassompierre, dans cette période de ses Mémoires ou de son Journal, continue le récit de sa vie privée et politique et le tableau fidèle de la régence de Marie de Médicis, qui l'admettait dans son intimité la plus entière. Il raconte, en témoin oculaire, les intrigues de la cour, le crédit, la disgrâce et l'assassinat du maréchal d'Ancre et de sa femme, les origines de la fortune de la famille des de Luynes, les commencements de celle de Richelieu et du cardinal de Retz, et surtout, dans les plus

minutieux détails, la honteuse et ridicule guerre des princes contre la régente et Louis XIII mineur. Bassompierre y avait pris la part la plus active, pour le parti de la reine. Il entremêle le récit des combats et des siéges de cette petite guerre intestine avec celui de ses aventures personnelles, des festins, des jeux, des ballets, des amours, qui prirent aussi une part considérable de la vie de ce grand seigneur, brave guerrier et habile courtisan. Ces Mémoires sont donc d'une lecture intéressante et contrastent, en tous points, par leur caractère, avec le quatrième volume qui doit compléter probablement la souscription de cette année.

Vous savez déjà, messieurs, que ce dernier ouvrage (les *Chroniques de Saint-Martial*) est un recueil de documents originaux du moyen âge, latins pour la plupart, concernant et composant l'histoire d'une des célèbres abbayes de France, celle de Saint-Martial de Limoges. Dans le cours de ses laborieuses et consciencieuses recherches, l'éditeur, M. Duplès-Agier, n'avait négligé aucune des sources, aucun des témoignages propres à élucider les origines, l'organisation, la vie intérieure de cette antique communauté religieuse. La variété et le nombre des documents qu'il avait rassemblés étaient si grands qu'ils dépassaient l'étendue habituelle des volumes de la Société. Mais M. Duplès-Agier, d'après l'avis de son commissaire responsable, M. Léopold Delisle, qui a bien voulu prêter à cette édition, comme à celle de Froissart et à tant d'autres œuvres d'érudition historique, le concours de son savoir et de son obligeance, n'a pas reculé devant la nécessité d'une réduction de certains documents accessoires. Ceux-ci eussent été, sans nul doute, un utile complément des chroniques; mais une mention succincte de pièces déjà publiées ailleurs en tiendra lieu, et une introduction détaillée mettra en relief tous les éléments de l'histoire de la puissante abbaye de Saint-Martial. Ce volume fournira donc, pour l'histoire du Limousin au moyen âge, les mêmes enseignements que les *Chroniques angevines* pour l'histoire d'Anjou, *Orderic Vital* pour la Normandie, les *Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast* pour le nord de la France, *Beaumanoir* pour la législation coutumière du Beauvoisis, *Blaise de Monluc* pour le Languedoc et la Guyenne.

Votre Conseil, messieurs, saisit souvent l'occasion d'en-

tremêler à des documents d'un intérêt général d'autres documents plus spécialement relatifs à quelques-unes de nos grandes et anciennes provinces.

C'est ainsi que le premier volume qui vous sera distribué pour l'exercice prochain, et dont l'impression est déjà presque terminée, concerne une des contrées frontières de la France vers le Midi : la Navarre et le Béarn. Plusieurs fois déjà j'ai eu l'honneur de vous entretenir du projet de cette publication, présenté au Conseil dès avant la guerre de 1870-1871, par M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, et adopté seulement en principe. Il me suffit de vous rappeler que cette *Histoire de Navarre et de Béarn* a été rédigée, vers la fin du seizième siècle, par un ministre protestant de la petite ville de Nays, *Nicolas de Bordenave*, sur la demande de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Le manuscrit autographe et unique de ce document, que possède M. Raymond, comprend une histoire du Béarn beaucoup plus étendue qu'il ne pouvait convenir à la Société de la publier, puisque l'auteur faisait remonter jusqu'aux temps les plus anciens les origines de la principauté dont il devait écrire les annales. L'éditeur, se conformant avec empressement aux intentions du Conseil et à l'avis de son commissaire responsable, M. Bordier, s'est borné à reproduire la partie de cette chronique qui comprend la période dont l'auteur fut contemporain, c'est-à-dire les années 1517 à 1572, époque de la mort de la reine de Navarre. Ce document, resté manuscrit, a été connu de plusieurs des historiens de ces provinces, tels que Olhagaray, de Marca et quelques autres; mais à peine en a-t-on cité de courts passages. Ministre protestant, l'auteur est cependant exempt de tout jugement passionné ; si sa dédicace au roi Henri est un peu pompeuse et solennelle, il ne faut pas oublier que ce prince venait de le nommer historiographe de son petit royaume.

Avec le volume de *Nicolas de Bordenave*, ou avec les *Chroniques de Saint-Martial*, la distribution de 1874 comprendra un cinquième volume de *Froissart*, le septième de *Brantôme* et le premier volume d'un nouvel ouvrage dont l'importance demande que je vous en entretienne avec quelques détails.

Il s'agit du poëme ou Chronique rimée sur la *Croisade contre les hérétiques Albigeois*. Lorsqu'en 1837, notre savant et très-regrettable confrère M. Fauriel publia cette Chronique

rimée, en vers provençaux, de la Croisade contre les hérétiques Albigeois, dans la Collection des Documents inédits sur l'histoire de France récemment fondée par M. Guizot, ce document, précieux comme monument historique et comme monument littéraire, était à peine connu par de très-rares citations, ou par des allusions incomplètes et tout à fait insuffisantes. L'édition qu'en donna M. Fauriel, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale, en l'accompagnant d'une traduction littérale et d'une introduction très-étendue (de 100 p. in-4°), qu'on doit considérer comme un morceau historique et littéraire d'une grande valeur, remarquable par des vues originales et ingénieuses, fut donc un vrai service rendu à l'histoire de cette funeste guerre dont on ne saurait trop maudire l'iniquité. Il ajoutait un grand nombre de renseignements nouveaux aux chroniques de Pierre de Vaulx-Cernay et de Guillaume de Puy-Laurens. Il servait de contrôle à une chronique rédigée en français vers le milieu du quatorzième ou au quinzième siècle, et qui paraît n'être que la traduction en prose de ce même poëme, d'après un manuscrit différent non encore retrouvé. Cette chronique a été publiée dans le t. III de l'*Histoire du Languedoc*, de Dom Vaissette, dans le t. XIX de la collection des *Historiens de France*, et dans le t. XXV du recueil de M. Guizot.

La Chronique rimée de la *Croisade contre les Albigeois*, composée de 1212 à 1219 par un ou par deux témoins oculaires ou du moins contemporains des événements, ne comprend guère plus de la première partie de la croisade, de 1208 à 1219. Elle se compose de 9578 vers, partagés en couplets ou laisses de différentes longueurs.

Quel en est, quels en sont les auteurs? S'il suffisait de s'en rapporter au texte même, ce serait un clerc du nom de Guillaume de Tudela en Navarre. Mais cette mention, dont M. Fauriel avait déjà signalé l'insuffisance et probablement la fausseté, a été combattue et détruite, à l'aide de nombreux et nouveaux arguments, par M. Meyer, professeur à l'École des chartes, auquel votre Conseil vient de confier le soin d'une édition nouvelle de cet important document historique.

La présomption de deux auteurs successifs résulte surtout de l'esprit complétement différent d'après lequel sont exposés et appréciés les événements et les personnages dans

les deux parties de l'ouvrage. La première, qui comprend environ le tiers du poëme, est rédigée par un partisan de la croisade, par un admirateur de Simon de Montfort, de ses compagnons et de leurs actes. Dans la seconde, au contraire, commençant au récit de la bataille de Muret, l'historien est hostile aux croisés; toutes ses sympathies sont pour le comte de Toulouse et pour les hérétiques Albigeois. Cette diversité d'opinions opposées, que M. Fauriel avait bien remarquée, comme l'a fait depuis M. Guibal dans une thèse très-étendue sur ce même document, était expliquée par des causes différentes. L'horreur inspirée au poëte par les excès et la cruauté des croisés aurait, selon M. Fauriel, suffi pour changer complétement ses jugements. Telle n'est point l'opinion de M. Meyer. Celui-ci, dans une dissertation savante, publiée en 1865 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, a fondé, avec développements, sa croyance à deux auteurs différents, non-seulement, comme ses prédécesseurs, sur la divergence essentielle entre les jugements portés dans l'une et l'autre parties; mais aussi, le premier, avec une vigueur et une clarté d'exposition et d'argumentation très-remarquables, il a démontré que la facture et le caractère des vers, la forme des rimes, l'étude et la division des stances ou couplets n'étaient pas moins différents que les appréciations morales et politiques et que l'expression des sentiments. Dans la première partie, la langue lui paraît être un dialecte, une sorte de jargon, composé de provençal et de français, par un homme qui savait mal l'un et l'autre idiômes. La langue de la seconde partie, au contraire, est un provençal très-pur et très-correct, dont l'auteur paraît être incontestablement un Toulousain.

La connaissance approfondie des textes et des dialectes du moyen âge dont M. Meyer a déjà fourni tant de preuves, donne à cette appréciation très-délicate une grande probabilité, et même une certitude presque complète. La partie philologique tout à fait originale de la nouvelle édition que va publier la Société de l'Histoire de France n'en sera pas le seul mérite. Une meilleure et plus scrupuleuse collation du manuscrit, travail difficile dans lequel M. Fauriel avait eu pour collaborateur un autre de nos dévoués confrères, M. Teulet, plus habitué aux textes latins et à la langue romane du Nord qu'aux dialectes de la langue d'oc, a permis

à M. Meyer d'introduire dans le texte un grand nombre de modifications, dont plusieurs sont importantes, et d'en retrancher d'autres que M. Fauriel avait adoptées sans motifs suffisants. Sa traduction, qui sera, comme dans la première édition, imprimée en regard du texte, sans être aussi naïvement littérale, sera souvent plus complétement conforme à la rédaction originale.

Les notes philologiques et les compléments ou variantes qu'il a été possible de constater d'après un fragment de la même chronique cité par M. Raynouard et la comparaison avec la traduction du quinzième siècle rédigée sur un manuscrit différent, seront ajoutés au bas des pages du texte, tandis que les annotations historiques, biographiques et topographiques prendront place dans la partie réservée à la traduction. L'édition formera deux volumes; le manuscrit du premier est complétement achevé et va être mis immédiatement sous presse. Ce sera le premier ouvrage que la Société de l'Histoire de France publiera en dialecte méridional. Les conditions dans lesquelles il est entrepris le placeront, sans nul doute, à côté de nos meilleures éditions. Un des collègues les plus distingués de M. P. Meyer à l'École des chartes, M. Boutaric, est commissaire responsable de l'ouvrage, ce qui ne peut qu'accroître la confiance et les espérances de notre Société.

Le Conseil aurait désiré pouvoir joindre à ces quatre volumes un cinquième, que peut-être vos ressources pécuniaires, de plus en plus florissantes, lui permettront d'ajouter, un jour, à la représentation de la souscription réglementaire. Mais jusqu'ici nous voyons avec regret remettre à un avenir plus ou moins éloigné la publication de plusieurs ouvrages, dont les uns sont, de vieille date, adoptés en principe, et dont d'autres ne sont encore que proposés, et non soumis à une approbation ultérieure plus définitive.

Du plus grand nombre des premiers, je dois me borner à vous rappeler les titres, tels que : *Saint Avit; — Guibert de Nogent; — Albéric de Trois-Fontaines; — Richer de Senones; — les Établissements de Saint-Louis;* — des *Extraits des Sermonnaires du* XIIIe *siècle; — Choix de Testaments des règnes de Charles VI et de Charles VII; — Chronique de Lefèvre de St-Remi; — Chronique d'Olivier de la Marche; — Lettres et mandements de Louis XI.*

A cette liste il faut ajouter deux projets de publication qui paraissent plus en mesure d'être admis, des premiers, à une adoption définitive. L'un est le recueil des comptes des argentiers du roi Charles VI, et particulièrement celui de Guillaume Brunel. Ce projet de publication, dont le texte manuscrit, entièrement préparé, n'a plus besoin pour être complété que des notes, de l'introduction et des tables, devrait fournir au savant éditeur, M. Douët-d'Arcq, la matière d'un volume aussi intéressant et aussi instructif que les deux autres déjà publiés par lui dans la collection de notre Société, et dont le succès a été remarquable, savoir : les *Comptes de l'argenterie des rois de France au* XIVe *siècle*, et les *Comptes de l'hôtel des rois de France au* XIVe *et au* XVe *siècle.*

Vous n'avez pas oublié, messieurs, combien ces volumes offraient de renseignements précieux sur les usages de la vie privée, sur les mobiliers des maisons princières, sur le mouvement des arts et de l'industrie au moyen âge. Plusieurs de nos anciens collègues, et entre autres, M. le marquis de la Borde, attachaient avec raison un grand prix à cette sorte de documents, dont celui-ci avait fait valoir toute l'importance dans plusieurs de ses savants écrits malheureusement restés inachevés. La Société de l'École des chartes, dans une publication accessoire à l'excellent recueil qu'elle publie sous le titre de *Bibliothèque*, vient de mettre au jour, par les soins d'un de ses membres, aussi notre collaborateur, M. Lecoy de la Marche, un document analogue, des plus instructifs, intitulé : *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René.* Le nouveau volume de M. Douët-d'Arcq nous offrirait un égal intérêt : espérons que la santé de l'auteur lui permettra de le mettre sous presse dans un délai aussi rapproché que le comporteront les convenances financières de la Société.

Un autre sujet de publication, que le Conseil a accueilli avec faveur et admis seulement encore en principe, est une *Histoire de la vie de Louis, troisième duc de Bourbon*, par Jean Cabaret d'Orronville, ou mieux d'Orreville. L'intérêt de cette publication m'autorise à vous en parler un peu plus en détail.

Quoique cette chronique ne soit pas inédite et qu'elle ait déjà été publiée deux fois, d'abord en 1612 par Jean Masson, archidiacre de l'église de Bayeux, d'après le seul

manuscrit alors connu, puis, en 1838, par M. Buchon, qui s'est borné à reproduire cette première édition dans les Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France, elle n'en a pas moins été jugée digne de prendre place dans votre collection.

La confiance qu'inspirent le savoir et les travaux spéciaux de M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, sur les origines de la maison de Bourbon et sur l'histoire du Bourbonnais, offrait au Conseil toutes les garanties d'une exacte et consciencieuse élaboration. C'est, en effet, d'après plusieurs manuscrits de Paris, de Bruxelles, de Saint-Pétersbourg, tout à fait inconnus à M. Buchon, que le nouvel éditeur améliorera notablement l'ancien texte, et que, d'après de nombreux documents, surtout des extraits de comptes, conservés dans les archives dont il a la direction, il pourra éclairer beaucoup de points de la chronique.

Cette histoire n'est point, d'ailleurs, comme son titre pourrait le faire supposer, bornée à la biographie d'un grand personnage et au récit d'événements concernant surtout le Bourbonnais. Par son rang, par ses fonctions, par son rôle dans un grand nombre des expéditions militaires de la dernière moitié du quatorzième siècle et des premières années du quinzième, Louis de Bourbon fut appelé à assister aux luttes contre les Anglais, non-seulement en Bourbonnais, mais encore en Poitou, en Anjou, en Guyenne, en Languedoc, en Auvergne, en Flandre, en Champagne, en Normandie. On le suit aussi en Bretagne, en Espagne, en Piémont, et jusqu'en Afrique, chargé par le roi de nombreuses et importantes missions. Ces récits permettent souvent de contrôler et même de rectifier plusieurs de ceux des dernières années de Froissart, la chronique anonyme de Duguesclin et d'autres narrations contemporaines. L'auteur ne paraît être jusqu'ici connu que par ce seul document, et il explique lui-même avec une entière bonne foi comment il s'est trouvé dans le cas de raconter des événements dont il n'a été ni le témoin, ni en partie le contemporain.

Dans un prologue dédié à Charles, comte de Clermont, petit-fils de Louis de Bourbon, l'auteur s'exprime en ces termes :

« Vous a pleu commander de compiler et descrire un livre des princes de Bourbon, de leurs faicts, et par spécial les œuvres d'armes et chevalleries, vertus, bonnes mœurs,

belle vie et bonne fin du hault et excellent prince très-renommé, le *duc Loys de Bourbón, votre ayeul*. J'ai volontiers obéy à votre commandement, combien que ce m'ayt esté chose greveuse de si haults faicts entreprendre, pour l'insuffisance de mon esprit et aussi de mon rude langage.

« Mais, pour ce que la lecture plaise aux liseurs et escouteurs, j'ai mis l'histoire en assez commun parler, par le décret et mémoire de honoré chevalier *Jean, sire de Chastelmorant*, qui, à mon advis et selon vérité, parloit plus de voir que d'ouïr, et singulier déduit prenoye en escoutant par sa parolle l'honorable vie du duc Loys, pour les très-grands biens que le chevalier me disoit avoir de lui receus et aussi l'honneur qu'il avoit eu en sa compagnie. Je eusse bien peu profité en ce volume, si le vaillant chevalier ne m'eust aydé en celle besongne, qui les faicts des batailles avoit fréquenté. Pourtant, plus assurément, je, Jean d'Orronville, picard, nommé Cabaret, pauvre pélerin, après les mémoires de luy eues, et la minute par moy faicte, entrepris à descrire et à grosser par chapitres les louables faicts d'yceluy duc et très-noble baron, le mardy 29e de mars, l'an 1429, après Pasques.... »

Les événements auxquels prit part Louis III de Bourbon, depuis 1363, date de son retour d'Angleterre, où il était resté pendant sept ans comme l'un des otages du roi Jean, jusqu'à 1410, époque de sa mort, ne sont pas seulement les récits de la lutte contre les Anglais, maîtres encore d'une grande partie de la France ; on y voit aussi d'intéressantes scènes de mœurs et le tableau de la petite cour seigneuriale du duché de Bourbonnais. On ne lit pas sans un vif intérêt le récit de la première réunion des barons et seigneurs feudataires du duc Louis, rassemblés dans l'abbaye de Souvigny, à son retour de captivité, en 1363. « Je veux vivre et mourir avecques vous, leur dit-il, et je pense qu'aussi faictes-vous avecques moy ; et pour le bon espoir que j'ai en vous, avecques Dieu, doresnavant je porterai pour devise une ceinture où il y aura escrit un joyeux mot : *Espérance*. »

Il ne serait pas besoin de remonter au quatorzième siècle pour donner de l'à propos à l'inscription de la ceinture du bon duc Louis.

Plusieurs autres projets d'ouvrages ont été présentés au Conseil depuis votre dernière assemblée générale ; mais, le

Comité de publication et le Conseil n'ayant point encore pris de décision à cet égard, je dois me borner à vous en faire connaître les titres; ce sont :

Le *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI* et *sous Charles VII*, proposé par M. l'abbé Valentin Dufour;

Les *Mémoires* et *Lettres*, au nombre de plusieurs centaines, des différents membres de la famille *de Saulx-Tavannes* (seizième et dix-septième siècles), par M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Si les Mémoires sont bien connus et si les plus importants se rapportent à une période historique (le seizième siècle) déjà représentée dans la collection de la Société par plusieurs ouvrages dont l'un est même en voie d'impression, les Lettres, du moins, qui sont en grande partie inédites, pourraient être l'objet d'une publication intéressante;

La *Chronique de Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre* (1350-1369), composée en vers français par *Guillaume de Machaut*, poëte et musicien du quatorzième siècle, célèbre pour les milliers de vers qu'il a composés pendant le règne de Charles V. Ce projet, présenté par M. Francisque Michel, infatigable éditeur de nombreux et intéressants recueils de textes du moyen âge, a paru à notre confrère, M. de Mas-Latrie, excellent juge en tout ce qui concerne l'histoire de Chypre et des croisades, digne d'une attention particulière. Le Conseil aura à se prononcer prochainement sur la possibilité et l'opportunité de cette publication, dont M. F. Michel a préparé depuis longtemps la copie complète d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale, déjà signalé dès 1747, avec détails, à l'attention des érudits, par le comte de Caylus, dans le T. XX des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'ensemble de ces projets d'ouvrages, les uns adoptés en principe, les autres non encore examinés, formerait au moins trente volumes, sans compter les suites d'ouvrages commencés, et sans parler de plusieurs historiens classiques de la période carlovingienne qui manquent encore à notre collection, ou d'autres propositions inattendues qui peuvent quelquefois offrir plus d'urgence.

Vous voyez, messieurs, que ce n'est point par défaut de matériaux de publication que votre Société périra, car aux ouvrages qui sont signalés combien d'autres, non moins im-

portants et non moins utiles, ne serait-il pas encore facile d'ajouter, dans toutes les branches de recherches sur l'histoire de France, lettres, procès, anciennes coutumes, documents sur les mœurs, sur la langue, sans parler des intéressantes pièces de moindre étendue que M. de Boislisle insère mensuellement dans l'*Annuaire-Bulletin*, autant que le lui permet l'étroit espace dont il peut disposer ?

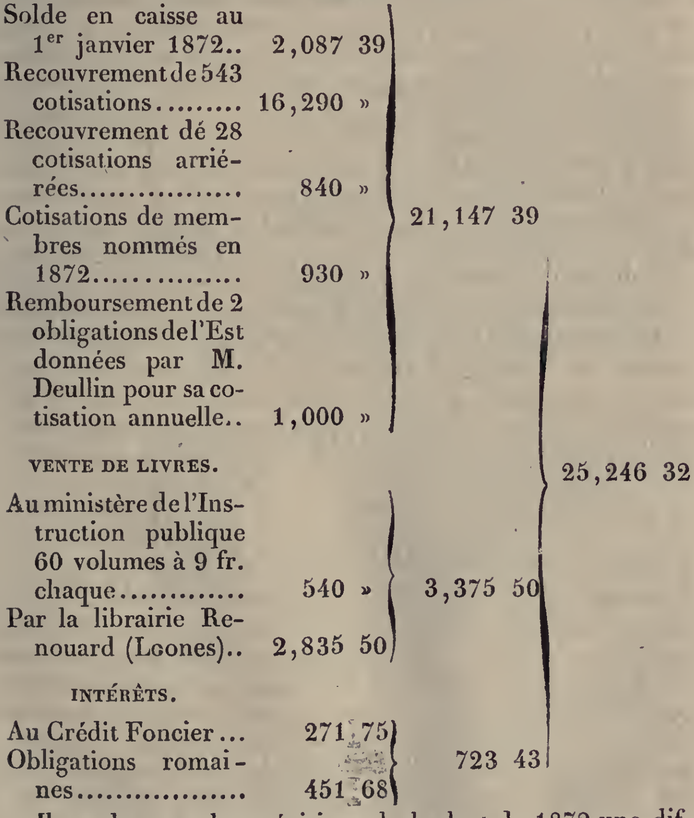
Si, par le choix et l'ensemble de ses publications, par le dévouement intelligent que MM. les éditeurs et les commissaires responsables apportent à l'accomplissement de leur tâche désintéressée, la Société de l'Histoire de France a su mériter la confiance et l'excellente réputation dont elle jouit, à côté d'autres institutions d'érudition historique non moins dignes d'estime; si, par une prévoyance dont vous avez, messieurs, chaque année, des témoignages de plus en plus nombreux, et par une sympathie de plus en plus manifeste des érudits voués aux mêmes études, elle a assuré pour longtemps l'avenir de votre collection, elle ne saurait méconnaître une autre source de ses succès. Pourrait-elle, en effet, oublier l'autorité morale et scientifique que donne à ses travaux l'universelle et bien légitime renommée de plusieurs de ses premiers fondateurs, qui, depuis tant d'années, et pour plusieurs depuis son origine, continuent de donner à votre Conseil l'appui de leur nom, de leur influence, de leurs bonnes inspirations? Les travaux d'érudition historique de plusieurs d'entre eux peuvent servir de modèle et jouissent dans le monde savant d'une estime qui vous est aussi bien connue qu'il serait délicat d'en rappeler ici les titres. Mais qu'il nous soit permis, messieurs, d'exprimer, en votre nom commun, la reconnaissance de notre Société, ou plutôt celle de la France, pour deux de ses plus illustres fondateurs, qui, dans leur double carrière historique et politique, se sont voués au service de leur pays par leurs œuvres et par leurs actes; celui que la Société de l'Histoire de France s'honore d'avoir à sa tête, et qui consacre les dernières années de sa carrière à une publication historique non moins instructive qu'attrayante pour tous les âges; et celui qui préside avec un dévouement si patriotique et si infatigable aux destinées de notre pays, après en avoir retracé l'histoire dans des ouvrages justement célèbres.

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS SUR LES COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE DE 1872.

Messieurs,

Nous venons, comme il est de notre devoir de le faire tous les ans à pareille époque, vous rendre compte des résultats de l'exercice de 1872, et vous exposer la situation actuelle des finances de la Société.

Les recettes de 1872, qui, d'après les prévisions du budget, étaient évaluées à fr. 29,987,39, ne se sont élevées qu'à fr. 25,246,32. Cette somme se décompose ainsi que vous pourrez le voir d'après le tableau suivant :



Solde en caisse au 1er janvier 1872..	2,087 39		
Recouvrement de 543 cotisations.........	16,290 »		
Recouvrement dé 28 cotisations arriérées................	840 »	21,147 39	
Cotisations de membres nommés en 1872................	930 »		
Remboursement de 2 obligations de l'Est données par M. Deullin pour sa cotisation annuelle..	1,000 »		25,246 32
VENTE DE LIVRES.			
Au ministère de l'Instruction publique 60 volumes à 9 fr. chaque.............	540 »	3,375 50	
Par la librairie Renouard (Loones)..	2,835 50		
INTÉRÊTS.			
Au Crédit Foncier ...	271 75	723 43	
Obligations romaines..................	451 68		

Il y a donc sur les prévisions du budget de 1872 une dif-

férence en moins qui se monte à la somme de fr. 4,741,07, dont nous croyons utile de mettre le détail sous vos yeux. Le voici :

Perte sur le recouvrement des cotisations.	5,040 »		
Perte sur la vente par Renouard............	168 50		
Perte sur la vente au Ministère............	810 »	6,114 50	
Perte sur la vente à la Bibliothèque nationale....................	96 »		
A DÉDUIRE EN ATTÉNUATION DE CES PERTES.			4,741 07
Excédant d'intérêts au Crédit Foncier.......	121 75		
Excédant d'intérêts sur les obligations romaines.................	251 68	1,373 43	
Remboursement des 2 obligations données par M. Deullin.......	1,000 »		

Quant aux dépenses du même exercice, vous les trouverez détaillées au tableau ci-après :

IMPRESSIONS ET FRAIS.		
Annuaire-Bulletin de 1870-1871...	2,750 »	
Tome III de *Froissart*................	4,825 »	
Impressions diverses..................	120 »	
Honoraires aux éditeurs..............	1,000 »	
Traitement de l'agent de la Société.	1,200 »	
Honoraires et indemnités...........	1,157 50	13,996 35
Recouvrements et distribution d'imprimés..................................	270 10	
Achat de 60 fr. de rente 3 p 0/0, frais compris.........................	1,112 60	
Frais d'assemblage, brochage; loyer et assurance du magasin, etc.......	1,561 15	
Solde en caisse au 31 décembre 1872...		11,249 97
Total égal à celui des recettes, fr.........		25,246 32

Il restait donc en caisse et disponible au 31 décembre 1872 une somme de fr. 11,249,97. Mais il ne faut pas se faire illusion sur l'importance de cet excédant de nos recettes sur nos dépenses. Souvenons-nous que nous n'avons acquitté en 1872 que les frais d'impression d'un seul volume et de l'*Annuaire-bulletin* de 1870-1871. Nous avons à payer l'*Annuaire-Bulletin* de 1872, un volume de *Monluc* et quelques autres dépenses. Néanmoins, il n'y a pas lieu de concevoir au sujet de ces dettes des inquiétudes qui seraient mal fondées; notre excédant suffira, et au-delà, pour acquitter les dépenses engagées en 1872. Ce qui doit nous inquiéter beaucoup plus sérieusement, c'est la difficulté avec laquelle s'opère le payement des cotisations, et, quand on songe qu'il reste à recouvrer, pour la seule année 1872, 158 cotisations arriérées, on peut se demander quel sera l'avenir de la Société si un pareil état de choses se perpétue. Le devoir de vos censeurs est d'appeler l'attention du Conseil sur une question aussi grave; nous n'hésitons pas à signaler le danger et à réclamer l'adoption de mesures décisives. Nous avons déjà reconnu bien des fois que, quand des membres de la Société se sont ainsi laissé arriérer, il est bien rare qu'ils se décident à solder le montant de plusieurs cotisations. Au bout de deux ans, ce sont des souscripteurs complétement perdus pour l'association, et il nous paraît urgent d'user de tous les moyens pour éviter un semblable résultat.

Nous avons aussi à constater une regrettable diminution dans le nombre des membres de la Société, qui, depuis trois exercices, subit une progression décroissante. La voici :

Au 1er janvier 1870, nous comptions 745 membres.
Au 1er janvier 1872, nous en comptions 735.
Au 1er janvier 1873, nous n'en comptons plus que 730.

Les admissions ne compensent donc pas les vides que font chaque année les décès et les démissions. En conséquence, nous engageons tous les membres qui ont à cœur la prospérité de notre association, à ne rien négliger pour accroître le nombre des nouveaux sociétaires.

La vente par la maison Renouard, qui a produit la somme de fr. 2,835,50, comprend 375 volumes in-8, 9 volumes de l'*Annuaire-Bulletin* de 1872, 17 volumes de l'*Annuaire-Bulletin* de 1869 et 1871, 1 volume vélin, 23 *Annuaires* de

1837 à 1844, 10 *Annuaires* de 1849 à 1863, et 4 volumes de tables du *Bulletin*.

Au 1[er] janvier 1873, la Société possédait en magasin, tant en feuilles que brochés, 14,437 volumes in-8, 2034 volumes de l'*Annuaire-Bulletin*, 107 volumes de tables du *Bulletin* et 2323 volumes des *Annuaires* in-18 : en tout 18,901 volumes.

En présence de cette situation, dont le côté alarmant est la diminution du nombre des membres de la Société et le retard apporté par 158 sociétaires dans le payement de leurs cotisations de 1872, nous insistons de nouveau auprès du Conseil afin qu'il décide sur les moyens les plus efficaces pour faire cesser le mal que nous déplorons. Nous appelons aussi son attention sur les frais considérables occasionnés par la publication de l'*Annuaire-Bulletin* (2500 à 2700 fr.), dont la vente est presque nulle (9 exemplaires en 1872). Ne pourrait-on pas se borner à imprimer le décret de constitution, les statuts, la liste des membres de la Société, des sociétés correspondantes, des membres du Conseil, du bureau et des comités, en y ajoutant la liste des membres nouveaux admis chaque année, le procès-verbal de l'assemblée générale comprenant le discours du Président, un rapport succinct du secrétaire sur l'état de nos publications et le rapport abrégé des censeurs? On joindrait ces quelques feuilles au premier ou au dernier des volumes publiés dans le cours de l'année, et nous sommes persuadés que personne ne songerait à se plaindre.

Une semblable économie réalisée nous permettrait de donner tous les deux ans un cinquième volume à nos associés, et nous avouons que cette transformation nous paraît désirable. Nous soumettons ce projet aux membres du Conseil, et nous nous en rapportons entièrement à ses lumières pour la décision à intervenir.

Il ne nous reste plus qu'une seule observation à présenter : elle repose sur l'utilité, qui nous semble démontrée, d'imputer à chaque exercice le payement des dépenses concernant cet exercice, afin d'éviter les irrégularités que doivent amener dans notre comptabilité les payements de sommes dues reportés à l'année suivante. Nous voudrions qu'il fût possible de clore *effectivement* un exercice au 31 décembre de chaque année.

Après avoir examiné les écritures, qui sont tenues avec ordre et méthode, nous vous proposons d'approuver les comptes de M. le trésorier pour l'exercice de 1872.

Baron O. de Watteville. E. Aubert, *rapporteur*.

NOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Rapport de MM. les Censeurs n'ayant point été et n'ayant pu être communiqué au Conseil avant d'être lu à l'assemblée générale de la Société, par suite de la remise tardive des pièces de comptabilité, le Conseil a dû en prendre connaissance avant l'impression, et c'est ce qu'il a fait dans la séance du 10 juin. Il a examiné la proposition de supprimer l'*Annuaire-Bulletin* et plusieurs assertions susceptibles d'être défavorablement interprétées par les sociétaires. Tout en laissant à MM. les Censeurs, suivant leur désir, par une publication intégrale, la responsabilité de leur Rapport, le Conseil a jugé convenable d'y ajouter une explication.

Après une discussion dans laquelle on a rappelé que, pendant très-longtemps, le Rapport de MM. les Censeurs, qui sont chargés, conformément à l'article 12 du règlement, de « *vérifier les comptes du trésorier et d'en faire un rapport à* « *l'Assemblée générale*, » était communiqué au Conseil avant d'être lu à l'Assemblée, il a été décidé qu'il en serait ainsi désormais.

Quant à la proposition de supprimer l'*Annuaire-Bulletin*, le Conseil a décidé, à l'unanimité, que la publication en serait continuée dans les mêmes conditions que par le passé. Ce recueil, dont l'origine remonte à celle de la Société de l'Histoire de France, et qui, depuis quarante ans, n'a pas cessé de paraître, avec quelques modifications, a été imité par un très-grand nombre d'autres Sociétés littéraires. Il n'est point destiné à être vendu, mais il doit être surtout distribué aux membres, pour les tenir au courant des projets de publication et des progrès de l'impression des volumes de chaque exercice. On y trouve mensuellement l'indication, et souvent

l'analyse des principaux ouvrages et dissertations concernant l'histoire de France et surtout l'histoire des provinces et des villes, ainsi que des notices historiques et des documents originaux trop peu étendus pour être l'objet de publications spéciales. Il est un moyen d'entretenir d'utiles et honorables relations avec de nombreuses Sociétés françaises et étrangères, qui en sollicitent l'échange contre leurs Mémoires. Les Discours du président et les Rapports annuels du secrétaire à l'Assemblée générale ont fait et font successivement connaître l'histoire de la Société depuis son origine.

MM. les Censeurs signalent, avec inquiétude, une diminution dans le nombre des sociétaires et des retards dans le payement des cotisations. Si le nombre des membres ne s'est pas notablement accru durant les dernières années, il ne faut pas oublier que cet intervalle correspond surtout à la fatale période de la guerre et de l'invasion, et que, sans la prudence du Conseil, une diminution bien autrement grave aurait pu en être la conséquence. C'est principalement à la même cause et à quelques changements dans le mode de perception qu'il faut attribuer les retards apportés au payement d'un certain nombre de cotisations, surtout de la part de membres non domiciliés à Paris. Plusieurs de ces souscriptions arriérées ont été acquittées dans ces derniers temps, ou le sont chaque jour. Trente membres nouveaux ont été admis depuis le commencement de cette année. Les quatre volumes de la souscription de 1873 pourront être distribués avant la moitié de l'exercice courant. En un mot, tout en désirant, avec MM. les Censeurs, l'accroissement de la Société et en souhaitant une prospérité à laquelle il ne cesse de travailler, le Conseil croit devoir déclarer qu'il ne partage aucunement les inquiétudes exprimées dans leur Rapport.

NOTE SUR LES MÉMOIRES DRESSÉS PAR LES INTENDANTS, EN 1697, POUR L'INSTRUCTION DU DUC DE BOURGOGNE.

La « guerre des limites » avait été provoquée par la ligue d'Augsbourg dans le moment le plus défavorable pour la France, seule contre tous. Colbert n'était plus, et son successeur se reconnaissait incapable même de recourir aux ressources extraordinaires ; le pays avait tout récemment souffert d'une disette presque générale, et l'agriculture ressentait une fois de plus les inconvénients d'une législation indécise ; le commerce, gravement atteint par les stipulations du traité de Nimègue, réclamait la liberté à l'intérieur, la protection sur les frontières ; l'industrie venait de recevoir un coup mortel par la révocation de l'édit de Nantes et l'émigration des religionnaires ; enfin, une crise monétaire, qui devait se prolonger jusqu'à la fin du règne, créait des complications incessantes, contre lesquelles la science économique n'avait pas encore trouvé sa formule merveilleuse de la circulation fiduciaire.

N'accusons pas Louis XIV d'avoir méconnu la gravité de cette situation ; ses hésitations à engager la lutte, et plus tard son empressement à ne chercher dans les plus glorieuses victoires qu'un acheminement à des conditions de paix acceptables, prouvent au contraire qu'il avait le sentiment de ses devoirs envers des sujets aussi dévoués que misérables. D'ailleurs, les amis de son petit-fils, qui représentaient les idées charitables et pacifiques, ne tardèrent pas à faire entendre leurs voix autorisées, et, dès 1691, un premier mémoire de MM. de Chevreuse et de Beauvillier décida le roi à tenter des négociations avec l'Allemagne et la Savoie. Depuis lors, les conférences secrètes se renouvelèrent chaque année, en Suisse ou en Danemark, quelque déraisonnables que fussent les prétentions des agents impériaux. De part et d'autre, chez les confédérés comme en France, la misère passait toute imagination, et la pénurie était telle, que les armées finirent par se borner à une attitude défensive ; il fallait donc traiter, mais la question des frontières du Rhin arrêta toute conclusion, jusqu'au jour où la Savoie, rompant enfin avec la ligue, brisa le premier anneau de la chaîne qui enserrait la France. La paix de Turin, signée le 29 août 1696, donna la mesure des dispositions pacifiques de Louis XIV. Il rendait toute la frontière du sud-est, Casal, Pignerol, le comté de Nice, pour obtenir la neutralisation de l'Italie et le concours, largement rétribué, du duc de Savoie. Le roi annonça cet événement considérable en ces termes : « Quelque heureux et éclatant que soit

le succès avec lequel j'ai soutenu, durant le cours de cette guerre, les efforts d'un si grand nombre de puissances liguées contre nous, j'ai été bien moins flatté de cette gloire, que je n'ai été touché de commisération à la vue de l'effusion de tant de sang, de l'oppression générale des peuples, de la désolation particulière des provinces les plus exposées aux passages et campemens des armées, et de toutes les autres calamités qui sont les fruits inévitables de la guerre. Toute l'Europe, persuadée du désir sincère et constant que j'ai eu de hâter le retour de la paix, ne l'est pas moins du désintéressement qui m'a fait préférer le soulagement de mes sujets à toute autre considération. Dieu, enfin, a commencé d'exaucer mes vœux, ayant permis que la paix ait été conclue et signée entre moi et mon frère, le duc de Savoie.... » L'Académie française se fit l'interprète des mêmes sentiments en proposant, pour le prix de poésie, ce sujet : « Le roi, par la paix de Savoie, a rendu la tranquillité à l'Italie et donné à toute l'Europe l'espérance de la paix générale. » La paix générale ! tous la désiraient, et pourtant une année encore s'écoula avant que la lassitude, l'épuisement de l'Europe et les concessions de Louis XIV amenassent toutes les puissances, sauf l'Espagne, à accepter la médiation de la Suède et les conférences de Ryswyk. Le premier résultat fut de détacher Guillaume III de la Grande Alliance, et Catinat put reprendre l'offensive en Hainaut : Ath, enlevé en treize jours, prouva aux coalisés qu'ils ne devaient plus rien espérer de la continuation des hostilités, et activa les négociations entamées mystérieusement entre M. de Boufflers et Portland. Les succès de Pointis à Carthagène, et surtout la capitulation de Barcelone, qui résistait depuis si longtemps à l'armée de Vendôme et à la flotte de d'Estrées, donnèrent le coup de grâce au parti autrichien, et permirent à la France de modifier son ultimatum : il ne fut plus question d'abandonner Strasbourg ni d'altérer la frontière naturelle du Rhin entre Huningue et Landau. Sur ce point du moins, satisfaction était donnée au patriotisme de Vauban, qui se révoltait si énergiquement contre l'idée « déshonorante, infâme » (ce sont ses propres expressions) de rendre la plus belle, la plus glorieuse et la plus naturelle des conquêtes du roi. Peut-être, sans la faiblesse de l'un des plénipotentiaires, Luxembourg nous fût-il resté, achevant la frontière de la mer au Rhin et fermant notre « pré carré. »

En septembre 1697, les traités de Ryswyk furent successivement signés avec la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne et l'Empire. A ces deux derniers adversaires, Louis XIV restituait le duché de Luxembourg, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai et Dinant, tout le pays conquis ou réuni hors de l'Alsace, la rive droite du Rhin, la Lorraine telle qu'elle était avant 1670, et, au midi, la moitié conquise de la Catalogne.

Ainsi, les gigantesques efforts de la France, toutes ses victoires payées d'un sang généreux, toute sa gloire, les sept cents millions de livres dépensées pour les armées et la misère supportée si vaillamment par le pays pendant dix ans, n'aboutissaient, Strasbourg excepté, qu'à nous rendre les limites de 1678 ; nous perdions toute action sur l'Empire, toute influence en Italie ; enfin, sous le rapport commercial et maritime, l'égalité de traitement et le rétablissement du tarif de 1664, expressément réclamés par les Hollandais, livraient la marine française à une concurrence écrasante. Telles étaient les exigences de la nouvelle politique inaugurée trop tard par Louis XIV. « La paix, disait-il à ses peuples, la paix a toujours été l'unique fin que nous nous proposions dans toutes nos entreprises. Quoique les glorieuses expéditions de cette campagne et les avantages qu'elles nous préparaient eussent pu nous engager à soutenir nos intérêts et à porter même nos prétentions plus loin, nous les avons abandonnées avec d'autant moins de peine, que nous nous sommes vu plus en état de les maintenir, et nous nous sommes fait une loi de consacrer au repos de l'Europe le fruit de nos conquêtes. Nous sommes assez récompensé de tout ce que nous coûte cette modération, puisqu'elle finit les maux inséparables de la guerre ; le prompt soulagement que nos peuples en reçoivent et le plaisir que nous ressentons de les rendre heureux nous dédommagent assez de tout ce que nous leur sacrifions, et l'éclat des plus grands triomphes ne vaut pas la gloire de récompenser le zèle de nos sujets, qui, tous avec une ardeur égale, et sans jamais se démentir, ont prodigué leur sang et leurs biens pour notre service.... »

Ce langage, aussi sincère que noble et élevé, ranima les forces de la France ; on vit subitement reparaître cette vitalité prodigieuse, ce crédit inépuisable qui devaient faire plus d'une fois l'étonnement de l'Europe, et il sortit de toutes les bouches un grand cri d'espérance ! Triomphe bien doux pour la petite ligue de gens de bien groupée autour du jeune héritier de la couronne, pour ces grands patriotes qui n'avaient cessé de réclamer la paix, ses jouissances et ses bienfaits ! Nous avons vu qu'en 1691, les deux gendres de Colbert, MM. de Beauvillier et de Chevreuse, l'un gouverneur du duc de Bourgogne, l'autre son ami, avaient présenté au roi un mémoire sur la misère des peuples et provoqué les premières tentatives de négociations. A leur tour, Catinat et Vauban avaient parlé et fait entendre des paroles hardies et sévères. Vauban, dans son mémoire sur le rappel des huguenots, avait osé écrire ceci : « Tout souffre, tout pâtit, tout gémit ; il n'y a qu'à voir et examiner le fond des provinces, on trouvera plus encore que je ne dis. » Mais les plus courageux avaient été ces prélats vénérables dont l'humanité venait d'être mise à l'épreuve par la disette de 1693. Dangeau raconte que l'abbé Ro-

quette osa, en plein Versailles, devant les représentants des puissances étrangères, exposer les misères de la Bourgogne, et Saint-Simon nous a conservé le souvenir de cet évêque de Limoges qui, malgré Mme de Maintenon, s'adressa directement au maître. « Sa lettre fut si forte, mais si vraie, sur l'état des peuples, que le roi, à qui on le cachoit, fut touché jusqu'à faire craindre qu'il ne tombât malade. » Enfin, on connaît une autre lettre, attribuée à Fénelon, au précepteur même du jeune prince; si l'origine en est suspecte, s'il faut y voir la plume de quelque personnage plus étranger au caractère de Louis XIV, comme pouvait l'être M. de Limoges, la pensée n'en était pas moins venue du chef de la conspiration humanitaire; par lui, elle se répandait dans tout le groupe qu'il excitait à une lutte généreuse, depuis ces saintes femmes qu'on appelait Mmes de Chevreuse, de Beauvillier et de Mortemart, la duchesse de Béthune-Charost ou Mme Guyon, jusqu'au tendre Racine, qui eut le courage de laisser parler son cœur, sinon celui de supporter la disgrâce, et jusqu'à Mme de Maintenon elle-même, qui n'hésitait que sur le moyen de « ramener » le roi. La paix était le premier objectif de cette ligue; lorsque ses efforts persévérants l'eurent obtenue, on songea à en assurer le bénéfice aux peuples, et ce fut dans cette vue que M. de Beauvillier demanda à tous les intendants une enquête générale sur l'état intérieur du royaume.

Le prince, à l'instruction duquel il destinait ce travail, était ce duc de Bourgogne de qui, un jour de Marly, l'on recueillit cette belle parole : « Un roi est fait pour les sujets, et non les sujets pour lui ! » Fénelon et les autres amis dont Louis XIV avait entouré son petit-fils rêvaient de réaliser en lui l'idéal de la souveraineté vertueuse [1], et l'on sait quels changements cinq ou six années de cette éducation sans pareille avaient déjà produits chez le futur héritier de la couronne, lorsque les affaires religieuses firent reléguer l'archevêque de Cambrai dans son diocèse. Il partit en août 1697, laissant le pouvoir et l'influence à MM. de Beauvillier et de Chevreuse; mais les voies étaient préparées pour

1. Les mêmes efforts avaient été tentés pour le père du jeune prince. Un biographe du duc de Montausier a raconté cette scène du gouverneur de Monseigneur forçant son élève d'entrer dans une chaumière de paysan, et lui disant : « Voyez ! c'est sous ce chaume et dans cette misérable retraite que logent le père, la mère et les enfants, qui travaillent sans cesse pour payer l'or dont vos palais sont ornés, et qui meurent de faim pour subvenir aux frais de votre table. » Et l'on sait que le roi lui-même, incité à réagir contre les sages sévérités du gouverneur qu'il avait choisi pour son fils, répondit : « Je n'ai qu'un fils, mais j'aimerais mieux qu'il mourût, que s'il n'était pas honnête homme, et qu'il devînt par là nuisible à ses peuples. »

initier le prince aux études administratives, et, du fond de la province, le prélat, exclu de toutes communications avec son élève, continua cependant de diriger ses dignes acolytes. Si d'ailleurs nous ne savions que l'enquête avait été résolue et demandée quelques mois avant la disgrâce de Fénelon, il serait bien facile d'en retrouver les principes sous les allusions transparentes du *Télémaque*. Voici, par exemple, un passage qui devait être écrit avant le départ pour Cambrai ; c'est évidemment celui que M. de Beauvillier se chargea de mettre en action. Au livre XII, Mentor, visitant avec Idoménée la ville de Salente, dit au prince : « Voyons combien vous avez d'hommes et dans la ville et dans la campagne voisine : faisons-en le dénombrement. Examinons aussi combien vous avez de laboureurs parmi ces hommes. Voyons combien vos terres portent, dans les années médiocres, de blé, de vin, d'huile et des autres choses utiles : nous saurons par cette voie si la terre fournit de quoi nourrir tous ses habitants, et si elle produit encore de quoi faire un commerce utile de son superflu avec les pays étrangers. Examinons aussi combien vous avez de vaisseaux et de matelots, etc. »

Cette idée d'enquête n'était pas absolument nouvelle. Je ne la rattacherai ni aux *missi dominici* de Charlemagne, ni aux enquêteurs de saint Louis, ni même à ceux de Sully et de Richelieu, mais à des faits beaucoup plus récents. En septembre 1663, au début de sa glorieuse administration, Colbert avait chargé des maîtres des requêtes d'étudier dans chaque province tour à tour la situation intérieure et l'esprit du pays ; plus tard, le roi en personne, accompagné des magistrats de son conseil, serait allé rendre partout la justice et rétablir l'ordre, en suspendant tous les autres pouvoirs judiciaires. Nous possédons le texte de la remarquable instruction dressée à cette occasion, et son auteur en a résumé le sens, en termes familiers, dans une lettre au chancelier Séguier. Industrie, commerce, statistique et administration, histoire, topographie ou morale, on peut dire que l'enquête devait embrasser la France jusque dans ses moindres détails ; le plan conçu par Colbert était bien fait à l'image de ce génie universel qui donna à Louis XIV les douze plus belles années de la monarchie. De plus, et à côté de sa circulaire, nous possédons les principaux mémoires des maîtres des requêtes ; des éditeurs érudits ont publié ceux du frère de Colbert, qui devait plus tard devenir ministre sous le nom de Croissy. Il nous est donc facile de constater les analogies ou les différences qu'il y a entre l'opération de 1663 et celle de 1697.

Depuis la mort de Colbert, et même depuis la promotion de M. de Beauvillier aux fonctions de chef du Conseil des finances, une autre enquête, plus purement financière et administrative, avait été renouvelée deux fois de suite, avec un grand succès,

sous la direction du contrôleur général Claude le Peletier. En 1687 et 1688, les mémoires volumineux des conseillers d'État chargés de cette mission avaient dénoncé tant d'abus criants dans la perception des droits du roi et le service des fermes, qu'une réforme générale s'en fût suivie immédiatement, si la guerre n'était survenue.

On conçoit que ce système d'information par les maîtres des requêtes ou par les intendants était fort apprécié des ministres; aucun voyage *incognito* n'eût pu aussi bien les instruire, et ils en usaient très-volontiers, soit pour se renseigner sur une province nouvellement jointe à leur département, soit pour faciliter leur apprentissage administratif. Ainsi avaient fait M. de Torcy en arrivant à la survivance des Affaires étrangères, ou Valincour, lorsque son maître, le jeune comte de Toulouse, avait uni le gouvernement de la Bretagne à l'amirauté de France. Enfin, on connaissait bien les travaux de statistique exécutés par Vauban dans ses voyages à travers la France, et peut-être même avait-il déjà laissé voir les pages du manuscrit de la *Dîme royale* où Louis XIV devait bientôt lire cette conclusion foudroyante : « Si, de l'heure que j'écris ceci, il plaisoit à Votre Majesté d'envoyer nombre de gens de bien affidés dans les provinces, pour en faire une visite exacte jusques aux coins les plus reculés et les moins fréquentés, avec ordre de lui en rendre compte sans déguisement, Votre Majesté seroit très-surprise d'apprendre que, hors le fer et le feu, qui, Dieu merci! n'ont point encore été employés aux contraintes de ses peuples, il n'y a rien qu'on ne mette en usage, et que tous les pays qui composent ce royaume sont universellement ruinés. »

Voilà donc des précédents qu'il convient d'indiquer, à défaut des renseignements plus précis que pourrait fournir la correspondance inédite de Fénelon avec ses amis. Il est probable que ces idées prirent une forme arrêtée dans l'esprit de M. de Beauvillier, lorsque celui-ci, en 1696, traversa le royaume pour se rendre aux eaux de Bourbon. La paix conclue avec la Savoie donnait alors toute raison de croire qu'il n'y aurait pas de nouvelle campagne et que les autres puissances confédérées s'empresseraient de suivre cet exemple. L'occasion semblait donc favorable, soit pour tenter un coup décisif en faveur de la réforme projetée, soit pour préparer le duc de Bourgogne à reprendre l'œuvre à son propre compte aussitôt qu'il serait entré au Conseil des dépêches. Une lettre de M. Lebret au contrôleur général Pontchartrain prouve que le duc de Beauvillier adressa sa demande et ses instructions aux intendants dès les premiers mois de 1697, c'est-à-dire avant la conclusion définitive des traités. Mais, la guerre ayant encore traîné quelques mois, beaucoup de mémoires furent préparés trop pré-

cipitamment, ou ne purent même pas être commencés. Les évêques, les magistrats, les particuliers, de qui chaque intendant devait tirer les principaux matériaux, plutôt que de ses agents ordinaires, refusèrent leur concours ou le donnèrent de très-mauvaise grâce, « dans la crainte qu'on ne voulût s'en servir pour faire de nouvelles taxes, » et, dès le second semestre de 1697, M. de Beauvillier redemanda des détails complémentaires. Quelques mémoires furent alors refaits et purent arriver à Paris pour le 1er janvier 1698 ; d'autres ne virent le jour que trois mois plus tard, ou même, pour des raisons particulières, ne furent achevés qu'en 1699 et 1700. Mais, en 1702 et 1703, ils étaient déjà entre les mains des curieux et les copies se multipliaient; vers 1704, M. de Boulainvilliers pouvait en commencer l'analyse et préparer le manuscrit de l'*État de la France* qui, un peu plus tard, les a fait connaître au public.

Exécutée consciencieusement et sérieusement, cette analyse eût rendu des services réels; mais il n'en fut rien. Esprit « forcené, » imbu d'idées philosophiques qui ne lui laissaient rien voir qu'à travers un prisme à ses couleurs, léger d'ailleurs, superficiel et éminemment brouillon (c'est Saint-Simon qui l'atteste et les preuves ne manquent point), Boulainvilliers, mis en possession du travail des intendants, n'y trouva qu'un vaste prétexte à diatribes. Comme l'a dit l'abbé Proyart, « il n'attaquait les préjugés des autres que pour y substituer les siens[1]. » Quant aux mémoires, qu'il remanie sans aucun scrupule, quant aux auteurs, dont il ne cherche même pas à savoir les noms, ou aux époques, qu'il ne précise que par à peu près ; quant aux faits, aux noms et à tous les autres détails dont l'exactitude est indispensable dans les enquêtes administratives, il s'en souciait peu.

Je ne mentionne que pour mémoire, à son passif ou à celui de ses éditeurs, l'étrange incorrection du texte et l'emphase d'un style souvent inintelligible ; mais voici tout d'abord une erreur singulière.

Comment Boulainvilliers, et, je dois l'avouer, tous ceux qui sont venus après lui, ont-ils pu accepter et donner comme circulaire du duc de Bourgogne et de son gouverneur l'instruction que, trente-quatre ans auparavant, Colbert avait dressée pour les maîtres des requêtes de 1663 ?

1. Voyez l'étude d'Augustin Thierry dans le premier volume des *Récits des temps mérovingiens*, ch. II, p. 53. « L'enquête (du duc de Bourgogne) semblait provoquer un travail d'historien publiciste sur les origines et les révolutions de la société et du pouvoir en France. Quelqu'un répondit à cette sorte d'appel, mais ce ne fut pas l'un des grands érudits de l'époque.... Ce ne fut pas non plus un patriote désintéressé, ce fut un homme d'un savoir médiocre et préoccupé de regrets et de prétentions aristocratiques, etc. »

Sur l'origine et l'authenticité de cette dernière pièce, le doute n'est pas possible. Le seul fait de son existence dans les papiers de Colbert et dans les manuscrits de Conrart eût suffi pour autoriser M. Chéruel et M. Pierre Clément à lui donner sa place légitime dans leurs publications. D'ailleurs, tout le texte, depuis le titre jusqu'à la dernière ligne, s'applique parfaitement à l'époque de Colbert et aux réformes qu'il exécuta de 1664 à 1672 ; rien, au contraire, ne peut se concilier ni avec la date de 1697, ni avec la qualité de M. de Beauvillier ou les fonctions des intendants, ni avec les réponses de ceux-ci, ni enfin avec la personnalité du prince qu'il s'agissait d'instruire de l'état de son futur royaume. Dès la seconde page, un éditeur consciencieux devait s'apercevoir de la méprise et arrêter la plume de son copiste. Mais le nôtre a si bien persisté, que, trouvant au bout de l'exemplaire dont il se servait les premiers paragraphes du mémoire de M. Phélypeaux sur l'intendance de Paris, il ne s'est même pas aperçu du non-sens et a simplement supposé que ce pouvait être une addition du jeune prince à la circulaire soi-disant dictée par lui. De la part de Boulainvilliers, aucune erreur, si ridicule qu'elle soit, ne saurait étonner; mais, encore une fois, comment celle-ci a-t-elle pu entrer en circulation, et comment des auteurs beaucoup plus sérieux ont-ils pu la reprendre et l'aggraver, dans l'*Ami des hommes* ou dans la *Vie du Dauphin, père de Louis XV?* Non-seulement l'abbé Proyart reproduit l'instruction de Colbert sous le couvert de M. de Beauvillier et de son élève, non-seulement il déclare l'avoir trouvée dans les papiers d'un autre Dauphin, petit-fils du duc de Bourgogne (qui pouvait l'avoir recueillie et consultée, car ce prince, lui aussi, était très-curieux de ces précieux documents) ; mais, chose inexplicable et tout à fait inadmissible, il y a joint un fragment de lettre ou de mémoire dans lequel le duc de Bourgogne, si c'est bien lui, se vante, ainsi que M. de Beauvillier, d'avoir eu l'idée de faire passer successivement les maîtres des requêtes dans toutes les provinces, et prétend que le roi l'eût mise à exécution sans la reprise des hostilités. Faire, non pas des maîtres des requêtes, mais des intendants auxquels on s'adresse en 1697, un corps d'enquêteurs ambulants, qui, tous les quatre ou cinq mois, auraient changé de province et laissé la place à un confrère, c'est là méconnaître si étrangement le rôle de l'intendance et ses attributions administratives, qu'il me paraît impossible d'accepter la production supplémentaire de l'abbé Proyart, et que je soupçonne, chez cet auteur, comme chez Boulainvilliers, quelque erreur ou quelque négligence. Le fait est d'autant plus regrettable, qu'il a entraîné presque tous les historiens à dénaturer, sur ce point important, les intentions et les pouvoirs du duc de Beauvillier ou de son prince. Il est évident qu'on s'inspira tout particulièrement de l'instruction de Colbert, mais en la réduisant

aux proportions du questionnaire le plus concis et en l'appropriant à la fois aux besoins de la cause et aux moyens d'information dont les intendants disposaient. Je crois avoir retrouvé une copie de cette nouvelle circulaire : ce n'est point, comme l'eût voulu Boulainvilliers, un programme de restauration aristocratique, mais un sommaire laconique, qui ne comprend que les points essentiels pour l'instruction du duc de Bourgogne. En dehors de la description géographique et physique, de l'histoire naturelle ou de la statistique, voici les paragraphes les plus explicites :

« Hommes : leur naturel, vif ou pesant, laborieux ou paresseux ; leurs inclinations, leurs coutumes.

« Gens d'église : leur réputation de science et de vertu, leur crédit ; combien environ d'ecclésiastiques, de religieux et de religieuses ?

« Nombre des seigneurs et des gentilshommes ; familles distinguées, leurs noms, terres de leurs noms, terres qu'ils possèdent depuis plusieurs siècles, honneurs qu'ils ont eus à la cour ou en leur pays ; capacité et mérite de chacun des chefs, leurs biens.

« Magistrats des villes : leur réputation, leurs talens, leur crédit et leurs biens.

« L'état des terres et du labourage.

« Manufactures : nombre d'ouvriers, leur subsistance ; où se forment-ils ? sortent-ils du royaume ? où vont-ils ? Nombre d'ouvriers qui sortent, comparé à celui qui demeure ; causes de leur sortie, causes du défaut d'ouvrage. »

Les questions sont les mêmes sur les causes de la diminution du commerce avec l'étranger, le nombre des matelots, des marchands et des étrangers habitués dans les ports, la pêche et le commerce maritime avec l'Europe ou les autres parties du monde.

« Consulter les anciens registres pour voir si le peuple a été plus nombreux qu'il ne l'est ; causes de sa diminution ; s'il y a eu des huguenots, et combien en est-il sorti ?

« Douanes, péages, gabelles de chaque lieu, étapes, logemens ordinaires, quartiers d'hiver. »

On voit que cette instruction ne pèche point par la prolixité. Je n'ai pu découvrir un exemplaire de la lettre que M. de Beauvillier y joignit, et qui, sans doute, nous eût appris si le gouverneur du duc de Bourgogne ne simplifia pas sa tâche par l'adjonction de l'instruction de 1663. Cela expliquerait l'erreur de Boulainvilliers et d'un grand nombre de copistes qui ont transcrit cette pièce en tête des mémoires envoyés en réponse.

Ces mémoires ne sont guère connus que par l'analyse de l'*État de a France*. Mais que faut-il attendre d'un auteur qui commence par

déclarer qu'aucun des trente-deux intendants que comptait la France en 1697 ne mérite d'être classé en dehors de ces trois catégories : incapacité, négligence, prévention? d'un auteur qui, étonné, indigné de ne pas trouver la réhabilitation officielle de l'Église et de la Noblesse que le nom du duc de Bourgogne lui avait fait espérer, retombe de toute la hauteur de sa déception sur les malheureux signataires des Mémoires? A peine, de distance en distance, veut-il bien accorder des circonstances atténuantes, et cette affectation de parti pris et de mauvaise foi finit par toucher au ridicule. La moindre citation suffira pour faire ressortir la valeur du procédé. « Pourquoi critiquer? dit quelque part M. de Boulainvilliers. Ne vaut-il pas mieux, suivant notre méthode ordinaire, cueillir doucement la fleur de cet ouvrage, que s'amuser à montrer le faux qui s'y trouve à chaque feuille? » — Avant d'accepter aussi facilement qu'on l'a fait jusqu'à présent un ouvrage analytique basé sur de pareils principes, il eût été bon d'étudier d'un peu plus près ce corps de l'intendance condamné sans rémission, et de constater si réellement les correspondants mis en réquisition pour le duc de Bourgogne étaient incapables de répondre utilement, incapables de comprendre leur rôle d'intermédiaires absolus entre le gouvernement royal et les peuples. Il eût été bon, dirai-je encore, de constater s'il n'y avait pas eu de grands progrès obtenus, depuis Richelieu ou même Colbert, par des intendants éclairés, humains, dignes des pouvoirs centralisés entre leurs mains; si la plupart n'offraient pas de rares garanties d'instruction, d'expérience et de capacité; si, parmi ceux qui fournirent les Mémoires, il n'y a pas des noms hautement consacrés par le témoignage des contemporains les moins suspects. Je citerai presque au hasard :

En Languedoc, Bâville, qui ne quitta pas son « royaume » une seule fois en trente ans; « esprit supérieur, génie vaste, lumineux, impérieux, redouté des ministres, qui, pour le retenir en Languedoc, lui laissoient toute puissance. » — En Dauphiné, M. Bouchu, aussi agréable d'esprit que de figure, travailleur fécond en expédients. Quoique gâté à la longue par le voisinage des armées d'Italie et par le contact des munitionnaires, il garda ce poste pendant vingt ans. — Pierre-Cardin Lebret, le premier des intendants de ce nom qui devaient se succéder en Provence, n'y est arrivé, en 1687, qu'après avoir habilement administré plusieurs provinces difficiles, le Lyonnais, le Dauphiné. — A Lyon, nous trouvons M. Lambert d'Herbigny, fils et petit-fils de deux maîtres des requêtes bien connus; son père a été tour à tour conseiller au Parlement, ambassadeur et intendant dans trois provinces. — En Berry, M. de Séraucourt, nommé par Colbert, est cet administrateur qui, en souvenir de ses dix-huit années de séjour, a doté la ville de Bourges de promenades magnifi-

ques. — Peu d'intendants sont aussi intéressants à étudier que celui d'Orléans, M. de Bouville. Parvenu à ces hautes fonctions par une alliance avec les Desmaretz et les Colbert, il s'en est toujours montré digne dans les départements qui lui ont été confiés successivement. Consciencieux, infatigable malgré sa mauvaise santé, humain quoique strict observateur de la loi, toujours prêt à l'initiative quand il s'agit du bien des peuples, c'est lui qui sera chargé, en 1705, de faire un essai du système proposé par Boisguilbert. — A Metz, le premier des Turgot inaugure dans l'administration cette série de grands patriotes dont le nom sera toujours vénéré. — A Nancy, nous voyons M. de Vaubourg, neveu et élève de Colbert, que son mérite et ses connaissances spéciales feront bientôt revenir à la tête d'une des directions du Contrôle général. C'était, suivant ses contemporains, un honnête homme et de l'esprit le plus doux. — L'intendant du Hainaut est ce Voysin que, plus tard, la faveur de Mme de Maintenon fera ministre et chancelier. — En Franche-Comté, M. de la Fond était, au dire de Saint-Simon, un homme très-capable, de beaucoup d'art et d'esprit; mais, à ne rien dissimuler, il faut ajouter qu'il passait pour un des plus grands et des plus hardis fripons du royaume. Il resta quinze ans à Besançon, et passa ensuite en Alsace, pour peu de temps. Sa destitution et celle de MM. Larcher, de Séraucourt et le Vayer suivirent de près la promotion de Chamillart au Contrôle général. — En Flandre, M. de Bagnols avait, selon notre même chroniqueur, un très-haut mérite, de l'esprit et des talents supérieurs à l'emploi important qu'il conserva pendant vingt-cinq ans. Plus tard, lorsqu'il quitta cette province à la suite d'une querelle avec Chamillart, ce fut un « vacarme » général à Paris comme à Lille. — Foucault, à Caen, et Bégon, à la Rochelle, étaient des amateurs érudits, auxquels l'histoire doit marquer de la gratitude; toutefois Foucault, au moins comme administrateur, a été surfait par un éditeur heureux de révéler pour la première fois les détails d'une intendance au temps de Louis XIV. Sa correspondance est rare, aride, vide de faits et d'idées. On en peut dire presque autant de celle de Bégon. — Le président de Miroménil, que nous trouvons à Tours, avait débuté à Poitiers, en 1671, et était resté en Champagne pendant seize ans; il gouverna sa dernière intendance de 1689 à 1701. — En Auvergne, M. d'Ormesson, qui s'y maintint pendant dix ans, chose peu ordinaire à Riom, venait de prouver récemment, par un mémoire court, mais substantiel et plein de faits émouvants, qu'un intendant ne craignait pas d'exposer à nu la misère de son département, la mortalité, l'émigration, les disettes, l'abandon des terres et l'état déplorable de l'agriculture ou de l'industrie. — En Limousin, M. de Bernage montre aussi une humanité bien placée dans une province où la disette restait en permanence. — M. Bignon, l'in-

tendant de la Picardie et de l'Artois, ne quittera ces contrées qu'au bout de quinze ans, pour devenir conseiller d'État et prévôt des marchands de Paris. — En Bretagne, M. de Nointel, le second intendant qu'on ait pu faire accepter au pays, a déjà obtenu des résultats heureux pour l'assimilation d'une des provinces les plus difficiles à gouverner.

Je crois inutile de pousser plus loin cette nomenclature : ce qu'il fallait démontrer, contre les dires de Boulainvilliers, c'était le mérite reconnu et réel de la majorité des intendants, c'était une expérience acquise par de longs séjours dans le même poste. En peu d'années, l'intendant, pour peu qu'il fût appliqué, pouvait connaître à fond son département. A chaque printemps, il faisait une tournée, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, séjournant quelque temps dans les principales localités, et s'enquérant, jusqu'au moindre détail, de la situation des contribuables. Une ou deux fois par an, il envoyait un rapport au contrôleur général et au secrétaire d'État du département. De plus, lorsqu'il changeait de province, l'usage était de laisser pour le nouvel arrivant un mémoire instructif, minutieusement détaillé, non-seulement sur les affaires en cours d'étude ou d'exécution, mais sur l'ensemble des questions locales, industrie, productions du sol, commerce, religion, justice, finances, organisation militaire, fermes, domaines, impôts, subsides, etc. On a plusieurs de ces mémoires, et il en est qui valent, s'ils ne les dépassent, ceux qui furent adressés au duc de Bourgogne. Outre ces ressources personnelles, j'ai déjà dit que les intendants disposaient du concours de tout ce que la province comptait d'hommes éminents et éclairés, subdélégués volontaires qui leur fournissaient de première main documents et matériaux. Nous pouvons donc, sans éprouver le même dégoût préventif que M. de Boulainvilliers, jeter un coup d'œil sur l'ensemble de leur œuvre.

(*La suite prochainement.*)

2166. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 10 JUIN 1873,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MAURY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er juillet 1873.)

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la séance du Conseil du 29 avril et de l'Assemblée générale du 6 mai. La rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président exprime, au nom du Conseil, les vifs et unanimes regrets que lui inspire la mort récente d'un de ses membres les plus éminents, l'un des fondateurs de la Société, M. VITET, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, vice-président de l'Assemblée nationale.

La Société est également informée de la mort d'un autre de ses membres, M. le vicomte Jules DU CHATEL.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1698. M. le duc de MIREPOIX, rue de Varenne, n° 51; présenté par MM. Maury et J. Desnoyers.

1699. M. Michel (Francisque), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux; à Paris, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 13; présenté par MM. L. Delisle et J. Desnoyers.

1700. M. Rousseau (Ad.), rue de Rivoli, n° 86; présenté par MM. Aug. Teulet et Ed. Dupont.

1701. M. Bernier (Émile), boulevard de Sébastopol, n° 71; présenté par MM. de Bouis et Bellaguet.

1702. M. Bataille (Édouard-Odon), capitaine d'état-major, attaché à l'état-major de la 2e division militaire, rue d'Amiens, n° 46, à Rouen; présenté par MM. de Bouis et Bellaguet.

Ouvrages offerts.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Liste des membres titulaires, etc. — Instructions. — Liste des Sociétés savantes des départements. Paris, Imp. Nat. Br. in-8 de 56 p.

Discours de M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, à l'Assemblée générale des délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne, le samedi 19 *avril* 1873. Paris, 1873. Br. in-12 de 80 p.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, des Cultes, etc. 5e série, tome IV, septembre-octobre 1872. Imp. Nat., 1873. In-8.

Bulletin de la Société bibliographique. Séance du Conseil d'administration, du 3 avril 1873. N° 5. Paris, in-8.

Société de l'Histoire du protestantisme français. — Bulletin historique et littéraire, 2e série, 8e année. N° 5, 15 mai 1873. Paris, in-8.

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. 1870-1871, t. XVI. Dunkerque, 1872. 1 vol. in-8.

Société archéologique de Rambouillet. Mémoires et Documents, tome Ier (3e livraison). Rambouillet, 1873. In-8.

Société libre des sciences, etc. *du dép^t de l'Eure.* Recueil de ses travaux. 10e série, tome Ier, années 1869-1870 et 1871-1872. Évreux, 1 vol. in-8

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 21e année, 83e et 84e livraisons; juillet, août, octobre, novembre et décembre 1872. St-Omer, in-8.

Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre sous le règne des princes de Lusignan, par M. L. de Mas-Latrie. 1re livraison. Paris, 1873. In-8.

La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga. — Solutions du problème proposées jusqu'à ce jour — Études de M. l'abbé Caudel. — Recherches de MM. G. Millescamps et Hahn. — Divergences des deux tracés désormais ramenés à une unique direction. — Rapport (accompagné de deux cartes) par M. Am. de Caix de Saint-Amour. Paris, 1873. Broch. in-8 de 84 p.

Midas! Le roi Midas a des oreilles d'âne! par M. le comte de Cosnac. Paris, 1873. Br. in-12.

Prospectus de la continuation, par MM. de Cougny et Palustre, du *Bulletin monumental*, dirigé pendant trente-huit ans par M. de Caumont. Tours, 1 feuille in-4.

Correspondance et travaux de la Société.

M. Guizot transmet une lettre de M. F. Merilhou, écrite de Montignac (Dordogne), à la date du 3 mai. M. Merilhou propose de publier pour la Société de l'Histoire de France les *Mémoires de Geoffroy de Vivens*, chef protestant qui contribua énergiquement au succès du roi de Navarre dans la province de Périgord, et prit une part active à la bataille de Coutras. L'action de ce simple capitaine de partisans ne dépasse guère les limites de sa province; mais son récit offre des détails réellement intéressants et qui éclairent sur bien des points la stratégie des chefs du protestantisme provincial. Il existe dans la correspondance de Henri IV, publiée dans la *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France*, plusieurs lettres adressées à ce Geoffroy de Vivens. Ces pièces ne laissent aucun doute sur le mérite personnel de l'auteur des Mémoires. M. Merilhou a eu

sous les yeux une copie fort imparfaite, dont la lecture l'a intéressé au point de lui persuader que l'histoire des guerres de religion gagnerait beaucoup à la publication de ce document. Il croit que l'original est à la Bibliothèque Nationale.

M. Guizot ajoute à la proposition de M. Merilhou que les fragments qu'il connaît des Mémoires de Geoffroy de Vivens ont un véritable intérêt; l'histoire des protestantismes locaux est peut-être, dit-il, une des sources où il y a le plus de lumières à puiser pour notre histoire générale de France, au point de vue moral et au point de vue politique.

Ce projet est renvoyé à l'examen du Comité de publication.

MM. P. Margry et Paul Frappier remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. T. IV, tiré jusqu'à la 19e feuille inclusivement; les feuilles 20 à 26 en bon à tirer; les feuilles suivantes, qui comprendront les sommaires, sont en composition. M. Luce espère que le volume pourra être terminé dans le courant du mois prochain.

Brantôme. T. VI. Les feuilles sont tirées jusqu'à la 28e; les feuilles 29 et suivantes, jusqu'à la fin du volume, sont en composition. — Sur la demande de l'éditeur et du commissaire responsable, le Conseil a permis exceptionnellement que ce volume comprît 33 feuilles, afin que le chapitre des *Duels*, qui en fait partie, y fût intégralement publié.

Annuaire-Bulletin de 1873. Les procès-verbaux des séances d'avril sont imprimés, ainsi que les discours et rapports à l'Assemblée générale qui composent le cahier de mai.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Chroniques de Saint-Martial. Le tirage du texte est terminé en 22 feuilles et quelques pages; la copie de la préface remise par M. Duplès-Agier a été corrigée en placards; elle formera un peu plus de 4 feuilles. La table n'est point encore déposée.

Histoire de Navarre et de Béarn. L'impression du texte est achevée; il forme vingt feuilles; la préface, qui ne comprend qu'une feuille, est aussi composée.

On attend, pour terminer le volume, la table, que M. Raymond a annoncé devoir remettre prochainement.

Chronique rimée de la Croisade contre les Albigeois. La 1re feuille est composée en spécimen, afin de fixer définitivement les rapports du texte, de la traduction et des notes applicables à chaque partie.

Le Conseil fixe à 1000 exemplaires le tirage de cet ouvrage, destiné à l'exercice de 1874.

Le Conseil autorise l'impression du 7e volume de *Brantôme*, et la remise par M. Douët-d'Arcq au Comité de publication du manuscrit d'un nouveau volume des *Comptes de l'argenterie des rois de France*, dont l'impression avait été admise en principe.

M. le président du Comité des fonds soumet au Conseil plusieurs propositions, qui sont approuvées. L'une concerne l'augmentation du chiffre de l'assurance des ouvrages de la Société ; l'autre est relative au mode de rédaction des lettres d'avis destinées à retirer les volumes à la librairie, et sur la présentation desquelles ces volumes devront être délivrés sans nouveau reçu à inscrire sur le registre de distribution, les quittances de cotisation des sociétaires ayant dû être timbrées une première fois.

Le Conseil examine la proposition faite incidemment par MM. les Censeurs, dans leur Rapport lu à l'Assemblée générale, d'interrompre, en vue d'économie, la publication de l'*Annuaire-Bulletin*. Après une discussion sur ce sujet et sur d'autres passages de ce même Rapport dont il n'avait pu être donné connaissance avant la lecture à l'Assemblée, le Conseil décide, à l'unanimité et pour de graves motifs, que l'*Annuaire-Bulletin* sera continué dans les mêmes conditions que par le passé. Le bureau s'entendra avec MM. les Censeurs, en vue de modifier ou d'éclaircir plusieurs passages de leur rapport qui pourraient, sans motifs suffisants, être défavorablement interprétés par les Sociétaires; sinon, une note sera ajoutée, dans ce but, au procès-verbal de l'Assemblée générale [1].

1. Voir p. 147.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau et des Comités pour l'exercice 1873-1874. Sont nommés :

Président : M. Guizot.

Vice-présidents : M. Egger et M. Jourdain.

Secrétaire : M. J. Desnoyers continue ses fonctions encore pendant une année.

Secrétaire adjoint : M. de Boislisle.

Trésorier-Archiviste-Bibliothécaire : M. Dupont.

Comité de publication.

MM. L. Delisle, *président.*
de Beaucourt,
Lalanne,
Lascoux,
Marion,
Quicherat.

Comité des fonds.

MM. de La Villegille, *président.*
Bellaguet,
Bordier,
de Bouis.

La séance est levée à cinq heures.

NOTE SUR LES MÉMOIRES DRESSÉS PAR LES INTENDANTS, EN 1697, POUR L'INSTRUCTION DU DUC DE BOURGOGNE.

(SUITE [1].)

L'uniformité est loin d'être absolue entre les Mémoires, et bien peu suivent rigoureusement l'ordre du questionnaire de M. de Beauvillier. Voici, par exemple, les divisions adoptées par Bâville : 1° les « choses générales, » c'est-à-dire la topographie, la statistique et l'ethnologie ; 2° le gouvernement et ses quatre subdivisions, église, armée, justice, intérieur ; 3° les droits du roi, impositions fixes ou impositions variables, et leur détail si compliqué ; 4° le commerce, en général ou par diocèse ; 5° les ouvrages publics, anciens ou nouveaux. — Chacun des intendants ayant modifié à sa fantaisie le cadre proposé par le chef du Conseil des finances, il s'ensuit que la plupart des mémoires portent bien distinctement la marque de leur auteur. Chez les uns, l'archéologie, l'histoire et même la philologie ont une place d'honneur. N'était-ce pas bien se conformer aux intentions premières de l'archevêque de Cambrai, que de faire entrer dans l'enquête « le passé comme le présent, les vieilles mœurs, les vieilles institutions, comme les progrès nouveaux de l'industrie et de la richesse nationale ? » Foucault, futur académicien, se complaît à chercher les origines d'Avranches et de Coutances jusque dans les *Commentaires* de César, et même à rectifier les textes fautifs. Toutefois, je n'ai pu retrouver dans son mémoire le passage où, selon Boulainvilliers, il serait resté indécis entre l'étymologie saxonne du nom de la ville de Caen et la tradition vulgaire rattachant ce vocable à l'abondance des canards qui peuplaient la rivière. En Bourgogne, M Ferrand, dont le mémoire est des plus volumineux et des plus intéressants, décrit Dijon et ses monuments, Brou et ses sculptures, les bains antiques de Bourbon-Lancy. Le mémoire de M. Larcher sur la Champagne contient aussi beaucoup de renseignements archéologiques, mais non pas les passages cités par Boulainvilliers sur le caractère des populations. Bâville parle du camp de Marius (Camargue), de la Maison Carrée (qu'il avait fait réparer et donnée pour église aux religieux augustins), du temple de Diane, des amphithéâtres de

1. Voir p. 149.

Nîmes, Toulouse et Béziers, du pont du Gard, des remparts d'Aigues-Mortes, Narbonne et Carcassonne, du pont du Saint-Esprit, du canal du Languedoc. L'histoire de la province depuis le temps des Romains n'est pas non plus un chapitre à dédaigner dans ce mémoire, non plus que dans les autres, ne fût-ce que comme *criterium* de la science provinciale sous Louis XIV.

Chez plusieurs intendants, le chapitre des coutumes locales est curieux. M. d'Herbigny, entre autres, raconte que Humbert IV, seigneur de Beaujeu, pour favoriser la construction de Villefranche et y attirer des immigrants, promettait aux maris toute licence de battre leurs femmes jusqu'à effusion de sang. Sur le même territoire, le menu peuple avait l'habitude de commencer quand il lui plaisait, dans tous les champs, la récolte des blés, de couper et lier les gerbes, et d'en prendre le dixième pour rémunération de ce service volontaire; si un propriétaire s'y était opposé, sa terre eût été immédiatement ravagée.

En somme, toute cette première partie des Mémoires est très-intéressante. Je n'oserais répondre de la valeur scientifique des renseignements; mais il est certain que beaucoup de nos administrateurs modernes se trouveraient fort embarrassés de réunir les éléments de pareilles dissertations, si l'École des chartes et ses archivistes ne venaient à leur secours.

Les rapports sur la situation matérielle des peuples ont été trop souvent cités, pour que je revienne sur ces détails navrants, malheureusement confirmés par la correspondance journalière. Je me bornerai à répéter que les historiens, lorsqu'ils font des emprunts à cette partie des Mémoires, devraient s'assurer d'une autorité meilleure que celle de l'*État de la France.*

C'était la première fois que la statistique de la population se présentait dans des conditions d'authenticité à peu près satisfaisantes. Beaucoup d'intendants ont produit des chiffres vraisemblables, et l'on peut d'autant mieux les accepter, que l'établissement de la capitation, à la fin de 1694, avait déjà forcé le contrôleur général de faire faire partout un recensement de la population. La plupart des Mémoires disent le nombre des prêtres, des religieux et des religieuses dans chaque maison, le chiffre des revenus immobilisés sous forme de biens ecclésiastiques de toute classe, celui des produits des grandes terres seigneuriales, le montant des impositions, le nombre des feux et celui des contribuables. Bâville distingue même, dans la population de chaque diocèse, les gentilshommes, les bourgeois, les marchands, les artisans, les laboureurs, les femmes et les enfants.

Quel chercheur n'a perdu de longues journées à la poursuite d'un prieuré, d'une chapelle, d'une maladrerie? Presque tous les intendants nous donnent les listes de ces établissements et l'indication du revenu, ainsi que le nombre des habitants de chaque

abbaye ou monastère, le patronage et la valeur des chapitres, collégiales, etc.

La statistique, impitoyable même sous la plume des intendants, nous fait constater une énorme diminution de la population. Dans l'élection d'Alençon, qui comptait en 1650 17,466 taillables, il n'y en a plus que 16,369; dans d'autres cantons, la perte est d'un sixième; à Rouen ou en Touraine, elle va au quart, au tiers en Périgord. L'intendant de Paris, frère du contrôleur général, avoue même, en quelques endroits, une diminution de moitié. Il l'attribue à la cessation des récoltes ou du commerce et dit que les causes sont générales ou particulières : d'un côté, la guerre, la mortalité et la disette de 1693, la cherté des vivres, l'augmentation des impositions extraordinaires; de l'autre, les logements et passages fréquents des gens de guerre, la sortie des religionnaires, la retraite des habitants des campagnes dans les villes franches. Et il ajoute :

« Comme la principale force du royaume est autant au nombre d'hommes que dans l'abondance des richesses, on ne peut trop donner d'attention à réparer les diminutions qui sont survenues depuis vingt ans; les revenus du roi augmenteront ou diminueront à proportion que le nombre de ses sujets sera plus ou moins grand. Les moyens les plus efficaces qu'on pourroit proposer pour le rétablir ou augmenter, seroient de se servir des voies opposées aux causes de la diminution, dont la principale seroit de faire vivre les peuples un peu à leur aise; les commodités de la vie font que les enfans sont mieux nourris et s'élèvent avec plus de force. La paix, qu'il a plu au roi de donner à ses peuples, commence à leur faire sentir ses douceurs par la cessation de plusieurs impôts extraordinaires. On pourroit encore, par quelque privilége, exciter les jeunes gens à se marier, en les faisant jouir, à l'imitation des Romains, et suivant la disposition des ordonnances, de l'exemption des tailles jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans; et, pour les y porter davantage, on pourroit y ajouter que ceux qui auroient atteint l'âge de vingt-un ou vingt-deux ans sans être mariés, qui feroient commerce ou auroient des droits acquis de père ou de mère, y seroient imposés. On pourroit aussi ordonner aux supérieurs des monastères de ne recevoir des religieux ou religieuses qu'à l'âge de vingt-cinq ans pour les hommes, et pour les filles vingt ans. »

A part les remèdes proposés par cet intendant, ses paroles ne nous rappellent-elles pas un passage du livre XXII de *Télémaque?* « C'est le nombre du peuple et l'abondance des aliments qui font la vraie force et la vraie richesse d'un royaume. Plus les peuples se multiplient, plus ils multiplient les fruits de la terre par leur travail. » Et Vauban, quelques années plus tôt, n'avait-il pas dit au roi lui-même : « Que Votre Majesté, sire, ait la bonté de se souvenir que la grandeur des rois ne s'est jamais me-

surée que par le nombre de leurs sujets, et que c'est là d'où dépend toute leur grandeur, leur puissance, leur richesse, et que sans cela ils n'ont que de vains titres, qui sont à charge à eux-mêmes, à tout le monde, et rien de plus. » En effet, les formules économiques ne sont pas indispensables pour comprendre les conséquences de la dépopulation, et il y avait peu d'intendants qui n'en fussent profondément inquiets. Par suite, dans certaines provinces du centre, comme l'Auvergne, le Limousin, ou dans la généralité de Montauban, l'accroissement des terres incultes, depuis la disette de 1693, avait pris des proportions effrayantes; malgré les mesures de rigueur essayées contre ces « soldats qui abandonnaient leur poste dans la guerre, » mesures que nous retrouvons encore énumérées par Fénelon au chapitre de Salente, on ne pouvait prévoir où s'arrêterait le mal. Des paroisses entières du Languedoc déclaraient officiellement l'*abandonnement*, et, en Auvergne, M. d'Ormesson cite des villages où les payements de l'impôt sont tellement arriérés, qu'il a fallu vendre jusqu'aux portes, aux fenêtres et aux toits des maisons, et des villes si complétement dépeuplées, que la meilleure boutique ne contient plus pour 10 pistoles de marchandises, tandis que de malheureux journaliers qui n'ont pas eu la prudence de disparaître sont cotés à 50 livres par les collecteurs.

La statistique commerciale ne se ressent que trop des mêmes observations, et nous trouvons dans les Mémoires le triste commentaire de certains passages du *Télémaque*. Quelles sont, suivant Fénelon, les conditions de la prospérité publique? Après le travail de tous, c'est le libre accès donné aux étrangers, en dépit de l'avarice ou de l'orgueil qui voudraient s'y opposer; c'est la liberté et l'indépendance du négoce. « Il faut, dit-il, que le prince ne s'en mêle point, de peur de le gêner.... Le commerce est comme certaines sources : si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir. » Or, voici, sous le voile de l'allusion, ce qui s'était passé en France depuis Colbert : « Pygmalion craint tout, et des étrangers, et de ses sujets. Au lieu d'ouvrir, suivant l'ancienne coutume, ses ports à toutes les nations les plus éloignées, dans une entière liberté, il veut savoir le nombre des vaisseaux qui arrivent, leur pays, les noms des hommes qui y sont, leur genre de commerce, la nature et le prix de leurs marchandises, et le temps qu'ils doivent demeurer ici. Il fait encore pis, car il use de supercherie pour surprendre les marchands et confisquer leurs marchandises. Il inquiète les marchands qu'il croit le plus opulents; il établit, sous divers prétextes, de nouveaux impôts. Il veut entrer lui-même dans le commerce, et tout le monde craint d'avoir quelque affaire avec lui. Ainsi, le commerce languit, les étrangers oublient peu à peu le chemin de Tyr, qui leur étoit autrefois si doux; et, si Pygmalion ne change de con-

duite, notre gloire et notre puissance seront bientôt transportées à quelque autre peuple mieux gouverné que nous.... »

Telle était effectivement la situation faite au commerce français par le système de la protection et des priviléges; aussitôt après la conclusion de la paix, le contrôleur général s'en préoccupa et fit dresser des états comparatifs de l'importation et de l'exportation, pour se guider d'après les données de cette balance du commerce. Mais la difficulté était bien plutôt à concilier les besoins ou les préférences économiques de chaque province avec l'intérêt général; et il n'est pas besoin de dire que les Mémoires attestent de profondes divergences d'opinions d'une contrée à l'autre. A Bordeaux, où les vins du Languedoc ne pouvaient entrer tant que ceux du cru n'avaient pas été enlevés par la marine hollandaise et anglaise, les marchands réclament impatiemment l'importation libre pour leurs acheteurs de l'étranger, qui, forcés de venir à vide, « oublient peu à peu le chemin du port. » En Bigorre, la nécessité du libre échange avec l'Aragon est si bien reconnue, que la guerre même n'y porte aucun obstacle, grâce au régime conventionnel des lies et passeries. Mais en Auvergne, on est protectionniste, parce que la Hollande et ses fromages, l'Angleterre et ses houilles font une concurrence redoutable; en Touraine, on réclame la prohibition des étoffes indiennes et des toiles étrangères au profit des manufactures de soieries ou des fabriques de toiles, dont l'industrie est absolument tombée; à Rouen, l'intendant déclare que la draperie ne peut profiter et se perfectionner si l'on ne continue à proscrire les produits étrangers, et, en revanche, il demande que l'on favorise l'exportation des toiles.

A côté de cette question si délicate, qui prime toutes les autres, il faut remarquer une étrange solidarité entre les provinces les plus éloignées, quelles que soient la distance ou la difficulté des communications. Ainsi, l'intendant de Riom, M. d'Ormesson, dit ceci : « On a remarqué que l'interruption du commerce de Bordeaux par la guerre (c'est-à-dire l'exportation des vins en Angleterre et en Hollande) a diminué le prix et le débit des fromages d'Auvergne, parce qu'on en consommoit beaucoup le long de la Garonne pour la nourriture des vignerons; et, comme il y a beaucoup de vignes incultes, à cause que le vin ne se débite pas, on consomme ainsi moins de fromages. » Et il ajoute, en vrai protectionniste : « On peut tirer de l'Auvergne une assez grande quantité de fromages pour se passer de l'étranger, et particulièrement de celui de Hollande; le plus grand bien qui puisse arriver à la province seroit d'interdire l'un et l'autre, pour faire valoir celui-ci. »

Cet intendant parle de l'interruption du commerce extérieur; son collègue de Rouen nous donne des chiffres significatifs : la Romaine, qui produisait, en 1688, 1,247,687 livres, n'a encaissé,

en 1695, que 167,271 livres; toutefois les vaisseaux commencent déjà à revenir, depuis que la paix est faite.

Mais il est un élément de prospérité que la France ne retrouvera pas de longtemps : elle a perdu cette activité, cette industrie, cette ingéniosité des protestants dispersés et proscrits par la révocation de l'édit de Nantes. Les intendants ne dissimulent point les désastreuses conséquences d'une mesure éternellement déplorable; mais on leur a reproché de les indiquer sommairement, par des chiffres ou en quelques lignes. Pouvaient-ils en dire plus, au lendemain d'une guerre provoquée par l'Europe protestante et soutenue par des régiments d'émigrés français? Était-il besoin d'insister sur les motifs qui avaient poussé les chapeliers normands et les papetiers de l'Angoumois à fuir à l'étranger, détourné les Hollandais du port de Rouen, ou réduit de deux tiers les deux mille familles huguenotes que la généralité de Paris comptait avant 1685? Quant au système des conversions, les intendants avouent en général qu'ils comptent peu sur la foi des nouveaux catholiques, et voici ce que dit M. Bégon, à la Rochelle : « On sait que cette province a été des plus infectées de l'hérésie, que les églises ont été ruinées, et que les peuples ont sucé avec le lait la doctrine de Calvin. On a tout mis en usage, des missions, des vicaires, des maîtres et maîtresses d'école entretenus, des couvens pour retirer les jeunes filles, des pensions aux ministres, aux officiers et autres qui ont fait leur devoir de catholiques, et des prisons pour les opiniâtres et les scandaleux, des grâces à ceux dont le bon exemple pouvoit produire de bons effets. Mais c'est un ouvrage si important, qu'il n'y a pas lieu d'espérer qu'il soit sitôt achevé. Au contraire, nous voyons avec douleur qu'un grand nombre de gens de tout âge et de tout sexe ont abandonné leur patrie et se sont retirés avec leurs meilleurs effets chez les étrangers; nous voyons encore avec chagrin que ceux qui sont restés dans leurs maisons trouvent des difficultés insurmontables auprès des curés lorsqu'ils veulent se marier; les évêques n'ont pu jusqu'à présent y apporter remède, et il n'y a que l'autorité royale qui puisse mettre ces gens-là en état d'avoir des successeurs. Les évêques sont pleins de zèle pour la conversion de leurs diocésains, mais ils ne sont pas soulagés par les autres ecclésiastiques, dont la plupart sont chicaneurs et peu charitables. »

De tous les intendants, je crois n'en avoir trouvé qu'un seul qui exalte l'édit d'octobre 1685, « si glorieux au roi, si avantageux à la religion et si utile au bien de l'État. » C'est M. d'Ormesson, intendant en Auvergne, qui parle ainsi, et cet enthousiasme pourrait s'expliquer par l'absence presque complète de religionnaires dans le département.

Il faut ajouter que le duc de Bourgogne ne voulut jamais croire aux conséquences de la proscription. Il nia, dans un mémoire qui a

été publié, que l'émigration eût été tellement considérable : « Ce qu'il y a de surprenant, disait-il, c'est que plusieurs maîtres des requêtes, dans les instructions qu'ils m'adressèrent sur leurs généralités, adoptèrent ces bruits populaires et annoncèrent par là combien ils étoient peu instruits de ce qui devoit le plus les occuper. Aussi leur rapport se trouva-t-il contredit par d'autres et démontré faux par la vérification faite en plusieurs endroits. »

L'espace me manque pour indiquer, même brièvement, le parti que l'histoire, surtout l'histoire administrative, pourrait tirer des chapitres consacrés par les intendants au gouvernement de chaque province, au clergé, à la magistrature, aux finances, etc. Je ne puis également que signaler la statistique fort étendue des familles nobles. C'était une des bases de l'État rêvé par Mentor : « Réglez, dit-il, les conditions par la naissance. Mettez au premier rang ceux qui ont une noblesse plus ancienne et plus éclatante. »

Le côté moral de l'enquête est traité un peu sommairement par quelques intendants; beaucoup, au contraire, ont analysé avec soin l'esprit social des populations. En rapprochant les uns des autres ces tableaux, tracés dans d'excellentes conditions de désintéressement, puisque les intendants n'étaient point originaires du pays confié à leur administration, il serait piquant de constater si deux siècles de plus ont sensiblement nivelé les profondes différences de caractères, d'aptitudes, de goûts et d'usages qui divisaient nos ancêtres par races distinctes. Mais ce que nous retrouvons partout, à un égal degré, dans ces Mémoires, c'est le sentiment commun de patriotisme qui, aux jours de danger ou de misère, réunissait toutes les provinces en un seul faisceau autour de la royauté; c'est la glorieuse unification de la France dans le principe monarchique. L'un et l'autre, patriotisme et unité, n'eurent que trop d'occasions de s'attester dans la seconde partie du grand règne !

J'eusse voulu montrer quelle fut l'influence des mémoires des intendants sur le jeune prince, et ce que devinrent, par suite des plus tristes événements, les généreuses *chimères* de M. de Beauvillier et de Fénelon [1]; mais il faut que je revienne au sujet spécial de cette note et que j'en donne enfin la conclusion.

1. Voltaire a bien reconnu ce que perdit la France dans ce prince qui, dès l'âge de sept ans, avait retenu pour lui-même le surnom traditionnel de *Père du peuple*. « La mort prématurée du duc de Bourgogne causa des regrets à la France et à l'Europe. Il était très-instruit, juste, pacifique, ennemi de la vaine gloire, digne élève du duc de Beauvillier et du célèbre Fénelon. Nous avons, à la honte de l'esprit humain, cent volumes contre Louis XIV, son fils Monseigneur, le duc d'Orléans son neveu, et pas un qui fasse connaître les vertus de ce prince, qui aurait mérité d'être célébré, s'il n'eût été que particulier. »

Il est peu de travailleurs qui n'aient rencontré, presque en tous lieux, quelque copie des mémoires des intendants. Ministres, historiens, économistes, encyclopédistes, grands seigneurs, administrateurs ou simples particuliers, tout le monde s'empressa, dès que l'enquête fut une chose connue, d'obtenir communication de l'œuvre produite, et les transcriptions plus ou moins fidèles, plus ou moins soignées, devinrent le complément obligé de toute bonne bibliothèque ; on eut même l'occasion, à diverses reprises, d'y joindre de nouveaux mémoires exécutés par certains intendants, sur le même plan que ceux de 1697. La publication de l'*État de la France*, en 1727, ne satisfit personne, et les copies manuscrites furent toujours, et non sans raison, préférées à l'analyse de M. de Boulainvilliers. Comment ne songea-t-on pas à reproduire les textes mêmes et à les vulgariser par l'impression ? La question politique et gouvernementale fut-elle un obstacle? Cela est à supposer, si l'on considère que les publications économiques et administratives se multiplièrent pendant tout le dix-huitième siècle, et que cependant deux mémoires seulement, ceux de Bâville sur le Languedoc et de M. de Bagnols sur la Flandre wallonne, furent imprimés, furtivement ou à l'étranger, en 1734 et 1739. Aujourd'hui, nous ne sommes guère plus avancés. Bien que les historiens et presque tous les amateurs ou les curieux connaissent, au moins par ouï-dire, l'existence et la valeur des Mémoires, on se contente généralement de citer le livre de Boulainvilliers, ou, par occasion, d'ouvrir un ou deux manuscrits; c'est à peine si sept ou huit mémoires ont été imprimés par les soins des archivistes départementaux ou des sociétés savantes de la province, et il faut une recherche pénible dans les catalogues pour trouver ces publications dissimulées dans les recueils locaux. Je puis citer, par exemple, les mémoires sur le Berry et sur l'Auvergne, publiés il y a une trentaine d'années, par MM. de Girardot et Bouillet; le mémoire de M. de Miroménil sur la Touraine, édité par M. Marchegay, avec les rapports dressés en 1664 par Charles Colbert de Croissy ; les mémoires de M. de Bagnols sur la Flandre wallonne et de M. de Madrys sur la Flandre maritime, insérés par M. Desplanque dans le *Bulletin de la commission historique du département du Nord*. Une partie du mémoire sur la Franche-Comté a paru dans les *Annales franc-comtoises*. M. Francisque Michel, dans son *Histoire du commerce à Bordeaux*, et M. Raymond, dans les *Notices sur l'intendance de Béarn*, ont cité quelques fragments des mémoires de M. de Bezons et de M. Pinon.

Est-ce tout? Je le crains, sans oser l'affirmer. Mais, alors même que chaque province aurait publié son mémoire, cela ne suffirait pas pour les mettre tous à la portée du reste de la France. L'œuvre vraiment utile, profitable et méritoire serait de réunir en un

seul corps toutes ces enquêtes, de provoquer l'attention générale par cet ensemble, qui d'ailleurs ne serait pas aussi volumineux qu'on peut le supposer, et de faciliter les comparaisons, les calculs, l'étude, en un mot, tout ce qui est impossible jusqu'ici. Quelles que soient les connaissances acquises depuis un demi-siècle dans le domaine de l'histoire administrative, si incontestable que puisse paraître le mérite des grandes publications dont je n'ai pas besoin de rappeler les titres, rien ne vaudrait, comme instrument de diffusion et comme encouragement au travail, cette encyclopédie rétrospective, intéressante tour à tour pour les uns et pour les autres, instructive sous une forme parfois attrayante, et, par-dessus tout, munie des meilleures garanties d'exactitude et d'authenticité. Ce serait l'introduction obligée à l'étude de l'ancienne France, la France de Sully, de Richelieu, de Colbert et de Louis XIV, la France du dix-septième et du dix-huitième siècle; ce serait la lumière substituée à toutes ces obscurités qui engendrent tant de préjugés, d'erreurs et d'injustices.

J'ai saisi volontiers l'occasion de signaler l'utilité et la nécessité d'un pareil monument. La sollicitude de notre Société doit s'étendre à toutes les époques de l'histoire nationale, comme à toutes les provinces de l'ancienne France. Si les moyens d'action dont elle dispose, la nature des travaux dans lesquels elle est engagée, et surtout son désir de cultiver par préférence les parties les plus obscures de nos annales, ne lui permettent pas d'accepter pour elle-même cette nouvelle entreprise, j'ai souhaité que du moins elle y concourût de toute son influence, et que l'idée d'une publication des *Mémoires des Intendants* pût se présenter sous ses auspices.

A. de Boislisle.

II

BIBLIOGRAPHIE.

196. — Bérard. Dictionnaire biographique des artistes français du douzième au dix-septième siècle, suivi d'une table chronologique et alphabétique, comprenant, en vingt

classes, les arts mentionnés dans l'ouvrage. In-8, xv-432 p. Paris, Dumoulin.

197. — Bodin-Legendre. Notice historique sur l'art religieux en France pendant le moyen âge, et sur le groupe de onze statues provenant de l'ancien château de Combefa, aujourd'hui à Monestiés (Tarn), représentant le Christ au tombeau, entouré de ses disciples et des saintes femmes. In-8, 15 p. Albi, Desrue.

198. — Boehmer. Édition critique du texte d'Oxford, de la Chanson de Roland. In-8. Halle, Lippert.

199. — Boislisle (de). Une liquidation communale sous Philippe le Hardi. In-8, 10 p. Paris, Lahure.

(Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.)

200. — Boucherie. Un almanach au dixième siècle. In-8, 15 p. Paris, Frank.

(Publications de la Société pour l'étude des langues romanes.)

201. — Bourassé et Janvier (Les abbés). Vie de la B. Jeanne-Marie de Maillé. In-12, xvi-269 p. Tours, Mame et fils.

202. — Bourguignon. Grammaire de la langue d'oïl (français des douzième et treizième siècles). In-18 jésus, vii-111 p. Paris, Garnier frères.

203. — Brunet. La Légende de saint Ortaire, abbé du monastère de Landelles (527-625). In-8, 8 p. Coutances, Salettes.

(Extrait de la Revue catholique de Coutances.)

204. — Butenval (de). Des transactions commerciales entre la France et la Grande-Bretagne. Étude d'histoire comparée. 1re partie, 1713-1786. In-8, 36 p. Paris, Guillaumin et Cie.

(Extrait du Journal des économistes.)

205. — Cambon de Lavalette. La Chambre de l'édit de Languedoc. In-8, 187 p. Paris, Sandoz et Fischbacher.

2166. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er JUILLET 1873,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 août 1873.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire ; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1703. L'École des Chartes, rue des Francs-Bourgeois, n° 62, à Paris; présentée par MM. J. Quicherat, directeur, et L. Delisle, vice-président du Conseil de perfectionnement, de l'École.

1704. M. le marquis des Réaux, rue de Monceaux, n° 52; présenté par MM. de Bouis et de Beaucourt.

Ouvrages offerts.

Collection de documents inédits sur l'Histoire de France : — *Inscriptions de la France du* v^e *au* xviiie *siècle*,

recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy. Tome Ier, Ancien diocèse de Paris. Paris, Imp. nationale, 1873. 1 vol. in-4.

Congrès des Sociétés savantes de France, tenu à la Sorbonne. Session de 1867. Rapport fait à la Société académique des Hautes-Pyrénées, au nom de ses délégués au concours, par M. Jules Mareschal, l'un des délégués. Br. in-8 de 72 p.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Tome XXV de la collection. Tome VII de la 3e série, 1871. Troyes, 1 vol. in-8.

Bulletin de la Société bibliographique. Tome IV, in-8. N° 6, juin 1873; in-8.

Société de l'Histoire du protestantisme français. — Bulletin historique et litteraire. 2e série, 8e année, n° 6. 15 juin 1873; in-8.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome XXI, 1873. (Fin du volume; Nobiliaire de la généralité de Limoges, p. 1 à 104.) Limoges, 1873; in-8.

Programme du concours de 1873 : Étudier l'art industriel en Limousin, et plus spécialement l'orfévrerie et l'émaillerie antérieures à la Renaissance. Prix : 300 fr. Délai : 31 décembre 1873.

Revue des Documents historiques, suite de pièces curieuses et inédites, publiées avec des notes et des commentaires par M. Étienne Charavay, archiviste-paléographe. Nos 1 et 2. Avril et mai 1873. (Revue mensuelle, paraissant par fascicule de 16 pages, gr. in-8, avec fac-simile. Abonn. 15 fr.)

Histoire de la ville de Tours, par M. le docteur E. Giraudet. Tours, 1873. 2 vol. in-8.

Lettres inédites de Janus Fregose, évêque d'Agen, publiées par M. Philippe Tamizey de Larroque. (Extrait du recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.) Bordeaux, 1873. Br. in-8 de 36 pages.

Études historique sur la forme, le lieu et la date du mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche, par M. Émile Labeyrie. Paris, 1873. Br. in-8 de 44 pages.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. T. VI, complétement terminé.

Brantôme. T. VII, 2 placards chez M. Lalanne ; les épreuves suivront.

Froissart. T. IV, feuilles 1 à 26, *a* et *b* des sommaires, tirées ; 2 placards terminant la composition sont envoyés à M. Luce.

Annuaire-Bulletin de 1873. Feuilles 7, 8 et 9 en correction.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Chroniques de Saint-Martial. Texte entièrement imprimé et tiré. — Préface : la 1re feuille est en pages; la majeure partie de la suite est composée. Le manuscrit de la Table n'a point encore été remis par M. Duplès-Agier.

Chronique de Béarn et de Navarre, par Bordenave. Texte achevé; préface adressée en épreuves à M. Raymond. On attend la copie de la table.

Chronique rimée des Albigeois. T. Ier. M. Meyer a retardé la correction de la 1re feuille, qui lui a été adressée en épreuve.

Le Conseil décide que la *Chronique de Béarn et de Navarre* complétera la distribution de 1873, qui comprendra, de plus, le tome II de *Bassompierre* (déjà distribué), le tome VI de *Brantôme* et le tome IV de *Froissart.* M. le Trésorier est invité à hâter le plus possible les lettres d'envoi des volumes terminés. Les *Chroniques de Saint-Martial* feront partie de la distribution de 1874.

Le Conseil décide, après un nouvel examen et conformément au désir exprimé par MM. les Censeurs, que leur Rapport à la dernière Assemblée générale sera imprimé textuellement, tel qu'il a été lu à cette réunion ; mais il charge les membres du bureau de rédiger, au nom du Conseil et conformément aux délibérations et aux décisions qui ont eu lieu

dans la séance du 10 juin et dans la séance de ce jour, une note explicative, qui sera jointe à ce Rapport. (Voir p. 147.)

M. L. Delisle, président du Comité de publication, fait, au nom de ce Comité, un rapport sur plusieurs propositions renvoyées à son examen.

1° M. Merilhou avait proposé de publier les *Mémoires de Geoffroy de Vivans*, sur les guerres et l'état du protestantisme dans la province du Périgord au seizième siècle.

L'auteur de la proposition signale, ainsi que l'indique sa lettre lue dans la dernière séance du Conseil, l'existence du manuscrit original à la Bibliothèque nationale. Cette indication ne paraît pas exacte, et les Mémoires dont il s'agit ne sont encore connus que par une copie imparfaite du dix-septième siècle. M. Merilhou ne se propose pas, d'ailleurs, comme devant être l'éditeur de l'ouvrage. Le Comité, considérant que les Mémoires de Monluc, récemment terminés, et ceux de Brantôme, encore en voie de publication, se rapportent pareillement au seizième siècle, est d'avis qu'il n'y a pas lieu, du moins quant à présent, d'entreprendre l'impression des *Mémoires de Geoffroy de Vivans*. On se bornera à remercier l'auteur de la proposition et à en prendre bonne note pour l'avenir.

2° M. l'abbé Valentin Dufour a appelé l'attention du Conseil sur la convenance de donner une nouvelle édition du *Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII*. Les éditions précédentes sont défectueuses, et l'auteur de la proposition signale l'existence, à la bibliothèque du Vatican, d'une copie susceptible de fournir un bien meilleur texte; mais il n'a pas vu cette copie, et il ne fait pas connaître son plan de publication. Tout en désirant, pour un temps plus ou moins éloigné, l'impression de cet ouvrage, le Comité n'est pas d'avis de l'adopter dès à présent.

3° M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, avait d'abord proposé de publier une collection des *Mémoires et Lettres de la famille de Saulx-Tavannes* (seizième et dix-septième siècles). Il s'est ensuite borné à indiquer, comme pouvant faire le sujet d'une publication moins considérable et embrassant une seule période (le seizième siècle), les *Mémoires du maréchal de Tavannes*, écrits par son second fils Jean. Ces Mémoires ont été imprimés secrètement au commencement du dix-septième siècle. On

n'en a pas l'original; on en rencontre à peine quelques copies faites ultérieurement. Si le texte ne demande pas à être rectifié, il est très-susceptible d'être éclairci par des notes qui manquent à toutes les éditions précédentes. Ces Mémoires trouveraient leur commentaire naturel dans les papiers de Saulx, existant aux Archives nationales, aux archives départementales de la Côte-d'Or et entre les mains des héritiers de la famille.

A ces Mémoires seraient ajoutées les lettres du maréchal de Tavannes, en grande partie inédites. Celles qui existent aux archives de Dijon viennent de paraître, il est vrai, dans les *Analecta divionensia;* mais il reste à éditer celles qui sont conservées à la Bibliothèque nationale, à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg et dans quelques collections particulières. M. Pingaud a déjà réuni la copie de cent soixante-dix de ces lettres. On y pourrait ajouter les lettres des deux fils du maréchal, Guillaume et Jean, dont M. Pingaud a recueilli une trentaine.

Enfin, les Mémoires de Guillaume de Tavannes, qui présentent l'histoire de la Bourgogne pendant les dernières années de la Ligue, seraient susceptibles de notables éclaircissements.

Le Comité, tout en reconnaissant l'intérêt que pourrait offrir cette production ainsi restreinte, surtout au point de vue de la correspondance, n'a pas jugé possible d'entreprendre dès à présent une nouvelle publication, d'une aussi grande étendue, sur le seizième siècle, avant que l'édition de Brantôme fût achevée, et sans tenir compte des nombreux projets précédemment admis en principe.

4° Une proposition de M. Francisque Michel a paru au Comité susceptible d'être plus positivement et plus promptement prise en considération. L'auteur avait depuis longtemps copié à la Bibliothèque nationale un manuscrit de la *Chronique rimée de Pierre Ier, roi de Chypre*, composée au quatorzième siècle par Guillaume de Machault. Cette Chronique, déjà citée et commentée par Caylus dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, ne formerait qu'un volume de deux cents pages de texte environ. La copie de M. Fr. Michel a été communiquée au Comité, en même temps que le plan de l'édition. M. Fr. Michel proposerait de compléter le volume, soit par une autre chronique de pareille étendue

environ, soit par des documents de la même époque et par des notes éclaircissant le texte. Le Comité est d'avis d'adopter en principe la publication du poëme de Guillaume de Machault, en se bornant à y ajouter quelques annotations et documents peu étendus, et de désigner M. Fr. Michel pour éditeur.

Ces quatre propositions du Comité de publication sont mises en délibération et adoptées par le Conseil.

La séance est levée à cinq heures.

II

VARIÉTÉS.

LETTRES DE LOUIS XIII.

(1619-1626.)

Peu d'époques ont été aussi profondément étudiées que celle de Louis XIII. La régence de Marie de Médicis, la faveur de Concini, de Luynes ou de Cinq-Mars, le gouvernement du cardinal de Richelieu, les rébellions des Soubise, des Rohan, des Montmorency, les complots et les intrigues de cour, les assemblées des États généraux et des Notables, la guerre de la Valteline ou l'invasion des Impériaux en Champagne, ont été tour à tour l'objet des investigations les plus fructueuses. A côté des historiens de toutes les écoles, le Vassor, Griffet, Bazin, Aubery, Vialart, le Clerc, Jay, V. Cousin, Avenel, Picot, se placent des séries de mémoires ou de journaux non moins instructifs, non moins précis que les documents originaux : il suffit de citer Pontchartrain, Arnauld d'Andilly, Fontenay-Mareuil, Rohan, Vittorio Siri, Montrésor, Déageant, Héroard, etc. Le *Mercure françois* et

la *Gazette*, premiers représentants de la presse française, débutent à temps pour prendre place dans cet imposant ensemble de documents, où notre Mathieu Molé, notre Bassompierre figurent avec honneur, et qui ne cesse de s'accroître chaque jour de travaux nouveaux ou de pièces précieuses empruntées aux sources les plus diverses. Il faut donc renoncer, comme l'a dit l'éminent éditeur des *Lettres de Richelieu*, à produire — quelques inédits que puissent être les documents — des choses absolument neuves, ou à « jeter des lueurs inattendues ; » toutefois il est des physionomies particulières sur lesquelles quelques retouches placées à propos peuvent ajouter à l'exactitude du tableau et faire mieux saisir les détails ou les plans. Parmi ces physionomies, celle qui eût dû primer toutes les autres, et qui se trouve presque constamment reléguée derrière des figures plus énergiques ou des personnalités plus actives, excite pourtant un certain intérêt, je n'ose dire une sympathie, que peut-être justifierait la production de documents intimes. Louis XIII, jeune, indolent, faible plutôt qu'incapable ou impuissant, plus passionné pour les jeux enfantins et la plaisanterie que pour ses devoirs de roi, mais toujours recouvrant à point nommé sa majesté et son maintien imposant, ne vaudrait-il pas la peine qu'on l'étudiât d'un peu près, c'est-à-dire dans cette correspondance personnelle qui, dégagée, au moins en apparence, du caractère officiel, présente certaines garanties de spontanéité et de franchise authentique? On en va juger par quelques lettres empruntées à un manuscrit de la collection Béthune (Bib. nationale, ms. Fr. 3722, ancien 9227), qui a pour titre : « Registre de M. Tronçon, secrétaire du cabinet, de plusieurs lettres escrittes de la main du Roy Louys treiziesme à divers princes, seigneurs et autres, ez années 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624, 1625 et 1626. »

Cette copie offre tous les caractères désirables d'authenticité. Tout d'abord, elle provient d'un homme fort connu. Louis Tronson (*ou* Tronçon) du Coudray, fils d'un maître des requêtes et d'une fille du président de l'Estoile, s'étant distingué parmi les meneurs du complot contre le maréchal d'Ancre, avait été promu par la reconnaissance de Luynes aux fonctions de conseiller d'État, intendant des finances et secrétaire du cabinet. Cette dernière charge,

qui avait quatre titulaires exerçant alternativement, donnait la confiance intime du prince. Pendant sept ans, Tronson la garda si habilement, que lui, l'ancien serviteur et la créature du connétable, il put devenir un des plus sûrs agents de Richelieu. Il partageait la faveur royale avec Marsillac, gouverneur de Sommières, et « un certain qui leur servoit de tiers; » le dicton commun disait: « Trois têtes en un bonnet. » Mais l'année 1626 leur fut fatale à tous. Entraîné par Marsillac et par l'huissier du cabinet Sauveterre, aveuglé sans doute comme eux par la familiarité du roi, qui, dès sa jeunesse, s'était habitué à leur communiquer les plus importantes affaires, Tronson fit fausse route; après avoir été partisan du mariage de Monsieur avec Mlle de Montpensier, il voulut en détourner le jeune prince et le roi lui-même. Tronson, Sauveterre et Marsillac furent disgraciés et perdirent leurs charges; le dernier fut même renfermé à Ancenis. Selon le *Mercure françois*[1], Tronson ne fut guère plaint à la cour, car il avait trop souvent eu l'occasion de signifier aux autres pareille disgrâce. Encore le roi se montra-t-il fort clément : son secrétaire ayant répondu à l'exempt qui apportait l'ordre de partir aux champs dans deux heures, qu'il n'y possédait point de maison, on lui permit de se retirer en Beauce chez son beau-père, trésorier de l'Épargne, Guillaume de Sève de Saint-Julien, et en compagnie de son beau-frère, Alexandre de Sève, aussi secrétaire du cabinet et disgracié avec lui. Le public remarqua beaucoup que cette révolution de palais, qui devait bientôt coûter la vie au comte de Chalais, frappait toutes les créatures de M. de Luynes; et le *Mercure* ajoute que l'exil de Tronson, puis celui de Mme de Chevreuse, suffirent pour ramener à la soumission tous les « aversionnaires » du mariage.

J'ai dit qu'il y avait quatre secrétaires du cabinet : c'étaient Tronson, son beau-frère de Sève, un fils du chancelier d'Aligre, et enfin celui qu'on appelait « le petit Loménie, » cousin de M. de la Ville-aux-Clercs; mais d'Aligre avait quitté les fonctions depuis la retraite de son père, et, les deux premiers étant disgraciés, Loménie se trouva seul

1. T. XII, p. 375. Cf. *Mémoires de Richelieu*, t. III, p. 105, et Avenel, *Lettres de Richelieu*, t. Ier, p. 9.

pour faire les fonctions. Ce ne fut que plus tard que Louis XIII permit à Tronson de négocier sa charge, et elle tomba entre les mains du premier commis Michel Lucas. Que devinrent les papiers des secrétaires disgraciés? Selon le *Mercure*, Tronson aurait renvoyé au roi tout ce qu'il avait; mais il y a des raisons de croire que cette restitution se fit bien incomplétement et que Tronson se regarda comme le légitime propriétaire d'une partie de la correspondance de son maître. Il la transmit à ses enfants, et, si d'une part nous en retrouvons un volume de copies dans les manuscrits de Béthune, d'autre part le P. Griffet nous apprend que le séminaire de Saint-Sulpice possédait de son temps, non-seulement des copies analogues, mais des originaux de lettres adressées au roi. Évidemment ces précieux documents, qu'il emploie à chaque page du premier volume de l'*Histoire de Louis XIII*, avaient été apportés au séminaire par le fils de notre secrétaire, Louis Tronson, prieur de Chandieu, aumônier du roi et supérieur de Saint-Sulpice[1]. Y sont-ils encore aujourd'hui? Il serait intéressant de compléter le manuscrit dont je vais tirer quelques extraits à l'aide du volume analogue cité souvent dans le P. Griffet, et qui contenait également la transcription de lettres écrites par Louis XIII lui-même[2].

La personnalité de Tronson est donc une première garantie de l'authenticité de son recueil; s'il en fallait d'autres, nous aurions la ressource de comparer certaines lettres avec la reproduction qui en fut faite dans les journaux du

1. Mort en février 1700; écrivain estimé. Le secrétaire de Louis XIII avait eu six fils et deux filles. Une lettre de notre ms. (fol. 89) est écrite par le roi au grand maître de Malte, pour le prier de recevoir dans l'ordre Guillaume Tronson, qui n'avait alors que trois ou quatre ans, et qui plus tard exerça aussi les fonctions de secrétaire du cabinet. Voyez la continuation ms. des *Généalogies des maistres des requestes*. L'illustre défenseur de la reine Marie-Antoinette descendait de ces Tronson du Coudray.

2. Par exemple, le P. Griffet cite (t. Ier, p. 326, note) le texte de la lettre par laquelle le roi annonça à sa mère la mort du connétable de Luynes, et il dit que « la copie se trouve dans le recueil des mss. de M. Tronçon, secrétaire du cabinet, qui se conserve à la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice de Paris. » C'est évidemment de la même source qu'il tire les autres lettres à Marie de Médicis sur la mise en liberté du fils de Concini ou sur l'affaire des Ponts-de-Cé.

temps[1], ou avec les originaux autographes qui existent encore et dont quelques-uns ont été publiés récemment[2].

Les lettres dont la copie a été conservée par Tronson furent certainement écrites par le roi lui-même, de sa propre main et de cette écriture correcte, mais insignifiante, qui tient le milieu entre celles de Henri IV et de Louis XIV. Tronson a soin d'indiquer — c'est chose très-rare — quand son maître s'est contenté de signer. Je ne sais si Louis XIII laissait parfois contrefaire son écriture et son orthographe par quelque secrétaire « ayant la plume, » comme Loménie l'avait eue sous le règne précédent[3], comme Rose devait l'avoir sous Louis le Grand. Quant à la rédaction, c'est tout autre chose. Beaucoup de ces lettres, et surtout celles à la jeune reine, ou à la vieille « Mamaga, » ou à l'ami « Neytron, » ne trahissent aucune inspiration étrangère; mais d'autres, qui équivalent à des dépêches d'État, devaient bien probablement être préparées par un ministre ou un favori. Si l'on se reporte à certaines dates dans le *Journal de J. Héroard*, il semble difficile qu'un prince si jeune et si novice trouvât ces jours-là le temps ou le moyen de faire une rédaction sérieuse entre ses amusements puérils, les Conseils, le jeu, les devoirs dont il s'acquittait régulièrement envers la reine, les chasses acharnées, la musique, etc., etc. On a d'ailleurs la preuve que Richelieu, dans son premier ministère, avait fait écrire par le roi des lettres d'une élévation de pensées remarquable, et que M. de Luynes suivit les mêmes errements[4]. Louis cédait, mais de mauvais gré et par mollesse, en protestant auprès de quel-

1. Voyez, entre autres, les lettres sur la mort du jeune comte de Fronsac, fol. 155 v. et 156 du ms., imprimées dans le *Mercure*, t. VIII, p. 816.

2. Les lettres au pape, dont M. Avenel a donné des copies faites sur les originaux du British Museum.

3. Voyez une lettre de cette espèce dans le *Journal de J. Héroard*, 2 février 1607.

4. Arnauld d'Andilly, dans son *Journal inédit* publié par M. Halphen, p. 408, note ceci à la date du 2 mars 1619: « Le Roy envoye M. du T [remblay] vers M. de Luçon, pour luy commander d'aller trouver la Reine-mère à Angoulesme. M. de Luynes écrivit la lettre; et le Roy écrivit au bas. » M. Joseph de Laborde, dans le *Musée des Archives*, nº 789, a signalé une lettre de Louis XIII à sa mère, corrigée par la Ville-aux-Clercs, sous la dictée de Luynes.

que proche serviteur[1]. Notre seconde lettre sera un exemple intéressant de rédaction en double. Il est possible aussi qu'ayant à écrire plusieurs lettres de suite sur le même sujet, aux présidents du parlement pour l'enregistrement des lettres de duché-pairie de M. de la Roche-Guyon, de M. de la Valette, de M. de Luynes, ou aux évêques pour une candidature d'agent général du clergé, le roi appelât à son secours le secrétaire de service. Au moins faut-il remarquer que les formules, dans ce cas, sont habilement et agréablement variées, et l'on sait que Louis XIII fut plus tard un des meilleurs rédacteurs de la *Gazette*. La conclusion est qu'il faut faire des réserves même dans le cours de cette correspondance intime et autographe. Bien d'autres que nous se sont souvent extasiés devant des lettres qui n'avaient de ce dernier mérite que l'apparence.

Il est inutile de faire observer que le manuscrit de Tronson, contenant environ 570 lettres pour huit ans, ne représenté qu'une partie de celles que le roi écrivit pendant le service de ce secrétaire[2]; mais aussi celui-ci n'a pas dû choisir les moins importantes pour les faire transcrire par son copiste, lequel, malheureusement, était des plus ignorants et singulièrement étourdi.

Enfin, ce qui peut ajouter au prix de ce recueil, c'est que son apparence presque suspecte l'a fait négliger par les historiens ou les curieux. Je le croyais même, tout d'abord, absolument inconnu; mais notre honorable collègue, M. le marquis de Chantérac, m'avait devancé en empruntant à Tronson, pour l'appendice du second volume des *Mémoires*

1. Voyez le *Journal de J. Héroard*, t. II, p. 154, et Avenel, t, Ier, introd., p. c et ci. Louis XIII tenait à affecter des sentiments d'indépendance; dans une lettre de 1619 à la princesse d'Espagne, il lui dit: « Je sais aimer qui je dois et ne me fais point d'autre conseil ni d'autres persuasions que ma seule inclination. »

2. Je n'y ai pas rencontré, parmi les lettres écrites pour l'enregistrement du duché de Luynes, celle qui est reproduite dans les *Mémoires de Mathieu Molé*, t. Ier, p. 222, et dont l'original est au tome V des mss. Colbert; ni cette lettre au prince de Condé qu'on trouve dans le *Mercure* de 1619, p. 334 et suiv.; ni celle à la Reine-mère, sur la mort de Luynes, que le P. Griffet (t. Ier, p. 326) emprunte au ms. Tronson de Saint-Sulpice; ni rien de cette correspondance avec la Reine-mère qui a été si souvent reproduite; ni même les lettres qui, au témoignage des auteurs contemporains, furent transmises par Tronson lui-même. (Griffet, t. Ier, p. 412, etc.)

de Bassompierre, deux lettres sur la mort du connétable de Luynes. Je respecterai ses droits de priorité.

La période qu'embrasse le manuscrit est un peu moins riche que certaines autres en documents originaux. En effet, les *Mémoires de Mathieu Molé* ne contiennent guère que des lettres de cachet ou des circulaires ministérielles : comme l'a fait observer le savant éditeur, il semble que Molé évite de se compromettre dans le moindre récit des événements ; quelques allusions dans les lettres à P. Dupuy, et c'est tout. La publication de M. Avenel, si complète, si précieuse, ne nous offre presque rien pour ces années 1617 à 1624, où Richelieu était éloigné des affaires publiques. Ce sont là des lacunes qui se présentent d'autant plus à propos pour nous, que les épisodes intéressants ne manquent point. La correspondance conservée par Tronson commence presque immédiatement après ces *négociations intimes* que nous a révélées notre confrère M. Armand Baschet, dans son curieux livre du *Roi chez la Reine*. Au lendemain de la consommation du mariage (25 janvier 1619), les lettres conjugales à la belle Anne d'Autriche sont curieuses à lire ; on cherche entre les expressions d'une tendresse tant soit peu cérémonieuse quelques indices d'un sentiment plus opportun que, suivant les chroniques de la cour, le connétable de Luynes n'avait éveillé que très-passagèrement[1]. Il est vrai que bientôt un accident fâcheux viendra détruire pour longtemps tout espoir de postérité[2].

A côté d'autres lettres plus importantes, comme celles qui sont adressées à la cour de Rome pour la promotion de Richelieu au cardinalat et la canonisation de saint Ignace de Loyola, ou celles qui ont trait au mariage d'Angleterre, on remarquera aussi, dans les extraits que je vais donner, la correspondance avec le prince de Condé, toujours suspect et toujours soupçonneux. J'ai dû négliger beaucoup de lettres à la princesse de Piémont, sœur du roi, ou aux divers princes et princesses alliés à la maison de France, parce qu'elles contiennent plus de témoignages d'affection,

1. Il faut comparer le *Journal de J. Héroard*.

2. On trouvera les lettres relatives à l'accident arrivé à la reine, le 16 mars 1622, dans l'appendice dont M. de Chantérac réunit actuellement les matériaux pour le t. III de *Bassompierre*.

de compliments et de recommandations que de détails sérieux. Il y a d'autres correspondants intimes, mais il en est peu, ou point, qui excitent plus que le lieutenant la Curée les démonstrations cordiales du roi : c'est bien la familiarité que montrent maints passages du *Journal de Héroard*. Il y a même des lettres inintelligibles, étant écrites dans une sorte de jargon convenu entre les deux amis.

Je terminerai cet avertissement en disant que le manuscrit de Tronson ne présente guère de suite, et surtout point d'ordre chronologique dans la première partie. Fort mal transcrit, il ne donne souvent ni les dates ni même les adresses : on dirait que le secrétaire a livré pêle-mêle à son copiste les feuilles volantes sur lesquelles il avait pris à la hâte, au jour le jour, le texte des lettres du roi. J'ai donc dû faire quelques attributions d'époques ou de noms de destinataires, mais avec la précaution de les indiquer distinctement. Dans d'autres occasions, le texte s'est trouvé tellement altéré, qu'il m'a paru impossible de prendre la responsabilité du rétablissement.

A. B.

Au cardinal de la Rochefoucauld[1].

(Fol. 19.)

[Avril 1619?]

Mon cousin, j'ai appris que l'on vous avoit tenu quelques discours touchant votre négociation, qui sont grandement éloignés de la vérité et contraires à mes sentimens. Pour cette occasion, je vous envoie le sieur de Modène[2], qui vous assurera de nouveau de ce que je vous ai dit moi-même. Tenez pour tout certain que je suis et demeure très-satisfait du zèle que vous avez pour moi et de vos fidèles services, mais particulièrement de ceux que vous m'avez rendus en ce dernier voyage; ledit sieur de Modène vous en parlera plus particulièrement[3]. Je prie Dieu, etc.

1. François, de la branche de Randan, grand aumônier.
2. François de Raymond de Mourmoiron, baron de Modène, parent des Luynes et serviteur intime du roi; grand prévôt de l'hôtel.
3. Est-ce la négociation menée par le cardinal, le P. de Bérulle et autres, après l'évasion de la Reine-mère, et qui aboutit à l'accommodement du 30 avril 1619? Selon Bassompierre, on trouva que le cardinal « s'étoit un peu trop hasté, et qu'il en devoit donner avis au roi. » (T. II, p. 144. Cf. V. Siri, *Memorie recondite*, t. IV, p. 612 et suiv., et le P. Griffet, t. Ier, p. 242.) Est-ce la mission donnée à Modène en août 1620, après la déroute des Ponts-de-Cé? (Avenel, t. Ier, p. 678, note.)

Au duc de Bouillon[1].

(Fol. 85.)

[Mai 1619.]

Mon cousin, ces lignes seront pour vous assurer que je demeure entièrement satisfait de l'affection que vous m'avez témoignée, tant par votre dernière lettre, que par ce que ceux qui me l'ont rendue et ce que le sieur le Conte[2], depuis eux, m'ont rapporté de votre part. Je ne vous prie point de me la continuer, tenant pour certain que vous ne voudrez jamais y manquer, puisqu'outre les obligations naturelles que vous y avez, je désire encore vous y convier par toutes sortes de bons traitemens. Auparavant que partir de ce lieu, je ferai pourvoir à vous contenter sur ce qui vous est dû, et donnerai ordre qu'à l'avenir vous ayez tout sujet de vous louer du soin que l'on apportera à ce qui vous regarde. Et me remettant du surplus à ce que le sieur Comte vous dira, je prierai Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde[3].

1. Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, maréchal de France; père de Turenne.

2. *Sic*, et Comte plus bas. Il y avait un le Conte qui servait de secrétaire à la reine-mère. (*Journal inédit d'Arnauld d'Andilly*, p. 404 et 431.)

3. Le duc, après l'arrestation du prince de Condé (1617), s'était mis en état de rébellion armée. Compris dans l'amnistie générale, il favorisa secrètement le parti de la reine-mère, et conseilla au roi de s'accommoder avec elle. Voy. le *Journal inédit d'Arnauld*, p. 406 et suiv.

(*Le.... mai* 1619, *cette lettre a été changée par l'avis de M. de Luynes à M. de B.*)

Mon cousin, Villars[1] m'ayant fait entendre que vous lui avez donné charge de m'assurer que, nonobstant le bruit que l'on fait courir, vous n'avez jamais eu autre intention que de demeurer inséparablement attaché à mon service ni pris aucune part aux menées qui se font contre mon service et le repos de mes peuples, je n'ai pas voulu différer davantage à vous témoigner par lui le contentement qui m'en demeure et vous assurer, comme je fais par celle-ci, que, demeurant ferme en ce devoir comme je me le promets de votre affection et de votre prudence, j'aurai un soin particulier de le reconnoître, non-seulement en ce qui concerne le payement et continuation de votre pension et autres choses dont vous avez été ci-devant gratifié et que j'entends vous être pleinement entretenues, mais encore en toutes les autres occasions qui s'offriront pour le bien de votre maison; m'assurant que, comme vous savez trop mieux qu'elle trouvera toujours son avantage plutôt dans la prospérité qu'en la ruine de mes affaires, aussi

voudrez-vous contribuer tout ce qui dépendra de vous pour m'aider à les conduire au point que doivent souhaiter tous les bons François. C'est ce que je vous prie [de faire], et de ne vous point séparer de mes volontés, puisqu'elles n'ont autre objet que la grandeur de ma couronne et le bien de tous mes sujets. Et me remettant au surplus à ce que l'avocat H. et Villars, que je vous envoie, vous feront savoir, etc.

1. Est-ce le marquis de Villars, Emmanuel-Philibert des Prez, frère utérin du duc de Mayenne, et qui devait être tué, comme ce prince, au siége de Montauban, le 1er septembre 1621; ou Georges de Brancas, marquis de Villars et baron d'Oise, gouverneur du Havre, etc?

A M. de la Curée[1].

(Fol. 104 v.)

[Fin août 1619.]

Le Nétron[2], les merveilles que vous me racontez de ce pays-là ne sont pas semblables à celles de deçà, car le Marais[3] ayant été jusques aux portes de Paradis, a fait une conférence avec le dieu Bacchus du sujet de sa maladie. Il est bien aisé à voir qu'il est fort satisfait de son voyage et qu'il a apporté plusieurs recettes de ce pays-là pour la guérir, et jure qu'il ne gagnera jamais le Paradis que par ce moyen-là. Il a fait un testament, qui est que, tant qu'il aura de vie, il donneroit son corps à l'hôtesse du port de Neuilly, et, après sa mort, il en feroit un présent à la tombe du colonel Galats[4]. J'espère être bientôt à Paris. Je désire qu'en arrivant, vous veniez au-devant de moi en l'équipage que vous m'avez mandé, habillé en Pape et le Pélerin auprès de vous, suivi de Mathurine[5], avec son petit carrosse, dans lequel sera son fils et son palefrenier. J'espère de vous rencontrer avec quatre chiens qui, dans peu de temps, vous et tout votre équipage, jetteront au fond de la rivière. Il n'y aura différence entre votre fin et celle du More[6], si ce n'est que vous mouriez dans les eaux, et lui dans les vins. Je m'en vais au Lude[7], et de là à la Flèche. J'espère voir de beaux jeux. Je ferai entrer le moine inconnu, qui fera des merveilles. Adieu, Nétron.

1. Gilbert Filhet, seigneur de la Curée et de la Roche-Turpin, conseiller d'État, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi, etc., fait chevalier des ordres à la promotion de décembre 1619. Après l'affaire des Ponts-de-Cé, la Curée hérita de la charge de mestre de camp enlevée au comte de Saint-Aignan. On trouve son portrait dans les mss. du Saint-Esprit, promotion de 1619.
2. *Sic*, ou *Le Neytron*, surnom d'amitié.
3. Un des serviteurs intimes du roi.
4. Gaspard Galaty, colonel des Suisses et vieux serviteur de Henri IV; mort le 2 juillet 1619.

5. La folle de la reine-mère.

6. La reine-mère avait un *More*, et le roi lui-même avait un fou de ce surnom.

7. La cour était le 26 août au Lude, où le médecin Héroard et la chronique locale attestent que le roi se montra très-attentif pour Anne d'Autriche.

François de Daillon, comte du Lude, marquis d'Illiers, seigneur de Pontgibault et de Briançon, sénéchal d'Anjou, etc., devenu en 1617 gouverneur de Monsieur par le crédit de Luynes, qui avait servi comme page au Lude et qui lui faisait espérer un titre de duc et pair, avait déjà eu l'honneur de recevoir la cour une première fois, le 4 juin. Selon une relation imprimée du temps, « il fit parler de luy pour la magnificence de son festin fait au Roy et aux gens de sa cour, qui a duré près de trois jours, table couverte (*sic*) à un chacun, avec un appareil de viandes nompareil et une despence fort grande, où, après Sa Majesté festoyée, y furent traictez messieurs les ducs de Guise, de Mayenne, messieurs de Montbason, de Brisac, de Luynes et autres seigneurs, avec un extrême contentement. » Le comte du Lude mourut le 27 septembre suivant, en son château d'Illiers (et non Tilly, comme l'a écrit Héroard). Le colonel d'Ornano lui succéda comme gouverneur de Monsieur.

(*La suite prochainement.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

206. — Capmal. Le Cachot de la Tour des Pins; épisode de la guerre des Cévennes. In-18 jésus, 275 p. Paris, Sandoz et Fischbacher.

207. — Cazalis de Fondouce. Les Temps préhistoriques dans le sud-est de la France. L'homme dans la vallée inférieure du Gardon. Le Gardon à l'époque quaternaire. Le Mardieuil. La Sartanette. La Salpétrière. Avec 14 pl. In-4, 90 p. Paris, Adr. Delahaye.

208. — Chapitres (les) nobles de Lorraine. In-8, 44 p. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

2166. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I

PROCÈS-VERBAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 AOÛT 1873,

aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE GODEFROY-MÉNILGLAISE.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 novembre 1873.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1705. M. Étienne Charavay, archiviste-paléographe, rue des Grands-Augustins, n° 26; présenté par MM. L. Delisle et J. Desnoyers.

1706. M. de Parlier du Mazel, rue Las-Cases, n° 18; présenté par MM. le marquis de Chantérac et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société bibliographique, n°s 4 à 7. Paris, 1873. Br. in-8.

Société de l'histoire du protestantisme français. — Bulletin

historique et littéraire, 2e série, 8e année, n° 9, 15 juillet 1873. Paris, 1873. Br. in-8.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, VIIIe volume (XXVIIIe de la collection), 2e livraison. Caen et Paris, avril 1873. 1 vol. in-4.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. Tome IX. Versailles, 1873. 1 vol. in-8.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine. Tome II, année 1872. Tours, 1872. Br. in-8.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier. Tome XII, 4e livr. Moulins, 1873. Br. in-8.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 19e année, 1872. La Roche-sur-Yon, 1873, in-8.

Lettre à M. Jules Lair sur un exemplaire de Guillaume de Jumiéges copié par Orderic Vital, par M. Léopold Delisle. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.) 1873, br. in-8, de 16 p. et 2 pl.

Correspondance. — Travaux de la Société.

MM. Édouard Bataille et Al. Rousseau remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. le marquis de Chantérac s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et propose l'admission de M. de Parlier du Mazel.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome IV, terminé.

Brantôme. Tome VII, feuilles 1 à 5 et placards 10 à 15 chez l'auteur. (Ce volume est destiné à l'exercice 1874.)

Annuaire-Bulletin de 1873. Tiré jusqu'à la feuille 11.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Histoire de Béarn et de Navarre, par Nicolas de Bordenave. Le volume est terminé. Les exemplaires sont déposés chez le libraire de la Société, prêts à être distribués aux sociétaires, avec les deux autres volumes qui doivent compléter la souscription de 1873.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges. Le texte est

complétement imprimé, ainsi que l'introduction. Le manuscrit de la table doit être remis prochainement par M. Duplès-Agier. Ce volume fera aussi partie de la distribution de 1874.

Chronique rimée de la croisade contre les Albigeois. La copie du 1[er] volume a été remise en partie par M. Meyer. Mais, comme il sera probablement nécessaire d'apporter quelques changements au mode de disposition du texte et de la traduction, eu égard à la difficulté de faire concorder l'étendue des notes de chacune de ces parties, placées en regard, l'impression en a été suspendue.

Le Conseil reçoit, de la part de M. Douët-d'Arcq, la copie manuscrite des comptes d'un des argentiers du roi Charles VI (le 17[e] compte de Guillaume Brunel, pour l'année 1387). L'impression de ce document avait été déjà votée en principe. Comme il formerait moins de 200 pages, l'auteur est autorisé, suivant sa demande, à y ajouter d'autres documents analogues : un compte de Geoffroi de Fleuri, argentier du roi Philippe le Long (1317), un compte du règne de Philippe de Valois et l'inventaire du mobilier de Clémence de Hongrie. Le volume sera complété par une introducduction et un glossaire. M. L. Delisle est désigné pour commissaire responsable. Le Conseil autorise la mise sous presse immédiate de ce volume, à l'imprimerie de M. Gouverneur. Le tirage sera fait à mille exemplaires.

M. L. Delisle informe le Conseil que M. Francisque Michel lui a remis le manuscrit des *Chroniques de Pierre de Lusignan, roi de Chypre* (1350-1369), dont l'impression a été précédemment décidée en principe. Le Conseil fixera plus tard le tour d'impression de ce volume.

M. le marquis de Godefroy entretient le Conseil des Mémoires manuscrits de Jacques de Rossel, baron d'Aygalliers, qui joua un rôle important dans la pacification de la guerre des Cévennes ou des Camisards, pendant la dernière partie du règne de Louis XIV. L'original de ces Mémoires est conservé dans la bibliothèque de la ville de Genève. M. le baron de Rossel de Fontarèches, membre du Conseil général du Gard, dont le quatrième aïeul était père du baron d'Aygalliers, en possède une copie authentique qu'il mettrait volontiers à la disposition de la Société. Mais les nombreuses publications commencées ou décidées ne

permettraient sans doute pas d'utiliser ce document, qui pourrait, d'ailleurs, être plus convenablement mis au jour par la Société historique de Genève ou par la Société de l'Histoire du protestantisme.

M. le marquis de Godefroy donne quelques détails sur l'auteur de ces Mémoires. Le baron d'Aygalliers, quoique ardent protestant, conçut un plan pour mettre fin à cette triste guerre des Camisards, et le proposa à Louis XIV, qui lui accorda plusieurs audiences et l'envoya auprès du maréchal de Villars, avec recommandation d'user de ses conseils et de son influence pour atteindre le but désiré.

Le baron pénétra jusqu'à la retraite de Cavalier, et faillit être fusillé par ses soldats, qui le regardaient comme un traître; il décida toutefois ce fameux chef des Camisards à une entrevue avec le maréchal, l'y accompagna et ménagea l'accord qui fut conclu. Le roi récompensa ce service important par une pension. Mais bientôt l'intendant Bâville, prenant ombrage de l'influence du baron d'Aygalliers, le fit exiler. Celui-ci se rendit à Genève, où il composa ses Mémoires. Plus tard, l'ennui ou le mécontentement lui ayant fait rompre son ban, il fut arrêté et enfermé à Loches. Un jour, armé d'un des barreaux de fer de sa fenêtre qu'il avait réussi à desceller, il sauta dans les fossés, tenant cette arme à la main, et assomma le factionnaire; mais la garde, attirée par le bruit, fit feu, et il resta sur le carreau.

Court de Gébelin et les autres historiens de la guerre des Cévennes ont raconté plus ou moins brièvement ses aventures; mais les Mémoires dont il s'agit sont remplis de détails sur les négociations et les actes de ce gentilhomme, qui offrent beaucoup plus d'intérêt.

Le Conseil remercie M. de Godefroy de son intéressante communication; mais, comme lui, il est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite, du moins quant à présent.

Le Conseil est informé que le prix d'histoire fondé par la Société de l'Histoire de France vient d'être remporté, au grand concours, par M. Gourraigne, élève de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.

La séance est levée à cinq heures.

II

VARIÉTÉS.

LETTRES DE LOUIS XIII.

(1619-1626.)

SUITE.

Au roi d'Espagne[1].

(Fol. 24.)

Paris, ce 13 février 1620.

Monsieur et beau-père, après les ennuis et les déplaisirs que j'ai reçus durant l'effort de la maladie de la reine votre fille survenue promptement[2], et dont j'ai fait donner avis à Votre Majesté, Dieu ayant accepté mes vœux et les instantes prières de mon peuple, ainsi qu'il paroît par sa meilleure disposition, j'ai estimé ne pouvoir rien faire qui augmentât davantage mon contentement que de vous en faire part, m'assurant que Votre Majesté recevra de la joie de cette bonne nouvelle. Ce gentilhomme, lieutenant de ma vénerie[3], vous fera entendre l'état auquel la reine est de présent. A quoi me remettant, je prie Votre Majesté croire que je serai toujours bien fort désireux de faire connoître par bons effets que je suis, monsieur et beau-père, votre bon frère et beau-fils.

1. Philippe III, marié à Marguerite d'Autriche, et père d'Anne d'Autriche, que Louis XIII avait épousée en 1615.

2. La reine avait eu une fièvre « continue, double, tierce. » Le jeudi 6 février, Héroard note ceci : « Le roi amusé diversement; il ne sort point, à cause de la maladie de la reine, de laquelle il étoit vivement touché. » Selon V. Siri, t. V, p. 107, cette maladie fut causée par un accès de jalousie de la jeune reine; mais la conduite du roi prouva que ces soupçons n'avaient aucun fondement.

3. Le fameux Toiras était alors lieutenant de la vénerie et capitaine de la volière des Tuileries.

A M. de la Curée.

(Fol. 120 v.)

[1er semestre 1620?]

Nétron, je suis trop assuré de votre affection à mon service pour vous oublier aux occasions qui s'offriront de faire encore paroître votre courage. Les bruits qui courent ne me mettent pas encore à cheval; s'il en faut venir là, j'espère que vous me verrez bien faire et que vous serez des plus proches de moi au lieu où l'honneur s'acquiert. Je n'ai autre chose à vous dire sur ce sujet, sinon de vous tenir toujours prêt et d'assurer vos amis offres (*sic*) que j'ai de tout le secours que le Nétron a toujours rendu à son maître[1].

1. Cette lettre se rattache peut-être aux préparatifs de départ pour la Normandie. La Curée avait cédé, le 1er mai 1619, à M. de Brantes, frère du connétable, la compagnie de chevau-légers de la garde qu'il commandait depuis le temps du feu roi. Son nouveau titre ne l'attachait plus constamment à la personne royale.

Dépêche pour le droit annuel[1].

(Fol. 119.)

Rouen, ce 12 juillet 1620.

Monsieur de Verdun[2], ayant mis, il y a quelque temps, en considération les prières et supplications qui m'ont été plusieurs fois réitérées par mes officiers, et me représentant combien leur affection à mon service me convie à les traiter favorablement, j'avois pris résolution, avant mon partement de Paris, de leur octroyer ce qu'ils m'ont témoigné leur être plus avantageux pour le bien et repos d'eux et de leur famille, remettant le droit annuel pour plusieurs bonnes et grandes considérations, (*sic*) ne m'avoit permis de laisser continuer davantage ce que j'eusse désiré effectuer, si mon partement n'eût été avancé par la nécessité des affaires de cette province, ainsi que plus particulièrement vous connoîtrez par ce que mon cousin le duc de Luynes vous en écrit par mon commandement. L'obéissance parfaite que les officiers de cette ville et la dévotion que ce parlement a religieusement gardée pour conserver mon autorité m'ayant donné nouvelles occasions de manifester ces mêmes bonnes intentions, je n'ai voulu passer outre sans premier vous avoir fait savoir la résolution que j'ai prise de remettre ledit droit annuel, qui est telle que vous le pourrez assurément faire entendre à mon parlement, auquel, comme premier des compagnies souveraines de ce royaume, je vous en ai voulu donner la première connoissance. Quant à la forme que

je tiendrai pour l'exécution, c'est ce que j'ai à résoudre avec mon Conseil, qui saura trouver les expédiens les plus convenables au soulagement des officiers, selon la nécessité de mes affaires. Je veux bien vous dire que la première ouverture a été faite par mon cousin le duc de Luynes, qui depuis en a parlé en présence de mon cousin le prince de Condé, lequel a grandement approuvé cette proposition, comme ont fait tous ceux de mon Conseil qui sont près de moi. Vous aurez plus ample déclaration de moi pour ce regard. Ce pendant, je prie Dieu, etc.

1. Le droit annuel qui assurait aux magistrats la dispense des quarante jours nécessaires pour la validité des survivances, avait été supprimé par un arrêt du 15 janvier 1618, sur la requête de l'assemblée des Notables ; mais les réclamations affluaient de la part des cours, et, pour se faire bien venir, Luynes fit rétablir le droit, par lettres du 15 février 1621.

2. Nicolas de Verdun, premier président du Parlement de Paris ; une bien curieuse figure, si l'on en croit le portrait gravé peu avant sa mort.

Au pape Paul V[1].

(Fol. 5.)

22 août 1620.

Très-Saint Père, Dieu m'ayant fait la grâce d'avoir, comme en un moment, calmé les troubles dont mon État étoit menacé, et trouvé le moyen, dans les mouvemens, d'y faire paroître le parfait amour que je porte à la reine madame ma mère, des effets duquel elle demeure grandement consolée, j'ai encore désiré, pour sa plus grande consolation, lui faire connoître que je n'ai rien qui me soit tant recommandé que de témoigner en sa faveur ma bienveillance à aucuns de ses particuliers serviteurs qui ont aidé à la bonne intelligence qui est entre nous, comme a fait le sieur évêque de Luçon, son grand aumônier et chef de son Conseil, personnage très-vertueux et reconnu d'un chacun mériter beaucoup pour sa doctrine et prud'hommie. A cette fin, j'ai promis à ladite reine madame ma mère de m'employer de toute mon affection envers Votre Sainteté à ce que son bon plaisir soit qu'à la prochaine promotion qu'elle fera, le sieur archevêque de Toulouse[2] et lui soient promus à la dignité de cardinal ; ce que je me promets de sa bienveillance et de l'équité que Votre Sainteté observe en semblables actions, et dont je la supplie très-ardemment. Pour lui faire voir combien j'affectionne la promotion desdits sieurs archevêque de Toulouse et évêque de Luçon, j'envoie exprès le sieur de Chazant, secrétaire des commandemens de mon frère le duc d'Anjou, pour porter à Votre Sainteté ces lignes de ma main, qui l'assureront qu'elle me fera en cela plaisir tant agréable[3] que je rechercherai les occasions de m'en revancher, et de rendre, avec

l'observance et le respect dus au Saint-Siége et à Votre Sainteté, des témoignages signalés que je suis, etc.

1. Camille Borghèse, qui mourut le 18 janvier 1621.
2. Louis de Nogaret de la Valette, troisième fils du duc d'Épernon, et connu plus tard sous le nom de cardinal de la Valette. Il était du parti de la reine-mère et coopéra activement à sa délivrance.
3. C'est après le combat des Ponts-de-Cé et la réconciliation du roi avec sa mère (entrevue de Brissac, 13 août), et la veille de la seconde entrevue, qui eut lieu le 22, au Plessis-lez-Tours, que commencent les démarches sérieuses pour le chapeau de M. de Luçon. Voy. V. Cousin, *Journal des Savants*, juin 1862, p. 334 et 335. Nous verrons plus loin la suite de ces négociations et leur insuccès.

Au pape[1].

(Fol. 6 v.)

[29 août 1620.]

Très-Saint Père, j'ai ci-devant prié Votre Sainteté que son bon plaisir fût qu'à la prochaine promotion qu'elle fera, les sieurs archevêque de Toulouse et évêque de Luçon soient pourvus à la dignité de cardinal. Pour témoigner à Votre Sainteté le désir particulier que j'ai que ma supplication ait un entier effet près d'elle, je la lui réitère encore par le sieur de la Cochère[2], aumônier ordinaire de la reine, que j'envoie près de Votre Sainteté pour y rendre les résolutions nécessaires. Recevant ce contentement, j'en conserverai un continuel souvenir; et ce pendant je supplie Votre Sainteté de croire que je serai toute ma vie, etc.

1. Cette lettre a été reproduite par M. Avenel (t. Ier, p. 655), d'après l'original autographe conservé dans le fonds additionnel du British museum, ms. 6873, fol. 115. Il n'y a de différence que dans les mots *prié*, *pourvus* et *résolutions*, au lieu de *supplié*, *promus* et *sollicitations*. M. Avenel croit la lettre dictée par Richelieu lui-même. L'allusion à une première demande se rapporte évidemment à la lettre qui précède, du 22 août, et non pas à des démarches de 1619, qui n'avaient point eu lieu.
2. Sébastien Bouthillier, prieur de la Cochère et doyen de Luçon; il était tout dévoué à son évêque, qui le fit nommer, dès 1622, au siége d'Aire.

Au cardinal-neveu[1].

(Fol. 15 v.)

[Août 1620.]

Mon cousin, cette lettre est pour vous prier de favoriser autant qu'il vous sera possible la promotion de l'évêque de Luçon à la dignité de cardinal. J'en écris à notre Saint-Père le Pape, et n'espère pas moins de satisfaction en ce particulier, que toute l'Église

attend de grâces et de bénédictious de son pontificat. Mon ambassadeur[2] vous déduira plus au long cette affaire; auquel me remettant, je vous prie que j'y reconnoisse des effets de l'affection que vous avez pour moi, qui serai très-aise, en toutes occasions, de vous rendre des témoignages de ma bonne volonté. Priant Dieu, etc.

1. Le cardinal Borghèse, neveu de Paul V.
2. François-Annibal, marquis de Cœuvres, puis duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-de-France, plus tard maréchal de France.

Au cardinal Ludovisio[1].

(Fol. 16.)

[4 décembre 1620.]

Mon cousin, voyant approcher le temps de la promotion de ceux que Sa Sainteté voudra honorer de la dignité de cardinal, et désirant que les prières et supplications que je lui ai faites en faveur des archevêque de Toulouse et évêque de Luçon aient un favorable succès, j'ai cru ne pouvoir mieux appuyer la demande faite à Sa Sainteté que de votre assistance et recommandation, m'assurant que si, à la prière que je vous en fais de procurer près d'elle qu'ils soient promus à ladite dignité à la première promotion qui s'en fera, vous y employez les moyens que Dieu vous a mis en main, je recevrai un entier contentement pour ce regard. Et d'autant que c'est à la recommandation de la reine madame ma mère, qui me témoigne ne rien affectionner davantage, je vous en fais de plus instantes prières, désirant, à cette occasion, lui faire voir comme je veux embrasser ce que je reconnois être de son contentement. Vous pouvez en cela, mon cousin, me faire un plaisir qui me sera bien agréable, et dont je vous saurai autant de gré que d'aucun autre que je puisse recevoir de vous, que je prie Dieu, mon cousin, avoir en sa sainte garde.

1. Le cardinal Alexandre Ludovisio, qui devint pape le 9 février suivant, et prit le nom de Grégoire XV. Une lettre semblable, à quelques mots près, mais adressée au cardinal-neveu, a été imprimée par M. Avenel, p. 661, d'après l'original autographe du ms. addit. 6873.
Dans cette période des négociations, il serait important de savoir si Louis XIII et Luynes ne contrecarraient pas secrètement les démarches ostensibles en faveur de Richelieu. M. Avenel ne croirait pas volontiers à la duplicité royale. Au contraire, les *Memorie recondite* de Vit. Siri, t. V, passim, le P. Griffet, qui semble avoir eu communication de nos lettres (t. I, p. 475 et suiv.), et M. V. Cousin, qui a employé les dépêches du nonce Bentivoglio (*J. des Savants*, nov. 1862, p. 682 et suiv.), présentent beaucoup de preuves ou d'arguments qui expliqueraient l'échec subi par l'évêque de Luçon. Cependant M. Cousin avoue lui-même que les choses ne sont pas encore parfaitement claires. Si, vraiment,

Louis XIII écrivit une lettre défavorable à son futur ministre, du moins Tronson ne nous a conservé aucun texte.

Au pape[1].

(Fol. 2.)

[Fin 1620.]

Très-Saint Père, ayant écrit à Votre Sainteté avec affection sur le sujet de la promotion de l'évêque de Luçon au cardinalat, et cette mienne affection continuant toujours, je lui réitère encore par cette lettre la supplication ci-devant faite ; à quoi je suis d'autant plus prêt, qu'outre l'estime que je fais dudit évêque de Luçon par son mérite particulier, je me vois encore convié à l'élever à cette dignité en considération de la reine madame ma mère, au service de laquelle il a apporté beaucoup de soin et d'affection. Comme elle a désiré de moi que ma recommandation fût réitérée à Votre Sainteté, je lui ai bien voulu témoigner que le bon service qu'elle m'en fait espérer m'est à contentement particulier, me promettant qu'elle ne fera point de difficulté de promouvoir à la dignité de cardinal ledit évêque de Luçon, conjointement avec l'archevêque de Toulouse. En cela Votre Sainteté me rendra des preuves de sa bienveillance à l'égal de celles dont d'autres se pourroient prévaloir par un plus grand nombre de cardinaux dont ils se trouveroient favorisés, et me laissera un ressenti de dévotion très-grand vers elle, pour m'en revancher aux occasions, en lui témoignant que je suis, etc.

1. M. Avenel a reproduit, p. 662, note, d'après l'original autographe du British Museum, une lettre du 4 décembre, dont la première moitié est presque exactement semblable à celle-ci, et à laquelle le copiste de M. Delpit avait, par mégarde, donné la date de 1621.

Au même.

(Fol. 9.)

Décembre 1620[1].

Très-Saint Père, comme j'ai ci-devant recommandé à Votre Sainteté l'évêque de Luçon et l'archevêque de Lyon[2] pour être admis au sacré collége des cardinaux, j'espère que Votre Sainteté voudra comprendre dans la première promotion ces deux sujets, que j'affectionne, ne doutant qu'ils ne lui soient bien agréables pour leurs mérites et bonnes qualités, et particulièrement ledit évêque de Luçon pour le service qu'il rend à la reine, ma très-honorée dame et mère ; le contentement de laquelle m'étant avec raison très-cher, j'aurai à plaisir, et l'en supplie de rechef, qu'elle puisse en cette occasion recueillir le fruit qu'elle s'est promis de ma prière et recommandation en faveur dudit évêque de Luçon, suivant ce que vous en

dira plus particulièrement mon cousin le cardinal de Sourdis. Sur lequel me remettant, je prie Dieu, Très-Saint Père, la conserver longues années en toutes bénédictions au gouvernement de son Église; y demeurant, etc.

1. Datée par erreur de 1621 dans le ms. Tronson.
2. Erreur pour « Toulouse. » L'archevêque de Lyon, le diplomate Marquemont, ne fut présenté que plus tard.

Au pape.

(Fol. 6.)

[Décembre 1620.]

Très-Saint Père, les instantes sollicitations que je fais faire près Votre Sainteté à ce que son bon plaisir soit de vouloir, à la première promotion qu'elle fera, promouvoir à la dignité de cardinal l'archevêque de Toulouse et l'évêque de Luçon, ayant un motif si saint et si légitime comme celui du désir de témoigner à la reine madame ma mère ce que peut sur moi sa recommandation, j'ai cru que Votre Sainteté en auroit agréable les poursuites et qu'elle tiendroit à plaisir de voir joindre à l'ardent désir que je lui ai témoigné avoir à l'accroissement de notre très-sainte religion catholique, apostolique et romaine, celui de vivre dans les sentimens et devoirs auxquels la nature m'oblige. Porté donc de cette inséparable affection et incité par les vertus et mérites desdits archevêque de Toulouse et évêque de Luçon, je réitère à Votre Sainteté les précédentes prières et supplications que je lui ai faites, de vouloir appeler à la dignité de cardinal, à cette prochaine promotion, lesdits archevêque de Toulouse et évêque de Luçon; en quoi Votre Sainteté me fera un plaisir tant signalé, que je m'efforcerai de l'en remercier, avec le contentement que j'en recevrai, par des actions que je lui ferai (*sic*) connoître combien je suis, etc[1].

1. Le 11 janvier 1621, les dix chapeaux vacants furent donnés : l'archevêque de Toulouse fut le second nommé, mais Étienne Pignatelli, favori du cardinal-neveu, prit la place de Richelieu. Le scandale de cette promotion hâta la fin du pape, qui mourut le 18 janvier.

Au général de la Compagnie de Jésus[1].

(Fol. 95.)

[Février 1621.]

Monsieur le général, la lettre que vous m'avez écrite m'a été bien agréable, comme aussi la proposition que m'a faite le P. Arnoux[2], mon confesseur. Vous avez bien fait de vous adresser à moi pour un si bon sujet. Je ne veux pas employer ma main à vous faire

connoître mes sentimens pour ce regard; mes instantes poursuites près de Sa Sainteté en laisseront des marques à la postérité, faisant voir que les semences que Dieu a jetées dans mon cœur, continuellement cultivées par ceux de votre ordre, ne sont point sans fruits. Je n'ai pas entrepris cette œuvre pour la laisser imparfaite. Votre Compagnie ayant commencé en mon royaume et sous les rois mes prédécesseurs, je suis d'autant plus obligé à votre protection, et je serai d'autant plus aise de votre accroissement, espérant que l'esprit de Dieu vous accompagnera toujours pour faire choses grandes à sa gloire. Je le prie qu'ainsi soit, et qu'il vous ait, Monsieur le général, en sa garde.

1. Le P. Mutio Vittelleschi, sixième général de l'ordre, élu le 15 novembre 1615.

2. Le jésuite Jean Arnoux, confesseur du roi depuis 1617, et celu qui, selon les documents donnés par M. Arm. Baschet (*Le roi chez la reine*, p. 316 et suiv.), se serait employé le plus activement à hâter la consommation du mariage royal.

Au pape Grégoire XV[1].

(Fol. 7.)

[14 ou 24 février 1621.]

Très-Saint Père, puisqu'il n'y a point de meilleur commencement que celui d'une action tendant à la gloire de Dieu, Votre Sainteté aura bien agréable que ma première demande à son entrée au gouvernement de la Sainte Église soit d'une œuvre qui fasse non moins reluire sa piété paternelle que croître les dévots sentimens qu'il plaît à Dieu me donner. Les premières instructions que j'ai reçues en la foi et bonnes mœurs, ont été des Pères jésuites. Ils ont eu jusqu'à présent la direction de ma conscience, dont je demeure très-satisfait et désireux de faire sentir à tout leur ordre les effets de ma bienveillance. Sur quoi, ayant su que le procès de la canonisation du B. Ignace, instituteur dudit ordre, étoit fait, et qu'il ne restoit plus qu'à Votre Sainteté de vouloir parfaire ce bon œuvre, j'ai bien voulu la supplier, comme je fais très-affectueusement, que son bon plaisir soit de le déclarer et mettre au nombre des saints que notre mère Sainte Église révère et honore pour tels. Les faveurs que j'aurai à recevoir de Votre Sainteté, pour grandes qu'elles soient, ne me seront point toutes à telle consolation comme celle-ci seule, qui, outre les bénédictions que j'en espère, comblera de prospérité son gouvernement. La Providence divine qui inspire les cœurs et en retire les mouvemens, n'a pas permis que cette dévotion, empreinte dans mon cœur depuis quelques années, ait été plus tôt manifestée, réservant à Votre Sainteté cette œuvre tant célèbre et à moi le

bonheur de lui faire une demande qu'elle trouvera digne d'un fils aîné de l'Église. Ce titre, non moins gravé en mon âme que dignement possédé de mes prédécesseurs, me donnant une forte émulation à l'avancement de notre très-sainte religion et à l'extirpation des hérésies, me fait affectionner davantage ladite canonisation, sur l'espoir que j'ai que ce bienheureux me sera un puissant secours à faire ce pour quoi Dieu l'a envoyé en ce monde et à quoi tout cet ordre s'emploie tant utilement à mon royaume; et en cette bénédiction que ce serviteur de Dieu soit venu en ma ville de Paris apprendre les sciences, qu'en même lieu il assembla ses compagnons et commença sa Société en l'église des Martyrs, à Montmartre, j'espère de nouvelles bénédictions, si Votre Sainteté octroie qu'à ma prière il soit canonisé. Comme c'est la première demande que je lui fais, je la supplie qu'elle tienne ce rang ès saintes et bonnes actions attendues de son pontificat[2]. Lequel je prie le Créateur vouloir agréer à son honneur et gloire, à l'édification de son Église et au bien de toute la chrétienté.

1. Le cardinal Ludovisio, proclamé le 9, sous le nom de Grégoire XV.

2. Selon les Bollandistes, t. VII, p. 610 c, Louis XIII avait déjà écrit au pape Paul V en faveur de la canonisation. Ils donnent une traduction latine de notre lettre, avec cette remarque que le texte français est daté du 14, et le latin du 24. Saint Ignace fut canonisé dans le consistoire du 16 février 1622. (Voy. Crétineau-Joly, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 377.) Le 24 août suivant, Louis XIII assista à une fête que les jésuites de Béziers célébraient en l'honneur de cette canonisation, et il y communia. La cérémonie solennelle avait eu lieu à Rome le 12 mars; le récit en est dans le *Mercure françois*, t. IX, p. 399 et suiv.

Henri IV avait manifesté, le premier, un vif penchant pour les Jésuites et favorisé leur installation en France, notamment au collége de la Flèche. Comme la Chambre des comptes de Paris hésitait à vérifier le don de 300 000 livres qu'il leur faisait à cette occasion, il ordonna de passer outre, en disant que « c'étaient des gens de bien et qu'ils travaillaient pour le public, et non pour eux. » (*Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents de la Chambre des comptes*, p. 279, nº 346.) Il y avait loin de ce temps à celui où il chargeait Etienne Pasquier de publier un manifeste contre les prétendus instigateurs de Barrière.

Malgré la dévotion et l'attachement que dénotent les lettres de Louis XIII, il ne paraît guère avoir protégé les progrès de la Compagnie aux dépens de l'Université. Voy. le *Mercure françois*, année 1624, t. X, p. 403 à 470.

Au cardinal-neveu.

(Fol. 15.)

[Février 1621.]

Mon cousin, la demande que j'ai faite à notre Saint-Père pour la canonisation du bienheureux Ignace, est si juste et si sainte, qu'elle ne lui peut être que très-agréable. Mais, comme le désir qui me porte à cette dévotion procède des plus fortes affections de mon cœur, je ne me suis pas contenté de lui avoir témoigné par ma lettre mon zèle et ma dévotion; je désire encore vous faire connoître que cette occasion est telle que vous ne pouvez me faire plaisir plus grand qu'en vous employant près de Sa Sainteté pour faire réussir une œuvre tant bonne et dont toute la chrétienté n'y aura moins de consolation que vous de mérite d'y avoir contribué; ce que je vous prie de faire de tout votre pouvoir. C'est une demande à laquelle je suis convié par grandes et si fortes considérations, que Sa Sainteté reconnoîtra que pareilles supplications n'ont point encore été faites par aucun prince avec plus grande raison, ainsi que vous fera plus particulièrement entendre le sieur marquis de Cœuvres, mon ambassadeur. A quoi me remettant, je prie Dieu, etc.

Au duc de Mayenne[1].

(Fol. 80 v.)

[26 mars 1621 ?]

Mon cousin, je vous fais la présente pour ce qui s'est passé ce matin, pour vous prier d'user en cette occasion de votre prudence et préférer ce qui est de ma volonté à vos ressentimens. Laissez-moi donc faire, et ne vous en mêlez point, si vous me voulez faire plaisir; et, pour en éviter les soupçons que l'on me pourroit donner [de ce que] vous auriez fait au contraire, ne sortez point de chez vous, si ce n'est pour me venir trouver[2]. C'est ce que je désire de votre obéissance et ce que me promets de votre affection à mon service, de laquelle vous ne sauriez me donner des témoignages plus signalés qu'en faisant ce que vous reconnoîtrez ici être de ma volonté. Ce qu'attendant de vous, je prie Dieu, etc.

1. Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, puis de Mayenne ou du Maine, gouverneur de Guyenne, grand chambellan, etc.

2. Le duc de Mayenne avait quitté subitement la cour, en mars 1620, pour se joindre au parti de la reine-mère et des princes (voy. les pièces données par M. de Chantérac, t. II, p. 422); mais, le mouvement ayant avorté, il avait été reçu à amende honorable par le roi, le 7 septembre 1620, la cour étant à Poitiers (Héroard, t. II, p. 249).

Cette lettre doit se rattacher à la querelle du duc de Nevers et du cardinal de Guise, dont il sera question plus loin, plutôt qu'à celle du

comte de Soissons et du prince de Condé, qui avait eu lieu au printemps de 1620, à propos de la présentation de la serviette au roi. Mayenne et Nevers, son beau-frère, n'ayant pu obtenir raison des princes lorrains, ni justice du roi, se retirèrent en Champagne, ce qui donna beaucoup d'inquiétude. Voy. Le Vassor, *Hist. de Louis XIII*, t. II, p. 292 et 293.

Au duc de Mayenne.

(Fol. 79 v.)

Fontainebleau, ce 15 avril 1621.

Mon cousin, vous croyant déjà acheminé pour me venir trouver suivant ce que vous m'avez écrit, j'envoie Marillac[1] vous dire le gré que je vous en sais et vous assurer qu'en vous conformant de la sorte à ma volonté, elle sera autant bien disposée à votre bien que vous sauriez désirer, dont vous en ressentirez les effets. Il vous fera aussi entendre les considérations qui vous doivent presser de vous rendre près de moi au plus tôt qu'il vous sera possible, ce que je vous prie de faire, et de ne point croire aux mauvais discours de ceux qui s'efforcent de vous porter en quelque action qui me soit désagréable et qui vous éloigne de mes bonnes grâces. Vous assurant, contre tout ce que l'on vous peut dire, que vous y avez bonne part et que, nonobstant ce que l'on m'a voulu persuader de vos intentions, je demeure fort content de votre personne et de vos services, ainsi que vous reconnoîtrez étant près de moi, par l'emploi honorable que je veux vous donner dans votre gouvernement. Croyez sur le tout le porteur de la présente comme vous feriez à moi-même; en la suffisance duquel me remettant, je prie Dieu, etc[2].

1. Michel de Marillac, maître des requêtes, puis surintendant et garde des sceaux.

2. Cette lettre était seulement signée du roi. Invité à le suivre contre les réformés du Midi, M. de Mayenne le rejoignit au siége de Montauban, et il y fut tué le 17 septembre 1621.

Au duc de Nevers[1].

(Fol. 87 v.)

[Juillet 1621?]

Mon cousin, vous aimant comme je fais, je suis fâché de vous voir si longtemps éloigné de moi et vivre dans le souvenir de ce qui se passa il y a quelque temps à Paris[2]. Le principal ressentiment que vous en pouvez avoir doit être [éteint] pour la mort de mon cousin le cardinal de Guise, puisqu'en cela vous avez connu que Dieu a voulu terminer, de sa propre puissance, votre différend. S'il vous reste quelques autres mécontentemens, je vous prie de

le vouloir remettre à ma protection, vous assurant que j'aurai tout le soin de votre honneur et de votre réputation que vous sauriez désirer. J'envoie le sieur de Chaudebonne vous porter ces témoignages de ma bonne volonté, qui vous dira aussi le déplaisir que j'ai de la perte de mondit cousin, et que je vous prie de croire sur le tout et ne faillir à me venir trouver. Ce que me promettant que vous ferez conformément à ma volonté, je prie Dieu, etc.

1. Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nivernois et Rethelois, pair de France, gouverneur de Champagne et de Brie, devenu plus tard duc de Mantoue.

2. Le 24 mars 1621, M. de Nevers et le cardinal ayant eu querelle chez leur rapporteur, le roi avait dû faire conduire le cardinal à la Bastille. Le cardinal mourut, le 21 juin, à Saintes. On trouve dans Vit. Siri tout le détail de la querelle, et cet historien ajoute qu'avant de mourir, le cardinal, devenu alors simple volontaire dans l'armée royale, chargea ses parents de donner satisfaction à M. de Nevers. Mais le P. Anselme (t. III, p. 713) commet évidemment une erreur en disant que le cardinal fit ses excuses, en présence de toute la cour, le 22 mars 1622; il faut lire : Le prince de Joinville, frère du cardinal. Les pièces sont imprimées dans le *Mercure françois*, t. VIII, p. 539 et suiv. Voyez aussi dans le ms. Béthune Fr. 3810, fol. 126, la requête imprimée de M. de Nevers au roi, au milieu de sa correspondance et des lettres relatives au siége de Montauban.

(*La suite prochainement.*)

III

BIBLIOGRAPHIE.

209. — Clément. Récits et impressions sur Néris-les-Bains et Montluçon. Études sur les archives de Néris-les-Bains. In-12, 100 p. Montluçon et Néris-les-Bains, Crépin-Leblond.

210. — Closmadeuc (de). La Conspiration dite de Pontcallec, en Bretagne, sous la Régence. (Récit inédit extrait d'un manuscrit contemporain.) Avant-propos. In-8, 39 p. Vannes, Galles.

(Extrait du Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.)

2166. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I

PROCÈS-VERBAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 NOVEMBRE 1873,

aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 décembre 1873.)

Le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 5 août dernier est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président informe le Conseil de la perte très-regrettable qu'il vient de faire d'un de ses membres les plus anciens et les plus distingués, M. Antoine Passy, membre de l'Institut, ancien sous-secrétaire d'Etat, ancien préfet de l'Eure.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis sa nomination à l'approbation du Conseil :

1707. M. Louis Munier, notaire et maire à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), présenté par MM. Egger et Alfred Gérardin; correspondant à Paris, M. A. Gérardin, rue de Vaugirard, n° 21.

Ouvrages offerts.

Revue des questions historiques. 8e année, 27e livraison, 1er juillet 1873.

Société de l'histoire du protestantisme français. — *Bulletin historique et littéraire*, 2e série, 8e année, nos 8, 9 et 10; août-octobre 1873. Br. in-8.

Bulletin de la Société bibliographique, nos 9 et 10, tome IV, 1873. In-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1873, nos 1 et 2. Amiens, br. in-8.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. Tome XII. Lille, in-8.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, années 1870-71-72. Rochefort, in-8.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. 2e série, tome V. Arras, 1873. In-8.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1871-72. Rouen, 1872, in-8.

Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, cahiers du 12 décembre 1872 et du 1er janvier 1873. Niort, br. in-8.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Tome XXVIII. Mélanges :

Les dynastes de Mont, soit des Monts, seconde maison, par M. L. de Charrière;

Comptes de la ville inférieure de Lausanne, du 11 octobre 1475 au 11 octobre 1476, publiés par M. Ernest Chavannes;

Les dynastes de La-Sarra et la baronnie de ce nom, par M. L. de Charrière. Lausanne, in-8.

OEuvres de Froissart, par M. le baron Kervyn de Lettenhove. — *Chroniques*, tome XVI (1397-1400); le tome XVII a été reçu précédemment. — *Id.* tome I. *Introduction*, 2e et 3e parties. Bruxelles, 1873. 2 vol. in-8.

Études sur la statistique industrielle et agricole au moyen âge et sur des usages de la vie privée, des coutumes religieuses et des superstitions populaires, par M. J.

Desnoyers. Paris, Imp. nationale, 1873. 76 p. in-8. (Extrait de la Revue des Sociétés savantes, 5e série, tome V, 1872.)

Fondation d'une chapelle de Notre-Dame, en 1468, *à Compiègne, par le roi Louis XI*, par Fernand Le Proux. Compiègne, broch. de 35 p. in-8.

Bénéfices ecclésiastiques; — Concordat; — Franchises gallicanes (Extraits du Dictionnaire général de la politique), par M. Gaston de Bourge. Nancy, broch. de 20 p. in-8.

Deux volumes offerts par l'Université royale de Christiania (Norvége) :

De romanske Sprog og Folk (les Langues et les Peuples romans); *skildringer fra en studiereise med offentligt stipendium*, par Joh. Storm. Christiania, 1871. Br. in-8 de 132 p.

Thomas saga erkibyskops (la Chanson de l'archevêque Thomas). *Fortælling om Thomas Becket, erkebyskop af Canterbury*, to bearbeidelser samt fragmenter af en tredie. Efter gamle haandskrifter udgiven af C. R. Unger. (Udgiven som universitetsprogram for andet semester 1868.) Christiania, 1869. 1 vol. in-8.

Bulletin mensuel de la librairie européenne. 1873, n° 5. Bruxelles, C. Muquardt, in-8.

Cours d'histoire générale du moyen âge, par M. Oppelt. Prospectus de la librairie Muquardt à Bruxelles.

Correspondance. — Travaux de la Société.

M. Étienne Charavay remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

M. Holst, secrétaire de l'Université royale de Christiania, et M. G. de Bourge font hommage de plusieurs volumes ci-dessus indiqués.

M. Pingaud exprime de nouveau le désir que sa proposition de publier isolément les *Lettres du maréchal de Tavannes*, indépendamment des Mémoires, soit soumise au Conseil. Cette demande est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

MM. Aubert et de Watteville adressent leur démission

de censeurs. Le Conseil leur en donne acte, mais ne peut l'accepter, puisqu'ils ont été élus par l'Assemblée générale. Le Conseil désignera, en temps utile, deux autres membres de la Société pour vérifier les comptes du trésorier et en faire un rapport à la prochaine assemblée (mai 1874), conformément à l'article 12 du règlement.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Froissart. Tome V, feuilles 1 à 14 tirées; placard 25 chez l'éditeur.

Brantôme. Tome VII, feuilles 1 à 10 sous presse; feuilles 11 à 13 en correction; placards 26 et 27 chez l'éditeur.

M. L. Lalanne, présent à la séance, informe le Conseil que l'impression de ce volume pourra être terminée en janvier prochain.

Annuaire-Bulletin, 1873, 11 feuilles sont tirées; la feuille 12 sous presse.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Chroniques de Saint-Martial. Volume complet, moins une seule feuille de table, qui sera terminée dans le courant de ce mois; il comprendra 31 feuilles.

Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie des rois de France. Feuilles 1 à 6 tirées; feuille 7 en composition. La suite du manuscrit a été remise par M. Douët-d'Arcq.

Croisade contre les Albigeois. Le tirage a été suspendu, d'après le désir de l'éditeur, M. P. Meyer, jusqu'à ce que le Conseil ait autorisé la proposition de séparer en deux volumes le texte et la traduction, au lieu de les placer en regard, comme cela avait d'abord été décidé.

Le Conseil autorise ce nouveau mode de publication, et décide que les deux volumes ne pourront pas être vendus l'un sans l'autre.

Les trois volumes destinés à compléter l'exercice de 1873 seront distribués dans le courant du mois. Cinq autres sont sous presse, dont deux (les *Chroniques de Saint-Martial* et le tome VII de *Brantôme*) pourront être mis en distribution dès le mois de janvier prochain; l'impression de deux autres (*Froissart*, tome V, et le *Nouveau recueil de*

comptes de l'Argenterie) est assez avancée pour qu'onpuisse espérer les voir achevés avant l'assemblée du mois de mai. Il en restera un cinquième (*la Chronique rimée de la Croisade d'Albigeois*, tome I), qui sera certainement terminé vers le milieu de l'année 1874. Cette situation très-favorable des impressions permettrait donc, si la situation des finances de la Société n'y fait point obstacle, d'ajouter un cinquième volume à l'exercice de 1874. C'est une perspective dont le Comité des fonds et le Conseil pourront examiner l'opportunité, dans le courant de l'année prochaine. L'exercice de 1875 paraît devoir être représenté par un volume de *Froissart* (tome VI), un volume de *Brantôme* (tome VIII), un volume de *Bassompierre* (tome III), le second volume de la *Croisade d'Albigeois*, et probablement par le volume de M. Fr. Michel, la *Chronique de Pierre de Lusignan*. Plusieurs autres ouvrages, admis en principe par le Conseil, devront ensuite prendre rang dans l'ordre des publications nouvelles.

La séance est levée à cinq heures.

II

VARIETÉS.

LETTRES DE LOUIS XIII.

(1619-1626.)

SUITE.

Au duc de Bellegarde[1].

(Fol. 129 v.)

Au camp devant Clairac, ce 28 juillet [1621].

Mon cousin, la vie des hommes est bien peu assurée et les jugemens qu'on en fait sont bien incertains. Lorsque je vous écri-

vois, il n'y a que trois jours, sur l'espérance que l'on m'assuroit de la convalescence de mon cousin votre frère[2], ce m'étoit un soulagement au déplaisir que j'avois de sa blessure. Maintenant, il ne me reste que le regret de sa perte, qui m'est plus sensible que je ne saurois vous représenter, ayant perdu en lui un bon serviteur que j'aimois et qui s'étoit acquis beaucoup de part en mes bonnes grâces en ce dernier voyage, par sa conduite et ses fidèles services. Le moyen m'étant ôté de les reconnoître en sa personne, je le ferai en ceux qui le suivent, prenant soin de sa maison et désolée famille, qui perd beaucoup, mais qui a aussi pour consolation cette assurance qu'il avoit un bon maître. Modérez, je vous prie, en votre particulier, vos ressentimens, et, si ma volonté peut sur vos ennuis comme sur vos affections, surmontez par la raison ce qui est de la nature, puisque je désire que vous demeuriez consolé en sa vie glorieuse, terminée pour mon service. Vous lui aviez destiné, Dieu en a ainsi disposé. S'il fait selon nos vœux, il le faut; il se fait louer, encore que ce soit contre vos inclinations. Ce sujet me touche tant au cœur que je vous en dirois davantage, n'étoit la confiance que j'ai à Contade, lequel envoyant vers vous sur cet accident, vous saura représenter l'ennui que j'ai et la consolation que je désire que vous receviez. Laquelle je prie Dieu vous départir, et vous avoir toujours, mon cousin, etc.

1. Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer depuis le temps de Henri III, gouverneur de Bourgogne, fait duc et pair en 1620.

2. César de Saint-Lary, maréchal de Termes, très-brave, très-querelleur, mais fort aimé à la cour, avait été blessé dans la tranchée, sous les yeux du roi, le 23 juillet, et était mort le jour suivant. On voit au *Musée des Archives*, nº 795, une lettre écrite par le duc de Bellegarde à M. de la Ville-aux-Clercs, le 6 novembre 1621, lui recommandant les enfants de son frère. Cf. les lettres de Malherbe (éd. Lalanne), t. III, p. 542, et IV, p. 88 et 224, et l'article du *Mercure françois*, t. VII, p. 642.

Au Pape.

(Fol. 8.)

[Août 1621?]

Très-Saint Père, j'avois supplié le feu pape de vouloir appeler à la dignité de cardinal l'évêque de Luçon, ce qu'il m'avoit octroyé et promis d'effectuer en bref. Mais, Dieu l'ayant tiré de ce monde pour le mettre en son repos, avant que d'avoir accompli cette ferme intention, j'ai cru que Votre Sainteté, comme très-digne successeur du pouvoir et de l'autorité qu'il tenoit en l'Église, ne sera pas moins libérale à me départir les faveurs de sa bienveillance; ce qui me fait la supplier que son bon plaisir

soit de promouvoir à la dignité de cardinal ledit évêque de Luçon, les vertus et les qualités duquel fortifient grandement le choix que d'autres considérations fortes et justes m'ont fait faire de sa personne. Votre Sainteté les saura, s'il lui plaît, de mon ambassadeur, qui lui fera pareillement entendre les raisons que j'ai d'espérer cette promotion, et je m'assure qu'elle en fera état, puisque le commencement de son pontificat fait connoître à tout le monde que la suite sera en toute justice et équité et au très-grand contentement de ceux qui ont une dévotion particulière au Saint-Siége, comme aura toute sa vie, etc[1].

1. Dans une lettre au connétable de Luynes, que M. Avenel (t. I, p. 690 et 691) a datée d'août 1621 ?, l'évêque de Luçon dit au favori: «.... Quant à ce qu'il vous plaist m'escrire de l'affaire de Rome, je me sens grandement vostre obligé de l'affection que vous avés pour moy en cela. Mais je vous supplie de croire que j'attendray avec grand contentement et patience l'effet de vostre bonne volonté ; vous asseurant que j'auray grande satisfaction de ce que plus il tardera, plus cognoistrés-vous si mon affection à vostre service en sera digne ; quoi qu'on vous die, vous cognoistrés, monseigneur, si je suis véritable quand j'ose vous asseurer que quelquefois on vous propose des ombres pour des corps, etc. »

Au marquis de Rosny[1].

(Fol. 129.)

Au camp devant Montauban, ce 25 août 1621.

Mon cousin, il me semble que vous faites bien durer le congé que je vous ai donné. Je crois bien que vous avez des affaires qui vous retiennent de delà; mais, comme votre honneur et votre réputation sont préférables à toutes ces autres considérations, ne vous trouvant en votre charge dans ces occasions qui sont importantes à mon service et où vous pouvez acquérir de la gloire, c'est vous ravir à vous-même ce que devez plus rechercher. Comme je vous aime et suis bien aise de me servir de vous, je ne vous ai voulu laisser davantage en cette poursuite de vos affaires, desquelles, pour vous en délivrer, je veux entreprendre la connoissance. Partant, ne faillez, la présente reçue, de partir aussitôt et de vous rendre en votre charge avec la plus grande diligence qui vous sera possible. A quoi m'assurant que vous ne manquerez, je ferai fin, priant Dieu, etc.

1. Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, fils aîné de Sully, avait, depuis le 30 avril 1610, la survivance de la charge de grand maître de l'artillerie ; mais ses affaires fort embarrassées le retenaient souvent loin de la cour et de son devoir . D'ailleurs, il ne pouvait guère répondre à l'invitation du roi : son frère, le comte d'Orval, commandait avec M. de la Force la ville assiégée ; en outre, il était beau-frère du duc de Rohan et allié du marquis de la Force.

Au duc de Sully[1].

(Fol. 130.)

Ce 13 septembre 1621.

Mon cousin, vous saurez par votre laquais le différent langage que tiennent ceux de Montauban[2]. C'est pourquoi, la présente reçue, je vous prie de vous acheminer près de moi. Celle-ci n'étant à autre fin, je prie Dieu, mon cousin, etc.

1. Maximilien de Béthune, duc de Sully, l'ancien surintendant, retiré dans ses terres depuis 1611.

2. Voy. le P. Griffet, t. I, p. 302 et suiv. Sully était venu au camp et avait pénétré dans la ville assiégée pour tenter un accommodement, qui fut rendu impossible par l'opiniâtreté des habitants et du conseil de ville. Le siége avait donc repris, à partir du 1er septembre, plus acharné que jamais, et l'artillerie royale souffrait tout particulièrement, par suite d'une mauvaise direction. Le connétable voulait tenter de nouvelles négociations.

A M. de Gèvres.

(Fol. 131.)

Au camp devant Montauban, ce 17 septembre 1621.

Monsr de Gèvres, si jamais votre vertu a paru, c'est maintenant que la constance que vous avez témoignée aux adversités requiert une épreuve de la force de votre esprit en la perte que vous avez faite du sieur de Sceaux, votre fils[1], que je ressens avec ennui, ayant perdu un bon serviteur, très-fidèle à mon service et dont la capacité me faisoit voir une bonne conduite en l'exercice de votre charge. Ayez cette consolation qu'il y a réussi selon mon dessein et le vôtre. Vous l'aviez mis près de moi pour s'acquérir ma bienveillance; il a fait en peu de temps pour ce regard ce que vous pouviez espérer en plusieurs années, ainsi que je le ferai paroître en votre particulier et envers ceux qui vous restent, joignant ces services aux vôtres pour les connoître par des témoignages continuels de ma bonne volonté. Elle vous sera encore confirmée par le comte de T[resmes] votre fils, que je dispense de mon service pour se rendre près de vous en son devoir. Il m'a assuré que votre santé vous permettroit encore l'exercice de votre charge; je suis bien aise de vous voir en cette disposition.

1. Antoine Potier, seigneur de Sceaux, était le troisième fils de Louis Potier de Gèvres, et avait succédé en 1614 à son père, comme secrétaire d'État. Il était mort au camp, le 13 septembre.

Ainsi que le fait remarquer le P. Griffet (t. I, p. 312), le Conseil du roi fut singulièrement éprouvé pendant ce siége, par la perte de trois prélats, l'archevêque de Sens, les évêques de Carcassonne et de Valence,

et celle de deux secrétaires d'État, M. de Sceaux et Phélypeaux de Pontchartrain, l'auteur des *Mémoires*.

A M. Molé, procureur général[1].

(Fol. 130 *bis* v.)

Monheur, ce 12 décembre 1621[2].

Monsr Molé, je ne doute point que ce ne soit avec justes considérations que vous avez jusques à présent retenu les charges et informations faites contre un nommé Boquillon, qui est de ma ville de Montdidier, que l'on m'a dit avoir été apportées en vos mains il y a fort longtemps, sans avoir poursuivi le crime. Et d'autant qu'il importe à mon service que telles accusations qui regardent ma personne soient vérifiées et punies exemplairement, si le cas y échet, vous ferez vos diligences à ce que la bonne justice que je désire être exercée envers mes sujets, soit rendue en ce fait particulier. Ce qu'attendant de vous en cette occasion, comme en toute autre, je prierai Dieu, etc.

1. Mathieu Molé, procureur général au parlement de Paris, de 1614 à 1641. Comparez à cette lettre celle du 13 mai 1619, qui a été imprimée dans les *Mémoires de Math. Molé*, t. I, p. 218. Le roi y accuse Molé d'entraver les poursuites judiciaires du lieutenant civil contre les auteurs de certains libelles diffamatoires.

2. La ville se rendit le même jour, et fut abandonnée au pillage. Le surlendemain, le connétable mourait d'une fièvre maligne.

Au comte de Grandpré[1].

(Fol. 131.)

Bordeaux, ce 28 décembre 1621.

Monsieur le comte de Grandpré, puisque la volonté de Dieu n'a pas été que votre fils, que vous avez mis près de moi, m'ait continué davantage les devoirs qu'il y rendoit fort soigneusement, je ne veux demeurer en cette perte sans vous témoigner le regret que j'ai qu'il soit sitôt fini à mon service et à la consolation que vous en pouviez attendre, qui eût été très-grande, comme il faisoit espérer de ses bons déportemens. L'ennui que j'en reçois accroît, considérant votre affliction. Vous m'avez servi si fidèlement, et vos actions vous ont toujours rendu si fort considérable, que je prends part à vos ennuis, que je vous prie de modérer, vous consolant en ces assurances de ma bonne volonté, qui vous sera entièrement départie aux occasions qui s'offriront, et remettant le tout à la sage conduite de Celui qui dispose de nous comme il lui plaît; lequel je prie vous assister de ses saintes grâces et vous avoir, Monsieur, etc.

1. Claude de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon,

chevalier des ordres, père de Pierre de Joyeuse, comte de Grandpré, tué au siége de Montauban.

A Mme la connétable de Luynes[1].

(Fol. 134.)

Châteauneuf, ce 6 janvier [1622].

Ma cousine, vos lettres me témoignent vos douleurs et les ennuis qui vous environnent maintenant. Je ne puis que vous estimer davantage d'être sensible à une perte qui n'en peut avoir pour vous de pareille. Me donnant à connoître que votre plus grande consolation est en moi, j'ai voulu de rechef vous assurer que vous y trouverez de la bonté et du souvenir des services que m'a rendus celui dont vous regrettez la perte. M. le duc de M[ontbazon], votre père, qui n'a moins d'affection que d'intérêt à tout ce qui vous regarde et qui touche le bien de vos enfans, m'a entretenu sur le sujet de son voyage. Vous saurez par lui mes intentions, conformes aux assurances que je vous ai ci-devant données. Priant Dieu qu'il vous ait, ma cousine, etc. [2].

1. Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, mariée à Luynes, le 13 septembre 1618. Elle se remaria dès 1622 au duc de Chevreuse.

2. Je ne reproduis pas ici les deux lettres de condoléance écrites, le mois précédent, à la connétable et à son père, M. de Montbazon; elles ont été récemment imprimées dans l'appendice du tome II des *Mémoires de Bassompierre* (p. 430 et 431), et M. le marquis de Chantérac a fait ressortir le contraste de ces expressions d' « ennui » et d' « affection nébranlable » avec le témoignage bien opposé de Bassompierre. Il est vrai que celui-ci n'était pas à l'armée lorsque le connétable y mourut (15 décembre), et Héroard note, dans son fidèle journal, le « déplaisir, la tristesse, l'affliction » du roi. Louis XIII écrivit aussi deux lettres au prince de Condé (f. 62 v. et 63) pour annoncer la perte qu'il venait de faire. Quant à sa lettre à la reine-mère, elle a été imprimée par le P. Griffet (t. I, p. 326), d'après le ms. Tronson du séminaire de Saint-Sulpice, et Marie de Médicis lui écrivit ces deux lettres autographes :

Paris, ce 22 décembre 1621.

Monsieur mon filz, come d'un costé je voulois me resjouir avec vous de la prise de Monheur, d'autre costé la nouvelle de mon cousin le conestable arrivée en mesme temps me faict prendre part au déplaisir que vous en avés receu. Mais je ne puis qu'en cete rencontre je ne loue grandemen vostre prudence et vostre courage, qui ont esté telz que, ne vous laissan point anenporter à vostre afliction, vous avés vous mesme pris en main les resnes de vostre Estat et avés agi sy puissamen dans vostre armée et dans vostre Conseil, que le bruit s'en respend par tout à vostre gloire et au contentemen de tous vos bons suggectz. Je ne vous puis céler, Monsieur mon filz, come vostre vraye mère, qui n'aura jamais autres intérestz que les vostres, qu'il est très inportan que vous continuiés à vous (*écrit d'abord:* nous) gouverner de cete sorte et à faire cognoitre à

tou le monde par efect que c'est vous qui agissés dans vostre Estat, sachan vous servir utilemen des bons et salutaires conseilz de ceux qui afectionent véritablemen vostre bien. Le s^r de Marillac, en qui je vous prie de prendre créance comme en moy-mesme, vous dira plus particulièrement combien je participe à vostre déplaisir, et je vous asseureray que je n'ay poin de plus grande ambition au monde que de me faire voir, come je suis, Monsieur mon filz,

Vostre très humble et très affectionnée mère et suggette.

MARIE.

A Paris, 24 décembre 1621.

Monsieur mon filz, sachan bien le déplaisir que vous auroi apporté la mor sy pronte de mon cousin le conestable, je n'ay pas voulu atendre que vous prissiés la peine de me faire part de cete nouvele, pour vous tesmoigner combien vostre ennuy m'est sensible. Vous l'aurés recogneu par celle que je vous ay escripte par le s^r de Marillac et par ce que je luy ay doné charge de vous dire sur ce sugget. Le bon naturel que vous faictes paroistre par les regretz de la perte de ceux que vous aimés, me faict trop aisément croire l'afection que vous m'asseurés avoir pour moy. Je tiens for cher le tesmoignage qu'il vous plaist de m'en doner par vostre dernière lettre que m'a aporté le s^r des Ouches, en me rendant participante de la tristesse que vous a causée cet acciden inopiné, et m'asseuran encore du déplaisir que vous avés de nostre esloignemen et du désir de retourner bientost en vostre grande vile. Vos bons suggetz seront ravis de vous y voir agir dans voz Conseilz avec prudence et autorité, come vous avés faict dans vostre armée avec valeur et bone conduite; dont je loue Dieu de tout mon cœur, ne doutan poin que vous ne continuiés come vous avés heureusemen comencé, et que vous ne m'aimiés tousjours, come aian l'oneur d'estre,

Monsieur mon filz,

Vostre très humble et très affectionnée mère et suggette.

MARIE.

Le s^r des Ouches s'estan bien aquité envers moy des comendemens que vous lui avés faictz, je suplie, Monsieur mon filz, d'avoir agréable que je vous le recomende de toute mon afection.

(Bib. Nat., ms. Fr. 3811 [Béth. 9305], fol. 50 et 55.)

Au duc de Lesdiguières[1].
(Signée du roi.)
(Fol. 124.)

Paris, ce 19 janvier 1622.

Mon cousin, je suis bien content d'avoir vu par votre lettre comme vous êtes dans les mêmes résolutions qui vous ont jusques ici fait connoître très-fidèle et affectionné à mon service. Je crois que, si vous avez été désireux d'acquérir cette réputation que vous possédez, vous ne serez pas moins affectionné à vous conserver l'estime que je fais de votre mérite, dont les ressentimens que j'en ai vous paroissent par les offres et propositions que le sieur de

Bullion[2] vous a faites, qui méritent bien que vous vous acheminiez de deçà, puisque, éloigné comme vous êtes de moi, je ne puis résoudre quelques points contenus en votredite lettre, ne le voulant faire qu'avec vous. A cet effet, je désire que vous partiez pour me venir trouver au plus tôt. Ce voyage vous sera utile et glorieux, donnant à votre fidélité et expérience la part qu'elle mérite aux secrets de mes affaires et l'entrée en mes Conseils, ainsi que je vous ai fait savoir par le sieur de B. Vous recevrez pareillement les appointemens qu'ils vous a promis de ma part, au payement desquels je mettrai si bon ordre, que vous y reconnoîtrez un soin particulier que j'ai de vous. Ces bienfaits ne seront que pour récompense de vos services et pour vous encourager à les continuer, laissant à votre liberté le choix des autres propositions qui vous ont été faites. J'ai en cela affectionné votre salut et votre gloire comme bon maître ; je vous veux récompenser comme roi qui veut régner en toute douceur et équité. Je vous laisse en votre liberté, sachant que rien ne doit être plus libre que les consciences, que Dieu sait mouvoir quand il lui plaît. C'est aussi à la sainte Providence que je remets le secret de votre vocation et celle d'un chaçun de mes sujets de la Religion Prétendue. Je ne souffrirai que nul d'eux soit oppressé ni violenté en sa foi. Il est bien vrai que, si, sous un voile de religion, aucuns veulent entreprendre des choses illicites et contraires à mes édits, je saurai séparer la vérité du prétexte, punir celui-ci et protéger ceux qui demeureront en leur devoir; à quoi je m'assure que vous ne contribuerez pas seulement de vos bons conseils, mais que vous emploierez votre sang et votre vie à l'exécution d'une justice tant nécessaire au repos de l'État. Je vous assure aussi qu'où la désobéissance et rébellion d'aucuns m'obligeroit de prendre les armes, vous y aurez les principaux commandemens et charges les plus honorables. Je dis quelles résolutions que vous preniez sur les offres plus particulières que je vous ai fait faire, et que vous fera encore ledit sieur de B., m'assurant que vous n'aurez jamais d'autres pensées que de me bien servir. Je prie Dieu qu'il vous inspire en tout et vous ait continuellement, mon cousin, en sa sainte garde.

1. François de Bonne, duc de Lesdiguières, maréchal de France depuis 1608, et fait duc et pair par la régente. Désigné dès 1621 pour la charge de connétable, tant en raison de son expérience militaire que de son autorité sur les huguenots, la religion avait été le seul empêchement à ce qu'il fût nommé en 1619, et on n'avait pu le consoler de la promotion de Luynes que par deux brevets de maréchal de camp et de mestre de camp général. Depuis lors, sa femme, Marie Vignon, qu'il avait épousée en 1617, et Déageant travaillaient ardemment à sa conversion. Il ne se décida qu'au mois de juin 1622, à la suite d'une nouvelle mission de Bullion (Bassompierre, p. 198). Sur les avantages de cette

abjuration, voyez la lettre de la reine-mère au roi, du 23 juillet 1622, publiée par M. Avenel, p. 716, et exposée au *Musée des Archives*, n° 790. Selon Héroard, le roi n'envoya le brevet de connétable que le 16 juillet; les provisions étaient expédiées depuis le 6. Vingt jours plus tard, le nouveau connétable signa ce renouvellement d'abjuration : « Nous, François de Bonne, duc, pair et connestable de France, confessons et protestons de suivre et tenir tous les jours de nostre vie la foy et croyance que la sainte église catholicque, apostolicque et romaine croit et confesse en tous ses articles. Et ainsi nous le jurons et promettons en vos mains, sur les sainctz Évangiles, ayant soubzcrit ces présentes de nostre propre main. A Grenoble, ce vingt sixiesme juillet mille six vingt deux. DESDIGUIÈRES. GUILLAUME, archevesque d'Ambrun. » (Orig., mss. du Saint-Esprit, vol. 24, fol. 88.)

2. Pierre de Bullion, intendant des finances et plus tard surintendant.

[*A la Reine.*]

(Fol. 140.)

[16 avril 1622.]

Après avoir été plus de trente-six heures à cheval, couru et poursuivi les rebelles jusques à la mer, où ils s'étoient réfugiés, pensant se sauver, je n'ai pas voulu prendre de repos que premier je n'aie dépêché vers vous le B. pour vous porter la nouvelle de leur défaite, m'assurant que vous en recevrez un particulier contentement[1]. Je serai toujours plus désireux du vôtre que du mien propre.

1. Voyez, dans le *Mercure françois*, t. VIII, p. 554 à 556, dans les *Mémoires de Mathieu Molé*, t. I, p. 261 à 266, et dans les *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des Premiers Présidents de la Chambre des comptes de Paris*, p. 350, la lettre circulaire datée d'Apremont, 17 avril 1622, par laquelle Louis XIII notifia aux Cours la victoire qu'il venait de remporter en personne sur l'armée de Soubise, à l'île de Riez. Selon Héroard (*Journal*, t. II, p. 273), le roi ne passa que vingt heures sans se coucher, dont dix-huit à cheval; mais, la veille, il n'avait dormi que deux heures, tout habillé, sur la paille d'une petite masure. Le *Mercure françois* contient, outre le récit détaillé, un plan du champ de bataille; t. VIII, p. 560. Cf. Bassompierre, éd. Michaud et Poujoulat, p. 195-198.

A l'évêque de Luçon.

(Fol. 21 v.)

Apremont, ce 16 avril [1622].

Monsieur l'évêque de Luçon, j'estime les soins que vous avez de me faire savoir la disposition de la reine ma mère : ce sont nouvelles que je ne puis apprendre qu'avec déplaisir, qui seroit plus grand, n'étoit que vous m'assurez qu'il ne peut arriver aucun accident fâcheux, ce qui me sera consolation, attendant que j'en

sache la guérison entière. Je souhaite que ce soit au retour du marquis de T[hémines], que j'envoie pour la visiter de ma part et lui dire des nouvelles qui la réjouiront, comme aussi tous ceux qui aiment la prospérité de nos affaires; dont vous tenant du nombre, je serai bien aise que vous en sachiez le succès, ainsi que j'ai dit audit marquis de T. Auquel me remettant, je prie Dieu, etc. [1].

1. Cette lettre répond certainement à celle que M. de Luçon avait adressée de Nantes, le 14 avril, à M. de Puysieux. (Avenel, t. I, p. 709.)

A l'évêque de Luçon.

(Fol. 22.)

[Avril 1622.]

Monsieur l'évêque de Luçon, m'ayant assuré par vos lettres que la reine ma mère étoit en bonne disposition[1], j'avois reçu très-grande joie du recouvrement de sa santé, qui m'a été de peu de durée, apprenant par vos secondes le changement survenu. Continuez, je vous prie, d'accompagner mon affection de vos soins près d'elle pour lui faire rendre tout le secours qu'il sera possible, vous assurant que ne sauriez me rendre service plus agréable. J'ai bien du regret de n'avoir à présent près de moi que mon premier médecin. Ne me pouvant quitter, je lui envoie celui de (*blanc*) et me promets que vous ne manquerez point de rendre tous les devoirs que vous jugerez nécessaires. Partant, je prie Dieu, etc.

1. Voy. les lettres de la reine-mère dans le ms. Fr. 3811, fol. 69 et suivants.

Au président Jeannin[1].

(Fol. 141.)

Au camp devant Royan, ce 11 mai [1622].

Monsieur le président Jeannin, vos services vous rendent si recommandable près de moi, qu'il ne vous peut arriver aucun accident auquel je ne sois sensible; et comme la mort de votre femme est la plus grande perte que vous pouviez faire, aussi en ai-je reçu un particulier regret, que j'ai bien voulu témoigner, pour faire paroître l'estime que je fais de ceux qui se rendent dignes de mes bonnes grâces. Vous les avez acquises par votre fidélité et obéissance; mais, si jamais ma volonté vous a été pour loi aux choses de mon service, qu'elle tienne même lieu en cette occasion, où je demande la conservation de votre personne, qui me sera toujours très-utile. Ce que ne pouvant être, en votre âge, qu'en modérant vos ennuis, je prie Dieu qu'il vous donne la résolution requise

pour prendre de sa main ce qu'il lui plaît de vous envoyer, et qu'il vous ait, Monsieur le président Jeannin, en sa garde[2].

1. Pierre Jeannin, président au parlement de Dijon, contrôleur général des finances depuis la Régence.

2. C'est évidemment à ce même deuil que se rapporte une lettre de Richelieu au président, qui a embarrassé M. Avenel (p. 712, note.) Jeannin, que l'histoire reconnaît pour un des meilleurs diplomates et politiques du temps, avait adressé, le 6 mai, au roi, une belle lettre pour le ramener aux résolutions pacifiques (Griffet, I, 374). Il ne survécut que quelques mois à sa femme qui s'appelait Anne Guéniot, et mourut le 31 octobre suivant, dans sa quatre-vingt-troisième année. Son éloge est au *Mercure françois*, t. X, p. 26. Son fils unique, le baron de Montjeu, avait été tué dans un combat de nuit, en 1612.

[*A la Reine.*]

(Fol. 159 v.)

[Mai 1622.]

Depuis le partement de Putanges[1], que vous m'avez envoyé, vous avez eu de mes nouvelles par Bonnevau[2], qui vous a apporté celle de la réduction de R.[3]. Je crains qu'il ne vous ait ennuyé d'avoir été quelques jours sans avoir de mes lettres : l'espérance que cette place ne m'arrêteroit pas longtemps, me faisoit différer d'envoyer de delà, attendant que j'eusse occasion, par le succès, de vous donner un entretien plus agréable. Je le rechercherai volontiers, pour vous divertir de l'ennui que vous avez de mon éloignement. Il ne tiendra pas à user de diligence que vous n'ayez nouvelle selon vos désirs, et que bientôt je n'aie aussi le contentement de vous voir, comme je le souhaite de toute mon affection.

1. Guillaume de Morel, seigneur de Putanges et baron de Curcy, écuyer de la reine, marié à Claude de Catinat.

2. Ancien gouverneur des Ponts-de-Cé, gentilhomme ordinaire.

3. Sans doute Royan, qui se rendit le 11 mai, quelques jours après l'arrivée du roi. Celui-ci avait montré dans les tranchées une intrépidité extrêmement remarquable.

Au duc de Montbazon[1].

(Fol. 141 v.)

Au camp de Sainte-Marie, ce dernier mai 1622.

Mon cousin, la confiance que j'ai en votre soin et vigilance à l'exécution de mes volontés me fait vous écrire la présente sur le sujet des désordres dont je suis bien averti qui se commettent partout dans mes garennes, au préjudice des défenses que j'ai faites, afin que vous ayez à tenir qu'elles soient gardées si soigneusement que nul, quel qu'il soit, n'entreprenne plus d'y chas-

ser, et, où aucuns auroient la hardiesse d'y contrevenir, vous les fassiez punir exemplairement, de sorte que le châtiment serve à retenir un chacun à son devoir. C'est ce que je vous commande très-expressément, comme aussi de faire faire justice de ceux qui se trouveront coupables de la mort du garde de la garenne de Versailles. Si j'apprends que les mêmes libertés dont on a abusé ci-devant continuent, je m'en prendrai à vous. Mandez à Compiègne, garde de la garenne de Montfort, qu'il fasse bien son devoir, et partout faites veiller soigneusement, afin que je reconnoisse votre affection aux choses qui sont de mon contentement. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa garde[2].

1. Louis de Rohan, duc de Montbazon, chevalier des ordres, grand veneur.

2. Lettre analogue à M. de Frontenac. Dans une lettre sans date (fol. 78 v.), le roi tance vivement son frère naturel, le jeune évêque de Metz, pour avoir chassé sur les terrains réservés; il lui rappelle qu'il doit se contenter de la plaine de Villejuif et aider partout ailleurs à la conservation des plaisirs royaux.

(La fin prochainement.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

211. — COMBIER. Documents inédits pour servir à l'histoire des corps et communautés d'arts et métiers du Vermandois. Extrait des Archives du bailliage de Vermandois (liasse 93), de la prévôté de Laon (liasse 407) et de la seigneurie de Marchais et Liesse (liasse 633-634). In-8, 63 p. Laon, Coquet et Cie.

212. — CORBLET (l'abbé J.). Les tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens. In-8, 17 p. Amiens, Langlois; Paris, Donnaud.

(Extrait de l'*Investigateur*.)

2166. — Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

ANNUAIRE-BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 DÉCEMBRE 1873,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EGGER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 janvier 1874.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1708. M. Louis Passy, membre de l'Assemblée nationale, rue de Clichy, n° 45; présenté par MM. Léopold Delisle et J. Desnoyers.

1709. M. Renardet, professeur à la Faculté de droit de Dijon, présenté par MM. Pingaud et Éd. de Barthélemy.

Ouvrages offerts.

Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, rédigé sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, par M. le vicomte de Gourgues. Paris, Imprimerie nationale, 1873,

in-4. (Publication du Ministère de l'Instruction publique.)

Revue des questions historiques, 8e année, 28e livraison, 1er octobre 1873. Paris, br. in-8.

Société de l'histoire du protestantisme français. — *Bulletin historique et littéraire*, 2e série, 8e année, n° 11, 15 novembre 1873. Paris, br. in-8.

Bulletin de la Société bibliographique, n° 11, novembre 1873. Paris, br. in-8.

Les sires de Bury et d'Onzain, chronologie et histoire, par M. P. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, etc. Blois, br. in-8.

La Ligue à Abbeville (1576-1594), par M. Ernest Prarond. (Extrait des Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.) Paris, Dumoulin, 1873. 3 vol. in-8.

Document inédit relatif à l'enlèvement d'Anne de Caumont (1586), par M. P. Tamizey de Larroque. Br. in-8. (Extrait du Cabinet historique.)

Correspondance et Travaux de la Société.

MM. Parlier du Mazel et Louis Munier remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Louis Passy témoigne sa reconnaissance du témoignage de bienveillante sympathie qu'il a reçu de la part du Conseil, à l'occasion de la mort de son père. Il accepte avec empressement l'offre qui lui a été faite de le remplacer parmi les membres de la Société, honneur qu'il se proposait de demander au Conseil.

M. le marquis de Godefroy de Ménilglaise, frappé d'un grand malheur de famille, exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance du Conseil.

Le secrétaire-archiviste de la Société d'émulation de l'Allier réclame le complément de l'*Annuaire-Bulletin*, dont plusieurs feuilles ne sont point parvenues à cette Société. Il propose de compléter l'exemplaire des publications que la Société de l'Histoire de France reçoit en échange. — Renvoi à M. l'archiviste.

M. Bordier, au nom de M. Raymond, archiviste des

Basses-Pyrénées, éditeur de l'*Histoire de Béarn et de Navarre*, par Nicolas de Bordenave, remercie le Conseil de lui avoir confié le soin d'éditer cet ouvrage, qui vient d'être mis en distribution. Un libraire de Pau a acheté un assez grand nombre d'exemplaires de ce volume, qui paraît devoir être promptement épuisé.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. Tome VII, feuilles 1 à 10 tirées; 11 à 14 sous presse; 15 à 18 chez le commissaire responsable; 19 à 22 chez M. Lalanne, ainsi que les placards 39 à 42. La fin du manuscrit vient d'être remise à l'imprimerie. Ce volume sera terminé pour le mois de janvier.

Froissart. Tome V. 14 feuilles sont tirées. On attend la copie des variantes, que M. Luce doit remettre prochainement.

Annuaire-Bulletin, 1873. Feuilles 12 et 13 tirées; on compose la feuille 14.

Imprimerie de M. Gouverneur :

Chroniques de Saint-Martial de Limoges. Une seule feuille, rendue par M. Duplès-Agier, reste à tirer. D'après l'avis du commissaire responsable, M. L. Delisle, le Conseil fixe le titre de l'ouvrage, qui pourra être mis en distribution dès le mois de janvier.

Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie des rois de France, par M. Douët-d'Arcq. 7 feuilles sont tirées; on continue la composition.

Chronique rimée de la croisade contre les Albigeois. L'impression, momentanément suspendue d'après la demande de l'éditeur, doit être reprise le mois prochain.

M. Egger communique au Conseil, de la part de M. Brunet de Presle, un document manuscrit provenant des papiers de feu M. Berger de Xivrey, et qui présente un plan d'études pour Mgr le duc de Bourgogne, devant servir surtout aux choix des lectures. La rédaction pourrait, mais avec incertitude, en être attribuée à Fénelon, quoique plusieurs corrections ne soient évidemment pas de sa main.

Peut-être l'auteur est-il une des autres personnes chargées, sous Fénelon, de l'éducation du duc de Bourgogne, tels que les abbés Fleury, de Beaumont ou de Langeron. Toutefois ce document ne figure pas dans les opuscules de l'abbé Fleury. S'il est réellement inédit, après l'examen qu'est invité à en faire M. le rédacteur de *l'Annuaire-Bulletin*, il pourra être inséré dans un des prochains cahiers de ce recueil.

La séance est levée à cinq heures.

II

VARIÉTÉS.

LETTRES DE LOUIS XIII.

(1619-1626.)

SUITE.

Au comte de Soissons[1].

(Fol. 72.)

[Mai 1622.]

Mon cousin, le sieur Arnauld[2] se va rendre près de vous pour me servir en la charge de mestre de camp au régiment de Champagne. Comme, en lui permettant d'entrer en cette charge, j'ai témoigné l'estime que je fais de son courage, je vous prie qu'en l'exercice il reçoive de vous le traitement dont je suis assuré qu'il se rendra digne par ses actions, et qu'en l'accueil que vous lui ferez, il se puisse louer de l'avantage qu'ont près de vous ceux qui me servent bien. Ce que m'assurant que vous ferez, je prie Dieu, etc.

1. Louis de Bourbon, comte de Soissons, grand maître de France et gouverneur du Dauphiné. Il périt à la bataille de la Marfée, en 1641.

2. Pierre Arnauld, oncle des grands Arnauld, mestre de camp général des carabins de France. Son mérite et sa bravoure l'appelaient à une très-haute destinée, comme l'attestent les mémoires de son neveu d'Andilly et toutes les chroniques du temps, qui le qualifient de restaurateur de la discipline française; mais il mourut le 14 septembre 1624, à Fontenay-le-Comte, et fut remplacé dans son gouvernement par le célèbre Toiras. Voy. son épitaphe dans le t. I des Papiers de la famille Arnauld, Bib. de l'Arsenal, Mss. Théologie française.

Cette lettre peut se placer au mois de mai 1622, car le brevet de mestre de camp fut signé le 1er mai, à Saintes (Cab. des titres, dossier *Arnauld*), et le comte de Soissons avait alors huit compagnies du régiment de Champagne dans l'armée qu'il formait pour le siége de la Rochelle. Après le licenciement de cette armée, le prince laissa Arnauld comme gouverneur du Fort-Louis, avec le régiment complet de Champagne; on peut voir dans le *Mercure françois*, t. IX, p. 438 et suiv., quels curieux démêlés il eut avec ses voisins de la Rochelle. Arnauld, qui devait, aux termes de son brevet, se démettre du commandement des carabins, fut autorisé à le conserver, en récompense de ses services dans cette campagne.

A la Reine.

(Fol. 153 v.)

Toulouse, ce 4 juillet 1622.

Le désir que j'ai de vous voir ne me permet pas de vous laisser davantage éloignée de moi[1]. C'est pourquoi je vous envoie mon cousin le duc d'Uzès pour vous accompagner au voyage et vous rendre la présente, qui est pour vous prier de partir incontinent que votre commodité le permettra, et d'amener avec vous mes cousines les princesses de Condé et Conti, mes sœurs de Vendôme et d'Elbeuf. Affectionnant comme je fais mon cousin le duc de Chevreuse, je suis bien aise que ma cousine sa femme vienne pareillement. Vous aurez mon frère, auquel j'écris pour partir avec vous. Cette bonne compagnie me fait croire que le chemin vous durera moins et que, s'il vous ennuie, ce ne sera que l'impatience que vous aurez de me voir, qui me sera toujours fort agréable.

Vous faisant savoir mon intention sur ce qui est de votre partement, vous la connoîtrez encore ici. Comme je ne juge pas à propos que ma sœur de Verneuil quitte Paris, mon cousin le duc d'Épernon étant résolu de s'y acheminer pour conclure le mariage de mon cousin, son fils, avec madite sœur[2], aussi ne veux-je pas qu'elle s'absente que les articles ne soient signés. Lorsque cela sera fait, je serai bien content qu'elle vienne, avec ma cousine la duchesse d'Angoulême[3], non autrement. Et pour la marquise de Mauny, je désire qu'elle demeure aussi de deçà jusqu'à ce que vous ayez autre ordre de moi, laissant en votre liberté d'amener telles autres dames que bon vous semblera. En quoi je m'assure

que vous n'aurez autre désir que de me plaire, ainsi que je vous en prie, et de me témoigner ce que vous m'avez promis de votre affection[4].

1. Comparez le passage du *Journal de J. Héroard.*

2. Gabrielle-Angélique de Verneuil, bâtarde de Henri IV, mariée le 12 décembre 1622 à Bernard de la Valette, duc d'Epernon et de Candale.

3. Charlotte, fille du connétable de Montmorency, mariée en 1591 à Charles de Valois, duc d'Angoulême, bâtard de Charles IX.

4. Je ne sais si ces deux paragraphes ne représentent pas des lettres distinctes. Le roi écrit aussi à M. d'Ornano, pour qu'il accompagne son élève, et à M. de Bonneuil.

A M. d'Ornano[1].

(Fol. 160.)

Castelnaudary, ce 5 juillet 1622.

Monsr d'Ornano, la créance où j'étois que la santé de mon frère[2] lui permettroit de partir avec la reine pour le voyage de Lyon, m'avoit fait ordonner de son partement, ainsi que vous avez reconnu par mes dernières que je vous écrivois hier. Depuis, ayant appris par le sieur de Valin les incommodités dont mondit frère se ressent parfois, j'ai désiré, avant qu'il se mette en chemin, être assuré de sa disposition. A cette fin, je veux que vous fassiez faire une consultation des médecins Duret, Brie, Riolan, en présence de M. le chancelier, laquelle vous m'enverrez par ce courrier, qui fera bonne diligence, ainsi que je le lui ai ordonné, ne désirant pas exposer aux incommodités des voyages une personne qui m'est si chère, que premièrement je ne sache que sa santé le permette. Je ne doute point de sa bonne volonté et de son courage; mais je désire être assuré de ses forces, et jusque-là vous ne vous mettrez point en devoir de partir, mais attendrez l'ordre que je vous donnerai. Je prie Dieu, etc.

1. A la mort du comte du Lude, Jean-Baptiste d'Ornano avait été appelé au gouvernement de la personne de Monsieur. En l'installant, le roi dit à son frère qu'il lui donnait le fils d'un vaillant soldat, qui portait toujours l'épée à son côté et s'en savait encore mieux servir, et le jeune prince avait écrit, à cette occasion, le billet suivant à « la Reyne, madame ma mère » : « Ma maistresse, dans le desplaisir que j'avois de la perte de mons^r le comte du Lude, j'ay receu une si grande joye du chois que le Roy a faict de mons^r le coronel d'Ornano pour estre mon gouverneur, que j'ay creu devoir vous en advertir, m'asseurant que vous apreuverés ceste élection, qui est si fort selon mon cœur, que je vous prie l'avoir agréable et l'aymer pour l'amour de moy, qui suis, ma maistresse, vostre très humble et très obéissant fils et serviteur. » (Copie dans le ms. Gaignières 311, fol. 114.) — On verra dans les lettres de 1624 et 1626 ce que devint d'Ornano.

2. Jean-Baptiste-Gaston, né le 25 avril 1608 ; il s'appela d'abord duc d'Anjou, jusqu'en 1626, qu'on lui donna le duché d'Orléans.

A M. d'Ornano.

(Fol. 162.)

Béziers, ce 21 juillet 1622.

Monsr d'Ornano, j'ai vu par la consultation des médecins que vous m'avez envoyée qu'il est plus assuré pour la santé de mon frère de demeurer à Paris que faire le voyage. C'est pourquoi, ne désirant pas qu'il fasse aucune chose qui lui puisse nuire, je lui mande de laisser partir la reine et attendre de mes nouvelles à Paris, pour, selon sa disposition et le tour que prendront les affaires, l'aviser de ce que je trouverai bien qu'il fasse. L'assurance que j'ai en votre soin et aux devoirs que vous rendez près de lui, me fait supporter avec plus de repos son éloignement. Je suis fort content de votre conduite en ce qui le regarde : continuez, et je témoignerai aux occasions ce contentement que je reçois de vos services. Sur ce, je prie Dieu, etc[1].

1. Lettre à la reine, lui mandant de se mettre en route avec Mlle de Verneuil, la princesse de Condé ou la duchesse d'Angoulême, et la connétable de Montmorency.

Au Pape.

(Fol. 14.)

Béziers, ce.. juillet 1622.

Très-Saint Père, il y a longtemps que j'ai fait représenter à Votre Sainteté ce qui étoit de mes desseins et intentions sur le sujet de la promotion des cardinaux, si juste que je m'étois promis d'en voir plus tôt réussir l'effet à mon contentement, que non pas tirer cette affaire en des longueurs qui m'ont pressé d'en dire mes sentimens au nonce de Votre Sainteté résidant près de moi[1] et donner charge au commandeur de Sillery[2] de les lui déduire plus particulièrement, afin qu'elle y fasse la considération que j'attends de son équité et bonté, et que mérite mon obéissance filiale en son endroit et le Saint-Siége apostolique. De quoi me remettant sur mondit ambassadeur, je prie Dieu, etc[3].

1. Le comte Corsini, qui avait remplacé Bentivoglio, mais qui se montra tout aussi hostile au succès de l'évêque de Luçon.
2. Noël Brulart, frère du chancelier, opposé également à Richelieu.
3. Cette lettre, les instances qu'elle renferme et les circonstances où elle fut écrite sont expliquées dans la *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, ou dans Aubery, t. I, p. 40 à 43. Voyez, dans le ms. Fr. 3811, fol. 80, la lettre autographe par laquelle, dès le 11 juin, Marie de Médicis avait rappelé au roi ses engagements.

A M. de Gèvres[1].

(Fol. 114 v.)

[Septembre 1622?]

Mons[r] de Gèvres, je suis bien aise que votre résolution soit de prendre l'exercice de votre charge, ne pouvant y être servi plus utilement et dignement que de vous, qui possédez par une longue expérience ce que d'autres n'acquerront d'un long temps. Il me reste ce doute si votre âge vous permettra de vous exposer aux travaux et incommodités qui suivent la charge, que la saison et les occasions présentes rendent très-amples. Le bruit est que vous voulez vous faire soulager et en mettre le faix sur quelque autre, afin que, par votre absence, mon service ne demeure en arrière. Sur quoi, j'ai bien voulu vous déclarer mes intentions et vous faire savoir que, si vous ne croyez avoir les forces à supporter la peine de ces voyages et que votre santé en demeurât altérée, je veux aider à votre conservation par un traitement le plus favorable que pouvez désirer de moi, qui ne déniera point à vos services la récompense de votre charge ; laquelle, pour être des plus importantes de mon État, je veux aussi, lorsque votre repos vous obligera de la remettre, faire choix d'une personne dont les épreuves de sa fidélité me donnent confiance de lui déposer le secret de mes affaires. Ainsi, assurez-vous que je passerai par-dessus plusieurs considérations pour vous rendre des preuves de ma bonne volonté. Priant Dieu, Mons[r] de Gèvres, vous avoir en sa garde[2].

1. Voy. la lettre ci-dessus du 17 septembre 1621.
2. Le 12 septembre 1622, sur la démission de M. de Gèvres, son neveu, Nicolas Potier d'Ocquerre, président à la Chambre des comptes, fut reçu secrétaire d'État. Lui aussi, il devait mourir à un siége, celui de la Rochelle.

A Monsieur de Metz[1].

(Fol. 78.)

Ce 4 septembre 1622.

Mon frère de Metz, j'avois donné à défunt mon cousin le cardinal de Retz[2] le frère de Saint-Servain. Maintenant que cette personne lui manque, je serai bien aise qu'il soit avec quelque autre qui l'affectionne à ma considération, et juge ne le pouvoir mieux placer que près de vous. Je vous prie le recevoir à votre service et lui témoigner aux occasions qui s'offriront ce que peut sur vous ma recommandation. Vous me ferez un particulier plaisir très-agréable; lequel attendant, je prie Dieu, etc.

1. Henri (Gaston), bâtard de Bourbon, fils de Henri IV et de M[me] de Verneuil, né en 1601, fait évêque de Metz dès 1612. En 1663, il devint duc de Verneuil; mort en 1682.

2. Henri de Gondy, évêque de Paris et chef du conseil, mort au camp devant Béziers, le 13 août 1622.

[*A la Reine-mère.*]

(Fol. 163.)

Montpellier, ce 22 octobre 1622.

Madame, aussitôt que Saint-Mars m'a apporté la nouvelle de la promotion de mon cousin le cardinal de Luçon à cette dignité[1], je lui ai commandé de vous aller trouver, ne pouvant différer à vous faire savoir une chose que vous avez très-agréable, comme moi pareillement, qui reçois de la joie particulière que Notre Saint-Père le pape ait accordé cette prière à la supplication que je lui ai faite avec autant d'affection.

Je me promets bien cet effet de votre affection, qu'elle vous entretient dans un désir continuel d'avoir de mes nouvelles et que vous serez encore bien aise d'en apprendre de mon cousin le duc de Chevreuse, bien que vous aurez eu presque en même temps celles que vous porte Manicamp. C'est pourquoi je lui ai voulu donner cette lettre, afin que vous reconnoissiez le soin que j'ai de votre contentement. Il vous dira ce qui s'est passé ici de plus particulier et le dessein que j'ai pour mon retour, qui ne sera sitôt près de vous que je le désire.

1. Promotion du 5 septembre précédent.

[*A la Reine.*]

(Fol. 155.)

[Octobre? 1622.]

Après avoir rendu à la reine madame ma mère le devoir et les témoignages d'affection que vous avez fait ainsi que j'ai désiré, il ne reste plus pour mon contentement qu'à vous acheminer à Arles, afin qu'étant plus près, je puisse avoir plus de moyens de vous voir. A quoi m'assurant que serez bien disposée, je ne vous ferai plus particulièrement paroître le désir que j'en ai, me contentant de renvoyer soudain Fontenay avec la présente, qui vous donne toute liberté de partir quand vous voudrez. Je ne doute point que ce ne soit aussitôt que vous l'aurez reçue, ainsi que je vous en prie.

[*A la même.*]

(Fol. 166.)

Caderousse, ce 21 novembre 1622.

M., vous ayant donné avis de l'arrivée et du séjour de mon oncle le duc de Savoie[1], je désire pareillement vous faire savoir

son retour. A cet effet, j'envoie Fiesque[2] vers vous, lequel vous assurera aussi de mon acheminement à Valence, d'où je prendrai le chemin de Grenoble, n'ayant encore vu ni visité cette province. Ce détour ne retardera que de huit jours mon arrivée à Lyon. Je me souhaite si souvent près de vous, que l'éloignement m'est à peine; mais il faut donner au bien de mes affaires et repos de mes sujets l'établissement nécessaire. Étant pour un si bon sujet, vous supporterez plus patiemment l'absence de celui que vous désirez voir[3].

1. Le roi s'était rencontré à Avignon avec le duc Charles-Emmanuel et le cardinal de Savoie, pour conférer sur les affaires de la Valteline.
2. François de Fiesque, comte de Lavagne et Bressuire.
3. Le roi retrouva les deux reines à Lyon, le 6 décembre.

Au duc de Sully.

(Fol. 168.)

Fontainebleau, ce 9 avril 1623.

Mon cousin, le désir que j'ai de vous voir uni à la vraie croyance aussi parfaitement que je vous tiens affectionné à mon service, me fait employer les moyens qui peuvent y apporter de l'avancement. A cette fin, vous aurez encore près de vous Athanase[1], lequel vous trouvant, comme je l'espère, en la même disposition qu'il vous a laissé, achèvera ce que, par l'assistance divine, il a commencé pour votre conversion. Ne soumettez point au temps, je vous prie, ce qui dépend d'un moment de la grâce; mais donnez à Dieu et à votre roi ce qu'ils demandent de vous pour rendre vos œuvres et vos services plus dignes de récompense. Ce sera le repos de votre esprit et affirmer la confiance que je veux avoir en vous, de laquelle vous recevrez des témoignages aussi favorables que de ma protection en toutes les choses que je vous ai promises par mes précédentes lettres. Celle-ci, de ma main, vous confirme la même bonne volonté en votre endroit. Priant Dieu vous vouloir continuer les lumières nécessaires à votre salut et vous avoir, mon cousin, en sa sainte garde[2].

1. Édouard Molé, fameux convertisseur.
2. Après la défaite du parti protestant, Sully avait passé avec le roi, le 22 mai 1622, un curieux traité qui montre, selon l'expression du rédacteur du *Musée des Archives* (n° 798), à quel prix un grand seigneur estimait alors sa soumission. Le P. Griffet (t. I, p. 346) se contente de dire à ce sujet que le roi, en passant à Agen, reçut les hommages du vieux duc, et que celui-ci lui remit quatre places du Quercy, mais en retira les armes et munitions, pour les porter à Sully.

On ne sait ce que Sully répondit à l'invitation de 1623, qui pouvait le tenter par plus d'un côté. Ses *Mémoires* ne donnent rien pour cette épo-

que ; quant aux opinions religieuses, la *France protestante* dit qu'il professait une espèce de morale indépendante qui le faisait volontiers considérer comme un impie par les religionnaires plus sévères. Cependant il avoit exercé toute autorité dans l'assemblée protestante de Saumur (1611). Voy. la lettre ci-après, p. 236.

Au pape Urbain VIII[1].

(Fol. 1.)

Saint-Germain-en-Laye, ce 24 août 1623.

Très-Saint Père, je ne pouvois recevoir nouvelles plus agréables, ni plus selon mon désir, mes vœux et mes souhaits, que celle que j'ai eue de l'heureuse assomption de Votre Sainteté au Pontificat, tant pour les affaires publiques qui sont aujourd'hui et avoient besoin des grandes vertus et qualités qui sont en la personne de Votre Sainteté, que pour mon particulier contentement et la consolation des gens de bien, ainsi que lui expliquera plus au long le commandeur de Sillery, mon ambassadeur, comme aussi la dévotion singulière que je porte à Votre Sainteté, comme j'en ai tout sujet par les épreuves que j'ai faites ci-devant de sa prudence et bienveillance en tout, ainsi qu'il sera représenté à Votre Sainteté par les devoirs de l'*obédience*, lesquels je me délibère de faire accomplir au plus tôt. En attendant, je prie Dieu de toute mon affection qu'il lui plaise faire jouir longuement Votre Sainteté de cette dignité suprême, à l'honneur de son saint nom et au repos public de la chrétienté. C'est ce que désire votre très-dévot fils.

1. La copie porte Grégoire XV, au lieu de Urbain VIII (Maffeo Barberini), élu le 6 août par le crédit du cardinal Farnèse.

Le 14 septembre suivant, autre lettre pour rappeler que le défunt pape avait promis le chapeau à l'archevêque de Lyon.

A M. de la Curée.

(Fol. 173.)

A Saint-Germain, ce 22 octobre 1623.

Le Neytron, je crois votre affection à mon service encore plus grande que vous ne me la représentez, et je ne doute point que, si vous n'étiez arrêté chez vous pour affaires qui vous poussent d'y demeurer, que vous n'y auriez pas tant séjourné, votre honneur, votre esprit et votre cœur, qui est tout à moi, vous faisant aimer les lieux où je suis plus que toutes autres demeures. Cette votre absence ne vous a point éloigné de mon souvenir : s'il se fût présenté de vous le témoigner, vous eussiez reconnu que je vous aime, ainsi que cette lettre vous fera avouer que je vous reconnoîtrai bien. Je prie Dieu qu'il vous ait, etc.

Au duc de Sully.

(Fol. 109.)

[1623

Mon cousin, ayant soin de tout ce qui vous regarde et désirant vous témoigner combien je vous aime, j'envoie Ferrier[1] pour vous faire savoir la résolution qu'a prise mon cousin le marquis de Rosny, votre fils[2], de professer dorénavant la foi catholique romaine. Ledit Ferrier vous fera entendre ce qui l'a mû à cela. Ses intentions étant bonnes, il n'en sera point éloigné de vos bonnes grâces. Je vous prie de l'aimer toujours également, et de croire que vous êtes du nombre de ceux qui ont le plus de part en ma bienveillance. Je prie Dieu, etc.

1. Jérémie du Ferrier, ancien ministre protestant, dont la conversion sincère avait fait grand bruit, et qui rendit des services importants à la religion catholique et au roi. Voy. Avenel, t. II, p. 257, note 1.

2. Sur Rosny, comparez la lettre donnée plus haut, p. 215. La conduite de ce fils, qui mourut en 1634, fut pour Sully un sujet d'embarras et de chagrin presque continuels. Voy. le *Supplément aux Mémoires de Sully*. La *France protestante* ne parle que de la conversion du comte d'Orval, frère consanguin de Rosny; il abjura en 1623 et devint conseiller d'État, maréchal de camp, etc.

A M. de Montpipeau[1].

(Fol. 202 v.)

[1623?]

Monsr de Montpipeau, j'ai trouvé les chiens que vous m'avez donnés[2] si bons, que je vous en demande encore trois ou quatre. Vous pouvez croire que j'en fais bien état, puisque je renvoie vers vous pour la seconde fois; et, si je n'étois assuré que vous avez plus de contentement à me les donner qu'à les conserver pour vous-même, je ne vous aurois pas donné ce moyen de me faire un plaisir qui m'est bien agréable et dont j'aurai souvenance, pour le reconnoître aux occasions qui s'offriront. Ce qu'attendant, etc.

1. René de Rochechouart-Mortemart, seigneur de Montpipeau en Orléanais, de Châtel-Archer, etc.; mort en 1644. Il avait épousé une fille de M. de Sigongne.

2. Les chiens avaient été demandés par le roi, le 13 juin 1623, avec recommandation de ne pas « choisir les pires. » Des réquisitions semblables sont adressées à M. de Vassé et à M. de Sincère; cette dernière est datée de Fontainebleau, 29 août 1625, et peut-être eût-il fallu attribuer la même date à la lettre reproduite ici. D'ailleurs, Louis XIII renouvelait fréquemment ces demandes, pour renforcer sa meute, et il mettait tout le monde à contribution, fût-ce Buckingham lui-même.

Au duc de Chaulnes [1].

(Fol. 149 v.)

[1623 ?]

Mon cousin, à présent que l'on m'a fait entendre que les droits de la communauté qu'avoit ma cousine la duchesse de Chevreuse avec feu mon cousin le connétable[2], son mari, sont liquidés, j'ai bien voulu vous faire savoir que, conservant ce qui appartient à ses enfans des deniers qui ont été trouvés dans ma citadelle d'Amiens, de la succession de mondit cousin le connétable, vous pouvez, sans difficulté quelconque, rendre à mon cousin le duc de Chevreuse ce qui lui est acquis au moyen de son mariage. Les devoirs qu'il rend près de moi pour me contenter et bien servir, me font aider à l'accommodement qu'il s'en est promis de ses affaires. Sur quoi, m'ayant assuré de votre disposition et bonnes intentions, je ne ferai la présente plus longue que pour prier Dieu, etc.

1. Honoré d'Albert, maréchal de France, frère du connétable.
2. Voy. le contrat de mariage passé le 19 avril 1622, quatre mois après la mort du connétable, entre sa veuve, Marie de Rohan, surintendante de la maison de la reine, et Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Il y est dit que les biens meubles ou les dons et brevets du roi n'entreront en la communauté, et qu'il en sera fait inventaire préalable. (Mss. *Mél. Clairambault*, nº 90, fol. 1083.)

A M. d'Alincourt.

(Fol. 177 v.)

Compiègne, ce 15 juillet 1624.

Monsr d'Alincourt, j'avois donné trop d'occasions au comte de Bury votre fils de se maintenir au respect qu'il me doit, pour ne se pas oublier de la sorte qu'il a fait, ayant entrepris de faire battre en sa présence un nommé Orses, qu'il a frappé lui-même, d'autant qu'il a dû révérer le lieu de mon séjour et la protection que je dois à ceux qui recourent à ma justice[1]. Je suis indigné contre lui d'avoir outragé de la sorte une personne qui, m'ayant fait sa plainte, s'étoit plus particulièrement mis en ma protection. Puisqu'il a fait la faute, je veux qu'il soit en mon pouvoir, pour en faire tel châtiment que bon me semblera. C'est pourquoi vous lui commanderez de se rendre incontinent près de moi; que s'il veut fuir ma justice, plutôt que d'avoir recours à ma bonté, je lui ferai voir, en quelque endroit qu'il soit, que ma puissance ira encore au delà des lieux où il se pourra retirer; ce que je vous ai voulu faire savoir avant que passer plus outre, afin que, par votre prudence, en m'obéissant comme vous devez, vous

éviterez un plus grand mal et une plus grande indignation de moi, qui prie Dieu, M. d'Alincourt, vous avoir en sa sainte garde.

1. Une lacune dans le *Journal de J. Héroard* ne permet pas de trouver de détails sur cette affaire.

Charles de Neufville, marquis de Villeroy et d'Alincourt, chevalier des ordres, gouverneur de Lyon, etc., avait eu, de son second mariage avec la fille de M. de Sancy, Henri de Neufville, comte de Bury, qu mourut au siége de la Rochelle, en 1628.

A M. de la Curée.

(Fol. 178.)

Saint-Germain-en-Laye, ce 30 juillet 1624

Monsieur, les affaires ne m'occupent point tant qu'il ne me reste du temps pour donner à votre service, si vous me faisiez l'honneur de m'employer; et, quand je serois le plus occupé de la cour, les divertissemens que je recevrois par vos lettres me seroient plus agréables qu'à aucun autre, puisqu'il n'y en a point qui vous honore plus parfaitement que moi, ni qui puisse faire plus d'état de l'honneur de votre amitié. En laquelle étant si heureux que d'y avoir acquis quelque part, je m'efforcerai, par toutes sortes de soins que je pourrai apporter, de me la conserver. C'est ce que votre lettre du 22 du passé m'oblige de vous dire, non que je vous croie, l'écrivant, avoir eu les considérations que vous me mandez, mais pour joindre à la prière que je vous fais de n'user d'aucune cérémonie pour mon regard cette connoissance que vous avez tout pouvoir sur moi et que je désire être traité de vous comme me croyant, etc.

Au marquis de Mortemart[1].

(Fol. 178 v.)

Saint-Germain-en-Laye, ce 31 juillet 1624.

Mons[r] de Mortemart, bien que l'affection que vous portez à vos enfans soit assez grande et qu'il ne soit besoin d'aucune recommandation pour vous convier à les aimer davantage et à leur faire du bien, je ne laisserai de vous écrire la présente en faveur du comte de Maure, votre fils[2], sur l'assurance que j'ai qu'il sera encore mieux reçu près de vous, y arrivant avec ce témoignage de ma bienveillance. Il m'a donné tant de sujets de me louer de ses bons déportemens, que j'ai voulu vous le faire savoir; et, comme j'en ai reçu une entière satisfaction, je me promets aussi que vous l'en aimerez davantage et que plus volontiers vous contribuerez à son avancement, lequel, de ma part, je favoriserai toujours, faisant état particulier de votre maison et de sa vertu.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsr de Mortemart, en sa garde[3].

1. Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart, seigneur de Vivonne, prince de Tonnay-Charente, marié à Louise de Maure.

2. Le biographe de *la Comtesse de Maure*, M. Éd. de Barthélemy, dit que ce second fils du marquis de Mortemart était déjà engagé dans le parti de la reine-mère et dans la voie d'opposition où il persévéra jusqu'à la Fronde.

3. Il y a une autre lettre analogue, en faveur du fils aîné, Gabriel, qui devint le duc de Mortemart.

Au Pape.

(Fol. 10 v.)

[Saint-Germain-en-Laye, 3 août 1624[1].]

Très-Saint Père, désirant conformer mes actions au titre que je porte de Roi Très-Chrétien, la gloire de Dieu, la dévotion que je dois aux saints et le respect que j'ai voué à Votre Sainteté tiendront toujours le premier lieu en toutes mes pensées. Maintenant qu'il se présente occasion de lui en donner des preuves sur la proposition qui m'a été faite du mariage du prince de Galles avec ma sœur[2] et le désir que le roi de la Grande-Bretagne, mon frère, m'a témoigné par ses ambassadeurs avoir de mon alliance, je n'ai voulu passer plus avant au traité ni rien conclure sur les articles dressés pour l'exécution d'icelui, que premier Votre Sainteté n'eût été informée de tout ce qui s'est passé et ne fût bien avertie du zèle qui me porte à cette alliance; ce que j'ai estimé lui devoir faire entendre, par personne expresse, qui eût les qualités requises pour lui bien exposer mes intentions, lui représenter l'importance d'une telle affaire, et qui pût aussi, par sa bonne vie, ses mœurs et sa suffisance, donner pied aux raisons qu'il a à déduire sur ce sujet. N'ayant pu faire choix plus convenable à mon désir que du P. Bérulle[3], général de la congrégation de l'Oratoire, homme vraiment religieux et qui aura tous les respects à la vraie église de Dieu qu'une bonne conscience doit avoir, je l'envoie à ces fins près de Votre Sainteté, pour, avec le sieur de Béthune, mon ambassadeur, après les avoir ouïs, recevoir les bons avis et conseils de Votre Béatitude, que je supplie me les vouloir départir selon sa bonté paternelle et qu'elle verra être plus utile pour le bien de toute la chrétienté, auquel principalement je désire diriger les moyens qui sont en ma puissance. Elle sait l'affliction que les catholiques anglois ont reçue en leur terre depuis quelques jours, et jugera, s'il lui plaît, le soulagement qui leur arrive par mon entremise. Je remets le tout à ses prudens et charitables avis; lesquels ayant reçus, je donnerai ordre au sieur de Bé-

thune à ce qu'il en soit parlé à Votre Sainteté avec l'éclat et la réputation requise et qui se doit. Ce pendant elle aura, s'il lui plaît, entière croyance à ce que ledit P. Bérulle fera entendre de ma part à Votre Sainteté. J'ai cru la devoir informer ainsi particulièrement, et que par cette voie elle me déclarera plus librement ses intentions, à l'obéissance desquelles je témoignerai être, etc[4].

1. La journée avait été fort active. Arrivé la veille à Versailles et couché tout vêtu sur une paillasse, il s'était levé à trois heures du matin pour « faire le bois, » et n'était revenu à Saint-Germain qu'après un laissez-courre infructueux.

2. Henriette-Marie de France, mariée l'année suivante à Charles Ier. Suivant quelques-uns de ses contemporains, il avait été question, dès 1616, qu'elle épousât le comte de Soissons.

3. Pierre de Bérulle, ancien aumônier de Henri IV, chef du conseil de la reine-mère, etc.

4. Comparez à ce texte la lettre sans date donnée par M. Avenel (t. II, p. 18) d'après une « mise au net devenue minute, » qui n'est probablement qu'un premier projet reconnu insuffisant, ou bien la dépêche officielle annoncée dans celle-ci. On trouve dans V. Siri, t. V, p. 625, la première instruction donnée à Bérulle, le 31 juillet.

Le même jour, 3 août, lettre au cardinal Barberini, insistant sur les avantages que cette alliance promettait d'avoir pour le catholicisme. Et néanmoins, on sait que la cour de Rome en voulut à Louis XIII de n'avoir pas assuré l'exercice du culte à Henriette d'Angleterre; c'est un des premiers ressentiments qui devaient plus tard aboutir à la rupture de 1682.

Au marquis de Mauny[1].

(Fol. 179 v.)

Ce 10 août 1624.

Monsr le marquis de Mauny, l'ordre que vous donnez à l'exécution de mes volontés est si exact, que je ne puis que louer votre soin. Je désire néanmoins qu'en le continuant, vous laissiez quelque liberté plus grande au sieur d'Ornano que vous n'avez fait cidevant[2]. Vous le pourrez régler en sorte que, donnant plus d'air à sa chambre et lui permettant se promener parfois dans le château, vous serez toujours assuré de sa personne. Je serai bien aise qu'il ait sujet de se louer de ma bonté, laquelle vous lui pourrez témoigner en cette occasion et sans qu'autre que lui sache ce que je vous en écris. S'il n'a les personnes qu'il connoît pour la nécessité de son service, vous verrez à lui en bailler, avec les autres considérations requises de la prévoyance que vous y saurez apporter ; à laquelle me remettant, je prie Dieu, etc.

1. Louis de la Mark, marquis de Mauny ou Mosny, premier écuyer de la reine, gouverneur de Caen depuis la prise de cette ville par le roi lui-même, en 1620.

2. Le colonel d'Ornano, sur son refus de quitter la cour et de se reti-

rer dans son gouvernement du Pont-Saint-Esprit, avait été conduit à la Bastille, puis au château de Caen. Par une lettre de la main, écrite le 18 août, le roi lui annonça qu'il était libre et qu'il pouvait revenir à la cour, pour « recevoir les témoignages qu'un bon serviteur doit avoir d'un bon maître. » (Fol. 180 v.)

A M. d'Ambleville[1].

(Fol. 180.)

Ce 10 août 1624.

Mons[r] d'Ambleville, désirant aider à la volonté que vous témoignez avoir de me rendre un bon service, je donne au sieur Testu[2] la présente de ma main, afin que vous ayez plus de confiance pour lui communiquer ce que dites savoir important à mon service. Vous lui pouvez parler comme à moi-même, vous assurant que si, par votre moyen, je reçois quelque avis qui soit de considération et important comme vous l'avez dit, j'ordonnerai incontinent de votre liberté et userai de telle reconnoissance que vous aurez sujet d'être content. Vous n'eussiez pu me venir parler, en l'état où vous êtes, sans beaucoup d'éclat; c'est pourquoi j'ai pris cette voie comme la plus secrète et facile à faire entendre ce que vous désirez me faire savoir. Me remettant du surplus à ce que vous dira ledit sieur Testu de ma part, je prie Dieu qu'il vous ait, etc[3].

1. Ce ne peut être Jean de Mornay, seigneur d'Ambleville, conseiller au parlement. Est-ce son fils Bertin, capitaine-lieutenant des gendarmes du duc d'Angoulême?
2. Le chevalier du guet.
3. Trois jours plus tard, le marquis de la Vieuville, surintendant des finances, était arrêté et mis dans un château fort.

A la reine d'Espagne[1].

(Fol. 31 v.)

Ce 20 août 1624.

Ma sœur, je loue votre bon naturel de désirer l'union des deux couronnes. Je l'ai recherchée et entretenue jusques à présent avec toutes sortes d'offices; je continuerai encore, ayant tant plus d'inclination à conserver et maintenir la bonne amitié et fraternelle alliance qui doit être entre le roi d'Espagne mon beau-frère et moi, que je sais qu'elle importe au bien de la chrétienté. Ces considérations vous serviront d'assurance que je n'entends pas y contrevenir; mais aussi je veux me promettre que ledit roi mon beau-frère, de sa part, y rendra les effets que je dois attendre de lui, et qu'il fera accomplir de bonne foi les choses qu'il a si solennellement promises pour le bien de mes alliés et le repos public.

A quoi je vous prie de contribuer ce qui est de vos bons sentimens et vous assurer toujours de l'affection de, etc[2].

1. « Lettre de la main du roi à la reine d'Espagne, résolue par Sa Majesté le 20 août 1624. Il témoigne désirer la continuation de la bonne intelligence entre les deux couronnes, mais demande que celle d'Espagne n'y contrevienne pas. »

2. Ceci est évidemment relatif aux affaires de la Valteline et d'Urbin. Voy. Avenel, t. II, p. 27.

A M. de Valençay[1].

(Fol. 188 v.)

Paris, ce 30 novembre 1624.

Mons[r] de Valençay, les mêmes avis que j'ai reçus par vos lettres et que vous m'avez fait savoir diverses fois par votre secrétaire, des pratiques que fait le d. de R., tendant à une prise d'armes par mes sujets de la R. P., et à faire révolter ma ville de Castres et plusieurs autres, m'ont été donnés d'ailleurs sans que je me sois beaucoup arrêté à tels discours, ne pouvant croire qu'il fût ennemi du bien public jusques à ce point de pratiquer un soulèvement d'armes pour favoriser les desseins des étrangers et divertir celles qu'il voit être destinées au repos commun de toute la chrétienté[2]. La confiance en laquelle je suis que vous me servez avec affection et que vous savez considérer les avis qui vous sont donnés en affaire importante avec la prudence requise, donne lieu à la croyance que je prends maintenant des mauvaises intentions dudit d. de R. et aux ouvertures que vous me faites pour prévenir les maux qui en peuvent arriver. C'est pourquoi, si vous pouvez vous assurer de sa personne et de la ville de Castres aussi facilement que vous m'avez mandé, et que vous ayez preuves certaines de ses mauvais desseins, même que, pour les fortifier, lui ait été donné de l'argent par les étrangers, je serai bien aise que vous affectiez votre entreprise[3]. Mais, avant que rien faire, soyez, je vous prie, bien assuré du crime, et me faites savoir particulièrement la connoissance que vous en avez. Je vous envoie votre secrétaire, avec la présente de ma main, pour vous donner toute assurance que j'aurai agréable le service que vous me rendrez en cette occasion, et que j'en reconnoîtrai le mérite.

1. Jacques d'Estampes de Valençay, chevalier et commandeur des ordres depuis 1619, gouverneur de Montpellier. Voy. le P. Griffet, t. I, p. 449, et le *Mercure françois*, t. IX, p. 432.

2. L'affaire de la Valteline.

3. L'année précédente, Valençay s'était déjà saisi de la personne du duc; mais cette arrestation, trop peu motivée, avait été désavouée par la cour, et M. de Rohan avait pu reprendre les préparatifs de la prise

d'armes qui eut lieu au mois d'avril 1625. Castres, Montauban et Milhau conclurent alors une espèce de ligue avec La Rochelle. Voy. le liv. III des *Mémoires du duc de Rohan*, et Le Vassor, t. II, p. 543.

Au prince de Condé[1].

(Fol. 64 v.)

[Décembre 1624[2].]

Mon cousin, j'ai commandé à M. le chancelier les lettres d'État[3] que vous demandez : ne soyez point en crainte que [se] fasse aucune chose au préjudice de vos affaires; je les veux protéger de mon autorité, avec toute la justice que vous pouvez désirer. Vous serez aussi payé de vos 30 000 livres que m'avez écrit, et mettrai si bon ordre au paiement de vos pensions, qu'il vous y sera toujours donné tout contentement. J'estime aussi que vous en aurez reçu de l'état auquel est le mariage de ma sœur, dont Tronson vous donna communication de ma part, lorsque je l'envoyai vers vous. Plusieurs difficultés s'y sont rencontrées; à présent, les articles sont signés. J'attends bientôt la dispense de Rome, et espère en bref terminer cette affaire, qui ne peut être trouvée que très-bonne de ceux qui sont obligés d'aimer le bien de l'État, comme vous, mon cousin, que je prie Dieu avoir en sa sainte garde.

1. Henri II, prince de Condé, grand maître de France, premier prince du sang, gouverneur de Bourgogne, ancien chef du Conseil de régence.
2. Voy. la lettre de Richelieu sur le même sujet; Avenel, t. II, p. 54.
3. C'est-à-dire des lettres qui lui assuraient un répit contre ses créanciers ou ses adversaires en justice.
Depuis le traité de Montpellier, M. le Prince, qui s'était opposé à la pacification et qui avait perdu ses deux meilleurs appuis dans le Conseil, le cardinal de Retz et le garde des sceaux de Vic, avait demandé la permission de voyager à l'étranger ou de se tenir loin de la cour (octobre 1622).

A Monsieur de Metz.

(Fol. 76.)

[1624?]

Mon frère de Metz, votre bonne résolution à vous rendre toujours plus recommandable par vos études me contente si fort, qu'ayant appris par le rapport du P. A[rnoux][1] les dernières actions que vous aviez faites en public et comme vous avez depuis peu très-doctement soutenu et emporté avec honneur et louange d'un chacun un énigme exposé aux disputes de votre classe, j'ai voulu vous témoigner, par la joie que j'en reçois, combien j'affectionne l'avancement de vos études. En les continuant de la sorte, vous acquerrez par vos labeurs la gloire que je désire être jointe

à votre qualité. Je vous donnerai toutes occasions de le faire ; même, étant à Paris, je veux assister aux premières disputes que vous ferez[2] et, par ma présence, vous rendre encore plus assuré de mon affection. Croyez-la inséparable de tout ce qui regardera votre bien. Je prie Dieu, etc.

1. Le confesseur du roi, qui avait été renvoyé le 17 novembre 1621 (Griffet, t. I, p. 318).

2. En effet, au mois de janvier 1625, le roi, avec toute la cour et le haut clergé, alla deux fois au collége des Jésuites de Paris, entendre la dispute des thèses de ses frères naturels, MM. de Metz et de Moret (*Merc. françois*, t. X, p. 878.) On trouve au cabinet des Estampes une thèse de M. de Metz, dédiée au roi et soutenue le 22 mars 1626 chez les Jésuites ; le frontispice est gravé par Lucas Vosterman.

Au prince de Condé.

(Fol. 67.)

Paris, ce 9 janvier 1625.

Mon cousin, les avis que j'ai des pratiques et des menées qui se font en divers lieux contre le repos de mon État et pour divertir les armées destinées au recouvrement de la Valteline, m'ont donné sujet de commander aux gouverneurs de mes villes et provinces se rendre en leurs gouvernemens, et fait donner avis aux autres de veiller à la garde et sûreté des places ; ce que je vous ai voulu faire savoir, et, par même moyen, vous prier de mettre ordre dans votre gouvernement, que je me puisse reposer sur votre soin, duquel j'attends de recevoir des preuves de l'affection que vous devez au bien et grandeur de cette couronne, et que vous m'avez assuré vouloir rendre aux occasions qui seront de mon service. Depuis ma dernière que je vous ai écrite, j'ai eu avis que, la dispense du mariage de ma sœur étant accordée, le P. Bérulle s'étoit acheminé pour me venir rendre compte de sa négociation du côté de la Valteline[1]. J'ai pareil avis que le marquis de Cœuvres, depuis la prise de Tirano, s'étoit ouvert le chemin à de plus grande choses, dont j'aurai encore sujet, aux premières que je vous écrirai, de vous mander un plus grand progrès. Je prie Dieu ce pendant qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde[2].

1. Il arriva le 10 février, selon le P. Griffet, et annonça la venue du cardinal Barberini, pour accommoder l'affaire de la Valteline.

2. Quelques jours plus tard parut la déclaration royale contre Rohan, Soubise et leurs partisans.

Au même.

(Fol. 66 v.)

Paris, ce 6 février 1625.

Mon cousin, s'il y avoit une meilleure résolution à prendre que

celle que j'ai toujours eue pour maintenir mes sujets en repos et soutenir mon autorité, soit en paix, soit en guerre, je serois aussi prompt à la mettre en exécution que je suis résolu d'user de sévérité contre les brouillons ennemis de la grandeur de cet État. En quoi je suis bien aise d'avoir vu, par votre lettre du 28e du mois passé, ce que vous me mandez sur ce sujet, et que vous m'avez proposé cela même que je veux faire. Continuant à me donner des preuves de votre affection à mon service, vous recevrez des témoignages de ma bonne volonté ainsi que les occasions s'en offriront, comme à présent. Sur ce que vous m'avez écrit n'avoir sur ces bruits de mouvemens aucunes forces près de vous, j'ai donné commandement afin que vous ayez votre compagnie de gens d'armes. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

Au duc de Chevreuse[1].

(Fol. 198 v.)

[Juin 1625.]

Mon cousin, désirant que l'amitié nouvellement contractée avec le roi de la Grande-Bretagne mon frère reçoive maintenant un bon établissement, je suis bien aise d'éviter tout ce qui peut y apporter de l'altération; et, comme j'apprends que le traité fait entre nous reçoit du retardement à l'exécution, et [qu'il] se propose de faire des choses que je ne pourrois voir s'effectuer sans en dire mon ressentiment, j'envoie le sieur de la Fontaine-Vernouillet, bien instruit de mes intentions sur les poursuites que je désire que vous fassiez incessamment, afin que, suivant ce qu'il vous dira de ma part, vous ayez une résolution de ce que j'en dois attendre. J'estime que le roi mon frère n'en sera pas moins désireux que moi, de rendre notre promesse digne de la réputation qu'elles peuvent acquérir (*sic*), et exempter (*sic*) des mécontentemens qui s'y peuvent aussi rencontrer. C'est pourquoi je veux croire qu'il ne souffrira les traverses que l'on y voudroit apporter, et la bonne intelligence entre nous (*sic*), à l'entretien de laquelle je me promets que le duc de Buckingham[2] contribuera tout ce qui dépend de lui. Aussi est-il à propos de lui en parler librement. Je ne vous écris ici en général, ayant fait donner au sieur de la Fontaine, par Tronson, une instruction plus particulière, à laquelle vous aurez croyance. Et quant à ce que j'ai appris que le roi de la Grande-Bretagne mon frère a proposé à la reine ma sœur de prendre pour dames du lit les comtesse et duchesse de Buckingham et la marquise d'Hamilton, vous devez bien faire connoître comme ce seroit contrevenir aux articles du mariage d'introduire [dans] sa maison des personnes d'autre religion que la sienne qu'il (*sic*) a. Tout étant fait de bonne foi, je ne puis douter qu'il ne soit observé inviolable-

ment qu'elle n'étoit point obligée d'en prendre d'autres que celles qui lui ont été données de deçà. Elle peut avec raison faire difficulté d'en recevoir maintenant; néanmoins, afin qu'elle puisse avoir moyen de faire connoître au roi mon frère le désir qu'elle a de lui plaire, et pour témoigner aussi une bienveillance particulière au duc de Buckingham, je trouverai bon qu'elle consente de recevoir la comtesse mère dudit duc; ce que je fais d'autant plus librement, qu'étant entre lui, ce sera moins contrevenir aux articles du mariage. Je vous prie tenir la main que cela se fasse sans en rien diminuer la charge que tient à présent la dame de Saint-Georges, laquelle la reine madame ma mère désire lui être confirmée en son entier, comme je fais pareillement. Le sieur de la Fontaine vous dira le surplus et suivra l'ordre que je lui prescris pour présenter les lettres dont il est chargé[3].

1. Le duc et la duchesse de Chevreuse étaient partis de Paris le 2 juin, pour conduire Henriette de France en Angleterre.

2. Il était venu au-devant de la reine jusqu'à Amiens, et l'on sait les bruits qui avaient couru à cette occasion.

3. Autre lettre du 30 juin (fol. 200), autorisant la reine Henriette à accepter aussi la belle-mère du duc de Buckingham, « pourvu que toutes autres en soient exclues à l'avenir. »

Voyez, dans le *Mercure françois*, t. XII, p. 227 et suiv., la liste de la maison de la reine. Mme de Saint-Georges y figure comme première dame d'honneur ou dame du lit. A la suite de cet état, vient l'énumération des griefs que cette cour française formulait contre les Anglais. Le désappointement avait commencé à Douvres, où toute la maison, au lieu de trouver les festins et les merveilles qu'on lui avait fait espérer en retour de la belle réception de Paris, dut aller manger dans la ville, et payer l'écot, « ou s'en passer. » Peu après, on était parvenu à expulser Mme de Saint-Georges du carrosse de la reine. Cet état de choses fort précaire dura, grâce aux concessions de Louis XIII, jusqu'à la fin de juillet 1626; mais alors toute la maison française, y compris Mme de Saint-Georges, fut congédiée par le roi lui-même, avec des paroles fort dures. Voyez le récit dans le *Mercure*, p. 260-265.

Aux ambassadeurs d'Angleterre[1].

(Fol. 97 v.)

Fontainebleau, ce 4 juillet 1625.

Mon cousin[2], la lettre que vous et les sieurs de Loménie[3] et d'Effiat avez adressée à la reine madame ma mère[4] en réponse de celle que je lui avois récrite (*sic*) pour vous faire savoir mes intentions sur les propositions que lui auroit faites le duc de Buckingham, m'a été rendue. Comme j'ai sujet de me contenter de la diligence que vous avez apportée pour satisfaire à ce qu'elle vous ordonnoit, je trouve bon pareillement que vous n'ayez parlé au roi de la Grande-Bretagne monsieur mon frère desdites propositions,

puisque ledit duc, que je serai toujours bien aise de favoriser, vous a prié ne pas le faire, et reconnu ingénuement que ce qu'il avoit dit à l'ambassadeur de mon oncle le duc de Savoie étoit de son jugement seul et sans ordre du roi son maître, l'alliance duquel m'est en telle considération, qu'il peut s'assurer de mon amitié et du secours de deux mille chevaux que j'ai accordé à Compiègne. Que si j'ai désiré savoir à quoi il les destinoit, il peut juger que j'ai grande raison de le faire, puisque le projet général pour lequel ladite cavalerie m'étoit demandée ne s'exécute point. Vous ne presserez néanmoins davantage pour savoir à quel effet il les veut employer, mais tâchez d'en découvrir secrètement le dessein. Cependant vous pouvez assurer des deux mille chevaux, pourvu qu'ils soient payés des deniers du roi mon frère et que ses vaisseaux les viennent prendre à mes havres, aux ports, comme j'estime que c'est son intention. Cette assistance lui sera donnée de bon cœur et d'une pareille volonté que je crois qu'il a en l'octroi des vaisseaux qu'il me prête[5], lesquels toutefois ne veulent faire ce pour quoi ils sont venus, car ces gens, sous prétexte d'un contrat qu'ils interprètent subtilement, prétendent que, pour vaisseau du port de six à sept cents tonneaux, où il y aura deux cent cinquante hommes, je n'en dois mettre que cinquante des miens. Et ce qui me donne plus d'étonnement èt sujet de me plaindre d'eux, c'est d'avoir dit et déclaré par écrit qu'ils n'entendent servir contre Soubise ni la Rochelle; ce que le roi mon frère n'approuvera pas assurément, attendu qu'il a toujours su à quoi je les voulois employer, et que je ne puis douter de sa bonne volonté au bien de mes affaires, non plus que lui de la mienne à l'avancement de ses desseins. C'est ce qu'il saura par vous et par les sieurs de Loménie et d'Effiat, comme je vous en prie, et de leur communiquer la présente, que j'ai faite pour tous conjointement, encore qu'elle ne soit adressée qu'à vous seul, que je prie Dieu vous avoir, et eux pareillement, en sa sainte garde.

1. Griffet, t. I, p. 472 et suiv.
2. Le duc de Chevreuse.
3. M. de la Ville-aux-Clercs.
4. *Sic*, pour « sœur. »
5. Pour réduire les Rochellois, Louis XIII avait obtenu sept vaisseaux anglais; mais plus tard Charles I[er] fut forcé par ses sujets de lui retirer ces utiles auxiliaires et de s'allier aux protestants français.

Au duc de Montmorency[1].

(Fol. 204 v.)

Fontainebleau, ce 22 septembre 1625.

Mon cousin, la victoire que vous avez obtenue contre Soubise

et les rebelles qui s'étoient joints à lui[2] m'apporte une joie si grande et me donne tant de satisfaction de vos déportemens, que je ne puis assez vous témoigner le contentement que j'ai d'un succès si avantageux au bien de mes affaires. Je l'avois espéré de votre courage et de votre conduite, ainsi que vous avez reconnu par un soin que j'ai pris que ce combat ne fût fait sans vous. Ce m'est une double joie qu'ayant rendu ces preuves de la confiance que j'ai en votre affection, elle vous ait été un moyen de parvenir à l'honneur que vous avez acquis en cette occasion. Je conserverai le souvenir des services que vous m'y avez faits, pour vous avoir en plus d'estime et vous faire ressentir les effets de ma bienveillance. Ce qu'attendant, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa garde.

1. Henri, duc de Montmorency, amiral de France, surnommé la *Gloire des braves;* exécuté à Toulouse en 1632.

2. Combats de l'île de Ré, 15 et 16 septembre. Montmorency était parvenu à se faire accepter des vaisseaux anglo-hollandais, et M. de Soubise, battu à la fois sur terre et sur mer, avait lâché pied honteusement devant l'armée royale débarquée dans l'île de Ré, le 16 septembre; il s'enfuit en Angleterre aussitôt après la défaite de la flotte rochelloise.

A la duchesse de Lorraine.

(Fol. 206.)

[4 octobre 1625.]

Ma sœur, ayant appris que ma tante votre mère avoit quelque mécontentement, auquel vous participez ainsi que votre bon naturel vous y oblige, j'ai estimé que ce lui seroit de la consolation, et à vous du contentement, d'être assurée de mon assistance et de recevoir de ma part tous les bons offices que la proximité de parenté m'oblige à vous rendre à toutes deux; dont je vous prie en faire état, ainsi que le sieur de Marillac[1], que j'envoie sur ce sujet, vous dira de ma part. Auquel me remettant, je vous prie de croire que vous avez grand intérêt d'être maintenues ès honneurs qui lui appartiennent et jouir du repos qui lui est dû pour consolation de sa perte (*sic*), ne reçoit pas le traitement selon sa condition, ni la part au gouvernement de l'État qu'elle devoit avoir, et qu'il vous importe infiniment qu'elle prenne. Je vous envoie ledit sieur de Marillac pour vous dire mes sentimens là-dessus et vous faire souvenir que, l'État étant vôtre, il est bien honteux que vous, qui êtes la souveraine, soyez sans autorité quelconque et sans aucune connoissance des affaires. Si la considération de madite tante m'a mû à vous écrire, je vous assure que la vôtre me touche encore davantage, ne pouvant qu'avec regret vous voir dans ce mépris. Où vous désirerez en sortir et vous conserver le lustre et la splendeur dus à votre

naissance et à celle qui vous l'a donnée, je vous prie croire que je prendrai toute occasion de favoriser vos résolutions, lorsqu'avec générosité vous voudrez conjointement agir, ainsi que vous dira plus particulièrement ledit sieur de Marillac, auquel vous pouvez parler confidemment et avoir entière croyance, ainsi que vous en prie[2].

1. Gouverneur de Verdun et lieutenant de roi au gouvernement de Metz et Verdun.

2. Autre lettre à la duchesse douairière de Lorraine. Quant à celle que le roi écrit à Marillac, datée de Fontainebleau le 4 octobre 1625, elle ne contient aucune instruction précise, sinon d'agir d'après la disposition des esprits, avec douceur surtout, et de ne menacer qu'à la dernière extrémité le comte de Vaudemont d'intervenir plus directement entre lui et la duchesse douairière (fol. 207 v.).

Henri II, duc de Lorraine, était mort le 31 juillet 1624, laissant une veuve, Marguerite de Gonzague, fille du duc de Mantoue et d'Éléonore de Médicis, qu'il avait épousée le 29 avril 1606, et une fille unique, Nicole, héritière de Lorraine et de Bar, mariée depuis 1621 avec Charles de Lorraine, comte de Vaudemont, neveu de Henri II et fils de François de Lorraine et de Catherine, comtesse de Salm. MM. de Vaudemont père et fils invoquèrent, à leur profit, la loi salique, et refusèrent à Marguerite de Gonzague toute participation à l'exécution testamentaire de son mari. Au mois de novembre 1625, le comte François fit transport des duchés à son fils, qui en prit possession sous le nom de Charles IV, le 1er mars 1626. C'est ce même duc dont le caractère singulièrement aventureux devait faire courir tant de chances diverses à ses États.

Parmi les pièces relatives à cette succession que l'on trouve dans le ms. Brienne 123, fol. 130 et suiv., une lettre adressée à Marillac et datée du 3 décembre 1625 détaille l'effet produit par le coup d'état et par cet argument nouveau de la loi salique : « Cela a réuni M. d'Elbeuf à M. de Chevreuse et tous les princes lorrains à M. de Vaudemont. Le fondement est le testament prétendu du roi René, décédé il y a cent huit ans, et quatre actes d'approbation dudit testament par les États d'alors. Les pièces se sont retrouvées ès trésors seuls, rien hors de là.... Madame la douairière a recours aux pleurs, foibles remèdes contre si grands maux. La jeune princesse sa fille proteste pour la conservation de ses droits et a dit tout haut que Monsieur, frère du roi, les relèveroit bien. On a pris un temps commode, nos divisions d'un côté et l'état des affaires de la maison d'Autriche d'autre.... » Voyez le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 111 et 112.

A M. de Brie[1].

(Fol. 212 v.)

[Octobre 1625 ?]

Monsr de Brie, j'ai su avec regret la mort du sieur de Chambrières, votre fils, dont je faisois état à cause de sa probité ; mais, puisqu'il a plu à Dieu en disposer, je serai bien aise que sa charge de

maître des requêtes soit remplie par qui dont l'affection à mon service me soit connue, d'un homme qui ne me soit pas moins affectionné que lui. C'est pourquoi, ayant jeté les yeux sur le sieur de Laffemas, ci-devant mon avocat en la Chambre de justice[2], qui m'a rendu témoignage de sa fidélité en plusieurs occasions, vous me ferez plaisir de lui accorder, à ma considération, la préférence de cet office, en convenant de prix avec vous et vous en donnant ce que vous en pourriez espérer d'un autre. Je n'entends en cela vous faire aucun préjudice, mais seulement que ledit de Laffemas reçoive par cette préférence l'effet qu'il s'est promis de ma recommandation, et qu'il la puisse avoir pour le même prix qu'en a donné le dernier qui a traité d'une semblable charge. Ne vous engagez donc à personne sans m'en avertir, si ce n'est que vous en traitiez avec lui; auquel cas vous me ferez chose qui me sera très-agréable. Sur ce, je prie Dieu, etc.

1. Isaac Louaisel ou Loysel, sieur de Brie, Chambrières, etc., ancien maître des requêtes, président au parlement de Rennes. Outre le maître des requêtes auquel cette lettre a trait, il eut un autre fils, qui lui succéda comme président et servit le cardinal de Richelieu en plusieurs affaires importantes. Une de ses filles épousa en premières noces le comte des Roches-Baritault.

2. Isaac de Laffemas, avocat au Conseil, notaire et secrétaire du roi, grand voyer de France en la généralité de Paris, pourvu de la charge de maître des requêtes par lettres du 17 octobre 1625; plus tard intendant en Champagne, etc. Le 24 octobre, le roi écrivit à Molé, au président Séguier, etc. de favoriser sa réception au Parlement (fol. 208). Voyez, dans les *Historiettes* de Tallemant (éd. in-8, t. V) la lutte que souleva cette réception. Il y est dit que le roi paya une partie de la charge.

Au prince de Condé.

(Fol. 69.)

Fontainebleau, ce 3 avril 1626.

Mon cousin, suivant ce que vous avez désiré, mon cousin le duc de Montmorency se va rendre près de vous pour assister en mon nom à la cérémonie du baptême de mon cousin votre fils[1], et lui donner tel nom que vous aurez agréable. Je juge que ce sera le mien que vous désirerez. Cela étant, je lui donne d'aussi bon cœur que je prie Dieu le conserver et vous avoir, mon cousin, en sa garde.

1. Louis de Bourbon, le grand Condé, né à Paris le 8 septembre 1622, baptisé à Bourges le 6 mai 1626. Sa mère était Charlotte-Marguerite de Montmorency, fille du connétable et sœur du duc.

On trouve le récit des cérémonies qui se firent pour le baptême, dans le *Mercure*, t. XII, p. 300 et suiv.

A la reine d'Angleterre.

(Fol. 37 v.)

Paris, ce 3 mai 1626.

Madame ma sœur, je n'ai pas sitôt appris que vous seriez bien aise d'avoir près de vous quelque temps Caraty, porteur de cette lettre, que je lui ai recommandé de s'y acheminer. Si vous l'employez au même exercice que j'ai fait parfois, ce vous sera un divertissement pour passer des heures inutiles, et j'aurai à plaisir que ce moyen de vous divertir soit venu de moi, qui ne veux perdre aucune occasion de vous témoigner ma bonne volonté et vous donner des preuves que je suis, etc.

Au prince de Condé.

(Fol. 68 v.)

[4 mai 1626.]

Mon cousin, ayant rendu au colonel d'Ornano la liberté qu'il s'étoit lui-même ôtée par le choix volontaire qu'il avoit mieux aimé faire de la prison que de quitter la place qu'il vouloit conserver sur toutes choses près de mon frère unique le duc d'Anjou, et l'ayant depuis comblé d'honneurs et traité plus favorablement qu'il ne se pouvoit promettre, j'estimois qu'il n'avoit autre pensée qu'à me servir fidèlement auprès d'une personne qui m'est si chère. Mais il a fait connoître au contraire par ses déportemens que l'ardeur qu'il avoit témoignée pour s'y maintenir n'avoit été que pour parvenir à de pernicieux desseins, et sa conduite a été si maligne et artificieuse, [que,] n'eût été la bonne inclination de mon frère, elle eût produit quelque dangereux effet. C'est ce qui m'a fait résoudre d'arrêter le cours de ce mal, en m'assurant de la personne dudit colonel. Dont j'ai bien voulu vous donner avis par Tronson, auquel j'ai cru que vous auriez créance sur ce qu'il vous dira de ma part[1].

1. Cette lettre est à peu près semblable à la circulaire que donne le *Mercure*, p. 279. Voy. aussi une copie dans la Vie ms. du maréchal d'Ornano, ms. Moreau 799, fol. 280. — Depuis son retour de Caen, d'Ornano avait repris sur son élève un ascendant inquiétant. Le cardinal de Richelieu, n'ayant pu le gagner, le fit tomber habilement dans un piége, et, profitant de l'indignation du roi, obtint l'emprisonnement du maréchal, de ses frères et de quelques autres complices, accusés de conspiration contre le souverain et le premier ministre, et même d'attentat contre la personne royale. Le maréchal fut d'abord mis à la Bastille, puis conduit au Bois de Vincennes. Le 31 mai, Monsieur consentit à signer un acte de soumission très-humble, moyennant lequel le roi et la reine-mère s'engagèrent à traiter favorablement le prisonnier. Entre

autres auteurs, voy. le P. Griffet, t. I, p. 490, et la vie manuscrite citée plus haut.

Au chevalier du guet[1].

(Fol. 216 v.)

Fontainebleau, ce 4 mai 1626.

Chevalier du guet, aussitôt la présente reçue, assurez-vous des personnes de Modène et Déageant[2]; arrêtez et vous saisissez aussi de tous leurs papiers. Vous conduirez lesdits Modène et Déageant à la Bastille. Cela étant, vous irez faire commandement de ma part à la dame maréchale d'Ornano de sortir hors de Paris; je veux pareillement que vous saisissiez ses papiers, mais ne touchez à rien qui appartienne à mon frère. Servez-moi en cette occasion comme vous avez fait en d'autres, avec diligence et fidélité; je le vous commande, et je vous assure que je vous en saurai gré[3].

1. Louis Testu, sieur de Villers, conseiller d'État, maître d'hôtel ordinaire du roi. — Le P. Griffet parle d'une autre lettre portant ordre d'arrêter les deux frères du maréchal.

2. Guichard Déageant, secrétaire du roi et intendant des finances; on a ses Mémoires. Après cette détention, il fut renvoyé en Dauphiné, où il était premier président de la Chambre des comptes.
Le *Mercure*, p. 270 et suiv., donne les procès-verbaux d'arrestation.

3. Selon le *Mercure*, p. 268, cette lettre fut portée par Bonnevau.

A M. d'Hécourt[1].

(Fol. 217.)

Fontainebleau, ce 20 mai 1626.

Mons[r] d'Hécourt, votre lettre du jour d'hier m'a été rendue, comme aussi celle que vous m'avez envoyée du colonel d'Ornano. Vous lui pouvez dire que j'ai vu la lettre que sa femme lui a écrite. Ne lui en parlez point; c'est ce que vous avez à faire pour ce regard. Et quant au coffre que vous me mandez lui avoir été envoyé plein d'habits et de linge, ne faites difficulté de les bailler, après avoir bien vu et visité s'il n'y a autre chose que ce que l'on vous a dit. Vous pouvez aussi mettre le Lièvre, concierge, hors du château. Il dépend de votre soin de n'y laisser aucun que ce soit pour vous donner de l'ombrage, et pareillement d'y admettre personne dont vous puissiez avoir soupçon. Si celui que vous avez mis pour dire la messe est bon, conservez-le, en veillant sur ses actions, comme sur les autres, afin que vous ne soyez surpris. C'est ce que je m'assure que vous ferez soigneusement, ainsi que je me suis promis de vous, que je prie Dieu avoir en sa garde[2].

1. Commandant du château de Vincennes. Le ms. Tronson écrit Hocourt.

2. Voyez, sur tous ces détails, la Vie ms. dn maréchal, fol. 282 v. et suiv. — Cette lettre est suivie, dans le ms. Tronson, des ordres pour prendre possession du Pont-Saint-Esprit.

A M. d'Hécourt.

(Fol. 218 v.)

Fontainebleau, ce 20 mai 1626.

Mons[r] d'Hécourt, voulant pourvoir à la sûreté du Pont-de-l'Arche, de Honfleur et des Andelys, vous direz au colonel d'Ornano qu'il écrive à ceux qui y commandent à son absence, et les remettrez entre les mains de ceux que j'y enverrai; et qu'il vous baille des lettres qu'il a fait faire pour le Pont-Saint-Esprit. J'envoie Du Mont, présent porteur, pour me les rapporter. Faites-les écrire au plus tôt, et me servez en cela comme je sais que vous ferez en toutes occasions où je vous emploierai[1]. Sur ce, je prie Dieu, etc.

1. Le maréchal mourut dans sa prison du Bois de Vincennes, le 2 septembre, après quelques jours de fièvre maligne. Voy., dans la Vie ms., fol. 288 verso, la circulaire que le roi fit écrire le 17 du même mois, et dans laquelle il exprime le regret que cette fin imprévue ait empêché de livrer le maréchal à la justice du Parlement, comme « principal auteur et conducteur de la conspiration faite contre son autorité, sa couronne et le repos de ses sujets. »

Au prince de Condé[1].

(Fol. 65.)

Mon cousin, il ne me paroît nullement que vous ayez des ennemis près de moi, comme je vois, par votre lettre du 15e de ce mois, que vous estimez en avoir. Si quelques-uns de ceux qui m'approchent ont cette inimitié, ils me la tiennent bien cachée et couverte, n'ayant point reconnu qu'aucun se soit efforcé de vous nuire; et quand il l'auroit entrepris sous quelque prétexte que ce soit, il auroit bien su discerner le vrai du faux et faire un jugement convenable à vos déportemens. L'on m'a bien dit, lors de votre voyage de Vallery, que vous vouliez me venir trouver; mais j'ai plutôt attribué ce discours à l'artifice de ceux qui vouloient voir ce que j'en dirois, qu'à aucun dessein que vous eussiez de contrevenir au respect que vous me deviez, dans lequel vous m'avez protesté tant de fois vouloir vivre, et m'assurez encore par votre dernière lettre que vous y demeurez inséparablement. Vous ne devez craindre la calomnie, car, vous comportant de la sorte que vous me témoignez vouloir faire, je saurai bien donner à vos actions ce qu'elles méritent et punir les envieux du devoir et du respect que vous me rendrez, s'il arrive

qu'il me soit parlé contre ce que je verrai que vous faites. Je vous prie donc de croire que la conservation de ma bienveillance en votre endroit dépend de vous seul, et qu'il n'est au pouvoir d'autrui de faire diminuer la bonne volonté que j'ai pour vous. De laquelle vous assurant, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa garde.

1. Les lettres qui vont suivre ne sont pas datées, mais elles se rapportent toutes à une même période, celle des affaires de d'Ornano et de Chalais, entre lesquelles M. le Prince put craindre d'être compromis, par suite de son éloignement depuis le traité de Montpellier. Le 21 mars 1626, il adressa à Louis XIII un requête très-humble, mais très-pressante, dans laquelle il se disait assiégé d'ennemis et d'accusateurs, privé sans sujet de la présence du roi depuis trois ans, et demandait la permission « de l'aller trouver sans condition ni cérémonie, » ou, du moins, de venir solliciter au parlement de Paris les affaires qu'il y avait pendantes. Cette supplique, de forme singulière, fit grand bruit, le prince en ayant fait répandre des copies à la cour; on la retrouve dans le *Mercure françois*, t. XII, p. 285 à 287.

Au prince de Condé.

(Fol. 63 v.)

Mon cousin, je vous ai témoigné par mes précédentes la créance qui m'étoit demeurée de vos déportemens, et qu'il n'étoit au pouvoir à qui me voudroit mal parler de vous [de] m'en faire prendre autre opinion que celle que je dois avoir. Vous ne me verrez jamais surpris à votre préjudice, ni éloigné du désir de vous départir aux occasions des effets de ma bonne volonté dont je vous ai assuré ; et si quelque chose s'est passé en l'ordre que j'ai mis en mes affaires qui vous ait réjoui, je suis d'autant plus aise de l'avoir fait, que j'aime votre contentement et connois votre bon esprit à juger des bonnes actions. Pour votre regard, je vous prie de demeurer en l'assurance que je vous ai donnée, qu'il n'y a que vous seul qui me puisse rien faire croire de vos intentions, et qu'en continuant les témoignages de votre affection à mon service, vous aurez la part que désirez en mes bonnes grâces tout autant que vous m'en donnerez de sujet, continuant en vos bonnes résolutions. Sur quoi, je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa garde.

Au même.

(Fol. 66.)

Mon cousin, l'état auquel je suis pour votre regard vous a été représenté au vrai par mon cousin le duc de Montmorency, à ce que je reconnois par votre lettre. Je suis bien aise que la croyance

vous en soit demeurée; elle vous sera toujours confirmée par toutes les occasions qui s'offriront de faire paroître que je vous aime. Si vous avez quelques ennemis, comme vous témoignez par votre lettre avoir défiance, ils n'auront le pouvoir d'empêcher les effets de ma bonne volonté, non plus que jusqu'ici ils ne l'ont divertie, ayant méprisé tout ce que l'on m'a pu dire contre l'opinion que j'ai de vous et confiance de votre affection à mon service, dont vous recevrez nouvelles preuves aussitôt que j'aurai quelque occasion de vous appeler près de moi. M'assurant ce pendant que vous persévérerez aux bonnes résolutions contenues en votre lettre, qui me sont très-agréables, j'aurai soin de vous et prierai Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Au prince de Condé.

(Fol. 65 v.)

Mon cousin, je reconnois par les assurances (*sic*). Le contenu en votre lettre du   de ce mois me fait croire que les discours que vous a tenus mon cousin le duc de Montmorency ont été selon mes intentions; lesquelles vous étant bien connues, vous demeurerez en tout temps assuré de ma bonne volonté et de pouvoir prendre autant de part en ma bonne grâce que pouvez désirer, ce qu'il vous a dit. Aussi est-il bien vrai que l'on m'avoit rapporté qu'aviez été en cette ville; mais je ne fais nul état de tels bruits, jugeant tout autrement du respect et du bien que vous m'avez toujours protesté vouloir; qui me fait croire que vous ne voudriez pas approcher si près de moi sans me voir, les protestations contenues en votre lettre me confirmant encore davantage en cette créance, les recevant d'un même espoir que vous désirez ne redouter rien.

Au même.

(Fol. 69 v.)

Paris, ce 28 mai 1626.

Mon cousin, ayant su par mon cousin le duc de Montmorency que vous désirez avec grande instance voir M. le cardinal de Richelieu, comme personne à qui j'ai toute confiance, pour m'assurer par lui de l'affection que vous me portez, m'éclaircir par lui de plusieurs bruits qui peuvent avoir couru, me dire vos avis sur les affaires présentes, j'ai volontiers consenti à votre entrevue. Il vous dira ce qui se passe en mes affaires présentes, et l'état que je fais de vous. Vous le croirez comme moi-même. Je prie Dieu, etc.

Au cardinal de Richelieu.

(Fol. 20 v.)

Paris, ce 30 mai 1626.

Mon cousin, ayant écrit il y a trois ou quatre jours à mon cousin le prince de Condé, sur ce qu'il m'a fait dire avoir un désir très-grand de vous voir, que j'aurois fort agréable votre entrevue, je vous fais la présente pour vous disposer à le recevoir; et afin que vous ayez plus de liberté de conférer avec lui, je vous commande d'ouïr et entendre tout ce qu'il voudra dire, fors et excepté pour ce qui concerne son retour; duquel s'il vous parle, vous lui direz n'avoir aucune liberté de lui répondre sur ce sujet, que tous discours en seroient inutiles, puisque l'ordre qu'il peut recevoir pour ce regard dépend de moi seul et de l'état de mes affaires. Il sait la croyance que j'ai en vous, me servant comme vous faites; je la témoigne avec satisfaction, et prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa garde et vous donne une parfaite santé[1].

1. Le *Mercure françois* raconte que Condé arriva le 30 mai à Limours, une heure après que le cardinal, en signe de réconciliation, avait reçu Monsieur, et que ce prince était parti, laissant une magnifique collation en déconfiture. Condé était accompagné de son beau-frère Montmorency, de l'archevêque d'Albi et de quelques gentilshommes. Il passa la journée suivante en un tête-à-tête mystérieux avec le cardinal, et, sur les cinq heures du soir, s'en retourna, dans son carrosse, coucher à Fontainebleau, quoi que M. de Montmorency eût pu faire pour le retenir.

Au prince de Condé.

(Fol. 69.)

[Juin 1626.]

Mon cousin, la lettre que vous m'avez écrite et le rapport que mon cousin le cardinal de Richelieu m'a fait de tout ce qui s'est passé entre vous, me donnent une telle satisfaction, qu'il m'est impossible de ne vous la témoigner pas. Je ne doute point que vous ferez fidèlement tout ce que vous avez mandé; aussi pouvez-vous vous assurer que j'en aurai tout le ressentiment que vous sauriez désirer. Le porteur vous dira le sujet de son voyage.

Au cardinal de Richelieu[1].

(Fol. 22 v.)

Blois, ce 13 juin 1626.

Mon cousin, ayant trouvé bon de faire arrêter mes frères naturels les ducs de Vendôme[2] et Grand Prieur[3], pour bonnes et gran-

des considérations importantes à mon État et repos de mes sujets, j'ai bien voulu vous en donner avis et vous prier de vous rendre près de moi le plus tôt que votre santé le pourra permettre. Je vous attends en ce lieu, et prie Dieu vous avoir toujours, mon cousin, en sa sainte protection.

1. Le cardinal avait affecté de ne pas suivre la cour à Blois, pour dissimuler sa participation à l'emprisonnement des princes ; il avait même écrit une nouvelle lettre au roi, lui demandant la permission de quitter les affaires, et ce fut cette démarche qui donna à Louis XIII le courage d'exécuter ses desseins.

M. Avenel a publié la réponse du cardinal, datée de Romilly, 13 juin.

2. César, duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fils légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

3. Alexandre, frère de César. Il mourut en 1629, dans sa prison.

A Mme la duchesse d'Elbeuf[1].

(Fol. 220.)

13 juin 1626.

Ma sœur naturelle, ayant fait arrêter mes frères naturels les ducs de Vendôme et le Grand Prieur, je ne doute point que la nouvelle ne vous en soit bientôt portée, et qu'elle ne fût reçue de vous avec beaucoup de déplaisir, si vous ne préfériez l'affection que vous portez à mon service à vos propres sentimens. Mais, comme je suis certain que vous désirez voir préférer mes affaires, je me persuade aussi que vous serez bien aise que j'aie diverti les désordres qui pouvoient naître et garanti ceux que vous aimez des malheurs auxquels ils se fussent précipités, si je n'y eusse pourvu. La résolution que j'ai ainsi prise étoit nécessaire pour des raisons très-importantes à mon État et pour leur bien propre. Je vous prie de le croire, et que vous me trouverez en toutes occasions très-favorable à tout ce que vous désirerez de moi, et vous donner des preuves de mon amitié[2].

1. Catherine-Henriette, fille naturelle de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, mariée en 1619 à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

2. Cette lettre, selon le *Mercure*, p. 323, fut portée par le marquis de Ragny, ainsi que celles que le roi écrivait au comte de Soissons et au duc de Longueville.

A la duchesse de Montbazon.

(Fol. 126.)

Madame, je voudrois avoir été auprès de vous lorsque votre fille est accouchée, pour vous faire pleurer de joie, car je m'assure qu'autant de fois que vous en parlez, ce sont autant de larmes que vous jetez, et ne doute point qu'en lisant celle-ci,

vous ne la mouilliez toute. Je vous assure que j'en suis fort aise, et n'aurai plus de déplaisir, quoi qui arrive à votre fils sur la mer, puisque vous en avez un autre, que vous n'aimez pas moins. Je crois qu'elle ne seroit guère fâchée s'il demeuroit par les chemins, comme il a failli de faire ici, en se voulant promener en une chaloupe, qui faillit à renverser. J'en eusse eu aussi peu de déplaisir que j'en ai de contentement de la naissance de l'autre. Faites mes recommandations à votre fille, et lui dites qu'elle ne cause point tant qu'elle a accoutumé, jusques à mon retour, que j'espère de lui en bien conter [1].

1. Louis de Rohan, duc de Montbazon, chevalier des ordres, etc., avait épousé, en 1617, sa cousine germaine Anne de Rohan, princesse de Guémené, et il en eut deux fils; mais Mme de Montbazon n'avait pas de fille, et il est à peu près certain que cette lettre, d'un bout à l'autre, n'est qu'une plaisanterie familière.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 28 août 1873, a décerné les prix suivants :

Prix Montyon, année 1873. — Un prix de 2000 francs à M. Édouard Fournier, pour les ouvrages intitulés : *Le Théâtre français avant la Renaissance*, — *le Théâtre français aux seizième et dix-septième siècles*, — *la Farce de maître Pathelin.*

Un prix de 1500 francs à M. Duchesne, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des poëmes épiques français du dix-septième siècle.*

Prix Gobert, année 1873. — Le grand prix a été partagé entre M. Georges Picot, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des États généraux*, et feu M. Nettement, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la Restauration.*

Second prix à M. Perrens, pour son ouvrage intitulé : *L'Église et l'État en France sous Henri IV et la régence de Marie de Médicis.*

Prix Lambert, année 1873. — A M. Charles Nisard, pour son ouvrage intitulé : *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris.*

Prix Thérouanne, année 1873. — Le prix a été donné pour moitié à M. Aubertin, pour son ouvrage intitulé : *L'Esprit public au dix-septième siècle.*

L'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 7 novembre 1873, a décerné les prix suivants :

Antiquités de la France. — La première médaille à M. Demay, pour son ouvrage intitulé : *Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord;*

La deuxième médaille à M. Gérard, pour son ouvrage intitulé : *Les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge;*

La troisième médaille à M. Aubert, pour son ouvrage intitulé : *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.*

Des mentions honorables ont été accordées :

1° A M. Mannier, pour son ouvrage intitulé : *Ordre de Malte. — Les commanderies du grand prieuré de France, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales.*

2° A M. Francklin, pour son ouvrage intitulé : *Les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, colléges, etc.*

3° A M. Ledain, pour son *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, sa configuration, sa comvosition, son origine, sa destruction.*

4° A M. Léopold Pannier, pour son ouvrage intitulé : *La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, d'après les documents originaux.*

5° A M. Finot, pour ses *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché de Bourgogne, à la fin du quatorzième siècle* (manuscrit).

6° A M. Tamizey de Larroque, pour sa *Notice sur la ville de Marmande*, et ses *Vies des poëtes bordelais et périgourdins, par Guillaume Colletet, de l'Académie française, d'après le manuscrit autographe du Louvre.*

Prix Gobert. L'Académie a décerné le premier prix à M. Jal, pour son ouvrage intitulé : *Abraham Du Quesne et la marine de son temps ;*

Le second prix à M. de Mas-Latrie, pour son ouvrage intitulé : *Traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les Chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.*

III

BIBLIOGRAPHIE.

213. — Chevalier (l'abbé C.). Origines tourangelles de Descartes. In-8, 31 p. Tours, Ladevèze.

214. — Delpeuch (le R. P.). Histoire de N.-D. d'Arcachon et du B. Thomas Illyricus, son fondateur. In-8, xxxiv-238 p. et grav. Bordeaux, Bissei et fils.

215. — Demouceaux. Notice sur Jean de La Quintinie, son style et son caractère. In-12, 23 p. Versailles, Beau.

(Extrait du Journal de Seine-et-Oise.)

216. — Dergny. Le Pays de Bray. Communes et paroisses, histoire et archéologie, topographie et statistique. T. I In-8, 317 p. Rouen, Le Brument ; Paris, Derache.

217. — Desjardins. Aperçu historique sur les embouchures du Rhône. Travaux anciens et modernes. Fosses Mariennes. Canal du Bas-Rhône. In-4, 139 p. et 21 cartes. Paris, Durand et Pedone Lauriel.

(Mémoire lu à la Société de géographie. Avril, mai et juin 1866.)

218. — DESMAZE. La Sainte-Chapelle du Palais de justice de Paris. In-18 jésus, XII-262 p. Paris, Dentu.

219. — DESSAIX. La question d'Alesia. In-8, 11 p. Aix-les-Bains, Bachet.

220. — DION (de). Recherches sur le plan des églises romaines. Excursion à Souvigny et à Saint-Menoux. In-8, 41 p. Moulins, Desrosiers.

221. — DION (de). Recherches sur les anciens chemins de l'Iveline et du comté de Montfort. In-8, 11 p., avec carte et vign. Chartres, Garnier.

222. — Documents inédits sur le cardinal de Richelieu. In-8, 28 p. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

223. — DU CHATELIER. Invasions de l'étranger dans les quatorzième et quinzième siècles. Documents inédits. In-8, 67 p. Orléans, Colas; Paris, Guillaumin et Cie; Dumoulin.

(Extrait du Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.)

224. — DU LAC. Bergerac et son arrondissement. Notice historique. In-16, 164 p. et grav. Périgueux, Dupont et Cie.

225. — FILLEUL. Les théâtres de Gaillon à la Reine, avec une introduction par Eug. de Robillard de Beaurepaire. In-4, XXV-124 p. Rouen, Boissel.

(Publications de la Société des Bibliophiles normands.)

226. — FILON. L'ambassade de Choiseul à Vienne en 1757 et 1758, d'après des documents inédits. In-8, 168 p. Paris, Durand et Pedone Lauriel.

(Extrait du Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.)

227. — FONS. Quelques précisions sur les origines de la ville de Pamiers. In-8, 12 p. Toulouse, Douladoure.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.)

228. — GIRARD. Un diplomate franc-comtois sous Marguerite d'Autriche. In-8, 33 p. Lons-le-Saulnier, Gauthier frères.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Jura.)

229. — Grangeneuve. Le château de Crussol. In-8, 15 p. Grenoble, Drevet.

(Extrait du journal le Dauphiné.)

230. — Granger (l'abbé). Ordination de saint Vincent de Paul dans l'église de Château-l'Évêque. In-8, 39 p. Périgueux, Cassard frères.

231. — Guilhermy (M.-F. de). Inscriptions de la France, du cinquième au dix-huitième siècle. Première partie. Diocèse de Paris. In-4, xvi-820 p. Paris, Imp. nationale.

(Collection des Documents inédits. 3e série. Archéologie.)

Cette publication, dont l'idée première remonte à l'année 1839, est absolument distincte du recueil des *Inscriptions romaines de la Gaule*, confié successivement à M. Prosper Mérimée et à M. Léon Renier. C'est seulement en 1868 que M. Duruy, alors ministre de l'Instruction publique, en a décidé l'exécution immédiate, d'après le plan longuement médité et consciencieusement suivi par l'érudit conseiller de la Cour des comptes, M. de Guilhermy, dont l'autorité spéciale en ces matières est bien connue.

Le recueil des *Inscriptions de la France* ne doit comprendre que les monuments épigraphiques qui existent encore aujourd'hui ou dont les textes ont été relevés plus anciennement par l'éditeur et par son habile collaborateur pour la partie artistique, M. Ch. Fichot. On ne trouve donc, dans le premier volume, consacré à la ville de Paris, à ses églises, ses couvents, ses hôpitaux, ses colléges, etc., qu'un nombre bien restreint d'inscriptions, comparé avec la richesse presque incommensurable des anciens épitaphiers. Depuis deux siècles, le temps, la négligence et le vandalisme de chaque époque ont hâté leur œuvre. Paris n'a fourni que 458 articles; encore en est-il un bon nombre qui ont été recueillis au moment où ils allaient disparaître à jamais. Mais, si d'autres reliques épigraphiques se découvrent plus tard, on peut être sûr que M. de Guilhermy n'aura épargné aucun soin, aucune démarche pour arriver jusqu'à elles.

Grâce aux ressources dont dispose le Comité ministériel, cette publication a été traitée avec tout le luxe de gravures et toute la variété de caractères que requérait le sujet spécial. Chaque article, précédé d'un *fac-simile*, est suivi de dissertations auxquelles on ne saurait reprocher qu'une brièveté impérieusement commandée par les proportions du recueil. Le monument le plus ancien, pour Paris, est une inscription du cinquième siècle, provenant de la métropole gallo-romaine de Saint-Marcel; celle-ci a fourni aussi un précieux fragment, signalé l'année dernière par M. Léopold Delisle.

Il serait superflu d'insister sur la valeur historique de ces collections d'épigraphie; ainsi que le fait justement observer M. de Guilhermy, elles ne rendent pas moins de services, pour toutes les époques, que les chartes déposées dans les archives et les bibliothèques. Aussi le Comité, tout en se restreignant aux inscriptions actuellement existantes, s'est-il réservé de décider plus tard s'il n'y aurait pas lieu de recourir aux épita-

phiers, imprimés ou manuscrits. Leur authenticité n'est pas douteuse : seule, l'exactitude des textes laisse à désirer; mais c'est un inconvénient presque toujours remédiable. On sait que la Commission des travaux historiques de la ville de Paris doit comprendre ces mêmes épitaphiers dans ses magnifiques publications.

232.— Hauréau. Histoire de la philosophie scolastique. 1re partie (de Charlemagne à la fin du douzième siècle). In-8, vii-555 p. Paris, Durand et Pedone Lauriel.

233.—Hénault (l'abbé). Notice sur l'église de Lucé. In-8, 19 p. et pl. Chartres, Garnier.

234.—Houdoy. L'impôt sur le revenu du seizième siècle. Les États de Lille et le duc d'Albe. Gr. in-8, 92 p. Lille, Danel.

(Extrait des Mémoires de la Société des sciences et des arts de Lille.)

235. —Hucher. Notes sur les médailles gauloises offrant le triskèle, l'astre à quatre rayons et les légendes Ateula et Caledu; lues dans la 36e session, tenue à Chartres, du Congrès scientifique de France. In-8, 16 p. Chartres, Garnier.

236. — Hucher (E. et F.). Sigillographie du Maine : barons du Maine. Sceaux des sires de Bueil, seigneurs de Saint-Calais, etc. In-8, 10 p. et pl. Le Mans, Monnoyer.

237. — Kuhn (l'abbé). Hesse, son ancienne abbaye, son prieuré, son église et ses annales. In-8, 83 p. et 8 planches. Nancy, Vagner.

238. — Lens (de). Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde. Lettres inédites de Chapelain. In-8, 48 p. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau; tous les libraires.

(Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, etc., d'Angers.)

239. — Le Proux. Fondation d'une chapelle de Notre-Dame, en 1468, à Compiègne, par le roi Louis XI. Comptes de la construction et de l'ornementation. In-8, 32 p. et 3 pl. Compiègne.

240.—Le Roi. De l'état de Versailles avant 1789. In-12, 111 p. Versailles.

241. — Le Vaillant de La Fieffe. Les verreries de la Normandie, les gentilshommes et artistes verriers normands. Gr. in-8, viii-552 p. Rouen, Lamtin.

242. — Méry et Guindon. Histoire analytique et chronologique des actes et délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille, depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours. 8 vol. in-8. Aix, Ach. Makaire.

Voici un résumé succinct de ce que renferme l'ouvrage entier :

Le tome Ier embrasse l'histoire municipale de Marseille depuis sa fondation, six siècles avant l'ère chrétienne, jusqu'à la fin de la dynastie des Bérengers, comtes de Provence. Il est suivi des documents les plus anciens des archives communales, depuis la charte la plus reculée, qui date de 875, jusqu'aux derniers Bérengers, éteints en 1245.

Le tome II poursuit l'histoire de la commune, à partir de l'avénement de la première maison d'Anjou en 1245, et s'occupe surtout des *Statuts de Marseille*, qui remontent à la même époque et qui sont le Livre d'or des vieilles libertés marseillaises. Ces statuts sont la partie capitale de l'ouvrage. Ils sont reproduits, non plus analytiquement, mais *in extenso*, d'après le fameux *Livre rouge* que l'on conserve encore à la mairie, et qui était scellé à une chaîne de fer dont on voit les débris adhérents à la reliure. On trouve, incidemment et en notes, une foule de documents annexes, tels que la liste des viguiers de Marseille, des secrétaires de la ville, etc.

Le tome III donne la suite des statuts, consistant en une traduction française du premier livre et le texte latin du second.

Le tome IV contient la fin des statuts, c'est-à-dire les livres 3, 4, 5 et 6; le texte latin seul s'y trouve, les auteurs ayant jugé inutile de donner en français autre chose qu'une analyse de chaque livre. Vient ensuite le *Chapitre de paix* conclu en 1257 entre Charles d'Anjou et la ville de Marseille. Le volume est complété par une analyse du *Livre noir*, important accessoire du *Livre rouge*, et où se trouvent, de 1216 à 1624, des documents de grande importance.

Remplis par le texte du *Livre rouge* et l'analyse du *Livre noir*, les trois volumes précédents avaient interrompu l'histoire municipale proprement dite. Elle recommence avec le tome V, qui s'étend du Chapitre de paix de 1257 jusqu'à la mort de Louis XIII. Le récit est accompagné des documents municipaux relatifs à cette même période, et rangés par ordre alphabétique, depuis la liste des *Administrateurs municipaux* jusqu'à la *Topographie*.

L'historique est repris avec le tome VI, qui va de l'avénement de Louis XIV à la Révolution, mais sans documents justificatifs, car c'est ici que s'arrête la publication primitive.

Les tomes VII et VIII contiennent le *Cérémonial de Marseille*, ou recueil de toutes les délibérations relatives aux fêtes publiques, cérémonies, visites officielles, etc.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1873.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

II. — *Variétés.*

III. — *Bibliographie.*

ERRATA.

Page 78, ligne 18, au lieu de *roi de Provence*, lisez *comte de Provence*.
Page 236, la lettre de Louis XIII à M. de Montpipeau doit être datée : [Fontainebleau, ce 29 août 1625.]

2166. — TYPOGRAPHIE LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris







